Défense nationale National Defence

B-GL-357-001/FP-002

LES OPÉRATIONS D'INFORMATION DE LA FORCE TERRESTRE

MANUEL DE CAMPAGNE

LE RENSEIGNEMENT

(FRANÇAIS)

(Entre en vigueur dès réception)

AVERTISSEMENT

QUOIQUE CETTE PUBLICATION NE PORTE PAS DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ, ON PEUT EN RESTREINDRE L'ACCÈS AU PUBLIC EN TOUT OU EN PARTIE SELON LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION. LES INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES DOIVENT ÊTRE EXAMINÉES EN DÉTAIL POUR DÉTERMINER SI LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DE CETTE PUBLICATION PEUT ÊTRE DIVULGUÉE AU PUBLIC.

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de l'Armée de terre

Canada

104-03693/

Défense nationale | National Defence

B-GL-357-001/FP-002

LES OPÉRATIONS D'INFORMATION DE LA FORCE TERRESTRE

MANUEL DE CAMPAGNE

LE RENSEIGNEMENT

(FRANÇAIS)

(Entre en vigueur dès réception)

AVERTISSEMENT

QUOIQUE CETTE PUBLICATION NE PORTE PAS DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ, ON PEUT EN RESTREINDRE L'ACCÈS AU PUBLIC EN TOUT OU EN PARTIE SELON LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION. LES INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES DOIVENT ÊTRE EXAMINÉES EN DÉTAIL POUR DÉTERMINER SI LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DE CETTE PUBLICATION PEUT ÊTRE DIVULGUÉE AU PUBLIC.

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de l'Armée de terre

BPR: DAD 5 **2001-01-30**

Canada

AVANT-PROPOS

1. Le présent manuel doit être lu en tenant compte des publications complémentaires que sont les B-GL-300-000/FP *L'Armée de terre du Canada*, B-GL-300-001/FP, *Conduite des opérations terrestres*, B-GL-300-002/FP, *Doctrine tactique de la Force terrestre* et plus particulièrement, les B-GL-300-005/FP, *Les opérations d'information* et B-GL-352-001/FP, *Renseignement, surveillance, acquisition d'objectifs et reconnaissance*. Dans le cadre des opérations d'information (OI), la conduite des opérations de renseignement et l'étendue du problème du renseignement varieront en fonction du spectre d'intensité des conflits et du continuum des opérations. Il est à noter que le présent manuel ne traite pas des questions relatives aux opérations domestiques. Des directives précises sur l'emploi des ressources du renseignement des Forces canadiennes au cours des opérations domestiques ont été promulguées dans la Directive 2/98 du SCEMD. Contentons-nous de dire que, conformément à « un mandat statutaire précis et aux directives données par le CEMD »,[1] le processus du renseignement demeurera le même et pourra être mis en application conformément à certains principes établis. Le système du renseignement est de nature cyclique. Il débute avec les ordres de recherche d'information et de renseignement d'un commandant, se poursuit par l'exploitation de cette information et de ce renseignement et se termine par la diffusion du renseignement ainsi obtenu (voir le chapitre 2 – Le cycle du renseignement).

2. La présente publication se concentre sur ce qu'on appelle communément « le renseignement de combat » ainsi que sur les rapports qui existent entre les autres catégories de renseignement et le renseignement de combat. Le présent manuel s'efforce également d'illustrer les liens qui unissent le processus d'analyse tactique graphique (ATG) en appui à la procédure de planification opérationnelle (PPO) et le cycle de décision du commandant. Le présent manuel se situe donc dans le contexte tactique d'une formation supérieure, comme la division ou le corps d'armée, mais s'applique également aux niveaux de commandement inférieurs.

---

[1] Voir 3301-0 (DCDS) du 10 juillet 1998, DCDS 2/98 (*Directives sur la conduite des opérations domestiques*), paragraphe 75, page 20.

3. Les Forces terrestres canadiennes travailleront rarement de façon isolée; les commandants doivent donc prévoir des opérations interarmées. Par conséquent, même si la planification interarmées s'effectue habituellement au niveau des quartiers généraux supérieurs comme le corps d'armée ou les échelons supérieurs au corps d'armée, les états-majors et les unités hiérarchiques du renseignement de la division, de la brigade et peut-être même du groupement tactique devront, pendant la planification tout comme pendant les opérations, tenir compte de l'appui fourni par les autres services ainsi que par les ressources interarmées et nationales en matière de renseignement.

4. Compte tenu de la possibilité de mener des opérations de coalition avec des formations alliées plus nombreuses de même que des opérations avec les forces aériennes et maritimes, le contexte inhérent au renseignement de combat de la Force terrestre exige une compréhension du renseignement au sein des opérations interarmées et interarmes.

5. Pendant toute la période où le présent manuel sera en vigueur, la Force terrestre (FT) continuera de mettre en service de nouveaux systèmes de communication, de commandement et de contrôle. Ces systèmes révolutionneront le processus du renseignement et plus particulièrement la vision du champ de bataille du commandant, les besoins prioritaires en renseignement et les besoins en renseignement subséquents, l'intégration des capteurs et des comptes rendus, les outils analytiques, l'accès aux bases de données et les méthodes de diffusion. Le personnel du renseignement devra, tout au long de cette transition, déployer tous les efforts requis pour s'assurer que le processus du renseignement demeure un processus dynamique, polarisé et holistique. Dans cette optique, le présent manuel devrait être considéré comme étant le maintien du statu quo.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS I

TABLE DES MATIÈRES III

TABLE DES FIGURES XI

CHAPITRE 1 APPUI GÉNÉRAL DU RENSEIGNEMENT 1

SECTION 1 LES PROCESSUS DE L'ÉTAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT 1

Introduction 1

Information et renseignement 2

Le renseignement à l'ère de l'information 3

Le renseignement au cours des opérations 4

Appui du renseignement aux opérations d'information 5

Les opérations psychologiques et la déception 6

Types de renseignement 7

Catégories de renseignement 7

Lien existant entre le renseignement de combat et le renseignement stratégique 10

SECTION 2 LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL 12

Généralités 12

Les opérations internationales de soutien de la paix 12

SECTION 3 PRINCIPES ET MANDATS 14

Généralités 14

Principes 14

Préceptes 16

SECTION 4 CADRE DU CHAMP DE BATAILLE 23

Généralités 23

Dimensions du champ de bataille en termes d'espace et de temps 24

Autorité de gestion des données de la zone de responsabilité de renseignement 26
SECTION 5 RESPONSABILITÉS DU RENSEIGNEMENT 26

Accent mis sur l'aspect opérationnel 26
Corps d'armée 26
Division 27
Groupe-brigade/brigade 27
Groupement tactique 28
CHAPITRE 2 LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT 29
SECTION 1 INTRODUCTION 29

Généralités 29
CONNAISSANCE de la situation et désignation des objectifs 30
SECTION 2 ORIENTATION 31

Généralités 31
Besoins prioritaires en renseignement 32
Rôles 34
Procédure de combat — renseignement 37
Séquence de la procédure de combat relative au renseignement .. 38
PRÉPARATION DE L'APPRÉCIATION « RENSEIGNEMENT » 38
Gestion de la recherche 42
Évaluation des besoins en renseignement 45
Préparation du plan de recherche du renseignement 46
Choix des sources/des organismes 51
Affectation des sources/des organismes 53
SECTION 3 LA RECHERCHE 54

Généralités 54
Cueillette de l'information 54
Transmission de l'information 54

La base de données du renseignement 56
SECTION 4 L'EXPLOITATION 56

Généralités 56

Regroupement 57

Évaluation 61

Analyse 63

Intégration 63

Interprétation 63

Commentaires/évaluations 64
SECTION 5 DIFFUSION 65

Généralités 65

Principes 65

Formes et moyens de diffusion 67

APPENDICE 1 DÉSIGNATION DES OBJECTIFS 73

La fonction de décision 74

La fonction de détection 77

ANNEXE B ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE 79

Définir l'environnement du champ de bataille 81

Décrire les effets du champ de bataille 84

Évaluer l'adversaire 88

Déterminer les plans d'action de l'ennemi 90
APPENDICE 1 ANALYSE DU TERRAIN : MÉTHODE DE L'ANALYSE EN SEPT POINTS (FLOCARK) 99

Le processus 100
APPENDICE 2 111

ANNEXE C PLANIFICATION DU RENSEIGNEMENT, DE LA SURVEILLANCE, DE L'ACQUISITION DES OBJECTIFS ET DE LA RECONNAISSANCE 115

CHAPITRE 3 SOURCES ET ORGANISMES **125**

SECTION 1 INTRODUCTION **125**

Généralités 125

SECTION 2 LES MOYENS **127**

Choix des sources et organismes 127

Méthodes et techniques 128

SECTION 3 SOURCES **130**

Généralités 130

Sources HUMINT 131

Sources IMINT 133

Les sources SIGINT 135

Les sources TECHINT 135

SECTION 4 LES ORGANISMES **136**

Généralités 136

Organismes de niveau national/stratégique 136

Organismes du système de renseignement de combat 137

CHAPITRE 4 LE RENSEIGNEMENT HUMAIN **145**

SECTION 1 INTRODUCTION **145**

Généralités 145

Catégories de techniques d'exploitation de l'HUMINT 147

SECTION 2 DÉBRIEFING HUMINT **148**

Généralités 148

Facteurs dont il faut tenir compte 148

Les sources 151

Les troupes amies 152

Les patrouilles 154

Civils 158

SECTION 3 INTERROGATOIRE TACTIQUE 160

Généralités 160

Capture et évacuation des PG 160

Exploitation des connaissances des PG 161

Interrogatoire tactique — lignes directrices 162

SECTION 4 INTERROGATOIRE 163

Généralités 163

Le processus de l'interrogatoire 164

Exploitation des documents et de l'équipement capturés 167

Comptes rendus des opérations 172

ANNEXE A MODÈLE DE COMPTE RENDU DE PATROUILLE (STANAG 2003) 173

ANNEXE B (CLASSIFICATION) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DÉTAILLÉ 175

Processus de débriefing phase 1 176

Processus de débriefing phase 2 176

Processus de débriefing phase 3 176

Opération offensive — Attaque 177

ANNEXE C LISTE DE CONTRÔLE RELATIVE AUX DÉBRIEFINGS 183

ANNEXE D EXEMPLE D'UN COMPTE RENDU DE DÉBRIEFING 187

ANNEXE E PROCESSUS D'ÉVACUATION DES PG 191

Capture 191

Évacuation et attente 192

Ouvrages de référence 194

APPENDICE 1 ÉTIQUETTE DE CAPTURE DU PRISONNIER DE GUERRE 195

APPENDICE 2 DOSSIER PERSONNEL DU PRISONNIER DE GUERRE 197

Instructions relatives à la préparation 197

Information 198

ANNEXE F MODÈLE DE REGISTRE DE DOCUMENTS CAPTURÉS (STANAG 2084) 201

ANNEXE G COMPTE RENDU DE TRADUCTION 203

CHAPITRE 5 LE RENSEIGNEMENT PAR L'IMAGERIE 205

SECTION 1 INTRODUCTION 205

Généralités 205

Valeur et limites de l'IMINT 205

SECTION 2 CAPTEURS D'IMAGERIE 207

Généralités 207

Le spectre électromagnétique 207

Systèmes d'imagerie infrarouge 209

Le radar 210

Capteurs électro-optiques 212

SECTION 3 LES PLATES-FORMES D'IMAGERIE 214

Les ressources de reconnaissance au sol 214

Les plates-formes aériennes 214

Véhicules aériens télépilotés 214

Capacités des plates-formes aériennes 215

SECTION 4 SYSTÈMES AÉRIENS ET SYSTÈMES DE L'AVIATION 216

Généralités 216

Types de missionS aériennes 217

La reconnaissance aérienne tactique 218
Système de reconnaissance aérienne 223
Système de reconnaissance de l'aviation 224
Demande de soutien en matière d'imagerie et de reconnaissance 225
Compte rendu de reconnaissance 230
SECTION 5 FILMS, PHOTOGRAPHIES ET MOSAÏQUES... 232
Film 232
Stéréoscopie 233
Catégories de photographies aériennes 234
Produits de l'imagerie 235
Échelle 239
SECTION 6 GESTION DE LA RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT 241
Généralités 241
Activité IMINT 242
Responsabilités des états-majors du renseignement 243
Processus de gestion des besoins 243
Demandes de reconnaissance et de surveillance 247
SECTION 7 ANALYSE DE L'IMAGERIE 249
Généralités 249
Les analystes de l'imagerie 249
Exploitation 253
Sommaire du renseignement par imagerie 255
CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENT D'ORIGINE ÉLECTROMAGNÉTIQUE (SIGINT) 257
SECTION 1 INTRODUCTION 257
Généralités 257
La menace 260

SECTION 2 CONCEPTS ET UTILISATION DE LA GE 260

Appui du renseignement aux opérations de GE 264

Appui fourni par la GE au renseignement 267

Coordination de la GE et du renseignement 268

CHAPITRE 7 LE RENSEIGNEMENT TECHNIQUE 269

SECTION 1 INTRODUCTION 269

Généralités 269

TYPES DE TECHINT 270

SECTION 2 SOURCES ET STRUCTURES 271

Sources de TECHINT 271

Structures du TECHINT 272

SECTION 3 PROCESSUS D'EXPLOITATION TECHINT 275

Le plan TECHINT 275

Documents et traitement 275

Comptes rendus 277

Catégories d'équipement capturé 278

Étapes de l'exploitation du TECHINT 279

SECTION 4 RESSOURCES D'EXPLOITATION DU TECHINT 281

Ressources d'exploitation du CEMC 281

Ressources d'exploitation du CIEMC 283

Sommaire du TECHINT 284

ANNEXE A DONNÉES TECHINT QUI FIGURENT DANS L'ANNEXE RELATIVE AU RENSEIGNEMENT 285

LISTE DES ABRÉVIATIONS 287

GLOSSAIRE 295

TABLE DES FIGURES

Figure 1-1 : Zones d'influence et d'intérêt en terme d'espace (largeur x profondeur) et en terme de temps (à l'avant de la limite avancée de la zone de bataille) 25

Figure 2-1 : Le cycle du renseignement 30

Figure 2-2 : Modèle d'un plan de recherche de renseignements 49

Figure 2-3 : Détails de la carte 61

Figure 2-4 : Système d'évaluation de la fiabilité des sources et de la crédibilité de l'information. 62

Figure 2-5 : Le processus décisionnel (Cycle de décision/eaction, PPO et ATG) 71

Figure 2-6 : Méthodologie de désignation des objectifs 73

Figure 2-7 : Matrice d'exécution de l'attaque 76

Figure 2-8 : Processus de désignation des objectifs 77

Figure 2-9 : Processus de l'ATG 79

Figure 2-10 : Étape 1 du processus d'ATG — Définir l'environnement du champ de bataille 81

Figure 2-11 : Lignes directrices relatives à la zone d'intérêt 82

Figure 2-12 : Zones d'opérations et d'intérêt 83

Figure 2-13 : Étape 2 du processus d'ATG — Décrire les effets du champ de bataille 84

Figure 2-14 : Calque des obstacles modifié combiné 86

Figure 2-15 : Matrice des effets des conditions météorologiques 87

Figure 2-16 : Tableau des données relatives à la luminosité 87

Figure 2-17 : Étape 3 — Évaluer l'adversaire 88

Figure 2-18 : Gabarit de la doctrine 89

Figure 2-19 : Étape 4 — Déterminer les plans d'action de l'ennemi 90

Figure 2-20 : Gabarit de situation 92

Figure 2-21 : Lignes de phase temporelles 93

Figure 2-22 : Gabarit des événements 94
Figure 2-23 : Gabarit de prise de décision 96
Figure 2-24 : Processus d'analyse du terrain 99
Figure 2-25 : Matrice des couleurs 101
Figure 2-26 : Matrice des unités/formations 102
Figure 2-27 : Objectifs types d'une division ennemie 103
Figure 2-28 : Corridors de mobilité 104
Figure 2-29 : Façon de marquer le terrain 105
Figure 2-30 : Corridors de mobilité 106
Figure 2-31 : Voies d'approche 107
Figure 2-32 : Cotation des voies d'approche 108
Figure 2-33 : Modèle de briefing relatif à une appréciation renseignement 112
Figure 2-34 : Matrice ISTAR 120
Figure 2-35 : Calque ISTAR 121
Figure 4-1 : Recto de l'étiquette de capture du prisonnier de guerre 195
Figure 4-2 : Verso de l'étiquette de capture du prisonnier de guerre 196
Figure 4-3 : Exemple d'une page d'un registre de documents capturés 201
Figure 5-1 : Radar aéroporté à antenne latérale 212
Figure 5-2 : Photographie panoramique 220
Figure 5-3 : Photographie oblique 220
Figure 5-4 : Photographie verticale 221
Figure 5-5 : Demande de soutien en matière de reconnaissance 229
Figure 5-6 : Exemple de RADAREXREP 232
Figure 5-7 : Méthode de comparaison de la distance focale 240
Figure 5-8 : Méthode de la distance focale-altitude du vol 241
Figure 5-9 : Message de demande/de mission de reconnaissance aérienne 248

CHAPITRE 1
APPUI GÉNÉRAL DU RENSEIGNEMENT

Au cours de la dernière guerre, la difficulté résidait dans le fait que nous étions à la fin d'une époque. Aujourd'hui, la difficulté réside dans le fait que nous sommes au début d'une autre époque. (Traduction libre.)

Major-général J.F.C. Fuller, Armoured Warfare 1943

SECTION 1
LES PROCESSUS DE L'ÉTAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT

INTRODUCTION

1. Le renseignement constitue la principale activité des opérations d'information (OI) et joue le rôle de fonction coordonnatrice centrale du « ISTAR » (renseignement, surveillance, acquisition des objectifs et reconnaissance), le système des systèmes. Collectivement, les opérations d'information constituent une fonction de combat et sont définies dans la publication PFC 300-1 de la façon suivante :

> Opérations militaires permanentes à l'intérieur de l'environnement militaire de l'information; elles permettent, améliorent et protègent la tenue du cycle décision – action du commandant et l'exécution de l'opération et procurent dans toute la gamme des opérations militaires un avantage pour ce qui est de l'information. Elles comportent des interactions avec l'environnement global de l'information et l'exploitation et l'attaque des systèmes d'information et de prise de décisions de l'adversaire.

2. Pour accomplir sa mission, le commandant devra obtenir des réponses à ses besoins essentiels du commandant en renseignement (BECR). Ces besoins sont satisfaits au moyen d'informations sur les forces amies, l'adversaire et le milieu physique. Les OI ont pour objet de fournir au commandant de l'information pertinente (IP), laquelle est obtenue par le traitement d'un volume sans cesse croissant de données disponibles. Cette information permettra au commandant d'avoir une connaissance de la situation qui lui servira à établir sa vision du champ de bataille. L'information pertinente est un produit raffiné, même s'il n'est pas fourni en tant que tel. Les membres du personnel du renseignement qui font partie des états-majors et des unités hiérarchiques, produisent du renseignement pour aider le commandant à prendre des décisions en temps opportun et à entrer dans le processus décisionnel de son adversaire. Le processus d'analyse tactique graphique (ATG) est intrinsèquement dépendant de l'IP mais en retour, il fournit un apport clé à l'ensemble de la procédure de planification opérationnelle (PPO).

3. Toutes les professions possèdent un langage qui leur est propre et la terminologie associée au renseignement doit être comprise pour que les concepts connexes puissent être mis en application. Il est clair qu'il faut comprendre parfaitement les définitions et les interrelations des différents termes avant de commencer à explorer l'environnement, les techniques et les domaines spécialisés du renseignement.

INFORMATION ET RENSEIGNEMENT

4. Le glossaire OTAN de termes et définitions (AAP-6) définit l'information de la façon suivante : *Donnée non traitée, de toute nature, qui peut être utilisée pour l'élaboration du renseignement.* La doctrine de l'Armée de terre canadienne utilise la définition d'information de l'OTAN et, comme on l'a souligné ci-dessus, l'information constitue un élément essentiel du processus de planification et d'exécution de toutes les opérations et activités. Le renseignement, tel qu'il est défini dans le glossaire OTAN est : *Le résultat de l'exploitation des renseignements bruts concernant les nations étrangères, les forces armées ennemies ou pouvant le devenir, les zones où des opérations sont effectivement menées ou pourraient l'être. Le terme s'applique aussi aux activités d'élaboration du renseignement et aux organismes qui s'y consacrent.* En intégrant la

définition du renseignement de l'OTAN à la structure de la nouvelle doctrine de l'Armée de terre canadienne, nous affirmons que le renseignement, en tant que produit, est un sous-ensemble clé de l'IP qui permet de connaître l'adversaire, les conditions météorologiques et le terrain.

5. À cet égard, il est important de comprendre que le renseignement contribue à l'aperçu commun des opérations tactiques permettant de connaître la situation de l'adversaire, normalement désignée connaissance de la situation des forces rouges et vision environnementale ou connaissance de la situation des forces brunes. On peut également retrouver, au sein d'un secteur ou d'un théâtre d'opérations, des éléments neutres désignés connaissance des forces vertes. L'application des connaissances de la situation doit être flexible; les forces bleues (amies) rouges et brunes sont les plus communes. Les connaissances des forces rouges et brunes sont obtenues par la coordination des systèmes de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR) et par l'intégration de l'exploitation ou de la fusion de l'information toutes sources[2], fournie par les systèmes ISTAR. Le renseignement constitue un élément clé des opérations et une composante importante du processus décisionnel. Le renseignement permet aux commandants de planifier et de diriger les opérations avec succès, d'identifier les objectifs critiques et de gagner des combats décisifs. En utilisant le terrain et les conditions météorologiques à leur avantage et en utilisant le feu et la manoeuvre de façon efficace, les commandants peuvent surmonter l'adversité et vaincre des adversaires plus puissants.

LE RENSEIGNEMENT À L'ÈRE DE L'INFORMATION

6. Dans l'ancienne doctrine canadienne, on a essayé de diviser le renseignement en deux catégories distinctes, soit le renseignement stratégique et le renseignement tactique, et pour déterminer le type de renseignement qui avait le plus d'importance, on avait recours à des jugements de valeur. Une grande partie de cette « scission » résultait des limites des techniques de l'information en matière de rapidité et de sécurité. Avec la nouvelle culture de l'information les barrières

---

[2] OTAN AAP-6U parle plutôt *de renseignement brut de combat.*

techniques qui s'opposaient au mouvement de l'information sont en train de disparaître. Du matériel de renseignement stratégique est maintenant disponible et des sources, des organismes et des méthodes de renseignement stratégique (lire nationaux) peuvent maintenant appuyer facilement les niveaux plus bas de commandement tactique. Cette capacité appuie la doctrine canadienne de commandement par mission et d'interopérabilité avec les alliés. Quoiqu'il en soit, les données, le matériel, l'information et le renseignement de source unique acquis au moyen des systèmes ISTAR interarmées et de l'armée de terre déployée sont exploités en vertu des mêmes méthodes et des mêmes principes qu'au niveau national. Lorsque le présent manuel emploi le mot « renseignement », le but recherché est de mettre l'accent sur l'application de cette compétence au sein d'un commandement de campagne d'une armée déployée ou d'un quartier général régional. Les concepts et les méthodes peuvent être néanmoins considérés comme étant applicables à un commandement interarmées, où là du moins, c'est l'armée de terre qui commande.

7. Le système des systèmes, « ISTAR », doit être capable de détecter, de localiser et d'identifier les forces de combat ennemies. L'identification et la localisation du (des) centre(s) de gravité de l'adversaire, des nœuds critiques, des axes principaux, des deuxièmes échelons et des armes de destruction massive revêtent une importance de premier plan. À l'autre extrémité du spectre d'intensité des conflits, le système ISTAR doit identifier et localiser les personnalités clés et les activités individuelles, les principaux centres d'activité, les cellules et/ou les groupes d'activités. La protection des formations amies contre les conséquences de la surveillance ennemie constitue également une priorité élevée.

LE RENSEIGNEMENT AU COURS DES OPÉRATIONS

8. Le renseignement est la somme de nos connaissances et de notre compréhension de l'environnement dans lequel se déroulent les activités militaires. Cela n'inclut pas seulement la connaissance des activités, capacités et intentions d'un adversaire réel ou potentiel, mais également la connaissance des parties belligérantes pendant les opérations de soutien de la paix (OSP), des « sympathisants neutres » des deux parties en cause ainsi que du milieu physique où la force militaire devrait être appelée à accomplir sa mission.

9. Le terme « renseignement » s'applique également aux divers comptes rendus et briefings utilisés pour transmettre aux commandants, planificateurs opérationnels, spécialistes du renseignement et autres personnes susceptibles de tirer avantage de ces connaissances, la connaissance acquise de l'adversaire et de l'environnement.

10. Le renseignement est le résultat de l'exploitation des renseignements bruts relatifs aux nations étrangères, aux forces ou éléments hostiles ou pouvant le devenir, aux zones où des opérations sont effectivement menées ou pourraient l'être. Le terme s'applique aussi aux activités d'élaboration du renseignement et aux organismes qui s'y consacrent.

11. Généralement, l'information obtenue à l'aide de capteurs et l'information militaire ou tactique n'est en réalité qu'une collection de données ou d'informations non reliées, tels la présence de chars ennemis dans un village et des mouvements accrus de réfugiés en provenance d'un secteur donné. Cette information peut être vraie ou fausse, exacte ou inexacte, confirmée ou non confirmée, nouvelle ou corroborée, pertinente ou non, et positive ou négative. Lorsque ces données ou cette information font l'objet d'une vérification, qu'elles sont associées à d'autres faits et qu'elles sont interprétées afin de découvrir les causes, les circonstances sous-jacentes ainsi que leur signification possible, le renseignement est créé. Ce processus de conversion des données et du renseignement brut en renseignement est expliqué de façon plus détaillée dans le cadre de l'étude du cycle du renseignement.

APPUI DU RENSEIGNEMENT AUX OPÉRATIONS D'INFORMATION

12. Les OI jouent un rôle prépondérant et, comme on l'explique dans la B-GL-300-005 *Les opérations d'information*, elles ont lieu tant en situation offensive qu'en situation défensive. Le renseignement et l'ISTAR auront le même niveau et la même portée, c.-à-d. qu'ils seront intenses et continus et, comme on le décrit au chapitre 2, ils seront de nature cyclique en termes de planification et d'exécution.

13. Le renseignement et l'ISTAR seront utilisés pour appuyer les autres composantes des opérations d'information, tout comme ils

aident le commandant à assumer les activités de commandement, manoeuvre, puissance de feu, protection et maintien en puissance. Au sein des OI, le renseignement et l'ISTAR appuieront les éléments suivants :

a. les opérations psychologiques (PSYOPS),

b. la déception.

LES OPÉRATIONS PSYCHOLOGIQUES ET LA DÉCEPTION

14. Les PSYOPS sont décrites dans la B-GL-353-001/FP-002.[3] L'appui fourni par le renseignement aux PSYOPS se concrétise surtout dans le renseignement humain (HUMINT), même si tout le réseau ISTAR est utile pour déterminer les moyens et les méthodes employés dans le cadre des PSYOPS et pour apporter des modifications à une campagne des PSYOPS.

15. En règle générale, le renseignement et l'ISTAR détecteront dans le déploiement de l'adversaire, les changements et les ajustements apportés susceptibles de révéler la réaction de l'ennemi face aux PSYOPS et aux mesures de déception. Il en va de même pour la contre-ingérence qui détectera les changements apportés au réseau ISTAR de l'adversaire peut-être en raison de ces mêmes facteurs.

16. Le renseignement humain (HUMINT) est essentiel aux PSYOPS puisqu'il identifie les vulnérabilités du groupe-cible. De même, le renseignement humain (HUMINT) révélera souvent les effets des PSYOPS étant donné qu'il détectera les changements d'attitude parmi le personnel ennemi ciblé.

---

[3] B-GL-353-001/FP-002 *Les opérations psychologiques*. (À rédiger.)

TYPES DE RENSEIGNEMENT

17. Il existe deux (2) types de renseignement :

a. **Le renseignement de base**. Le renseignement de base est le renseignement qui est obtenu à partir de matériel de base (c.-à-d. renseignement brut de base) portant sur tout sujet et pouvant permettre d'établir une documentation de référence, utilisable pour la planification et pour l'évaluation de renseignements bruts ou de renseignement. Le renseignement de base peut être permanent ou semi-permanent.

b. **Le renseignement de situation**. Le renseignement de situation découle de matériel récemment produit relatif à la situation et aux événements en cours.

CATÉGORIES DE RENSEIGNEMENT

18. Chacune des catégories de renseignement suivante renferme des éléments de renseignement de base et de renseignement de situation :

a. **Le renseignement acoustique**. Le renseignement acoustique (ACINT) est le renseignement provenant de la recherche et de l'exploitation de phénomènes acoustiques. Les capteurs peuvent intercepter de façon passive le bruit émis ou transmettre de façon active des impulsions sonores et capter les échos.

b. **Le renseignement de combat**. Le renseignement de combat est le renseignement sur l'ennemi, les conditions atmosphériques et géographiques nécessaires au commandement pour la préparation et la conduite des opérations de combat. Le renseignement de combat se limite essentiellement à l'étude des facteurs qui se trouvent à l'intérieur des limites de la zone d'intérêt du commandant.

c. **Le renseignement sur les transmissions (COMINT)**. Renseignement obtenu de

communications électromagnétiques ou de systèmes de communications par des personnes autres que leurs utilisateurs ou destinataires prévus.

d. **La contre-ingérence**. La contre-ingérence (CI) se compose des activités de renseignement visant à évaluer les vulnérabilités de nos propres forces face aux ressources de renseignement de l'adversaire, telles le réseau ISTAR, et à neutraliser ces vulnérabilités. La CI relève du renseignement de sécurité (SECINT) et du renseignement, et appuie la sécurité opérationnelle (SECOP).

e. **Le renseignement électronique (ELINT)**. Renseignement obtenu d'émissions électromagnétiques, excluant les transmissions, par des personnes autres que leurs utilisateurs ou destinataires prévus.

f. **Le renseignement humain**. Catégorie de renseignement découlant de renseignements bruts recueillis et fournis par une source humaine.

g. **Le renseignement par imagerie (IMINT)**. Renseignement découlant de l'imagerie acquise au moyen de capteurs photographiques, radars, électro-optiques, infrarouges, thermiques et multi-spectraux, lesquels peuvent être posés au sol, transportés à bord de navires ou sur des plates-formes aériennes.

h. **Le renseignement « mesures et signature » (MASINT)**. Renseignement scientifique et technique découlant de l'analyse qualitative de données (métriques, angulaires, spatiales, longueurs d'onde, en fonction du temps, modulation, etc.). Le MASINT est obtenu au moyen de capteurs techniques spécifiques dans le but d'identifier toutes les caractéristiques distinctives associées à la source, à l'émetteur ou à l'expéditeur et de faciliter l'identification subséquente et/ou la mesure de ces caractéristiques. Le MASINT englobe les autres sources et méthodes de renseignement telles

l'ACINT, le renseignement laser (LASINT) et le renseignement nucléaire (NUCINT).

i. **Le renseignement militaire**. Le renseignement militaire englobe les secteurs fonctionnels du renseignement de combat, du renseignement stratégique et de la contre-ingérence. Les sources de renseignement, les produits et la connectivité peuvent être floues en cette ère de l'information; c'est cependant l'endroit où il est appliqué qui est important. Ces secteurs fonctionnels sont essentiels à la préparation et à l'exécution des politiques, plans et opérations militaires étant donné qu'ils fournissent une base permettant de déterminer :

(1) l'horaire et la durée des opérations prévues;

(2) les effectifs de combat requis;

(3) l'attribution des tâches;

(4) les besoins en matière d'appui au combat et de soutien au combat,

(5) les actions et les réactions des alliés, des pays neutres, des éléments voisins et amis.

j. **Le renseignement de sécurité (RS)**. Renseignement sur la nature, les possibilités et les intentions d'organisations ou d'individus hostiles, qui sont ou pourraient être engagés dans des activités d'espionnage, de sabotage, de subversion, de terrorisme ou criminelles. Les mesures de contre-ingérence sont prises dans le but de contrer la menace à la sécurité. Le RS devrait donc être enseigné comme étant un produit de renseignement plutôt qu'une organisation, un organisme ou un processus.

k. **Le renseignement d'origine électromagnétique (SIGINT)**. Terme générique désignant le renseignement « transmissions » (COMINT) et le

renseignement électronique (ELINT), lorsqu'il n'est pas nécessaire de distinguer ces deux types de renseignement, ou pour en désigner le fusionnement.

l. **Le renseignement stratégique (STRATINT).** Renseignement nécessaire à l'élaboration de la ligne de conduite et des plans militaires à l'échelon national et international.

m. **Le renseignement tactique (TACINT).** Renseignement nécessaire à l'établissement des plans et à la conduite des opérations tactiques.

n. **Le renseignement sur l'objectif.** Indication permettant de caractériser et de localiser un objectif ou un ensemble d'objectifs, d'en connaître les vulnérabilités et l'importance relative. La vulnérabilité et l'importance relative des objectifs associés au renseignement sur l'objectif sont déterminés dans le cadre du processus d'acquisition des objectifs (AO).

o. **Le renseignement technique (TECHINT).** Renseignement relatif aux développements technologiques à l'étranger, aux performances et aux possibilités opérationnelles des matériels étrangers qui font ou pourraient faire l'objet d'applications militaires. Le renseignement technique est relié au renseignement scientifique à l'échelon national.

LIEN EXISTANT ENTRE LE RENSEIGNEMENT DE COMBAT ET LE RENSEIGNEMENT STRATÉGIQUE

19. Les seules différences qui distinguent le renseignement de combat du renseignement stratégique au sein d'un commandement déployé, sont la portée et le point de vue. Le renseignement de combat porte principalement sur l'opération militaire précise qui est en cours et est habituellement généré depuis l'intérieur tandis que le renseignement stratégique vise davantage à appuyer la planification de la défense aux échelons nationaux et internationaux. Les deux types de renseignement doivent donner un aperçu complet des activités de

l'adversaire. La différence réside dans l'utilisation qui en sera faite, à savoir si le produit sera utilisé pour obtenir un avantage tactique ou pour fournir une estimation de la capacité de la nation adverse à s'engager dans le combat.

20. Les états-majors du renseignement stratégique élaborent des produits liés à différents domaines d'étude, notamment la géographie, les transports, les télécommunications, la sociologie, la politique, l'économie, les sciences et les forces armées étrangères. Les produits suivants sont particulièrement utiles aux états-majors et unités du renseignement déployés :

a. cartes, graphiques et données connexes;

b. descriptions et études des plages, ports, rivières, villes, traits caractéristiques de terrain et analyses connexes;

c. études des systèmes de transport et de communication;

d. données sur la traficabilité, le climat et l'hydrographie;

e. évaluations politiques, sociologiques et économiques;

f. évaluations des ordres de bataille (ORBAT) des armées, marines et forces aériennes étrangères.[4]

---

[4] Il faut noter cependant que le projet de STANAG 2077 – *Ordre de bataille*, daté du 30 mars 1999, énonce à la partie 2 une politique et une présentation uniformisées pour consigner et échanger l'information relative aux ORBAT et qui s'applique à tous les niveaux de commandement.

SECTION 2
LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL

GÉNÉRALITÉS

21. En règle générale, les états-majors du renseignement doivent superviser et évaluer les capacités et les modes de fonctionnement des systèmes de manœuvre, de puissance de feu et d'exploitation de l'information ennemis ainsi que la façon dont ces activités sont appuyées par les systèmes de protection et de maintien en puissance de l'adversaire. Grâce à la compréhension des opérations fonctionnelles de l'ennemi dans une zone d'opérations donnée, il devient alors possible de prévoir ses intentions.

22. Les états-majors du renseignement doivent acquérir une connaissance approfondie des menaces et des conditions propres à la mission en cours. On utilisera au maximum les banques de données ouvertes et classifiées, les organismes locaux et les systèmes avancés de recherche de l'information, comme la surveillance par satellites, pour compléter les méthodes de recherche de l'information de combat courantes.

23. Grâce au renseignement qu'il fournit, tout système ISTAR efficace contribue grandement au succès des opérations menées dans tout le spectre éventuel d'intensité des conflits. Pour être efficaces, les opérations ISTAR doivent faire l'objet de directives précises de la part du commandement, d'une planification et d'une coordination par les états-majors et doivent être combinées à des capteurs techniques et humains adéquats ainsi qu'à une capacité analytique toutes sources prédictive sophistiquée. Le succès opérationnel sera directement proportionnel à la rapidité et à l'efficacité avec lesquelles la connaissance de la situation de l'adversaire et la vision du champ de bataille seront fournis au commandant. Ce succès repose entre autres sur l'interaction efficace entre le renseignement et les ressources de recherche au sein du réseau ISTAR.

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SOUTIEN DE LA PAIX

24. Les opérations de soutien de la paix (OSP) sont des opérations militaires effectuées dans le but de rétablir et/ou de

maintenir la paix en ayant recours à des moyens autres que la force, sauf dans des circonstances extrêmes. Le renseignement peut jouer un rôle direct dans les OSP; la planification opérationnelle des OSP doit donc prévoir l'éventail complet de tout le renseignement pertinent disponible.

25. Les OSP englobent des activités telles que la supervision du cessez-le-feu, du désengagement et du décrochage des forces d'opposition, le maintien de la loi et l'ordre et la surveillance des territoires libres, ce qui peut inclure la mise en application de mesures coercitives. Avant le déploiement, il faut s'attendre à ce que les états-majors du renseignement fassent l'objet d'une sollicitation accrue eu égard à l'orientation et à l'instruction des forces sur le point de se déployer ainsi que pour effectuer la planification opérationnelle de la mission.

26. Dans le cadre des OSP, le renseignement repose principalement sur l'observation des événements par les patrouilles, postes d'observation, surveillance technique, liaison avec les organismes non gouvernementaux (ONG) et sur l'aide des ressources du renseignement des forces alliées. Un large éventail d'information pertinente est également recueilli de sources humaines et transformé en HUMINT. La nécessité pour les militaires d'obtenir du renseignement précis et en temps opportun est la même que l'on retrouve partout ailleurs dans le spectre d'intensité des conflits et le continuum des opérations. Elle diffère dans ce sens que la recherche de l'information et l'exploitation de cette dernière en renseignement peuvent se trouver limitées pour des raisons politiques. Le renseignement acquis ne doit pas être dévoilé à l'une ou l'autre des parties ou à aucune des parties au conflit afin de ne pas compromettre la neutralité de la force de soutien de la paix et conserver et encourager le consentement des deux parties. Il est également possible qu'il y ait certaines restrictions eu égard à l'interaction et aux possibilités de diffusion de ces renseignements au sein même des OSP.

27. À part les diverses restrictions, les états-majors du renseignement doivent être au courant des produits de niveau tactique, opérationnel et stratégique auxquels ils peuvent avoir accès et doivent les exploiter en conséquence. Cela s'applique tout particulièrement aux environnements d'OSP multinationaux où une multitude de produits de renseignement seront générés par les forces se trouvant sur le théâtre tandis que le sujet du renseignement tactique sera indubitablement plus varié et plus diversifié qu'au cours des

opérations conventionnelles. Contentons-nous de dire que la complexité des environnements des OSP constitue un défi pour les états-majors du renseignement de tous les niveaux.

SECTION 3
PRINCIPES ET MANDATS

GÉNÉRALITÉS

28. Le renseignement, lequel constitue une partie intrinsèque de la procédure de combat (et du PPO), fournit la base sur laquelle les commandants se fondent pour prendre des décisions, planifier les activités, établir des mesures de sécurité, effectuer des opérations militaires et entrevoir les développements futurs afin de prévoir les besoins.

29. La gestion efficace de la recherche du renseignement, l'exploitation complète de toutes les données pertinentes et la diffusion rapide de renseignement opportun et pertinent permettent aux états-majors du renseignement de réduire les effets que peuvent avoir sur les opérations les incertitudes relatives à l'adversaire, aux conditions météorologiques et au terrain.

PRINCIPES

30. Les huit principes fondamentaux régissant la fonction, l'organisation et le fonctionnement du système du renseignement de combat, depuis le groupement tactique jusqu'au niveau du corps d'armée, sont :

a. **Un contrôle centralisé**. Le renseignement est contrôlé de façon centrale afin d'éviter les duplications inutiles, fournir l'appui réciproque et assurer l'utilisation efficace et économique de toutes les ressources.

b. **Rapidité de diffusion**. L'information ou le renseignement le plus exact et le plus fiable qui soit est absolument inutile s'il arrive trop tard. La recherche, l'exploitation et la diffusion de

l'information et du renseignement doivent être effectuées de façon rapide et efficace. Lors de situations évoluant rapidement, on pourra diffuser le renseignement brut de combat plutôt que le renseignement de combat afin de s'assurer que les troupes en contact et les autres états-majors du renseignement sont au courant des récents développements.

c. **Exploitation systématique**. Les sources et les organismes doivent faire l'objet d'une exploitation systématique grâce à une assignation méthodique des tâches, laquelle se fonde sur la connaissance approfondie des capacités et des limites de ces sources et organismes.

d. **Objectivité**. Il faut résister à toute tentation de déformer l'information dans le but de l'adapter à une notion ou à une idée préconçue.

e. **Accessibilité**. Les commandants, le personnel des états-majors des opérations et du renseignement et les autres utilisateurs doivent avoir un accès direct au renseignement brut et aux renseignements pertinents. Le renseignement n'a aucune valeur s'il n'est pas diffusé à ceux qui en ont besoin ou si ces derniers n'y ont pas accès.

f. **Rapidité de réaction**. Le système des systèmes « renseignement » doit réagir de façon efficace au cycle de décision du commandant.

g. **Protection des sources**. Toutes les sources d'information doivent être adéquatement protégées.

h. **Révision constante**. Le renseignement doit faire l'objet d'une révision constante et doit, si nécessaire, être corrigé en tenant compte de toute la nouvelle information reçue.

PRÉCEPTES

31. Certains préceptes, à défaut d'être des principes, sont considérés comme des vérités fondamentales en matière de renseignement. Ces préceptes sont :

a. **Responsabilité**. Le personnel du renseignement et l'ensemble du système du renseignement doit jouir de la confiance des commandants et des états-majors. L'officier d'état-major du renseignement, lequel a directement accès au commandant pour ce qui est des questions relatives au renseignement, doit posséder les qualités d'un chef militaire. De plus, pour être efficace, l'officier du renseignement doit être un expert eu égard au système « renseignement » des systèmes et doit posséder une grande expérience ainsi qu'une connaissance spécialisée du système – aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique. L'officier du renseignement doit posséder une connaissance approfondie des points suivants :

(1) capacités et limites des sources et organismes disponibles en matière de recherche d'information;

(2) systèmes et organismes extérieurs de renseignement capables de fournir des spécialistes ou un appui de niveau supérieur;

(3) capacités et limites techniques des technologies d'exploitation et de diffusion de l'information;

(4) formation et perfectionnement du personnel du renseignement chargé de gérer la recherche de l'information, d'exploiter l'information et de diffuser les produits à base de renseignement.

b. **Emploi judicieux de l'état-major**. Le succès du système de renseignement, quel que soit le niveau, repose dans une large mesure sur la capacité de tous les membres de l'état-major du renseignement à faire en sorte que leurs activités répondent aux besoins du commandant. De leur côté, les commandants et les états-majors des opérations doivent s'assurer que l'état-major du renseignement et, par conséquent le système du renseignement, soit adéquatement employé et dirigé.

c. **Axé sur l'aspect opérationnel**. Les membres de l'état-major du renseignement forment une équipe unie qui doit s'assurer que tous les aspects de la fonction renseignement sont axés sur les besoins prioritaires en renseignement (BPR), les besoins en renseignement (BR) et les demandes de renseignements (DR). L'analyse du concept des opérations du commandant permet également à l'état-major du renseignement de prévoir les besoins futurs en renseignement. Les progrès technologiques qui ont accompagné l'émergence des OI ont mis à la disposition de l'état-major du renseignement des mesures et des moyens lui permettant d'appuyer le commandement de la mission et les opérations de manoeuvre.

d. **Dicté par le commandant**. Les commandants établiront les BECR à l'intérieur desquels on retrouvera les BPR.[5] En lien direct avec le principe du **contrôle centralisé**, le renseignement dicté par le commandant a pour but de s'assurer que les aspects relatifs au temps et à l'espace des BPR et des objectifs de grande importance sont définis suffisamment en détail pour permettre la concentration du système du renseignement à tous les niveaux de commandement.

---

[5] Voir le chapitre 2 pour plus d'explications sur les BECR et les BPR.

e. **Synchronisation**. L'état-major du renseignement et le personnel hiérarchique, lesquels travaillent conformément aux principes de rapidité de réaction et d'exploitation systématique, doivent orienter l'ensemble du cycle du renseignement à l'intérieur du contexte opérationnel. Ils doivent également connaître les capacités et les limites des ressources de renseignement nationales et alliées, stratégiques et tactiques, et évaluer dans le cadre de situations articulées, la meilleure façon d'intégrer ces ressources pour appuyer les besoins sans cesse changeants des opérations de l'ère moderne. La recherche, l'exploitation et la diffusion de l'information doivent se faire de façon rapide et efficace.

f. **Opérations menées à partir de bases distinctes**. Pour garantir l'exploitation systématique de toutes les sources et tous les organismes possibles, le système du renseignement doit assurer le maintien de l'intégrité du flot d'information et ce, au cours de toutes les phases du déploiement et des opérations. Cette obligation constitue un défi pour les organisations de renseignement avant et pendant les déploiements. L'appui fourni à une opération en matière de renseignement peut devoir être réparti en plusieurs emplacements pendant une période donnée. Par conséquent, certaines activités ou ressources de renseignement peuvent être déployées ailleurs au sein d'un secteur d'opérations ou d'un théâtre. Cependant, toutes les ressources partagent le même rapport de commandement et de contrôle (p. ex. en sous-ordre). C'est ce qui forme la base des opérations menées à partir de bases distinctes, sans inclure pour autant les ressources de renseignement susceptibles de fournir un appui mais qui oeuvrent en vertu d'un rapport de commandement et de contrôle différent (p. ex. appui du renseignement stratégique aux forces déployées).

g. **Adapté à la situation tactique**. Conformément au principe de rapidité de réaction, le système du

renseignement doit toujours répondre aux BPR du commandant. Cela inclut la dotation en personnel et la fourniture de l'équipement étant donné que la nature des missions et des déploiements a tendance à changer au fur et à mesure que le situations évoluent.

h. **Diffusion du renseignement**. Les états-majors du renseignement et les autres utilisateurs doivent avoir un accès direct au renseignement brut pertinent et au renseignement. Selon le principe de l'accessibilité, le renseignement n'est d'aucune valeur s'il n'est pas diffusé ou s'il n'est pas accessible à ceux qui en ont besoin. En matière d'OI, cela signifie un lien descendant direct et la diffusion des données brutes ainsi que la fourniture « automatique intelligente » de produits à base de renseignement. De leur côté, les « consommateurs » d'information et de renseignement brut doivent pouvoir avoir accès aux produits du renseignement et aux bases de données selon un mode « sur demande » intelligent.

32. **Analyse de l'information provenant d'une « source unique » par rapport à l'information « toutes sources »**. Les états-majors du renseignement doivent veiller à ce que l'information de combat soit rapidement transmise à tous ceux qui en ont immédiatement besoin tout en assurant son exploitation simultanée par le personnel du renseignement ou des unités hiérarchiques. Ce désir de tenir les utilisateurs d'information au courant des développements comporte cependant certains risques. L'information peut être inexacte, soit en raison d'une erreur de l'opérateur (mauvaise information), soit en raison d'activités de déception délibérées de la part de l'adversaire (désinformation). Le risque de fournir de l'information potentiellement erronée doit être évalué en fonction des gains que l'on pourrait obtenir si l'information exacte était transmise à temps pour être utilisée.

33. Ainsi, par exemple, un compte rendu SIGINT pourrait signaler la concentration d'un bataillon de chars ennemi dans une forêt donnée ainsi que des préparatifs en vue de percer les défenses avancées à un endroit précis. Si ce rapport est accepté comme étant valide sans que des comptes rendus de corroboration ne soient

demandés aux sources IMINT et HUMINT, le bureau du G2 a alors effectué une analyse de « source unique ». Il serait de beaucoup préférable que le bureau du G2 demande un compte rendu IMINT relativement aux pistes des chars autour de la forêt en question. De plus, ou s'il n'y a pas d'imagerie, il doit confirmer les comptes rendus HUMINT auprès des sources susceptibles d'avoir vu ou entendu les chars dans la forêt en question. Le G2 est alors en bien meilleure position pour faire des déductions qui pourraient mener à l'engagement de la force de contre-mouvement de la formation.

34. **Information, mauvaise information et désinformation**. On fait la distinction entre les vocables suivants :

a. **Information ou renseignement brut**. Donnée non traitée, de toute nature, qui peut être utilisée pour l'élaboration du renseignement. Cela pourrait englober, par exemple, les données des capteurs intégrées aux données d'autres capteurs avant d'être transmises à titre de renseignement brut.

b. **Mauvaise information**. Données ou informations erronées introduites dans le système d'exploitation du renseignement par des sources qui croient, à tort, que les données sont exactes.

c. **Désinformation**. Données ou informations erronées introduites intentionnellement dans le système d'exploitation du renseignement par des organismes de renseignement, des groupes ou des personnes hostiles dans le but de tromper les états-majors du renseignement et amener les commandants à prendre des décisions qui servent les intérêts des forces ennemies.

35. **Le renseignement au royaume des opérations d'information**. La méthodologie du renseignement ne cesse d'évoluer. Une partie de cette évolution a trait aux aspects suivants :

a. **Automatisation accrue**. La recherche, le traitement et la diffusion de l'information s'automatisent à un rythme de plus en plus accéléré dans le but de

fournir du renseignement le plus rapidement et le plus efficacement possible.

b. **Système d'information « sur demande »**. Les produits à base de renseignement et les comptes rendus de toute nature sont acheminés à des « centrales d'information ». Les états-majors du renseignement peuvent y extraire l'information et le renseignement requis afin de répondre à des besoins particuliers plutôt que d'avoir à traiter d'énormes quantités d'informations non essentielles et non demandées dans cette ère de « sur-information ».

c. **Accès direct**. Grâce aux systèmes d'information mis à leur disposition, les états-majors des opérations sont de plus en plus en mesure d'obtenir le renseignement brut et le renseignement dont ils ont besoin.

d. **Multitude de sources**. De nombreuses sources auxquelles les états-majors du renseignement n'avaient auparavant pas accès sont maintenant mises à la disposition des états-majors du renseignement et des opérations. Ces sources incluent Internet, les bureaux d'analyse commerciale, les experts-conseils privés, etc.

e. **Traitement à distance**. Il est maintenant possible de traiter l'information depuis des emplacements éloignés grâce aux progrès technologiques permettant que les opérations de renseignement puissent être menées à partir des bases distinctes.

36. **Compte tenu de ces développements positifs** :

a. Il faut résister à la tendance de considérer le renseignement comme un « produit-machine » ou ne nécessitant pas l'apport des spécialistes.

b. Il faut se garder de croire qu'une source particulière peut fournir efficacement tout l'appui-renseignement requis par les commandants sur le théâtre.

c. Les états-majors du renseignement doivent s'assurer que les états-majors des opérations reçoivent l'appui dont ils ont besoin et doivent être conscients des pièges mis en place par les états-majors des opérations qui accomplissent leur propre travail de renseignement. Une telle situation peut se produire dans un environnement où les activités de renseignement sont devenues réactives plutôt que prédictives.

37. Pour que le système des systèmes « renseignement » fonctionne de façon efficace, le personnel du renseignement doit apprendre à évaluer adéquatement les situations, ce que seule une présence sur le terrain peut permettre :

a. il faut continuer de voir le renseignement comme une entreprise spécialisée faisant appel à l'analyse humaine des comptes rendus de multiples sources ainsi qu'à l'équipement technologique de recherche, d'exploitation et de diffusion de l'information le plus moderne qui soit;

b. les spécialistes du renseignement doivent veiller à ce que les comptes rendus renseignement et produits du renseignement obtenus des divers environnements d'information et de renseignement soient adaptés de façon à répondre aux besoins opérationnels précis de leurs commandants;

c. pour que le personnel du renseignement puisse apprendre à évaluer adéquatement les différentes situations et conserver la nature prédictive du renseignement, les états-majors du renseignement doivent continuer à oeuvrer de concert avec leurs confrères des états-majors des opérations qui se trouvent sur le théâtre.

SECTION 4
CADRE DU CHAMP DE BATAILLE

GÉNÉRALITÉS

38. Les commandants considèrent le champ de bataille en termes d'espace, de temps, de ressources et d'utilité. Ils assignent des zones d'influence et d'intérêt à leurs commandants subalternes. Le champ de bataille est considéré comme ayant une hauteur, une largeur et une profondeur, et les commandants de tous les niveaux doivent, pendant la planification, prévoir diriger des opérations dans la zone en profondeur, rapprochée ou arrière. Les opérations peuvent être dirigées simultanément dans la zone en profondeur et dans la zone rapprochée. Les états-majors du renseignement doivent penser et agir selon le même cadre conceptuel afin de fournir la meilleure connaissance de la situation possible.[6]

39. **Zone d'opérations**. La zone d'opérations (Z Ops) définit les limites géographiques et le volume d'espace à l'intérieur desquels un commandant dirigera ses opérations. Il incombe aux commandants de prendre les mesures de sécurité requises pour protéger leurs forces et leurs opérations.

40. **Zone de responsabilité de renseignement (ZRR)**. Zone sur l'étendue de laquelle le chef est responsable du renseignement avec les moyens mis à sa disposition. (AAP-6U). Cette zone se trouve à l'intérieur de la Z Ops d'un commandant et peut s'étendre au-delà de la portée d'engagement des armes organiques, tout particulièrement au cours des opérations hors guerre (OHG). La ZRR peut être assignée au commandant en fonction de la capacité des systèmes de recherche organiques à répondre aux besoins prioritaires en renseignement (BPR) du commandant supérieur.

41. **Influence et intérêt**. Parallèlement à cette Z Ops, des zones d'influence et d'intérêt sont assignées aux commandants et à leurs états-majors du renseignement.

---

[6] Pour plus d'informations sur les opérations dans la zone en profondeur, rapprochée ou arrière, voir la B-GL-300-002/FP-001, Chap 1.

42. **Zone d'influence**. Zone à l'intérieur de laquelle un commandant engage directement l'adversaire. C'est également à l'intérieur de cette zone que se déroulent les opérations de renseignement, y compris la surveillance, l'acquisition d'objectif (AO) et la reconnaissance.

43. **Zone d'intérêt**. La zone d'intérêt (ZI) de chaque niveau de commandement se définit comme étant la zone qui intéresse le commandant dans l'exécution de sa mission; elle englobe la zone d'influence ainsi que les zones qui y sont contiguës et s'étend vers l'avant en territoire ennemi pour inclure les objectifs des opérations en cours ou planifiées. Elle comprend aussi les zones occupées par l'ennemi, susceptibles de compromettre l'exécution de la mission. Les limites physiques de ces zones augmentent et diminuent en cours d'opération compte tenu de l'allocation des ressources, des pertes au combat et des effets du terrain.

DIMENSIONS DU CHAMP DE BATAILLE EN TERMES D'ESPACE ET DE TEMPS

44. Les zones d'influence et d'intérêt sont définies en termes d'espace et de temps. Ainsi, le commandant d'un corps d'armée planifie habituellement pour une période de 96 heures. La ZI du corps d'armée s'étend donc, en terme de temps, aux forces adverses susceptibles d'influer sur les opérations au cours des quatre prochains jours.

45. La figure 1-1 donne un exemple de dimensions de champ de bataille considérées comme des dimensions types dans la zone centrale de l'OTAN au cours des années 1980-1989.

	Zone d'influence (espace)/ Zone d'intérêt (espace/h)[7]
Corps d'armée	60 x 120km/180 x 250km (0-96 h)
Division	30 x 50km/60 x 120km (0-72 h)
Groupe-brigade	15 x 15km/30 x 50km (0-48 h)
Groupement tactique	7 x 5 km/15 x 15 km (0-24 h)

Figure 1-1 : Zones d'influence et d'intérêt en terme d'espace (largeur x profondeur) et en terme de temps (à l'avant de la limite avancée de la zone de bataille)

46. **Guerre de manœuvre**. La dimension des zones d'influence et d'intérêt a augmenté considérablement à l'ère de la guerre de manœuvre étant donné que le déploiement linéaire caractérise les tactiques désuètes de la guerre froide. En guerre de manœuvre les déploiements peuvent être contigus ou non; les formations et les unités peuvent être déployées de façon indépendante ou non. Cependant, dans les deux cas, l'objectif tactique serait d'identifier les faiblesses de l'adversaire et les nœuds critiques afin de les exploiter et de détruire la capacité et la volonté de se battre de l'adversaire.[8]

47. Les états-majors du renseignement de tous les niveaux tactiques doivent acquérir de l'information sur l'adversaire à l'intérieur de la zone d'intérêt de la formation/de l'unité, celle-ci est cependant définie en termes d'espace ou de temps. Il est à noter qu'en guerre de manœuvre la zone d'intérêt sera probablement plus grande que les dimensions indiquées à la figure 1-1 et qu'elle ne cessera de croître à l'avenir. La recherche de renseignements est plus sélective et les cibles sont plus spécifiques lors de la guerre de manœuvre, soit les zones d'intérêt particulier répertoriées (ZIPR) et les zones d'intérêt comme objectif (ZICO).

---

[7] Les estimations du temps se fondent sur une vitesse de mouvement moyenne sur un terrain favorisant les déplacements conformément au modèle de la force ennemie générique (Forces de base) énoncé dans la B-SJ-100-002

[8] Pour plus d'informations sur la guerre de manœuvre, voir la B-GL-300-002/FP-001, Chap 1.

AUTORITÉ DE GESTION DES DONNÉES DE LA ZONE DE RESPONSABILITÉ DE RENSEIGNEMENT

48. Il s'agit de la zone déléguée ou assignée à une cellule toutes sources au sein de laquelle cette dernière est entièrement ou partiellement responsable de la production et de la diffusion d'une partie définie de la base de données du renseignement.

SECTION 5
RESPONSABILITÉS DU RENSEIGNEMENT

ACCENT MIS SUR L'ASPECT OPÉRATIONNEL

49. Même s'il incombe aux commandants et à leurs états-majors d'énoncer leurs besoins en matière de renseignement, les états-majors du renseignement de tous les niveaux doivent comprendre la mission et les activités de leur commandant respectif afin de fournir et prévoir l'information et le renseignement précis dont ce dernier aura besoin.

CORPS D'ARMÉE

50. Au niveau du corps d'armée, les forces adverses qui effectuent des poussées majeures doivent être identifiées et repérées selon les paramètres énoncés par le commandant. Dans le cadre de scénarios de « combat », il faut, tout particulièrement, obtenir du renseignement sur les points suivants :

a. emplacements, effectifs, axes et vitesse du mouvement des principales concentrations de blindés, d'infanterie, des unités de défense aérienne, d'artillerie et des formations en réserve;

b. emplacement et mouvements du quartier général (QG), des dispositifs de lancement des armes de destruction massive et des réserves stratégiques;

c. montée en puissance et déploiement de forces et d'équipement spécialisés, y compris les forces

aéromobiles, le génie et l'équipement de repérage ainsi que les ressources logistique;

d. emplacement et activités des forces de reconnaissance et aéromobiles ennemies dans les zones arrière.

DIVISION

51. Au niveau de la division, le renseignement requis doit porter sur les points suivants :

a. emplacement, effectifs, axes et vitesse du mouvement des réserves immédiates, des formations en profondeur, des forces aéromobiles et blindées, des forces en contact et des forces ayant pénétré les défenses avancées ou en mouvement pour freiner nos manœuvres;

b. emplacement des dispositifs de lancement des armes de destruction massive des armes courte portée, de l'artillerie conventionnelle, des ponts et traversiers, des QG et des centres de communication, des sous-systèmes de guerre électronique et des sous-systèmes de reconnaissance.

GROUPE-BRIGADE/BRIGADE

52. Les groupes-brigades et les brigades ont besoin de renseignement continu sur les forces ennemies afin de permettre :

a. l'engagement des objectifs de grande importance qui se trouvent à l'intérieur de la zone d'influence;

b. l'établissement du tableau le plus complet possible de l'organisation, de l'emplacement et des mouvements de l'adversaire, et tout particulièrement des unités de deuxième échelon.

GROUPEMENT TACTIQUE

53. Les groupements tactiques ont besoin d'information et de renseignement en temps quasi réel sur les objectifs qui se trouvent à l'intérieur de la zone d'influence de l'unité afin de permettre leur engagement rapide et précis par le tir direct et indirect. L'information et le renseignement requis englobent la nature des unités, les effectifs, le déploiement, les activités, les principaux axes de mouvement ainsi que la vitesse des mouvements, particulièrement des sous-unités de deuxième échelon.

CHAPITRE 2
LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT

Aucune aptitude opérationnelle ne peut compenser les graves conséquences que peuvent entraîner la négligence ou les lacunes d'un service du renseignement. (Traduction libre.)

Maréchal de l'Union soviétique, Mikhail N. Tukhachevskiy (1893-1937)

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. **Définition**. Le cycle du renseignement est la séquence d'opérations par lesquelles les renseignements bruts sont obtenus, regroupés, transformés en renseignement et mis à la disposition des utilisateurs.

2. Le concept du cycle du renseignement est illustré à la figure 2-2 et comporte les quatre étapes suivantes :

a. orientation;

b. recherche;

c. exploitation;

d. diffusion.

Figure 2-1 : Le cycle du renseignement

3. **Description**. La séquence des activités du renseignement est de nature cyclique et les activités propres aux quatre étapes du cycle ont lieu simultanément. En même temps que l'information est recueillie, l'information préalablement obtenue est exploitée, le renseignement est diffusé et une nouvelle orientation est prise. À noter que le processus du renseignement constitue le forum pour la production du renseignement alors que le cycle du renseignement comprend la méthodologie.

CONNAISSANCE DE LA SITUATION ET DÉSIGNATION DES OBJECTIFS

4. Au niveau opérationnel et tactique, le but ultime du cycle du renseignement est de produire du renseignement relatif à la :

a. **Connaissance de la situation**. En décrivant les emplacements des forces adverses, leur taille, les types, leur direction, la vitesse de leur mouvement

et leurs activités, les états-majors du renseignement aident les commandants à connaître la situation de l'ennemi et permettent à ces derniers de comprendre le champ de bataille suffisamment à temps pour employer leurs forces et leurs systèmes d'armes de façon efficace.

b. **Désignation des objectifs**. La désignation des objectifs consiste à indiquer de façon opportune et précise les emplacements des objectifs ennemis de grande valeur (OGV) et déterminants (OD), comme les formations massives de blindés (mobiles), les installations de communication tactiques vitales (émetteurs), les concentrations d'artillerie (tireurs) et les QG ou les installations d'approvisionnement essentielles (stationnaires) qui se trouvent dans toute la zone d'influence d'un commandant. Grâce à cette information, les objectifs peuvent être attaqués de façon efficace au moyen du feu, de la manoeuvre ou des dispositifs de guerre électronique.

5. Même s'il s'agit de concepts distincts, la connaissance de la situation et la désignation des objectifs sont intimement liées et totalement intégrées de façon à donner un tableau précis de l'environnement du champ de bataille. Les deux concepts sont appliqués simultanément à tous les niveaux dans le but d'appuyer le processus décisionnel.

SECTION 2
ORIENTATION

GÉNÉRALITÉS

6. L'orientation s'effectue à trois niveaux :

a. directives du commandant à l'intention de l'état-major du renseignement afin que ce dernier fournisse du renseignement sur les sujets de préoccupation;

b. directives de l'état-major du renseignement à l'intention de l'unité du renseignement de la formation établissant les priorités relatives à la recherche, à l'exploitation et à la diffusion du renseignement;

c. directives données aux organismes de recherche par l'intermédiaire de l'annexe « Renseignement » de l'ordre d'opération, d'un plan de recherche, de la matrice de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR) ou d'une simple demande d'informations (DI).

7. **Activités**. Pendant la phase d'orientation :

a. les besoins en renseignement et en information sont déterminés;

b. les sources et organismes sont chargés de recueillir l'information (renseignement brut);

c. la productivité des sources de recherche fait l'objet d'une vérification constante.

8. **Concentration de l'effort**. L'appui du renseignement est essentiel au succès de la planification et de l'exécution des opérations, et ce à tous les niveaux de commandement. Les activités de renseignement menées au niveau du groupe-brigade et du groupement tactique se concentrent normalement sur les paramètres de la mission, qu'il s'agisse d'opérations en zones en profondeur, rapprochées ou arrières.

BESOINS PRIORITAIRES EN RENSEIGNEMENT

9. Au cours de la phase d'orientation, les besoins suivants sont identifiés comme étant des prolongements logiques des besoins essentiels du commandant en renseignement (BECR) :

a. **Problème du renseignement**. Le problème du renseignement, un des BECR, consiste à préciser au

maximum la connaissance de la situation par laquelle le commandant pourra acquérir la compréhension la plus complète possible de l'adversaire, des conditions météorologiques et du terrain, autant d'éléments essentiels à la réussite de la mission. Plusieurs besoins prioritaires en renseignement (BPR) sont habituellement définis à partir du problème du renseignement.

b. **Besoins prioritaires en renseignement**. Les BPR sont les données de renseignement que le commandant a identifiées comme étant essentielles à la planification de ses opérations. À certains moments, le commandant peut établir lui-même ses BPR ou l'état-major du renseignement peut proposer ou inclure d'autres BPR. Les besoins prioritaires en renseignement ne sont pas des entités statiques; ils peuvent être raffinés et modifiés au fur et à mesure que les opérations progressent. De nouveaux BPR seront inévitablement créés et le processus se poursuivra pendant toute la durée de l'opération. Le commandant doit néanmoins approuver tous les BPR avant que ceux-ci ne soient utilisés dans le cadre de la planification de l'effort de renseignement et comme base sur laquelle reposera l'assignation des sources de recherche. Lorsque le commandant n'assigne pas de BPR, le G2 peut évaluer la situation et recommander des BPR aux fins de l'approbation du commandant. Dans la plupart des cas, le commandant et le G2 établiront les BPR ensemble, de concert avec le G3.

c. **Besoins en renseignement (BR)**. Les BR sont les données d'information concernant l'ennemi et son environnement qui doivent être recherchées et exploitées afin de répondre aux BPR ou pour compléter le tableau du renseignement. Les BR peuvent être créés à n'importe quel moment de l'opération et sont habituellement le résultat de l'interaction entre le commandant, son état-major et le G2.

d. **Indices de combat**. Les indices de combat sont les besoins en renseignement précis auxquels doivent répondre les ressources de recherche du renseignement. De nature multidimensionnelle en termes de temps, d'espace, d'activités, de routine, de doctrine et de cycles de décision, les indices de combat aident à concentrer l'effort de recherche. L'information fournie par les sources de recherche du renseignement sert à répondre aux BR.

e. **Demandes d'informations (DI)**. Les DI sont des demandes d'informations précises qui peuvent ou non être directement reliées aux BPR ou BR. Au sein de l'OTAN, les DI sont de plus en plus couramment utilisées pour demander de l'information à tous les niveaux. Dans un environnement d'information automatisé, les DI facilitent la recherche dans les bases de données et les médias multi-niveaux, tout particulièrement lorsque la recherche porte sur un sujet plus général ou sur des BPR/BR. Toutes les DI acheminées au personnel du renseignement sont numérotés par l'auteur de la demande et contiennent l'information suivante :

(1) la description de l'information requise;

(2) des commentaires au sujet de la priorité de la demande ou une justification pour demander à l'état-major du renseignement et aux organismes/sources concernées de fournir l'information demandée;

(3) les détails quand à la date et à l'heure où l'information est requise.

RÔLES

10. **Rôle du commandant**. Non seulement le commandant dirige-t-il les opérations, mais il dirige également les efforts de recherche de l'information en appui aux opérations. En d'autres

termes, **les activités du renseignement sont dictées par les besoins du commandant**. Pour aider le commandant à accomplir cette tâche, les spécialistes du renseignement lui donnent des conseils et effectuent le travail d'état-major nécessaire au bon fonctionnement du système de renseignement de combat.

11. Pour que les produits du renseignement répondent aux besoins du commandant, les BPR doivent, dans le cadre de l'ordre d'opération, être communiqués au bureau du G2 ainsi qu'à tous les commandants subalternes et états-majors du renseignement.

12. C'est le commandant qui détermine le moment où l'information relative aux BPR doit être fournie. Le facteur temps joue un rôle primordial étant donné qu'il influe sur le choix des sources d'information qui seront assignées et des méthodes de diffusion qui peuvent être utilisées pour transmettre le produit fini au commandant.

13. **Les commandants doivent également veiller à ce que** :

a. un nombre suffisant de ressources de recherche du renseignement organiques soit consacré aux efforts de recherche de l'information;

b. les efforts des états-majors des opérations et du renseignement soient synchronisés de façon à ce que tous les états-majors travaillent ensemble et forment une équipe unie.

14. Il incombe également au commandant d'ordonner les mesures de contre-ingérence (CI) appropriées afin d'assurer la sécurité des ressources et des opérations d'information.

15. **Rôle du G3**. La capacité des forces amies à mener avec succès des opérations, tant au niveau de la capacité de combat que de l'état de préparation des troupes, constitue le principal souci du G3 ou de l'officier des opérations.

16. Au cours de l'étape de l'orientation du cycle du renseignement, le G3 joue un rôle important. Il doit, tout particulièrement :

a. Fournir des DI supplémentaires au G2 afin qu'elles soient intégrées au plan de recherche du renseignement (PRR).

b. Assigner des tâches aux ressources de recherche qui ne font pas partie de l'infrastructure ou du réseau du renseignement. Par exemple, l'état-major des opérations confie aux unités d'infanterie la tâche de déployer des patrouilles, à l'escadron d'observation d'effectuer la surveillance le long des flancs et à l'escadron de reconnaissance de patrouiller des secteurs particuliers. La participation du G3 dans le processus d'affectation assure la centralisation requise du contrôle des ressources des formations et permet une économie d'effort.

17. **Rôle du G2**. Le G2, ou l'officier du renseignement (O Rens) au niveau de l'unité, s'intéresse plus particulièrement aux activités futures des forces adverses et à leur capacité à tirer profit des conditions météorologiques et du terrain. Le G2 a la responsabilité ultime du bon fonctionnement du système du renseignement de combat et de l'appui fourni au commandant en matière de renseignement. Ce faisant, il aide le commandant à comprendre le champ de bataille ou l'opération en ce qui a trait au cycle décisionnel du commandant ennemi.

18. Après avoir reçu ses directives de la part du commandant, le G2 donne ses propres directives à l'état-major du renseignement afin qu'une unité d'effort soit déployée pour fournir le renseignement requis pour l'opération. Le G2 élabore également les BR et les indices qui constituent la base de la planification de la recherche.

19. Les directives du G2 à l'intention des unités du renseignement des formations sont acheminées par l'intermédiaire de l'officier en chef des opérations ou du chef d'état-major de la formation, conformément aux instructions permanentes d'opération (IPO) de la formation.

PROCÉDURE DE COMBAT — RENSEIGNEMENT

20. **Lignes directrices structurelles**. La procédure de combat relative au renseignement est le processus par lequel les états-majors du renseignement de tous les niveaux se préparent en vue du combat. Le processus de planification opérationnelle (PPO) et l'analyse tactique graphique (ATG) comprennent des parties intégrantes de l'ensemble de la procédure de combat (cycle de décision/exécution – voir l'annexe A). Comme il est primordial d'agir plus rapidement que l'adversaire, la procédure de combat relative au renseignement est structurée de façon à :

a. fournir au commandant un appui rapide en matière de renseignement;

b. préparer rapidement en vue du combat la totalité du système de renseignement au combat;

c. laisser suffisamment de souplesse pour pouvoir réagir aux changements de situation et répondre aux nouvelles exigences;

d. permettre l'intégration maximale de la procédure de combat « renseignement » avec la procédure de combat de l'état-major des opérations.

21. **Les clés du succès**. Les clés du succès sont :

a. l'anticipation;

b. l'alerte avancée;

c. des drills, des procédures et des IPO efficaces;

d. des activités simultanées et polarisées;

e. l'élaboration rapide de bases de données pertinentes et l'exploitation efficace de l'environnement militaire de l'information (EMI) et de l'environnement global de l'information (EGI).

22. **Bases de données de renseignement de base**. Les bases de données de renseignement de base sont élaborées en temps de paix et sont constamment mises à jour par les états-majors du renseignement des formations ou des unités susceptibles de participer à une opération donnée. L'étendue des bases de données et de l'analyse est fonction de la zone d'opération potentielle, du type de mission, de la disponibilité immédiate des bases de données des autres états-majors du renseignement et du personnel du renseignement prêt à entreprendre ces tâches.

SÉQUENCE DE LA PROCÉDURE DE COMBAT RELATIVE AU RENSEIGNEMENT

23. La procédure de combat relative au renseignement commence au moment où le commandant reçoit un ordre d'avertissement. La séquence de la procédure de combat relative au renseignement qui est synchronisée avec le PPO est illustrée à l'annexe A.

24. **Identification du problème du renseignement et des BPR**. Les paramètres relatifs à la menace, à la mission, au temps et à l'espace sont connus au moment où le commandant reçoit ses tâches de son commandant supérieur. Se basant sur ces données, le commandant évalue alors rapidement la situation et détermine la façon dont l'adversaire peut influer sur la mission ou est susceptible d'influer sur la mission. Cette évaluation forme la base du problème du renseignement et des BPR auxquels doit répondre l'état-major du renseignement. Lorsqu'il y a plusieurs problèmes simultanés, l'état-major du renseignement doit les étudier par ordre de priorité.

PRÉPARATION DE L'APPRÉCIATION « RENSEIGNEMENT »

25. La préparation d'une appréciation « renseignement » sert à :

a. déterminer les plans d'action de l'adversaire ou l'adversaire potentiel;

b. évaluer l'ordre probable de mise en œuvre des plans d'action de l'adversaire;

c. déterminer les lacunes dans l'information et les renseignements que possède l'état-major du renseignement.

26. L'appréciation « renseignement » diffère en trois points de l'appréciation de la situation (opérations) :

a. L'approche, pour la majeure partie de l'appréciation « renseignement », se fait du point de vue de l'adversaire. Une connaissance approfondie des tactiques, des points forts, des habitudes et des activités routinières de l'adversaire est donc nécessaire pour compléter une appréciation « renseignement ».

b. On peut supposer que le commandant adverse a une bonne connaissance des capacités, des intentions et des vulnérabilités de la force amie mais on doit faire une évaluation de ce que le commandant adverse connaît et quelles lacunes peuvent être exploitées.

c. Il sera peut-être nécessaire d'effectuer différentes appréciations du renseignement pour chaque situation lorsque le but de l'adversaire n'est pas clairement identifié.

27. **Appréciation « renseignement »**. Il existe trois types d'appréciation « renseignement » :

a. **L'appréciation méthodique du renseignement**. Étant donné la nature des opérations des FC il peut être avantageux de faire une appréciation méthodique du renseignement (par écrit) lors de l'activation d'un théâtre d'opérations ou lorsque la situation dans le secteur des opérations projetées est complexe, que ce soit au niveau du terrain, des ethnies ou de l'environnement (p. ex. opérations en milieu urbain).

b. **L'appréciation « renseignement » de type « analyse tactique graphique (ATG) »**. Il peut

être avantageux pour le G2 de faire ressortir les éléments essentiels du processus de l'ATG et de divulguer cette information à l'extérieur de son propre QG. L'appréciation « renseignement » est essentiellement un dérivé de l'ATG et est normalement diffusée sous forme de graphique. Il est important de se rappeler qu'en bout de ligne l'appréciation « renseignement » n'est pas la raison d'être mais simplement un dérivé utile du processus de l'ATG du G2. Au niveaux du groupe-brigade et du groupement tactique, une appréciation « renseignement » sous forme graphique qui met l'accent sur l'influence du terrain sur les actions possibles de l'adversaire et qui donne un aperçu de la situation à plus haut niveau est normalement suffisante.

c. **L'appréciation « renseignement » de combat**. Il s'agit d'une forme abrégée de l'appréciation « renseignement » (utilisée lorsque le temps disponible est limité) qui se limite aux éléments suivants :

(1) **But**. Le but de l'adversaire et la force adversaire qui peut être employée pour l'atteindre sont considérés. Cette information provient de l'appréciation « renseignement » préparée par le bureau du G2 du QG supérieur. Si les détails au sujet de l'adversaire ne sont pas complets, une évaluation des capacités et des intentions de la force d'opposition, pour la pire éventualité et le meilleur cas, sera effectuée en se basant sur le modèle doctrinal pour l'étendue du front et des tactiques.

(2) **Terrain**. L'examen de l'aptitude à la circulation du terrain permet d'identifier les meilleures voies d'approche disponibles à l'adversaire. L'adversaire doit neutraliser ou capturer le terrain dominant ces voies d'approche afin de

manœuvrer librement dans les corridors. Les axes et objectifs de l'adversaire deviennent évidents lors de l'analyse des voies d'approche probables et du terrain dominant. L'analyse peut inclure les conditions atmosphériques si celles-ci risquent d'affecter la mobilité et l'observation.

(3) **Plan**. Les plans d'action disponibles à l'adversaire sont classés en ordre de probabilité, tout en identifiant ceux qui sont impossibles, et ces options sont analysées de la moins probable jusqu'à la plus risquée pour les forces amis. Le plan d'action le plus plausible pour l'adversaire est par la suite présenté avec le plus de détails possibles. Les déductions au sujet des points forts, des faiblesses et des vulnérabilités de l'adversaire sont énoncées pour le bénéfice des planificateurs opérationnels.

28. **Planification du renseignement**. En plus de l'appréciation « renseignement » le bureau du G2 prépare les documents suivants :

a. **Plan de recherche du renseignement (PRR)**. Le PRR est formulé parallèlement à toutes les autres activités.

b. **Annexe relative au renseignement**. L'annexe relative au renseignement est normalement l'annexe C de l'ordre d'opération (O Op); le bureau du G2 y indique les besoins en renseignement[9].

c. **Plan ISTAR**. Le plan ISTAR[10] énonce l'étendue de la couverture et les tâches des ressources

---

[9] Voir l'*IPOC* 804.04.

[10] Voir l'exemple donné à la figure 2-37.

allouées à la recherche d'information. Il consiste normalement en une matrice et un calque ISTAR qui indiquent l'étendue de la couverture du réseau ISTAR d'une formation et peuvent être diffusés en appendices à l'annexe relative au renseignement ou en annexe ISTAR distincte[11]. Lorsqu'un ordre fragmentaire (O frag) est diffusé, le calque ISTAR peut être la seule option pratique pouvant être intégré à l'O frag en temps opportun.

GESTION DE LA RECHERCHE

29. La gestion de la recherche est le moyen par lequel l'effort ISTAR de la formation est intégré au renseignement. La gestion de la recherche consiste à transformer les besoins en information et en renseignement en besoins de recherche, à établir ou à assigner les sources ou les agences de recherche appropriées, à superviser les résultats et à réassigner les sources et les agences si nécessaire. La coordination des opérations d'information et de surveillance du combat permet d'éviter des problèmes provoqués :

a. par les besoins en renseignement différents des niveaux subalternes de commandement;

b. par le chevauchement des besoins en information et en renseignement entre les niveaux de commandement;

c. par l'interaction et l'interface des sources d'information sur le champ de bataille;

d. par la nécessité de faire correspondre les objectifs détectés avec le plus grand nombre possible de sources d'information afin de décrire et exploiter les objectifs.

---

[11] Pour plus d'informations sur le plan ISTAR, voir l'annexe C du chapitre 2.

30. **Responsabilités**. Au niveau divisionnaire et aux niveaux supérieurs, le G2 Appréciations est habituellement chargé de préparer la stratégie ainsi que le plan de recherche initial pour chaque opération ou phase de la guerre. Le G2 Plans assume le rôle de directeur de la recherche du renseignement et est responsable de mettre en application le plan de recherche. À cet effet, il doit :

a. de concert avec l'état-major du QG, assurer la coordination afin de déterminer la disponibilité des ressources de recherche du renseignement;

b. présenter les demandes de recherche de renseignement au G3 et aux états-majors du renseignement extérieurs;

c. coordonner la transmission de l'information, depuis les sources jusqu'aux membres du personnel d'exploitation du renseignement concernés ou unité de renseignement.

31. **Buts**. Grâce à une gestion efficace de la recherche :

a. seul un nombre limité de ressources de recherche de renseignement est utilisé contre un réseau étendu d'éléments mobiles, de tir, stationnaires et émetteurs ennemis;

b. l'exactitude de l'information reçue est confirmée au moyen d'information justificative.

32. **Gestion**. Aux fins de la gestion de la recherche de l'information, un plan unique complet est élaboré pour chaque niveau de commandement. Le processus de gestion de la recherche, reconnu au sein de l'OTAN sous le vocable de gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement (CCIRM), se subdivise en trois aspects fonctionnels :

a. **Gestion des besoins**. La gestion des besoins a pour objet de traduire les BPR et les BR du commandant en besoins d'information précis, lesquels sont indiqués dans le PRR de la formation.

b. **Gestion de la mission**. La gestion de la mission consiste à évaluer les sources de recherche d'information afin de répondre aux besoins en renseignement. Une fois que la disponibilité, les capacités et les limites des sources de recherche ont été évaluées, le gestionnaire de la recherche de l'information analyse les évaluations des signatures des objectifs et détermine la source ou l'organisme de recherche d'information le plus apte à répondre à chacun des besoins de recherche d'information.

c. **Gestion des sources/des capteurs**. Les commandants des formations et unités choisissent et orientent les ressources intégrées de recherche de l'information qui assumeront les tâches de recherche d'information identifiées ou assignées. Le choix approprié des sources et des capteurs est assuré grâce à une connaissance approfondie de la disponibilité des sources/des capteurs, de leur emplacement par rapport à l'objectif, de leurs capacités de recherche matérielles ou techniques et de la priorisation des besoins de la mission. Pour arriver à intégrer tous les moyens de recherche de façon à former un système synergique d'appui réciproque, il faut coordonner la recherche multi-sources à tous les niveaux de commandement. Le personnel de liaison provenant du renseignement du génie, des unités de reconnaissance des formations et des éléments de guerre électronique (GE) doivent participer à cet effort de coordination.

33. **Étapes de la gestion de la recherche**. La gestion de la recherche du renseignement s'effectue en trois étapes :

a. **Évaluation des besoins et des ressources**. Évaluation des besoins en DI et des BPR ainsi que des sources/organismes (ressources) les plus aptes à fournir l'information/le renseignement requis.

b. **Préparation du PRR**, notamment :

(1) choix de la source/de l'organisme;

(2) affectation de la source/de l'organisme.

c. **Recherche de l'information**. Transmission en temps opportun de l'information recueillie aux états-majors du renseignement afin de permettre la transformation de l'information en renseignement fini.

d. **Contrôle et réassignation**. Au fur et à mesure que les sources et organismes transmettent l'information acquise, la qualité des comptes rendus est contrôlée, le PRR est mis à jour et les sources/les organismes reçoivent de nouvelles assignations.

ÉVALUATION DES BESOINS EN RENSEIGNEMENT

34. Dès que l'état-major du renseignement a reçu ou déterminé les BPR et les BR relatifs à une opération, il doit déterminer s'il est possible de satisfaire ces besoins au moyen des stocks de données déjà disponibles. Lorsque c'est impossible, l'état-major du renseignement doit identifier le renseignement supplémentaire requis et l'information requise pour produire ce renseignement.

35. Même si de nombreux BR sont établis pendant le processus d'appréciation « renseignement », de nombreux nouveaux BR s'ajouteront au fur et à mesure que de nouvelles questions surgiront suite aux informations reçues. Des BR peuvent également être reçus des QG supérieurs, subalternes et de flanquement.

36. **Étapes d'évaluation des demandes** :

a. **Enregistrement/Numérotation**. Chaque demande est numérotée et consignée dans un registre électronique de façon à ce qu'on puisse suivre la demande à travers tout le système jusqu'à ce qu'on y ait répondu. Dans un avenir rapproché, cette fonction pourra être effectuée de façon automatique.

b. **Analyse**. Les demandes sont analysées afin de :

(1) s'assurer que tous les détails requis sont fournis;

(2) éliminer les demandes de recherche qui ne peuvent être satisfaites et renvoyer ces demandes à leur auteur pour clarification ou à un organisme supérieur ou de flanquement apte à y répondre;

(3) vérifier si l'information demandée n'es pas déjà disponible.

c. **Consolidation**. Les nouvelles demandes de recherche sont consolidées avec les demandes en cours afin de déterminer si elles peuvent être combinées.

d. **Priorisation**. Le gestionnaire de la recherche de l'information, de concert avec la cellule toutes sources d'appui, accorde un ordre de priorité aux demandes de recherche afin de s'assurer que tout le processus est en accord avec les intentions du commandant et le concept des opérations.

e. **Élaboration des besoins**. Le gestionnaire de la recherche de l'information, de concert avec le G2 Appréciations, élabore les questions découlant des indices de combat afin de répondre aux BPR et aux BR. Ces questions deviennent ensuite des tâches précises que doivent accomplir les sources de recherche. (À noter que dorénavant, un gestionnaire de la recherche ISTAR assurera la gestion des affectations et de la recherche de l'information au nom du G2).

PRÉPARATION DU PLAN DE RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT

37. Il est rare qu'on élabore un plan de recherche complètement nouveau, sauf lorsqu'une formation ou unité commence une nouvelle opération ou phase de la guerre conformément à un nouvel O Op ou à

un nouvel O frag. **Le plan de recherche du renseignement est un document qui est constamment mis à jour et modifié tout au long de l'opération**. Il est étroitement intégré à la matrice ISTAR pour autant que le PRR fournisse les lignes directrices relatives à la recherche et coordonne les ressources pendant que la matrice ISTAR met le plan en application.

38. Le PRR est le reflet de la stratégie de recherche adoptée par le G2 pour répondre aux besoins du commandant. Cela englobe l'analyse de toutes les demandes en suspens, de leurs priorités relatives, de la situation tactique en vigueur et du chevauchement souhaité entre les différents capteurs et les différentes disciplines.

39. **Le PRR** :

a. Fournit la liste des besoins en renseignement et en information, par ordre de priorité.

b. Fournit la liste des indices de combat pertinents.

c. Fournit la liste des ressources et des organismes disponibles.

d. Précise la forme dans laquelle les comptes rendus doivent être préparés, le moment auquel ces comptes rendus sont demandés et si des comptes rendus négatifs sont requis.

e. Illustre la façon dont la tâche de recherche du renseignement est répartie. Au niveau du groupement tactique, il n'est habituellement pas nécessaire d'établir un plan de recherche écrit. Les plans de recherche formels sont habituellement préparés à tous les niveaux supérieurs, là où il y a abondance de ressources de recherche et où ont lieu les multiples assignations. Cependant, compte tenu des ressources fournies aux groupements tactiques dans des environnements d'opérations hors guerre (OHG) et d'opérations de soutien de la paix (OSP) militaires complexes, les états-majors du renseignement des unités feraient preuve de prudence en mettant en application ce processus.

Même si le PRR constitue un document de travail interne pour le bureau du G2, il est également sage de le diffuser aux membres des états-majors des autres QG ainsi qu'aux états-majors du renseignement extérieurs.

f. Au fur et à mesure que le PRR est modifié, il reflète l'information qui a été recueillie et celle qui n'a pas été recueillie et permet ainsi d'identifier les futures tâches d'information et de mettre ces dernières en perspective par rapport aux besoins et tâches antérieurs.

40. Une fois que les sources et organismes disponibles sont inscrits sur la feuille de travail, les BPR sont énumérés par ordre de priorité. Ensuite, les BR/DI qui doivent être satisfaits sont inscrits en regard de chaque BPR. Une fois les BR/DI énumérés, des questions très précises fondées sur les indices de combat connexes sont élaborées et inscrites dans la colonne des indices de combat. Les sources de recherche possédant les capacités techniques pour répondre à ces questions sont alors identifiées. Des exemples illustrant la séquence descendante, depuis le problème de renseignement jusqu'à l'élaboration des indices de combat connexes sont donnés à la figure 2-3.

PROBLÈME DU RENSEIGNEMENT : Où, quand et avec quel effectif le 280 MRR franchira-t-il la rivière ASTRIX?

GDH:051530Z JAN96

MISSION : OP PROMETHEUS

PRI	BPR	BR	INDICATEURS	UNITÉ A	UNITÉ B	UNITÉ C	PTL	RECO	GE	VATG	FLANQUEMENT	LTIOV	COMPTES RENDUS	REMARQUES
1	BPR N° 1 Où le 280 MRR franchira-t-il la rivière?	BR N° 1 Le 280 MRR est-il doté d'équt de pontage attribué au niveau div?	a. TMM à NV 2645					x	x	x	x	260600Z	COMPTE RENDU RECO	ZIPR W2310
			b. Matériel du génie div dans le secteur NV 2952	x		x		x	x	x	x	260400Z	COMPTE RENDU RECO	ZIPR W2312
					x		x		x	x		Tel qu'indiqué		ZIPR W2319 - Deux ptl PA
		BR N° 2 Dans quel état sont les ponts dans le secteur NV2549 à NV3056?	a. Reco du génie le long de RIVER ASTRIX		x	x	x	x	x	x	x	Tel qu'indiqué	CONTACT	Coord avec la bde alliée à droite
			b. Reco aérienne au N de BROUCKSELE											
2	BPR N° 2 Quand le 280 MRR franchira-t-il la rivière?	BR N° 1 L'équt du 280 MRR utilisé pour dégager les obstacles est-il comme au départ?	a. Rouleaux de déminage avec le dét av					x	x	x	x	260400Z	IT	
			b. Empl, dispn des Bie 2S1 à proximité de RIGAL					x	x	x	x	260400Z	GE/IT	Comdt doit demander d'autres msn VATG
3	BPR N° 3 Avec quel eff le 280 MRR franchira-t-il la rivière?	BR N° 1 Où se trouve l'obj immédiat div prévu?	a. Empl, dispn des Bon T-72		x		x	x	x	x	x	260400Z	CONTACT/IT	Trois msn reco hél dispo à compter de 252200Z
			b. Empl, dispn des Bie 2S3		x		x	x	x	x	x	Tel qu'indiqué par la fmn supérieure - 260300Z	GE/IT	ZIPR W2320
			c. Empl, dispn du 81 Indep Tk Bn					x	x	x	x	Tel qu'indiqué	GE/IT	

Figure 2-2 : Modèle d'un plan de recherche de renseignements

CHOIX DES SOURCES/DES ORGANISMES

41. **Choix des sources et organismes**. Les facteurs suivants doivent être pris en considération lorsque vient le temps de choisir les sources et les organismes en vue de tâches précises :

a. **Sécurité**. Les sources et les organismes doivent être protégés de façon adéquate. Même si l'identité des sources et organismes peut être divulguée aux commandants et aux principaux officiers d'état-major, il doit exister un réel « besoin de savoir », tout particulièrement en ce qui a trait aux sources HUMINT. La non-protection des sources risque d'entraîner un refus de coopération de la part de la source compromise ainsi que des autres sources ou sources potentielles mises au courant du laxisme manifesté en matière de sécurité.

b. **Capacités**. Les sources doivent posséder les connaissances et/ou les capacités techniques pour recueillir l'information et pour la transmettre rapidement à l'état-major du renseignement. Le temps dont on dispose, l'endurance physique, la visibilité, le plafond nuageux, les activités du spectre électromagnétique (EM), etc., voilà autant de facteurs dont il faut tenir compte avant d'assigner une tâche à une source particulière.

c. **Aptitude**. Toutes les sources ont des limites. Ainsi, les patrouilles de reconnaissance ne peuvent fournir des photographies aériennes de ponts situés derrière les lignes ennemies; les ressources de reconnaissance aérienne ne peuvent évaluer l'état du lit de la rivière qui coule sous ce même pont. Même si de nombreuses sources sont capables d'accomplir une mission de recherche donnée, certaines sources sont plus aptes que d'autres.

d. **Risque**. Les sources font face à différents niveaux de risque liés à la tâche de recherche à effectuer et à la situation. Lorsque la menace de défense aérienne

est faible, mais que les ennemis autour d'un objectif sont nombreux, la photographie aérienne constitue une meilleure option que l'insertion hasardeuse d'une patrouille pour photographier l'objectif. Les risques doivent être évalués par rapport à la valeur de l'information recherchée et des dangers de compromission des objectifs.

e. **Conditions météorologiques et terrain**. Les effets des conditions météorologiques et du terrain sur la capacité d'une source ou d'un organisme à rechercher l'information doivent être intégrés au processus de sélection et d'affectation.

f. **Multiplicité et équilibre**. Pour s'assurer que l'information voulue sera recueillie, il faut, chaque fois que c'est possible, assigner une source à la mission. La « multiplicité » permet également de vérifier l'information reçue et de se protéger contre les pratiques de déception de l'adversaire. « L'équilibre » assure une juste répartition de la charge de travail entre les divers moyens de recherche disponibles.

42. **Production des sources**. La production des sources dépend de la formation et de l'équipement de la source, de la portée et de l'efficacité des dispositifs de surveillance, du besoin de sécurité, de la disponibilité des ressources, des priorités opérationnelles, de la vitesse des communications, de la mobilité de la source, des limites d'accès, des effets masquants des conditions météorologiques et du terrain, de l'efficacité des contre-mesures ennemies, des mesures de sécurité opérationnelle (SECOP) et nombre d'autres facteurs.

43. La production des sources fait l'objet d'un contrôle qui sert à évaluer la capacité de chaque source à assumer d'autres tâches de recherche d'information. Lorsque l'information reçue d'une source donnée est rarement valide ou arrive rarement à temps, lorsque les conditions d'utitilisation d'une source deviennent restrictives et/ou lorsqu'il s'avère que la source n'est pas fiable, d'autres sources doivent alors être choisies.

AFFECTATION DES SOURCES/DES ORGANISMES

44. L'officier supérieur du renseignement peut avoir à sa disposition des ressources de recherche de l'information qui sont contrôlées par l'état-major du renseignement/l'unité hiérarchique ou auxquelles l'officier du renseignement a accès par l'intermédiaire de la structure homogène du renseignement imposée par le type de demande. Ces ressources englobent les équipes de CI, les équipes d'interrogatoires, les analystes météo et les unités hiérarchiques supérieures du renseignement. Lorsque l'information requise ne se trouve pas à l'intérieur de la zone de responsabilité du G2, il ne faut pas hésiter à transmettre les besoins à un niveau supérieur quoique les futures tendances indiquent que l'établissement d'une architecture homogène du renseignement devrait offrir des capacités d'accès et de recherche rapides afin d'aider les états-majors du renseignement de tous les niveaux.

45. Dans le cadre du système d'état-major actuel, les activités de toutes les ressources des autres formations et unités, et même les activités strictement associées à la recherche d'information, sont contrôlées par le G3. C'est pourquoi toutes les demandes faisant appel aux ressources de recherche d'information des formations et des unités doivent être présentées au G3, lequel les approuve cas par cas et assigne les tâches. De cette façon, on évite la duplication improductive des efforts du G2 et du G3 et on s'assure que les efforts relatifs aux opérations « renseignement » demeurent polarisés et coordonnés. Idéalement, cet aspect de la recherche de l'information ne devrait être effectué qu'une seule fois, soit au cours de la conférence de coordination ISTAR organisée dans le cadre de l'ATG.

46. Les états-majors du renseignement peuvent, lors de visites, obtenir de l'information auprès des unités de flanquement ou par l'intermédiaire des officiers de liaison. Toutefois, les demandes d'information susceptibles d'entraîner l'affectation des ressources des formations/des unités de flanquement sont habituellement transmises, aux fins d'approbation, par l'intermédiaire des bureaux d'état-major G2 des QG supérieurs et sont coordonnées par le G3 afin que les bureaux du G2 et du G3 oeuvrent en symbiose.

47. En résumé, les directives peuvent être données au moyen des documents et activités suivantes :

a. plan de recherche du renseignement,

b. annexe relative au renseignement à un O Op,

c. plan ou calque ISTAR,

d. matrice ISTAR.

SECTION 3
LA RECHERCHE

GÉNÉRALITÉS

48. La recherche forme la deuxième phase du cycle du renseignement. Au cours de cette phase, les sources et les organismes de recherche de l'information :

a. recueillent l'information;

b. transmettent l'information à l'état-major du renseignement qui a fait la demande d'information.

CUEILLETTE DE L'INFORMATION

49. Les sources et les organismes chargés de recueillir l'information sont étudiés au chapitre 3. On trouvera aux chapitres 4, 5, 6 et 7 d'autres détails concernant l'information de renseignement humain (HUMINT), par imagerie (IMINT), d'origine électromagnétique (SIGINT) et technique (TECHINT).

TRANSMISSION DE L'INFORMATION

50. **« Exploitation préalable » de l'information**. Certaines sources, telles la GE ou l'exploitation de l'imagerie (EI) et les spécialistes TECHINT, exploitent, jusqu'à un certain degré, l'information obtenue afin de rendre leurs produits compréhensibles et utiles pour les états-majors du renseignement. Cette « exploitation préalable » de l'information permet de rendre l'information technique directement compréhensible pour les spécialistes non techniques et

permet également d'extraire l'information utile d'un large éventail de données qui semblent être sans importance. Ces sources créent en fait des produits à base de renseignement de source unique qui doivent être incorporés aux autres informations et renseignements de façon à produire un renseignement toutes sources. Cependant, pour la plupart des ressources tactiques, l'exploitation préalable a pour but de réduire la quantité de données redondantes fournies par les capteurs ou la quantité d'information transmise sur tout le champ de bataille. Il faut cependant éviter que l'exploitation préalable ne nuise à la rapidité de transmission des données des capteurs ou de l'information; ce qui importe, c'est que les unités et les états-majors puissent faire la différence entre l'information qui doit être analysée et celle qui exige que l'on maintienne une liaison « capteur-tireur » puissante. On encourage l'exploitation préalable de l'information fournie par la plupart des ressources de capteurs.

51. **Information et renseignement périssables**. Le système du renseignement de combat aide les commandants à accomplir leurs missions dans le cadre de situations évoluant rapidement. Pour que le système puisse répondre aux besoins du commandant :

a. Le renseignement brut de combat doit être transmis aussi rapidement que possible aux états-majors/unités du renseignement afin qu'il puisse être exploité et diffusé avant qu'il ne perde de sa valeur en tant qu'indication des capacités et des intentions de l'adversaire.

b. Le renseignement de combat doit être rapidement diffusé avant qu'il ne perde de sa valeur prédictive en tant qu'aide à la planification pour les commandants, les états-majors des opérations et les unités. Pour accomplir avec succès les missions qui leur sont assignées, les commandants ont besoin de renseignement et non de comptes rendus historiques. Les horaires de transmission des comptes rendus forment un élément important des directives données par le commandant à son système de renseignement.

52. La nécessité de produire en temps quasi réel du renseignement obtenu d'une variété de sources, exige la présence de spécialistes du renseignement au sein des unités du renseignement, l'établissement d'IPO claires relativement au traitement et à

l'exploitation de l'information et la disponibilité de systèmes de communication et d'information (SCI) capables de relier les états-majors du renseignement aux divers niveaux de commandement. Ainsi, pour obtenir du renseignement en temps quasi réel des capteurs aériens, des analystes de l'imagerie dotés de SCI convenant au traitement et à l'exploitation des données doivent faire partie intégrante des ressources du renseignement. De même, d'autres sources comme la GE, l'artillerie et la reconnaissance doivent posséder, avec la cellule (renseignement) toutes sources (CTS), des liens de connectivité et d'interopérabilité solides.

LA BASE DE DONNÉES DU RENSEIGNEMENT

53. La base de données du renseignement constitue le noyau central du système du renseignement de combat des formations/unités. La base de données renferme du renseignement de base, du renseignement brut de combat ainsi que des comptes rendus renseignement fournis par les sources et organismes, de même que des produits renseignement finis diffusés aux utilisateurs. Les bases de données renseignement peuvent être inter-reliées afin de permettre un échange automatique d'information et de renseignement aux divers niveaux de classification de sécurité au sein d'un même réseau local (RL). L'état final visé est une architecture transparente du système de renseignement avec accès aux bases de données, pour autant que la base de données du renseignement soit constituée de plusieurs bases de données – le système des systèmes.

SECTION 4
L'EXPLOITATION

GÉNÉRALITÉS

54. L'information est transformée en renseignement au cours des étapes suivantes, lesquelles sont étroitement liées :

a. **Regroupement**. Rassemblement des renseignements bruts de même nature afin d'établir une chronologie d'événements et faciliter l'exploitation ultérieure.

b. **Évaluation**. L'évaluation sert à déterminer la fiabilité de la source et la crédibilité de l'information.

c. **Analyse**. L'analyse consiste à identifier les faits significatifs, à les comparer avec les faits existants et à tirer des conclusions concernant ces faits.

d. **Intégration (synthèse)**. L'intégration consiste à placer ensemble toute l'information analysée (et les autres données de renseignement de source unique) de façon à former un schéma d'événements ou à créer un portrait de la situation étudiée.

e. **Interprétation**. L'interprétation consiste à déterminer la signification de l'information intégrée par rapport à ce qui est susceptible de se produire dans le futur.

REGROUPEMENT

55. Le regroupement consiste à recevoir, rassembler et enregistrer tous les comptes rendus transmis à un bureau du renseignement et ce, à tous les niveaux. Le regroupement sous-entend :

a. le travail de bureau régulier qui consiste à enregistrer et à consigner toute l'information reçue (ces tâches peuvent être automatisées);

b. enregistrer les données de façon chronologique, annoter les cartes et les tableaux, indexer des fiches et entrer des données dans la base de données (ces tâches peuvent être automatisées);

c. tenir à jour les bases de données manuelles ou électroniques à l'intention de l'état-major du renseignement.

56. **Principes**. L'établissement et le fonctionnement de tout système de regroupement reposent sur les principes suivants :

a. **Normalisation**. L'emploi de vedettes-matières, de systèmes de classement, de logiciels de traitement des données et de dossiers similaires, etc. permet d'épargner du temps et des efforts lors des recherches dans les bases de données.

b. **Divisions des vedettes-matières**. Une planification initiale de la façon dont les données et le renseignement doivent être triés et emmagasinés simplifie et accélère l'effort de regroupement une fois que le flot d'information commence à arriver.

c. **Renvoi**. Le système de classement doit être conçu de façon que chaque donnée qui arrive puisse, le cas échéant, être associée au compte rendu original, au registre et aux catalogues sur fiches.

d. **Présentation**. Le système doit permettre la plus grande exploitation possible de l'impact visuel des cartes, graphiques, diagrammes, etc.

e. **Urgence**. Un système correctement organisé doit permettre aux analystes d'extraire rapidement du renseignement brut des bases de données et de produire du renseignement suffisamment à temps pour que celui-ci ait une valeur.

f. **Volume des registres**. La taille du système des registres est fonction du nombre de personnes qui forment l'état-major du renseignement, la grandeur des locaux dont on dispose, de la nature et de la vitesse des opérations, de l'étendue et de la portée de la tâche de renseignement et des systèmes informatiques (SI) disponibles.

g. **Travail de bureau courant**. Pour que le système demeure utilisable, des décisions doivent être prises relativement à l'information qui doit être conservée, celle qu'il serait préférable de garder et celle qui ne sera probablement plus requise. Le personnel chargé du regroupement, sous la direction de l'officier supérieur du renseignement et sous la

supervision de l'agent en chef de la recherche, doit souvent effectuer une réduction draconienne de la base de données. Sans cette cure d'amaigrissement essentielle, la base de données devient trop difficile à gérer.

h. **Emploi de l'automation**. Une attention particulière doit être apportée à la structuration des programmes de traitement des données et à l'organisation des bases de données électroniques afin de permettre une documentation claire, une recherche rapide des données enregistrées et l'interopérabilité des systèmes.

57. **Organisation d'un système de regroupement**. Dans un système de regroupement bien organisé :

a. les comptes rendus sont enregistrés et classés de façon à pouvoir permettre la localisation rapide et facile de l'information;

b. le lien existant entre les comptes rendus enregistrés séparément mais connexes, doit être évident;

c. l'information pertinente doit être mise en évidence et ne doit pas être voilée par une masse de faits sans intérêt;

d. les lacunes dans les connaissances doivent être immédiatement visibles afin qu'on puisse en tenir compte dans la planification de la recherche;

e. l'information et le renseignement doivent être consignés sous une forme exigeant un minimum de reformulation ou de regroupement de la part des analystes.

58. **Le registre du renseignement**. Pendant les opérations, les états-majors et les unités du renseignement contrôlent les réseaux de commandement des opérations et reçoivent les messages transmis. Toute l'information et tout le renseignement pertinent sont consignés dans le registre du renseignement. Lorsqu'une page du registre est

pleine, elle est transmise aux états-majors des opérations, aérien, du génie et de l'artillerie du QG. En retour, l'état-major du renseignement reçoit les feuilles des registres des autres éléments d'état-major du QG. Lorsqu'il existe des réseaux locaux et des systèmes sophistiqués, le registre du renseignement change de façon drastique, spécialement avec l'accès à un aperçu commun des opérations. Les pages du registre peuvent être produites et diffusées de façon électronique ou peuvent devenir superflues avec le temps. Le traitement des messages et rapports à l'arrivée peut être entièrement effectuée de façon automatique, du début jusqu'à la fin, et l'accès à la liste de contrôle peut se faire au besoin.

59. Lorsqu'on remplit les feuilles du registre du renseignement :

a. la classification de la feuille du registre doit être inscrite sur chaque page;

b. les déductions doivent, le cas échéant, être inscrites dans la colonne « exécution » à titre de « commentaires »;

c. le numéro du destinataire/du dossier des messages reçus ainsi que le numéro de série du registre doivent être inscrits sur chaque message.

60. **Regroupement des cartes et calques**. Au niveau divisionnaire et aux niveaux inférieurs, les données de renseignement figurent habituellement sur des cartes ayant une échelle 1:50,000. Les échelons supérieurs au corps d'armée utilisent habituellement des cartes dont l'échelle est de 1:250,000. Avec l'avènement des cartes électroniques, il est plus important de s'assurer que les calques qui accompagnent la carte ont été établis en fonction de la même échelle, que l'échelle même de la carte. Il est alors possible de visualiser de plus près ou de plus loin, au hasard et selon différentes échelles.

61. La quantité des détails illustrés varie en fonction des besoins en renseignement de l'opération. Cependant, en règle générale, les lignes directrices données à la figure 2-4 s'appliquent.

AU NIVEAU DU QG	DÉTAILS ILLUSTRÉS JUSQU'AUX NIVEAUX SUIVANTS
Corps d'armée	Régiments et bataillons spécialisés
Division	Bataillons et compagnies spécialisés
Groupe-brigade/brigade	Compagnies et pelotons spécialisés
Groupement tactique	Pelotons et systèmes d'armes lourdes

Figure 2-3 : Détails de la carte

62. **Registres des ordres de bataille (ORBAT)**. Lorsque l'identité, les effectifs, la structure de commandement et les dispositifs des forces, des unités et de l'équipement ennemis sont connus, il est possible de se faire une idée des capacités et des intentions de l'adversaire. La production des ORBAT est l'une des fonctions originales des états-majors du renseignement et fut auparavant une vaste entreprise de niveau national. Progressivement, cette tâche devient de plus en plus « spécifique à la mission » et est considérée au sein de l'OTAN comme une fonction qui peut être assumée par le personnel du renseignement à tous les niveaux de commandement. Bien qu'il existe des logiciels sophistiqués, la création, la gestion et le maintien des ORBAT requiert encore beaucoup de personnel; cette situation ne changera pas dans un avenir rapproché.

63. **Carnets de notes**. Afin de faciliter l'analyse éventuelle des liens, les officiers du renseignement et les s/off supérieurs voudront peut-être garder un carnet de notes ou cahier de travail classifié électronique contenant des items pouvant éventuellement avoir une signification en matière de renseignement. Il peut s'agir simplement de prendre en note des activités importantes et la forme du cahier variera probablement en fonction du niveau de commandement, du secteur où ces officiers et sous-officiers sont employés et du type de mission.

ÉVALUATION

64. L'étape de l'évaluation a pour but de déterminer et d'indiquer le degré de confiance placé dans des données d'information particulières reçues.

65. **Système de cotation**. Lorsque de l'information apparemment significative est reçue, la fiabilité de la source et la crédibilité de l'information sont évaluées. Comme on peut le voir à la figure 2-5, un système de cotation alphanumérique normalisée est utilisé pour indiquer :

a. le degré de fiabilité des sources, lequel est exprimé par les lettres A à F;

b. le degré de crédibilité de l'information, lequel est indiqué par les chiffres 1 à 6.

FIABILITÉ DE LA SOURCE		CRÉDIBILITÉ DE L'INFORMATION	
A	Entièrement fiable	1	Confirmée par d'autres sources
B	Habituellement fiable	2	Probablement vraie
C	Assez fiable	3	Possiblement vraie
D	Peu fiable	4	Douteuse
E	Non fiable	5	Improbable
F	La fiabilité ne peut être évaluée	6	La véracité de l'information ne peut être évaluée

Figure 2-4 : Système d'évaluation de la fiabilité des sources et de la crédibilité de l'information.

66. Ainsi, l'information reçue d'une source « habituellement fiable » et jugée « probablement vraie » reçoit la cote « B2 ». L'information fournie par la même source mais dont la crédibilité ne peut être évaluée reçoit la cote « B6 ».

67. La fiabilité et la crédibilité sont considérées comme étant indépendantes l'une de l'autre. La cote donnée, par exemple « B2 », doit être diffusée en même temps que l'information. En règle générale, les cotes s'appliquent au HUMINT et au renseignement sur les transmissions (COMINT).

ANALYSE

68. Au cours de l'étape de l'analyse, l'information est revue afin de faire ressortir les faits significatifs et de faire des déductions à partir de ces faits. Les déductions doivent être classées en catégories, de la plus probable à la moins probable, et un jugement doit être porté quant à leur pertinence.

INTÉGRATION

69. L'intégration consiste à créer un tableau cohérent grâce à la combinaison des déductions. Grâce au processus de fusion de l'étape de l'intégration, le renseignement et l'information fournis par les multiples sources et organismes sont intégrés aux déductions de façon à former un tableau cohérent.

70. Une fois que cette fusion a eu lieu, il n'est plus possible d'identifier l'origine des données individuelles d'information. Pendant le processus de fusion, il faut cependant prendre garde de ne pas ajouter, par inadvertance, de l'information portant une classification de sécurité supérieure à un produit de renseignement auquel une classification de sécurité inférieure est assignée.

INTERPRÉTATION

71. Pour compléter le processus de production du renseignement, il faut ensuite interpréter le tableau cohérent ainsi obtenu.

72. L'interprétation est un processus intellectuel objectif et impartial qui repose sur le bon sens, l'expérience, la connaissance du service, l'information préalablement obtenue, la comparaison et la déduction, autant de facteurs qui contribuent à la quête de connaissances relativement à :

a. Ce qui se produit, pourquoi et par qui?

b. Ce qui est susceptible de se produire, quand et où?

c. Ce que cela signifie? Et après?

73. L'interprétation est plus facile à effectuer lorsqu'on divise l'exercice intellectuel selon les étapes suivantes :

a. **Identification**. La taille, la nature, la réputation et le type des unités donnent souvent des indices quant aux intentions associées à leur présence.

b. **Activité**. En comparant l'information reçue antérieurement sur les activités historiques et récentes de l'unité, il est possible d'obtenir des indices quant aux intentions de l'adversaire.

c. **Signification**. Les conclusions tirées de l'identification et des activités de l'unité sont associées aux indices de combat confirmés.

COMMENTAIRES/ÉVALUATIONS

74. Le renseignement découle des faits ou de l'information; lorsqu'on diffuse du renseignement, il est absolument essentiel de bien faire la distinction entre ce qui a été rapporté et ce qui a été déduit. Lorsque plusieurs interprétations sont également plausibles, toutes les options doivent être énoncées. Dans un effort pour faire une distinction claire entre les faits et les commentaires, les comptes rendus renseignement :

a. évitent normalement d'énoncer des commentaires et des évaluations si les faits n'ont pas été résumés dans des phrases ou paragraphes précédents;

b. font précéder le texte du commentaire du mot « commentaires »;

c. introduisent les paragraphes d'évaluation au moyen du mot « commentaires » ou « évaluation ».

75. Lorsqu'il est approprié d'indiquer un commentaire ailleurs que dans le compte rendu « renseignement », comme sur un calque résumé renseignement (INTSUM), le commentaire est habituellement précédé du mot « commentaire » et suivi des mots « fin du

commentaire ». Lors de briefings, on utilisera des phrases comme « On évalue que… ».

76. **Contre-déception**. Les analystes doivent prendre garde aux indices trompeurs et aux pratiques de déception de l'adversaire; ils doivent essayer d'obtenir une confirmation fiable des schémas des événements. La contre-vérification rapide des faits au moyen de l'équipement de traitement des données aide les analystes à détecter les fausses confirmations et les tentatives de déception de l'ennemi. Les analystes doivent cependant également se fier à leur vigilance, prêter attention aux anomalies, faire preuve de l'ouverture d'esprit et du scepticisme propres à leur profession.

SECTION 5
DIFFUSION

GÉNÉRALITÉS

77. La diffusion consiste en l'envoi du renseignement en temps utile par tous moyens adaptés et sous une forme appropriée, à ceux qui en ont besoin. Le renseignement qui arrive trop tard ou sous une forme inutilisable pour le commandant ou l'état-major des opérations est à toutes fins inutiles, sauf peut-être pour tenir à jour le journal de guerre de l'unité. Le renseignement doit être présenté de façon à aider le commandant à comprendre ce qui va se produire dans une sphère de combat donnée.

PRINCIPES

78. Les produits du renseignement sont diffusés conformément aux principes suivants :

a. **Clarté**. Les évaluations du renseignement doivent être énoncées de façon claire et non ambiguë. Une distinction claire doit être faite entre les faits établis, les déductions et les prévisions.

b. **Concision**. Les comptes rendus doivent être aussi brefs que possible, mais doivent inclure tout ce que le destinataire a besoin de savoir.

c. **Normalisation**. Les comptes rendus sont compris plus facilement et plus rapidement lorsqu'ils reposent sur des présentations normalisées. Ces présentations sont habituellement établies dans les IPO.

d. **Urgence**. Il faut, chaque fois que c'est possible, que l'information soit transformée en renseignement avant sa diffusion. Il peut arriver toutefois, en certaines occasions, que du renseignement brut de combat soit diffusé sans avoir subi de traitement poussé afin de permettre aux commandants de suivre le rythme des opérations mobiles, de tenir compte des développements soudains ou des besoins en matière de désignation des objectifs.

e. **Distribution**. Il incombe aux états-majors du renseignement de s'assurer que toute l'information et que tout le renseignement est transmis à tous ceux qui en ont besoin, y compris les états-majors du renseignement des formations ou unités de flanquement. La diffusion doit faire l'objet d'un suivi dans le registre du renseignement.

f. **Régularité**. Le renseignement doit être diffusé sur une base régulière afin de tenir les utilisateurs au courant des récents développements et de renforcer le lien qui existe entre les états-majors du renseignement et ceux qu'ils appuient. Lorsque le renseignement revêt une importance primordiale, sa diffusion ne doit pas être retardée dans le seul but de l'intégrer aux activités courantes.

g. **Sécurité**. Le renseignement diffusé doit être protégé en fonction de la classification de sécurité qui lui a été assignée. Il faut éviter d'accorder aux produits du renseignement des classifications de sécurité inutilement élevées et ce afin de permettre sa diffusion au plus grand nombre possible de personnes ayant un besoin réel de savoir.

FORMES ET MOYENS DE DIFFUSION

79. **Formes**. Le renseignement peut être diffusé oralement, par écrit et sous forme graphique. La méthode choisie doit répondre aux besoins des utilisateurs.

80. **Moyens**. Les moyens de diffusion peuvent inclure l'emploi du réseau local, du réseau radio de combat ainsi que des estafettes, tout cela à l'intérieur d'un environnement de SCI. Ces moyens garantissent la diffusion du renseignement aux états-majors du renseignement subalternes, supérieurs et des nations alliées même pendant les périodes de silence radio ou dans des environnements hautement mobiles.

81. **Briefings**. La diffusion verbale peut, si nécessaire, englober les transmissions sur le réseau radio de combat et inclure les contacts personnels, les visites effectuées par les officiers de liaison, les briefings formels et les briefings improvisés.

82. Les briefings offrent les avantages suivants :

a. le matériel qui fait l'objet du briefing est d'actualité récente;

b. il est possible d'inclure des faits qui seraient trop longs à écrire et à transmettre;

c. les déductions controversées ou les concepts difficiles à comprendre peuvent être expliqués pendant la « période de questions »;

d. le matériel peut être rapidement assimilé par le destinataire, tout particulièrement si la présentation fait appel à des cartes, maquettes et diagrammes.

83. Les briefings devraient :

a. se limiter à l'information et au renseignement relatifs aux forces adverses, aux conditions météorologiques et au terrain;

b. suivre une présentation standard;

c. conclure une présentation de faits avec une estimation des capacités et des intentions de la force adverse;

d. être aussi brefs que possible et demeurer axés sur les besoins des utilisateurs;

e. couvrir que le laps de temps qui s'est écoulé depuis le dernier briefing donné au même auditoire;

f. chaque fois que possible, être donnés de façon directe et avoir recours comme aide-mémoire, à des notes abrégées plutôt qu'à des rédactions longues et ennuyeuses[12].

84. **Comptes rendus écrits**. Les comptes rendus et les sommaires écrits peuvent contenir beaucoup plus de détails que les comptes rendus verbaux; toutefois, le renseignement diffusé est habituellement moins d'actualité compte tenu du temps requis pour produire et diffuser les comptes rendus écrits (voir les modèles de présentation). Cette situation ne s'appliquera cependant pas à un environnement électronique où le renseignement est constamment mis à jour sur tout le réseau local afin d'appuyer un aperçu commun des opérations ou fournir des réponses électroniques aux demandes de renseignements (DR).

85. Les divers comptes rendus « renseignement » écrits sont les suivants :

a. **Comptes rendus renseignement**. Les comptes rendus renseignement (INTREP) peuvent être transmis à n'importe quel moment, chaque fois que l'information ou le renseignement reçu est considéré comme étant suffisamment important pour nécessiter l'attention immédiate du destinataire. Les INTREP doivent contenir toutes les déductions

---

[12] Un modèle de présentation utile est fourni à titre de guide à l'appendice 5 de l'annexe B.

pertinentes qui peuvent être faites dans le temps imparti.

b. **Comptes rendus renseignement supplémentaires**. Les comptes rendus renseignement supplémentaires (SUPINTREP) sont rédigés de façon périodique dans le but de fournir une révision et une analyse détaillées de toutes les données « renseignement » relatives à un sujet précis et recueillies pendant une période donnée.

c. **Résumés renseignement**. Les résumés renseignement (INTSUM) sont des sommaires produits de façon régulière qui portent sur la situation actuelle de l'adversaire au sein de la zone de responsabilité du commandant. Aux niveaux supérieurs, l'accent est mis sur les évaluations plutôt que sur la répétition des détails contenus dans les comptes rendus produits aux niveaux inférieurs. Dans un proche avenir, on devrait pouvoir obtenir des INTSUM électroniques sur demande.

d. **INTSUM graphiques**. Les INTSUM graphiques sont des sommaires produits de façon régulière qui portent sur la situation actuelle de l'adversaire au sein de la zone de responsabilité du commandant. Les INTSUM graphiques sont fréquemment utilisés lorsqu'il est nécessaire de transmettre de nombreux détails concernant les dispositifs ennemis, les limites et les mouvements. Ils diffèrent des INTSUM réguliers eu égard aux aspects suivants :

(1) L'information est diffusée de façon graphique plutôt que sous forme de message ou de texte électronique.

(2) Les dispositifs, les limites et les mouvements ennemis sont indiqués au moyen de symboles cartographiques. L'information qui ne peut être illustrée de façon graphique fait l'objet d'annotations dans les espaces libres du calque.

(3) Progressivement, les INTSUM graphiques numériques deviendront la norme. Cependant, le modèle et les méthodes de création et de diffusion changeront probablement dans un environnement d'aperçu commun des opérations numérique.

ANNEXE A
INTÉGRATION DE L'ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE AU PROCESSUS DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

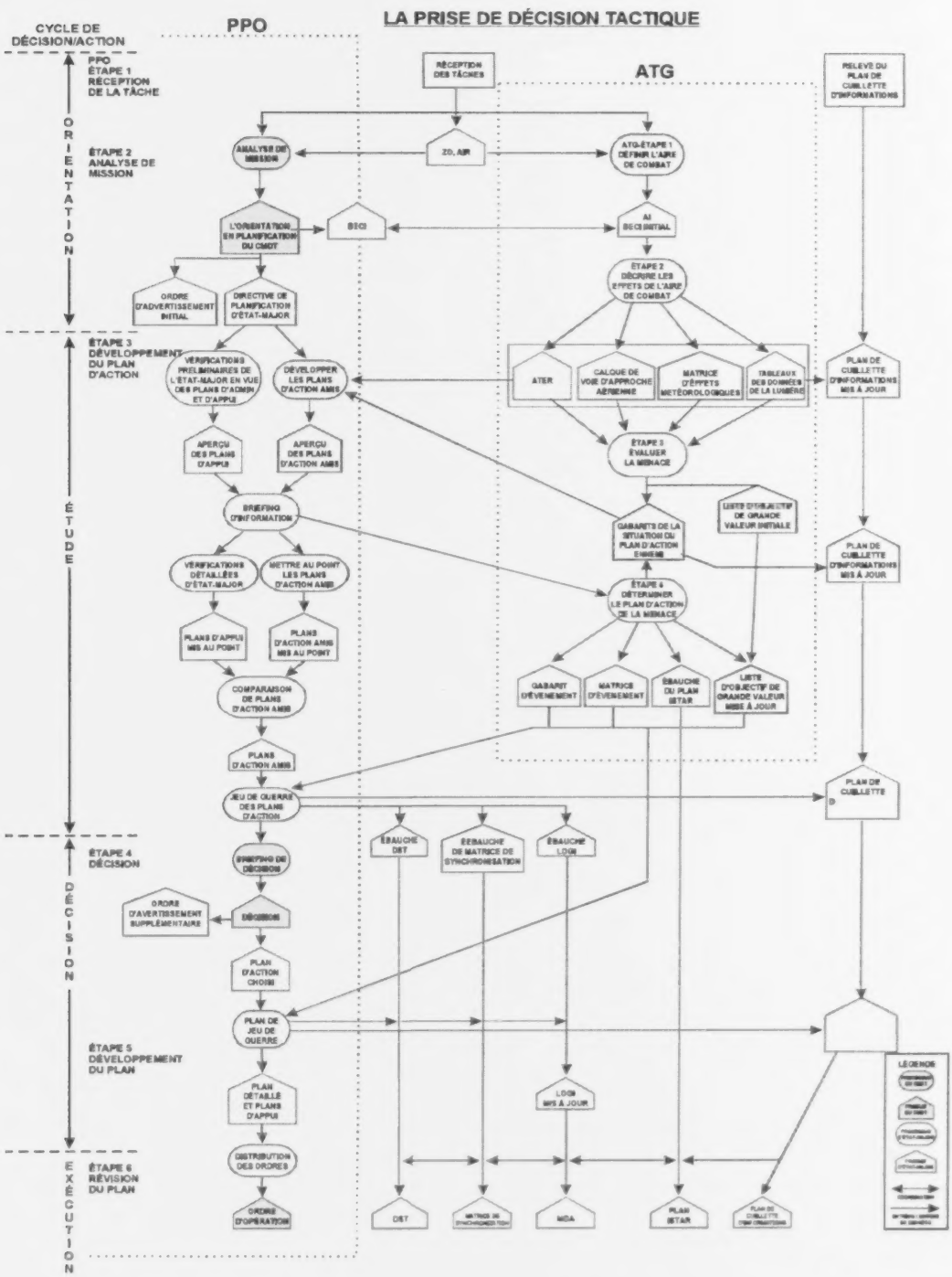

Figure 2-5 : Le processus décisionnel (Cycle de décision/eaction, PPO et ATG)

APPENDICE 1
DÉSIGNATION DES OBJECTIFS[13]

1. La présente section a pour but d'énoncer les concepts de base régissant le processus de désignation des objectifs, étant donné que ce dernier est un sous-processus du PPO et qu'il implique l'entrée d'un grand nombre de données du renseignement. Pour des instructions plus précises concernant les caractéristiques du processus de désignation des objectifs, prière de consulter le manuel de l'armée américaine FM 6-20-10, *Tactics, Techniques, and Procedures for the Targeting Process*.

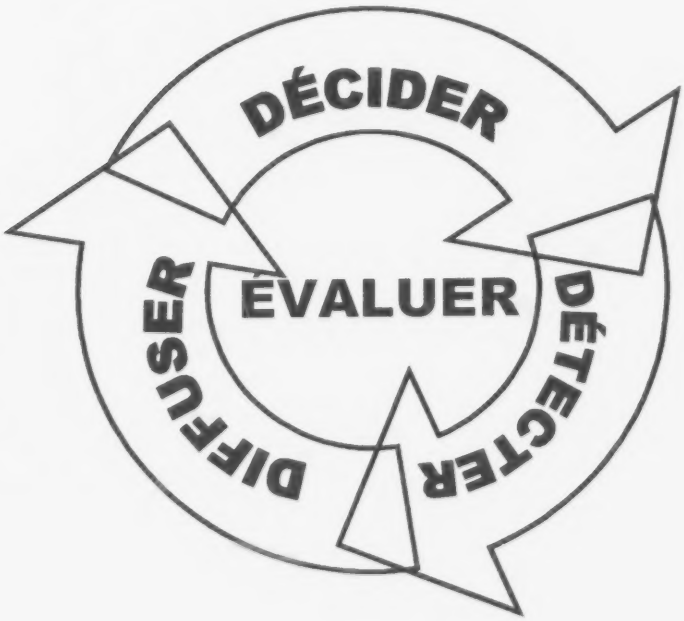

Figure 2-6 : Méthodologie de désignation des objectifs

---

[13] Extrait du QSTAG 1034 ABCA et adapté pour la terminologie canadienne.

2. La méthode de désignation des objectifs se caractérise par quatre fonctions intimement liées : **décider, détecter, diffuser et évaluer**. Le processus de désignation des objectifs doit appuyer la décision du commandant relative à la façon dont ce dernier utilisera les tirs. Le processus de désignation des objectifs aide le commandant à choisir l'option qui sera retenue pour engager les objectifs et à déterminer les ressources qui seront utilisées. Les ressources du renseignement et de la guerre électronique (RGE) jouent un rôle dans le processus de désignation des objectifs. Des missions d'acquisition d'objectifs sont confiées aux ressources de RGE dans le cadre du plan de recherche du renseignement.

3. Au niveau de la brigade et du bataillon, la planification associée à un effort fructueux de désignation d'objectifs exige une étroite interaction entre le commandant et la triade de tir. Cette dernière se compose du centre de coordination des feux d'appui (CCFA), du G3 et du G2.

LA FONCTION DE DÉCISION

4. Dans le cadre de la fonction de **décision**, le commandant et la triade de tir doivent, d'un commun accord, prendre des décisions relativement aux points suivants :

a. les objectifs à acquérir;

b. le moment où ces objectifs doivent être acquis;

c. ce qu'il faut pour détruire l'objectif;

d. l'évaluation des dommages qui est requise.

5. Cette étape est connue sous le nom d'analyse de la valeur de l'objectif (AVO). L'AVO identifie les objectifs ennemis qui ont une valeur. L'AVO comprend :

a. L'établissement de la liste des objectifs.

b. L'identification des OGV. Les OGV sont les ressources dont le commandant ennemi a besoin pour accomplir sa mission avec succès.

c. L'identification des OD. Les OD sont les OGV qui doivent être acquis et attaqués avec succès pour assurer la réussite de la mission du commandant des forces amies.

d. L'établissement des normes de sélection d'objectif (NSO). Les NSO sont des critères de sélection appliqués à l'activité ennemie (acquisition et information sur le champ de bataille) et qui sont utilisés pour déterminer si l'activité en question constitue un objectif potentiel. Les NSO divisent les objectifs en deux catégories : les objectifs réels et les objectifs soupçonnés. Les objectifs réels peuvent être attaqués directement puisqu'ils satisfont aux exigences en matière de précision et d'opportunité. Les objectifs soupçonnés doivent être confirmés avant d'être attaqués. Les NSO sont élaborées par l'élément d'appui-feu (EAF) et sont communiqués au G2/S2. Les analystes du renseignement utilisent les NSO pour identifier les objectifs, lesquels sont communiqués à un EAF. Les analystes du renseignement évaluent ensuite la fiabilité et l'exactitude de la source, confirment que la portée et la nature de l'activité satisfont aux NSO et font finalement une comparaison entre le moment où l'objectif a été acquis et la durée de son séjour, c.-à-d., selon la doctrine, le temps, qu'un objectif est censé demeurer au même endroit :

(1) un plan de recherche;

(2) une matrice d'exécution de l'attaque (MEA).

6. La MEA identifie les objectifs qui sont des OD. Elle précise également le moment où ces objectifs doivent être attaqués, la méthode à employer et toutes les restrictions relatives à ces objectifs.

Description de l'objectif	Source	Exactitude	Moment de l'atq	Méthode d'atq	Évaluation postérieure à l'atq	Remarques
Pontage d'assaut	VAT	B	I	Air, Artil div	VAT	O&I de la bde
151 Bon de chars	GE, Reco	A	P	Artil div	Recce	O&I de la bde

NOTA :

1. Exactitude conformément aux IPO
2. Quand :
   a. I – immédiatement, interrompre les autres attaques
   b. A – au besoin
   c. P – conformément aux plans
3. Comment – Méthode d'engagement

Figure 2-7 : Matrice d'exécution de l'attaque

7. Les armes de tir indirect peuvent réduire les capacités de l'adversaire sans soumettre les soldats à un échange de tir direct. L'identification des objectifs potentiels ennemis revêt donc une extrême importance pour le commandant de manoeuvre.

8. Il est possible d'améliorer de façon significative la désignation des objectifs en incluant dans le processus le personnel du génie de l'état-major. Les membres du génie feront appel à leur expertise en matière d'obstacles pour intégrer les obstacles dans les zones d'intérêt comme objectif (ZICO).

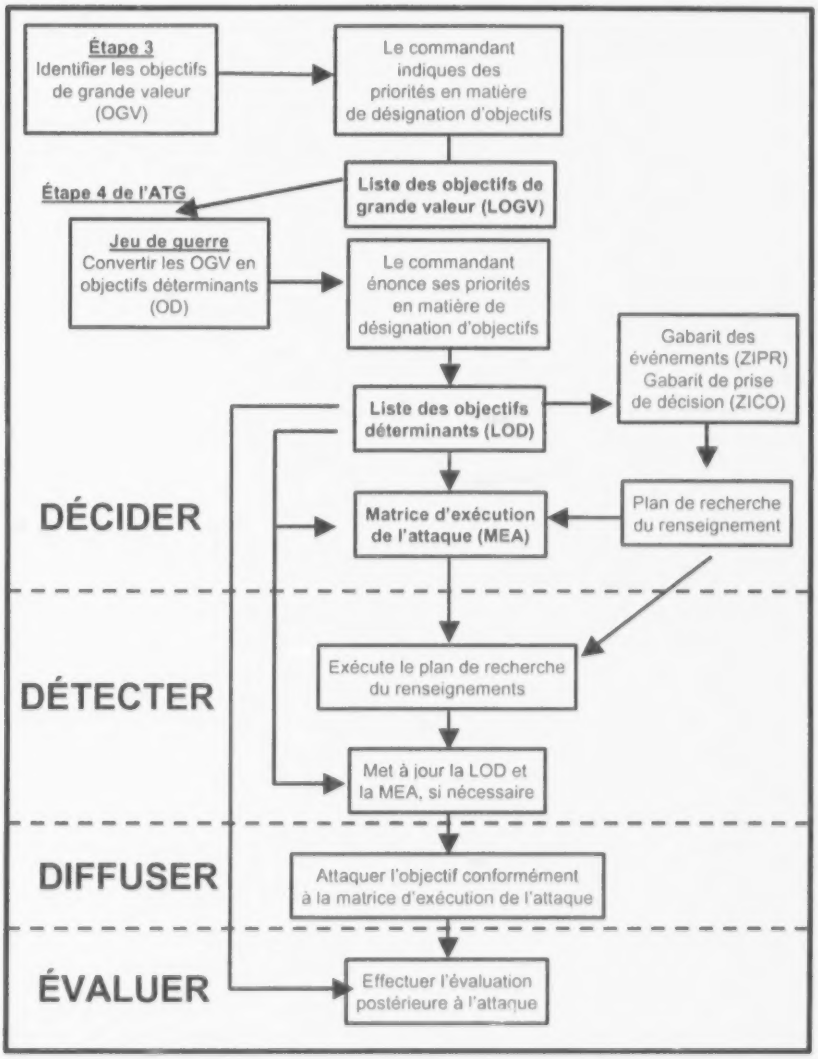

Figure 2-8 : Processus de désignation des objectifs

LA FONCTION DE DÉTECTION

9. Le succès de toutes les missions de désignation d'objectifs repose sur la recherche et la transmission, en temps opportun, du renseignement de combat. Le G2 concentre les efforts de recherche sur les zones d'intérêt particulier répertoriées (ZIPR) et les ZICO identifiées pendant le processus d'ATG. Les produits de l'ATG, soit le gabarit de situation et le gabarit des événements, aident le G2 à

déterminer l'endroit et le moment où les objectifs ennemis peuvent être acquis. Le commandant précise les BPR et les BR qui appuient la détection des objectifs ennemis. Dans un avenir rapproché, les ressources de recherche organiques de la brigade et du groupement tactique se composeront du HUMINT, de la GE/du SIGING et de l'IMINT. Les échelons supérieurs pourront fournir l'IMINT secondaire et le SIGINT. À ce niveau, l'HUMINT peut se composer, sans pour autant s'y limiter, de ressources de reco, de patrouilles et de capacités HUMINT/CI.

10. Au niveau de la brigade et du groupe-bataillon, les ressources de recherche du renseignement sont limitées. Le G2/O Rens doit donc choisir avec soin la ressource qui sera chargée de couvrir une ZIPR donnée. Le G2/O Rens doit minutieusement analyser les capacités des ressources de recherche avant de leur confier une mission. Lorsqu'il formule le plan de recherche, le G2/O Rens doit mettre l'accent sur la profondeur et la redondance. La profondeur et la redondance permettent la poursuite des objectifs tout au long de l'opération. Il peut s'écouler plusieurs minutes entre le moment où l'objectif est identifié pour la première fois et le moment où le projectile frappe l'objectif. Dès qu'un objectif est détecté, ses coordonnées doivent être immédiatement transmises à l'équipe d'acquisition des objectifs. Celle-ci détermine si l'objectif est un objectif déterminant ou si l'objectif répond aux critères d'engagement. Il doit y avoir une coordination étroite entre le G2 et le CCFA afin de s'assurer que les coordonnées de tous les objectifs identifiés qui satisfont aux critères relatifs à l'acquisition des objectifs sont transmises au système d'appui-feu qui engagera l'objectif.

ANNEXE B
ANALYSE TACTIQUE GRAPHIQUE[14]

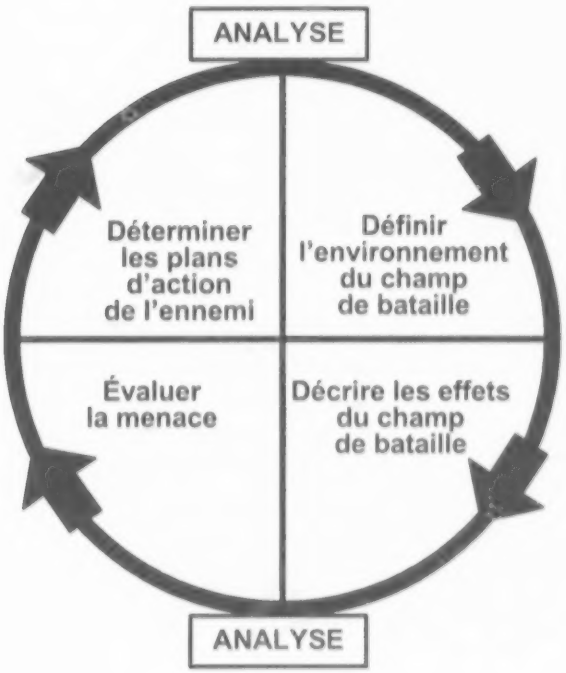

Figure 2-9 : Processus de l'ATG

1. L'ATG est un processus systématique et continu qui consiste à analyser l'adversaire en fonction des conditions météorologiques en vigueur et du terrain ce, à l'intérieur d'un environnement géographique précis, et suivant les lignes directrices et le rythme du

---

[14] Extrait en majeure partie de la publication QSTAG 1034 ABCA, *Analyse tactique graphique* et adapté aux besoins du Canada. De plus, il est reconnu que l'Armée de terre canadienne a adopté unilatéralement l'ATG en 1994. On pourra obtenir des détails supplémentaires en consultant la publication de l'armée américaine FM 34-130 *Intelligence Preparation of the Battlefield.*

processus de planification opérationnel. L'ATG sert à évaluer les capacités et les vulnérabilités de l'adversaire et contribue aux simulations de confrontation des plans d'action possibles de l'adversaire à ceux des forces amies. L'ATG est un *devoir* que chaque échelon doit faire avant de se lancer dans la bataille. L'ATG joue un rôle important dans l'évolution de la situation sur le champ de bataille. Grâce à l'ATG, les commandants peuvent manoeuvrer leurs ressources et identifier les besoins en renseignement de façon à assurer le succès de l'opération. L'ATG favorise le travail d'état-major au sein du processus décisionnel. L'ATG se compose de quatre étapes distinctes :

a. ÉTAPE 1 — Définir l'environnement du champ de bataille;

b. ÉTAPE 2 — Décrire les effets du champ de bataille;

c. ÉTAPE 3 — Évaluer l'adversaire;

d. ÉTAPE 4 — Déterminer les plans d'action de l'adversaire.

2. La première étape de l'ATG, soit la définition de l'environnement du champ de bataille, doit être terminée avant les étapes deux et trois du processus d'ATG. Décrire les effets du champs de bataille et évaluer l'adversaire, soit les étapes deux et trois, peuvent être effectuées en même temps ou l'une après l'autre. Cependant, les trois premières étapes du processus d'ATG doivent être terminées avant que le G2 ne puisse entreprendre la quatrième étape, c.-à-d. déterminer les PA de l'adversaire. Cette dernière étape consiste à intégrer la doctrine ennemie à l'environnement eu égard à la mission et au champ de bataille en cause.

DÉFINIR L'ENVIRONNEMENT DU CHAMP DE BATAILLE

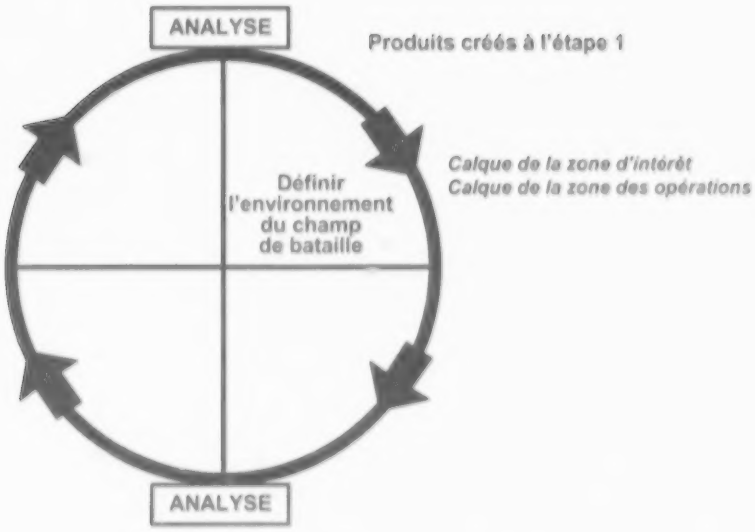

Figure 2-10 : Étape 1 du processus d'ATG — Définir l'environnement du champ de bataille

3. La première étape du processus d'ATG, soit définir l'environnement du champ de bataille, identifie les limites géographiques de la Z Ops de l'unité, la sphère de combat et la zone d'intérêt (ZI). Elle identifie en outre les caractéristiques physiques générales du champ de bataille susceptibles d'influer sur les opérations tant des forces amies que sur celles des forces ennemies. Les données démographiques suivantes sont incluses dans ces caractéristiques :

a. les groupes ethniques,

b. les groupes religieux,

c. la répartition de la population selon le revenu,

d. la répartition de la population en fonction de l'âge.

4. Les caractéristiques mentionnées ci-dessus englobent tous les facteurs politiques ou socio-économiques existants, y compris le rôle

des clans, des tribus et des gangs oeuvrant dans la Z Ops et dans la ZI de l'unité.

5. L'identification de la Z Ops est une tâche qui incombe généralement au quartier général supérieur immédiat. La Z Ops est le secteur géographique au sein duquel l'unité ou la formation a la responsabilité et l'autorisation d'effectuer des opérations militaires. Lorsqu'il assigne une Z Ops à une unité subalterne, le quartier général supérieur doit évaluer la mission, le terrain, les conditions météorologiques et les distances sur lesquelles, conformément à la doctrine, l'unité est capable d'œuvrer : profondeur, largeur du front et espace aérien. Ces facteurs sont analysés par le quartier général supérieur qui déterminera ensuite la Z Ops de l'unité. L'identification de la Z Ops du commandant de l'unité est une tâche qui incombe à l'officier du renseignement au niveau de l'unité.

Taille de l'unité	Zone d'intérêt
Bataillon	12-24 heures
Brigade	48-72 heures

Figure 2-11 : Lignes directrices relatives à la zone d'intérêt

6. La ZI est une fonction de temps et d'espace. Elle a trait au secteur géographique sur lequel un commandant peut avoir besoin de renseignement ou d'information pour réussir sa mission. La ZI peut également permettre au commandant de se concentrer sur la planification des opérations futures ou des opérations de contingence.

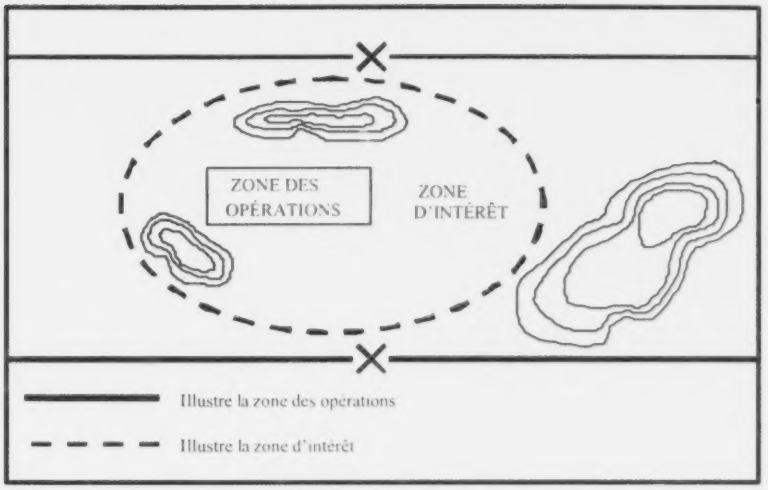

Figure 2-12 : Zones d'opérations et d'intérêt

7. La Z Ops d'une unité est établie en fonction de la capacité maximale (portée) de cette dernière à acquérir des objectifs et à dominer physiquement l'adversaire. La Z Ops s'étend et se contracte selon la capacité de l'unité à manoeuvrer ses ressources pour acquérir et engager l'ennemi. La Z Ops comprend un front, une profondeur et une hauteur à l'intérieur desquels l'unité a l'intention de prendre position et de déplacer ses ressources.

DÉCRIRE LES EFFETS DU CHAMP DE BATAILLE

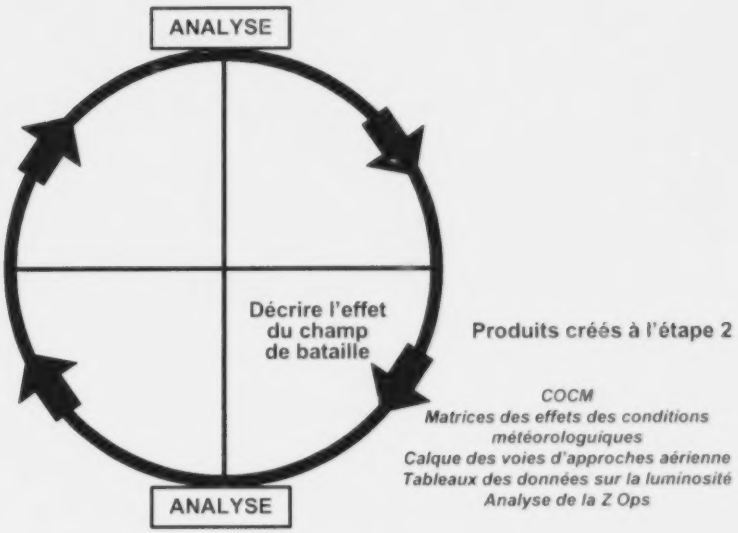

Figure 2-13 : Étape 2 du processus d'ATG — Décrire les effets du champ de bataille

8. Lorsqu'il décrit les effets du champ de bataille, l'O Rens doit donner une description visuelle et verbale de la façon dont les conditions météorologiques et le terrain influeront sur la mission de l'unité.

9. Le G2 effectue l'analyse du terrain (ATER) en décrivant les sept caractéristiques militaires du terrain. Il s'agit de l'analyse en sept points (FLOCARK) :

a. les caractéristiques;

b. les passages;

c. les objectifs;

d. le terrain canalisant;

e. les approches;

f. le rythme d'avance sur les voies d'approche (VA);

g. les positions clés et le terrain vital.

10. L'analyse en sept points (FLOCARK)[15] porte sur les sept caractéristiques militaires du terrain. Le G2 doit traiter de façon détaillée des divers facteurs de l'analyse en sept points dans son appréciation « renseignement ». L'ATER réduit les incertitudes relatives aux effets possibles du terrain sur les opérations. Le G2 utilise le gabarit du terrain, appelé calque des obstacles combiné modifié (COCM) pour dépeindre graphiquement le terrain. Le G2 évalue le terrain afin de déterminer les effets de ce dernier sur les opérations :

a. hydrologie;

b. végétation;

c. pente;

d. nature du sol;

e. obstacles naturels et artificiels;

f. position clé;

g. position clé décisive ayant un impact extraordinaire sur la mission;

h. corridors de mobilité (non restreints, restreints et très restreints);

---

[15] L'armée américaine utilise le procédé mnémotechnique OCOKA, lequel tient compte de cinq (5) caractéristiques militaires du terrain :

a. **O**bservation, champs de tir
b. **C**ouvert et dissimulation
c. **O**bstacles
d. **K**ey terrain (position clé)
e. **A**venues d'approche (voies d'approche).

i. voies d'approche (terrestre/aériennes);

j. lignes de communication;

k. réseaux routiers/systèmes ferroviaires.

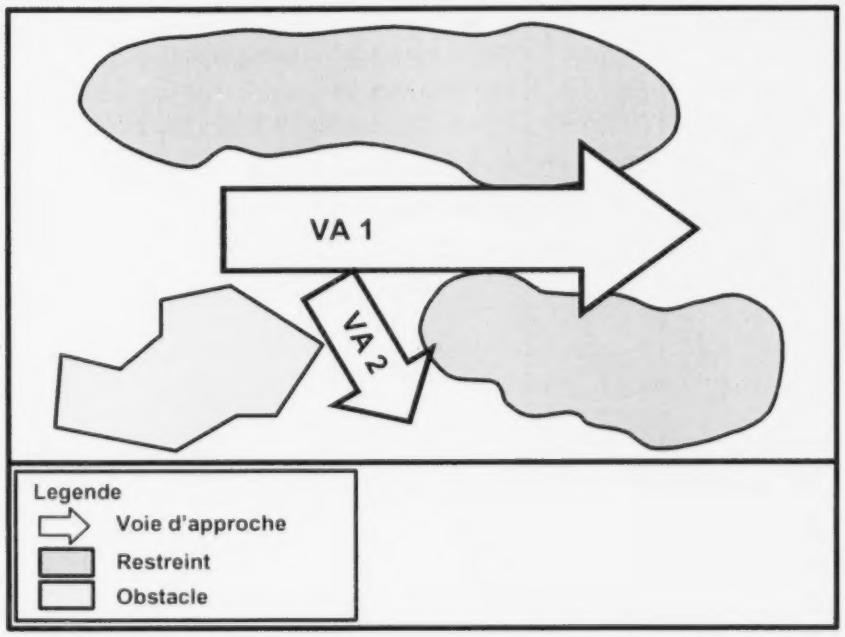

Figure 2-14 : Calque des obstacles modifié combiné

11. Les cinq caractéristiques militaires relatives aux conditions météorologiques sont :

a. la température et l'humidité;

b. les précipitations;

c. le vent;

d. la visibilité;

e. les nuages.

12. Les charactéristiques sus-mentionnées sont continuellement suveillées et tout changement d'importance qui pourrait affecter les opérations est évalué. De plus, le G2 prépare la matrice des effets des conditions météorologiques et le tableau des données relatives à la luminosité.

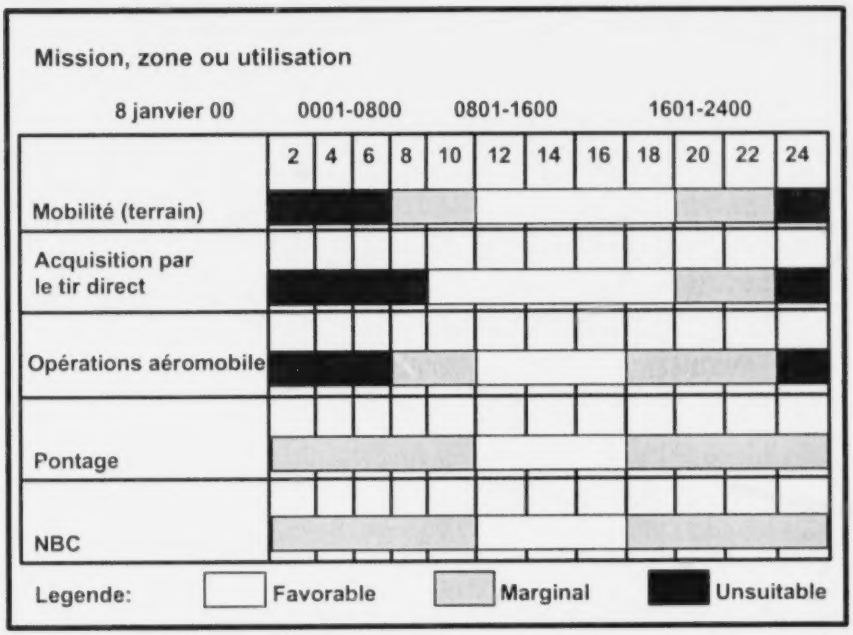

Figure 2-15 : Matrice des effets des conditions météorologiques

Lever de la lune	Cou-cher de la lune	Lever du soleil	Cou-cher du soleil	EENT	BMNT	Illum	Couverture infrarouge	Vent
1408	0235	0647	1757	1903	0536	12%	0853/2312	NO 08

Figure 2-16 : Tableau des données relatives à la luminosité

ÉVALUER L'ADVERSAIRE

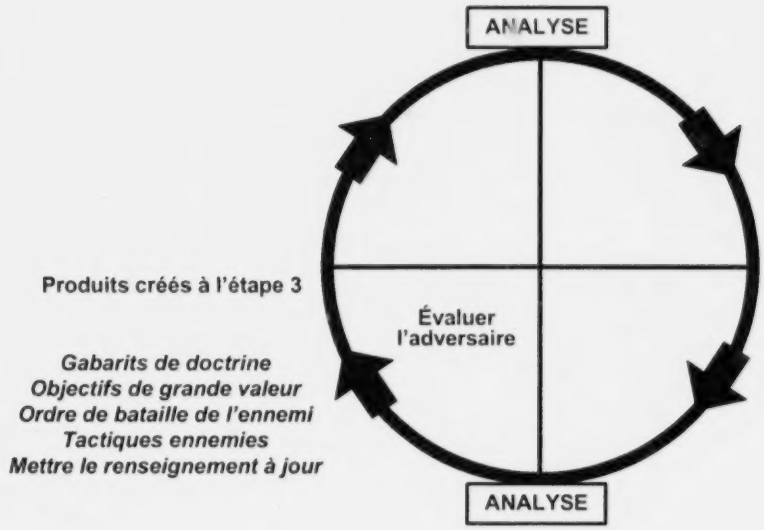

Figure 2-17 : Étape 3 — Évaluer l'adversaire

13. La troisième étape du processus d'ATG, l'évaluation de l'adversaire, s'effectue lorsque le G2 détermine les capacités des forces adverses. Cette étape se concentre sur les forces adverses spécifiques censées œuvrer dans la Z Ops et dans la ZI de l'unité. Le G2 doit évaluer les principes doctrinaux, les tactiques, les techniques et les instructions permanentes d'opération de l'adversaire. Pour être en mesure de faire une évaluation adéquate de l'adversaire, le G2 doit analyser le combat du point de vue du commandant ennemi, c.-à-d. à travers les yeux de l'adversaire. Au cours de la troisième étape de l'ATG, le G2 produit trois documents pour chacun des plans d'action :

a. un gabarit de situation basé sur les gabarits de doctrine;

b. la description des tactiques et des options;

c. la liste initiale des objectifs de grande valeur (LOGV).

14. La connaissance approfondie de la doctrine de l'adversaire permet au G2 de produire les gabarits de situation pour les plans d'action de l'adversaire. Ces gabarits de la doctrine, qui constituent les éléments de base des gabarits de situation pour les plans d'action, sont une représentation graphique de la façon dont le commandant ennemi aimerait combattre, compte tenu de sa doctrine. Ces gabarits ne tiennent compte d'aucun facteur limitatif comme le terrain ou les conditions météorologiques. Les gabarits de situation serviront éventuellement à comparer les plans d'action de l'adversaire à ceux des forces amies, à créer des gabarits des événements et à simuler des confrontations entre les plans d'action.

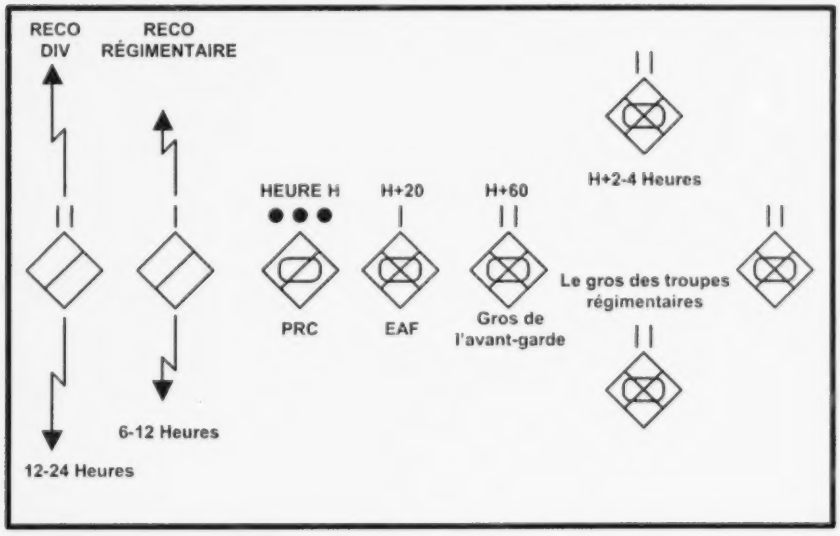

Figure 2-18 : Gabarit de la doctrine

15. En règle générale, l'ORBAT ennemi est fourni à la brigade et aux bataillons par le quartier général divisionnaire. L'ORBAT révèle la composition des forces ennemies dans le théâtre. Le quartier général divisionnaire fournira également de l'information concernant les forces ennemies susceptibles d'œuvrer dans la Z Ops et dans la ZI de l'unité.

16. La connaissance de l'ORBAT de l'adversaire et de la nature des unités oeuvrant dans la Z Ops et dans la ZI permet au G2 d'énoncer des hypothèses sur la composition des forces adverses auxquelles son unité devrait faire face. Ces hypothèses aideront le commandant à déterminer le rapport de force à atteindre pour vaincre

l'adversaire. Lorsqu'il calcule le rapport de force ennemi, l'O Rens doit tenir compte de toutes les forces mises à la disposition de l'adversaire, tant les forces engagées que les forces déjà déployées en renfort ou conservées en réserve. Lorsqu'on calcule le rapport de force de l'adversaire, il faut toujours prévoir le pire des scénarios.

17. La tenue et la mise à jour de la base de données relative à l'ORBAT ennemi permettent à l'officier du renseignement d'identifier les unités au fur et à mesure qu'elles manoeuvrent sur le champ de bataille. La base de données permettra également à l'officier du renseignement de déterminer la nature des ressources qui ont été assignées aux échelons inférieurs afin d'améliorer leur puissance de combat et leur rapport de force. Ces facteurs sont essentiels pour l'officier du renseignement car ils aident à déterminer l'endroit où l'ennemi a concentré son effort principal.

DÉTERMINER LES PLANS D'ACTION DE L'ENNEMI

Figure 2-19 : Étape 4 — Déterminer les plans d'action de l'ennemi

18. La quatrième étape du processus d'ATG, déterminer les plans d'action de l'adversaire, consiste en l'unification de l'ensemble du processus d'ATG. Les produits découlant de cette étape sont : (1) les gabarits des événements; (2) la matrice des événements[16]; (3) une ébauche du plan ISTAR; et (4) une LOGV mise à jour. Pour pouvoir entreprendre la quatrième étape, il faut que les trois premières étapes soient terminées. Lorsqu'il détermine les PA de l'adversaire, le G2 essaie de représenter graphiquement les actions probables de l'ennemi. Le G2 doit identifier un minimum de trois PA ennemis à partir des gabarits de situation, soit le plus probable, le deuxième plus probable et le plus dangereux. Le G2 doit tenter d'identifier autant de plans d'action ennemis possibles dans le laps de temps dont il dispose. Le gabarit de situation consiste simplement à prendre le gabarit de la doctrine et d'appliquer le COCM (terrain) et les conditions météorologiques existantes.

---

[16] Une matrice des événements relie normalement les ZIPR, les BR et les plans d'action. Le G2 s'en sert comme aide-mémoire ou fiche sommaire au cours de l'évolution des opérations.

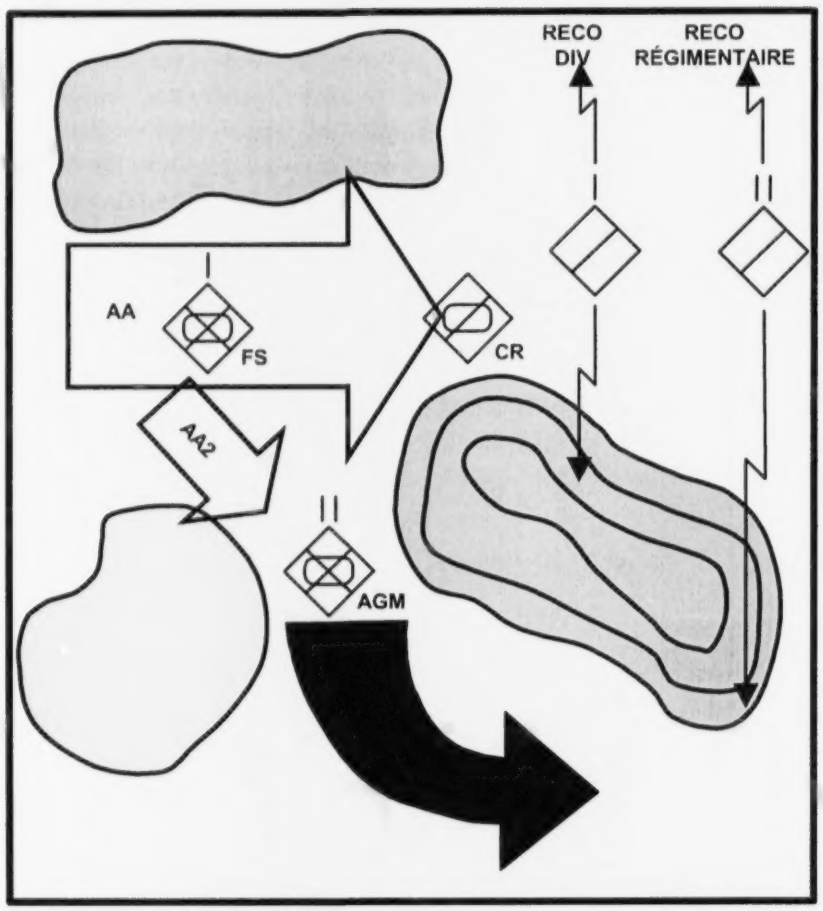

Figure 2-20 : Gabarit de situation

19. **Lignes de phase temporelles**. Lors d'opérations offensives ennemies, le G2 essaie de déterminer la vitesse d'avance de l'ennemi. Les lignes de phase temporelles (LPT) aident à suivre le mouvement de l'adversaire. Les LPT aident également l'O Rens à déterminer le moment où il doit lancer les ressources de recherche. Les LPT sont créées lorsque le G2 applique les rythmes d'avance de l'adversaire au COCM (calque du terrain) au sein de la Z Ops et de la ZI d'une unité. Le G2 utilise l'équation mathématique, vitesse égale distance divisée par le temps (vitesse = distance/temps) pour déterminer le rythme de marche de l'adversaire. Lorsque les vitesses d'avance réelles de l'adversaire sont inconnues, le G2 aura recours aux rythmes de marche établis par la doctrine.

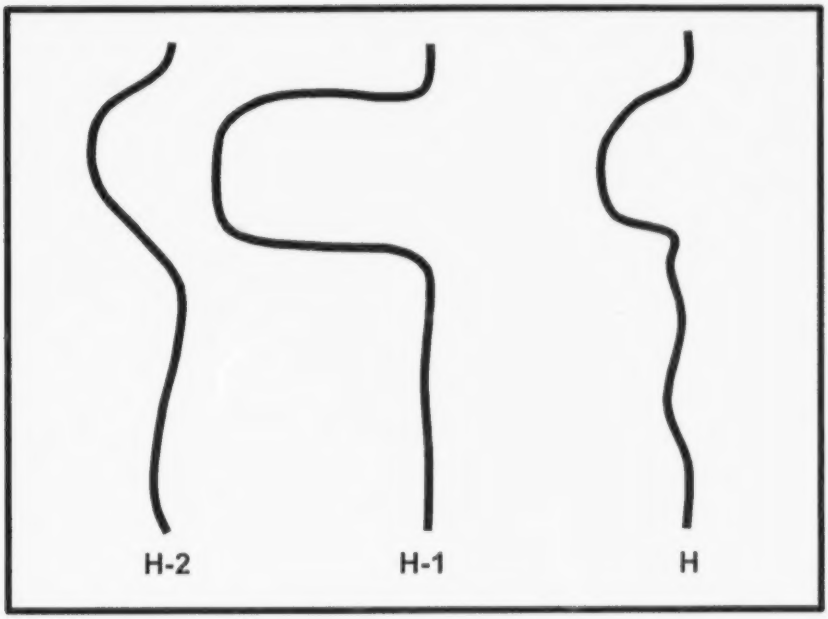

Figure 2-21 : Lignes de phase temporelles

20. Le G2 désigne des ZIPR à des points ou des secteurs du terrain où se dérouleront, selon lui, les activités ennemies. Les ZIPR sont ensuite assignées aux ressources de recherche. Les ZIPR sont superposées au COCM, avec les LPT, de façon à créer le gabarit des événements. Ce gabarit illustre de façon graphique le moment et l'endroit où les efforts de recherche doivent être concentrés. La matrice des événements appuie le gabarit des événements; il s'agit du produit écrit élaboré par le G2 pour indiquer les moments où les activités ennemies sont prévues. Les moments indiqués sur la matrice des événements sont exprimés de la façon suivante : au plus tard le (APTL) ou pas avant le (PAL).

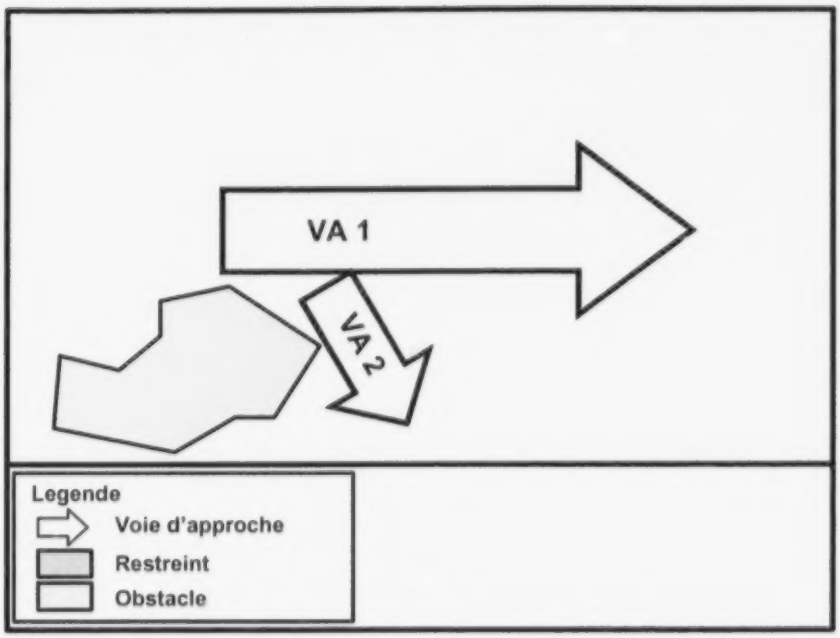

Figure 2-22 : Gabarit des événements

21. Au cours de la quatrième étape du processus d'ATG, le G2 doit aider le G3 et le centre de coordination des feux d'appui (CCFA) à établir la liste des objectifs déterminants (LOD) (voir l'appendice 1 de l'annexe A du présent chapitre — Désignation des objectifs). L'établissement de cette liste repose sur l'ORBAT de l'adversaire et sur la durée de la période pendant laquelle le G2 s'attend à voir les objectifs pendant le combat.

22. La LOD est établie par la désignation des objectifs prioritaires à partir des OGV identifiés, lesquels correspondent aux ressources dont le commandant ennemi a besoin pour réussir sa mission. Les OD sont les OGV dont l'acquisition et l'attaque sont essentielles au succès de la mission du commandant des forces amies. Au niveau opérationnel, les OD et les OGV ont trait au centre de gravité et aux points de décision ennemis.

23. Le jeu de guerre découle de l'étape 4 du processus d'analyse tactique graphique. Le jeu de guerre aide les commandants et les états-majors à visualiser le flot des opérations, à raffiner et à comparer les PA des forces amies et à élaborer un plan détaillé. Les avantages du jeu de guerre sont, entre autres :

a. l'identification des avantages, des inconvénients et des risques;

b. la confirmation des points de décision (PD);

c. l'élaboration du gabarit de prise de décision (GPD);

d. l'établissement des contingences relatives aux actions ennemies imprévues.

24. L'avantage du jeu de guerre, c'est qu'il réduit les incertitudes grâce à l'analyse détaillée des PA amis proposés par rapport aux PA ennemis. Le résultat final du jeu de guerre est le GPD.

25. Le jeu de guerre repose sur trois techniques de base :

a. **Technique de la voie d'approche**. Cette technique se concentre sur une seule voie d'approche à la fois. Le combat est simulé de façon chronologique, depuis la zone de rassemblement jusqu'à l'objectif pendant les opérations offensives, et dans toute la zone principale de défense au cours des opérations défensives.

b. **Technique par balayage**. Selon cette technique, la Z Ops est divisée en bandes qui parcourent la largeur du secteur assigné correspondant aux phases de l'opération. Chaque bande doit englober au moins un événement critique. C'est l'une des techniques les plus efficaces car elle analyse toutes les forces qui participent à des événements précis.

c. **Technique des carrés**. Selon cette technique, seuls quelques secteurs ou événements importants sont analysés. Cette technique prend moins de temps et met l'accent sur les tâches et les événements les plus importants.

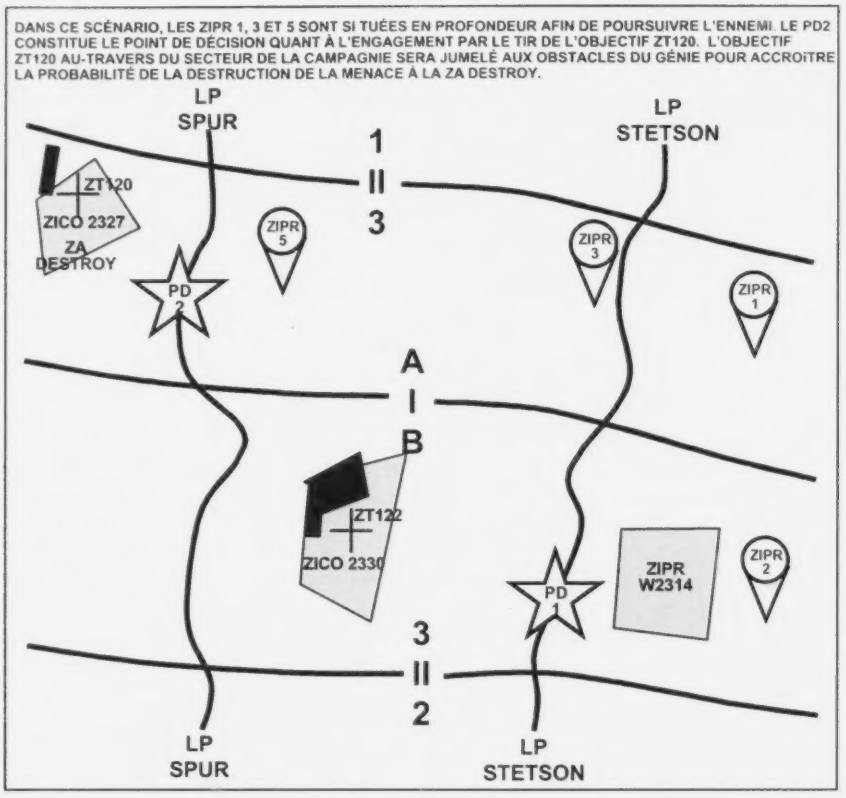

Figure 2-23 : Gabarit de prise de décision

26. Le gabarit de prise de décision (GPD). Le GPD est utilisé par le personnel des opérations au cours des jeux de guerre; il représente de façon graphique les points de décision et les situations projetées et indique quand, où et les conditions qui feront en sorte qu'une décision sera probablement requise afin d'exécuter une activité ou un événement particulier. Le GPD est coordonné avec et utilise les données provenant principalement du plan de recherche du renseignement (PRR), du plan ISTAR, de la matrice d'exécution de l'attaque (MEA) et de la matrice de synchronisation.

27. **L'appréciation « renseignement »**. L'appréciation « renseignement »[17] est un produit dérivé du processus d'ATG. Au besoin, les G2/O Rens utiliseraient les produits générés dans le cadre du processus d'ATG pour créer une appréciation « renseignement » graphique. Tel qu'expliqué au chapitre 2, il s'agit d'une méthode pour rassembler et diffuser les résultats de l'ATG. Des copies de l'appréciation « renseignement » devraient être distribuées au moins au commandant de la formation/unité, aux commandants subalternes, au G2 des quartiers généraux supérieur et de flanquement ainsi qu'aux états-majors et unités du renseignement. Il peut aider le commandant à comprendre sa sphère de combat et la diffusion de l'appréciation « renseignement » aide à situer en contexte le concept des opérations du commandant par rapport à l'adversaire ou à la menace. Ces éléments devraient cependant devenir clairs au cours du processus d'ATG, lors de la comparaison des plans d'action amis et ennemis et lors du jeu de guerre. Au besoin, l'appréciation « renseignement » peut être diffusée sous forme graphique ou verbalement ou les deux.

---

[17] On trouvera un modèle d'appréciation « renseignement » dans l'IPOC 904.08.

APPENDICE 1
ANALYSE DU TERRAIN : MÉTHODE DE L'ANALYSE EN SEPT POINTS (FLOCARK)

1. L'analyse du terrain se fait de la façon suivante :

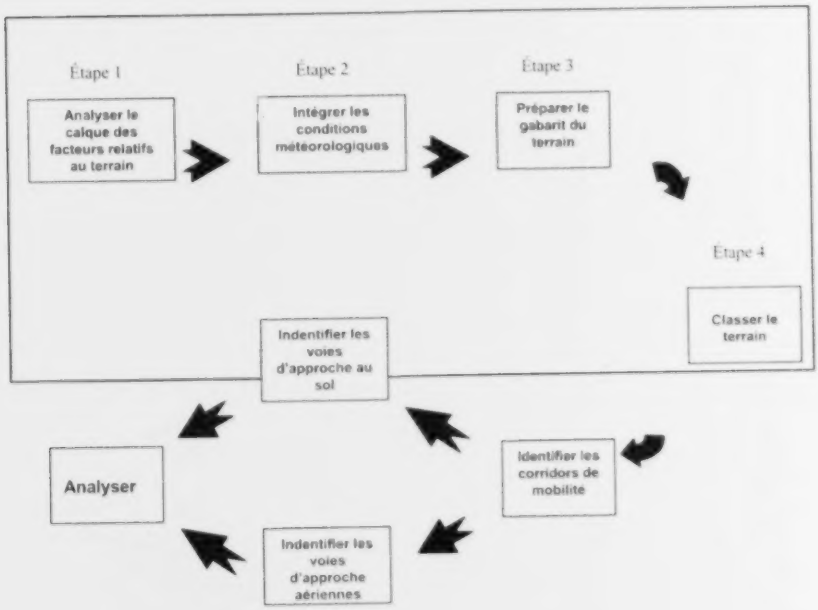

Figure 2-24 : Processus d'analyse du terrain

2. Au sein de la Force terrestre (FT), on a habituellement recours à la méthode de l'analyse en sept points (FLOCARK) pour effectuer l'analyse du terrain (ATER). Il est important de souligner que l'ATER est une aide à la planification et ne remplace pas la reconnaissance sur le terrain. Dans les cas d'opération ou d'exercice d'envergure, une équipe d'ATER peut augmenter une unité ou une formation de la FT. Les éléments de la FT qui participent à des opérations combinées auront fort probablement accès aux calques des facteurs du terrain des forces alliées et à d'autres bases de données d'analyse tactique du terrain (BDATT) ou produits d'analyse du terrain (ATER).

3. Les sept points du terrain qui sont analysés sont :

a. les caractéristiques;

b. les passages;

c. les objectifs;

d. le terrain canalisant;

e. les approches;

f. le rythme de l'avance sur les voies d'approche;

g. les positions clés et le terrain vital.

LE PROCESSUS

4. **Préparation des tracés**. Il faut utiliser un tracé distinct pour les caractéristiques, les passages et le terrain canalisant et un deuxième tracé pour les objectifs (copiés sur le premier), les voies d'approche, le rythme d'avance sur les voies d'approche ainsi que pour localiser les positions clés/le terrain vital. De cette façon, on peut utiliser le deuxième tracé, moins encombré, comme aide au briefing.

5. Les couleurs suivantes sont utilisées pour illustrer divers éléments. En cas de doute, il est préférable d'utiliser une légende :

Couleur	Signification
Noir	Zones bâties sur une distance de un kilomètre et autres obstacles artificiels
Bleu	Eau. Pour les obstacles sous toutes les conditions météorologiques comme les lacs, utiliser des hachures diagonales bleues; pour les obstacles par temps sec seulement, utiliser des lignes diagonales bleues (voir l'exemple)
Vert	Arbres et zones restreintes
Brun	Position clé/terrain vital
Rouge/Bleu	Corridors de mobilité/voies d'approche des forces ennemies qui pourraient avoir l'initiative

Figure 2-25 : Matrice des couleurs

6. Lorsqu'on analyse le terrain, il faut penser comme penserait l'adversaire. De quelle façon attaquerait-il la position et que chercherait-il à détruire ou à capturer? La plupart des commandants commencent par regarder le terrain en disant je veux arriver là et analyse ensuite le terrain à reculons depuis cette position. Cette méthode aide à deviner les intentions de l'adversaire. L'analyse du terrain en sept points (FLOCARK) s'applique à la limite avancée de la zone de bataille (LAZB) du commandant des forces amies. Au cours des opérations défensives, la LAZB correspond à la limite avancée de la zone de défense principale ou, dans le cas d'une force de couverture, elle correspondrait à la limite avancée de l'écran/de l'élément de protection.

7. **Caractéristiques**. Il faut identifier les caractéristiques situées le long de la LAZB qui nuisent au mouvement à travers la LAZB. Les caractéristiques canalisantes englobent les forêts denses, les zones bâties, les marécages et les rivières. Il faut marquer ou souligner ces caractéristiques au moyen de hachures diagonales ou de symboles le long de la LAZB, là où l'adversaire sera obligé de changer de direction, négocier ou modifier son tempo.

8. **Passages**. Identifier les passages qui se trouvent entre les caractéristiques disruptives de la LAZB et les marquer. Ces passages

sont considérés comme étant les approches initiales menant à une zone défendue. La largeur de chaque secteur doit être déterminée avec soin. Il faut tenir compte de cet aspect par rapport à la structure de force de l'adversaire dans le but de déterminer ses effectifs et de savoir si l'adversaire peut emprunter les passages et déterminer la façon dont il se dispersera.

NOTE

Les caractéristiques et les passages *doivent* être analysés en premier afin de pouvoir se concentrer sur la façon de faire une percée dans la zone défensive ennemie ou sur la façon d'interdire/de permettre une percée ennemie dans une zone de défense principale amie.

9. Le tableau suivant indique les passages pour les diverses unités/formations :

Organisation	Front
Compagnie	Jusqu'à 500 m
Bataillon	2-3 km
Régiment/brigade	Jusqu'à 8 km
Division	20-25 km

Figure 2-26 : Matrice des unités/formations

10. **Objectifs**. Identifier les objectifs probables en tenant compte des lignes directrices suivantes :

a. La doctrine de la force ennemie générique (FORENGEN) propose de choisir des objectifs immédiats et subséquents qui mènent profondément dans la zone défensive. En règle générale, des objectifs immédiats sont assignés aux bataillons (bon) de premier échelon (éch). Ces objectifs ouvrent la voie aux bataillons de deuxième échelon à travers la LAZB. Les objectifs subséquents seront situés à proximité des limites arrière de la brigade :

Unité/formation	Immédiat	Subséquent	Final
Division ennemie	Arrière du bataillon ami	Arrière de la brigade amie	Arrière de la division amie
Régiment ennemi	Défense avancée du bataillon ami	Arrière du bataillon ami	
Bataillon ennemi	Peloton avancé ami et centres de résistance de la compagnie pour la poursuite de l'attaque		

Figure 2-27 : Objectifs types d'une division ennemie

b. Les olives ne sont plus utilisées pour indiquer les objectifs de la FORENGEN. On utilise des lignes afin de donner plus de souplesse au commandant adverse sans le confiner à une partie de terrain spécifique.

Immédiat Subséqu Final

NOTE

Les symboles d'objectifs qui suivent sont mentionnés à titre d'exemple; ils ne font pas partie de la doctrine.

11. **Terrain canalisant**. Au sein de la zone de défense principale (ZDP), il faut identifier le terrain qui canalise ou interrompt le mouvement à travers le secteur. Il faut également identifier le terrain qui empêche ou restreint les mouvements tactiques ennemis. Les pentes, le sol instable, les zones bâties et les larges cours d'eau sont

des exemples types de terrain canalisant. Ces identifications doivent être effectuées pour la ZI renseignement.

12. Il existe trois types de terrain canalisant, soit le terrain non restreint, c.-à-d. le terrain qui n'a aucun impact sur les mouvements, le terrain restreint et le terrain très restreint. Par terrain restreint, on entend un terrain que les unités peuvent traverser, mais qui, en raison de sa nature, ralentira substantiellement la vitesse de la manoeuvre. Par terrain très restreint, on entend un terrain sur lequel la manoeuvre envisagée est impossible à effectuer en raison du type de force en cause.

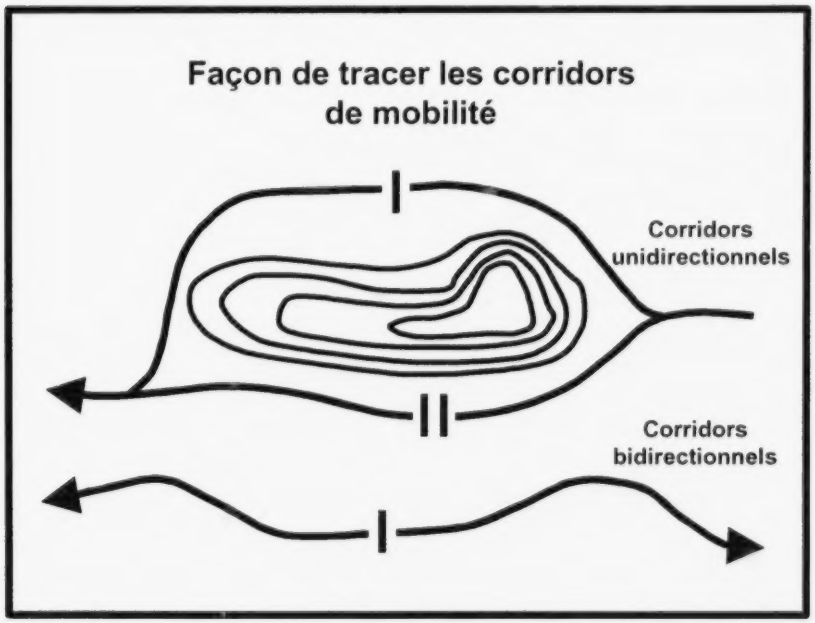

Figure 2-28 : Corridors de mobilité

Façon de marquer le terrain

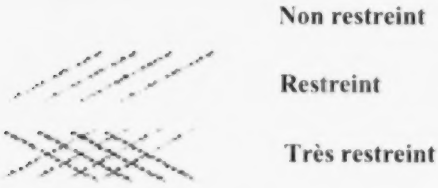

Figure 2-29 : Façon de marquer le terrain

13. Il faut garder à l'esprit les points suivants :

a. Zones bâties. Les zones bâties de dimensions supérieures à un kilomètre carré ou les zones bâties qui ne peuvent être contournées des deux côtés.

b. Coupures humides. Au cours d'une opération spécifique, les coupures humides peuvent être déterminées par nos propres ressources en matière de pontage et de franchissement d'assaut et par celles de l'adversaire. Il s'agit, en règle générale, des rivières, des ruisseaux et de toutes les coupures humides qui ne peuvent être franchis par un char poseur de pont (CPP) et dont les caractéristiques sont susceptibles de provoquer d'importants retards advenant le cas où ces coupures humides seraient franchies par d'autres moyens. Ces caractéristiques sont des rives abruptes d'une hauteur supérieure à 1,2 m, un courant plus fort que 1,5 m par seconde ou des profondeurs supérieures à 1,2 m.

c. Pentes ayant une déclivité de plus de 50 pour cent.

d. Forêts. Arbres d'un diamètre supérieur à 15 centimètres et espacés les uns des autres par moins de cinq mètres.

e. Obstacles. Les champs de mines, les fossés antichars et les abattis sont considérés comme étant restrictifs.

14. Un terrain considéré très restreint pour une formation de blindés ou mécanisée peut être facilement être franchissable pour des forces légèrement équipées. Un terrain très restreint ne signifie pas qu'il faut éviter les mouvements à travers ce terrain.

15. **Voies d'approche**. Les voies d'approche (VA) sont tracées à l'intention de la force qui a l'initiative. Au cours des opérations offensives, l'état-major du renseignement peut identifier les voies d'approches amies probables et les recommander à l'état-major des opérations. Les contre-mouvements relatifs aux voies d'approche peuvent également être identifiés. En défense, les voies d'approche ennemies peuvent être précisées et les voies d'approche amies pressenties pour les contre-mouvements peuvent faire l'objet de recommandations. Pour être viable, une voie d'approche doit compter au moins deux corridors de mobilité, à la condition qu'ils soient suffisamment rapprochés l'un de l'autre. Un corridor de mobilité est un terrain relativement découvert à travers duquel une unité faisant partie d'une formation peut manoeuvrer. Au moment de faire le report des corridors de mobilité, il faut se rappeler de penser en fonction d'un niveau au-dessus et de deux niveaux en-dessous (c.-à-d. pour un bataillon, tracer les corridors de mobilité des régiments de fusiliers motorisés (RFM) et ceux des formations subalternes jusqu'au niveau du peloton.)

16. Les largeurs idéales des corridors de mobilité sont les suivantes :

Organisation	Largeur
Peloton	Jusqu'à 300 mètres
Compagnie	Jusqu'à 500 mètres
Bataillon	0,5 – 1 kilomètre
Régiment/Brigade	2 – 3 kilomètres
Division	4 – 10 kilomètres

Figure 2-30 : Corridors de mobilité

17. L'écart maximal séparant les corridors de mobilité qu'il faut inclure dans une voie d'approche est la suivante :

Voies d'approche	Corridors de mobilité	Distance maximale
Division	Brigade/Régiment	10 kilomètres
Régiment/Brigade	Bataillon	6 kilomètres
Bataillon	Compagnie	2 kilomètres

Figure 2-31 : Voies d'approche

18. Une voie d'approche renferme deux corridors de mobilité de sorte que lorsqu'une force avance le long d'un corridor et est freinée dans son mouvement, elle peut poursuivre son avance sur l'autre corridor de mobilité. Pour tracer la voie d'approche, il faut utiliser les résultats des quatre premières étapes. Toutes les voies d'approche, y compris celles qui se trouvent sur les flancs, doivent être tracées; pour cela, il suffit de prolonger tous les passages identifiés le long des itinéraires les plus directs qui traversent le terrain le moins restrictif. Les voies d'approche sont également prolongées jusqu'à l'emplacement actuel de l'ennemi ou la LAZB. Elles se prolongent ensuite vers l'avant en direction des objectifs probables de l'ennemi et à travers la profondeur du secteur ami jusqu'aux objectifs en profondeur. Il est à noter qu'une voie d'approche peut englober une certaine proportion du terrain canalisant même s'il est évident que les unités qui utiliseront ce terrain avanceront beaucoup plus lentement.

19. **Identification des voies d'approche aériennes**. Comme c'est le cas pour les troupes au sol, les aéronefs, tant les aéronefs à voilure fixe que les aéronefs à voilure tournante, ont également recours à des voies d'approche. Il s'agit d'itinéraires qui fournissent aux aéronefs, aux forces aéroportées ou aux forces d'assaut aérien, une approche appropriée jusqu'à la cible ou objectif. Inévitablement, ces voies d'approche seront particulièrement sensibles aux effets des conditions météorologiques, mais ces facteurs ne font pas l'objet d'une analyse à ce stade-ci. Des conseils spécialisés en matière de ressources aériennes, d'aviation ou de défense aérienne seront requis pour effectuer une analyse détaillée des conditions météorologiques.

20. **Cotation**. Les voies d'approche et les objectifs sont cotés selon leur degré d'efficacité pour l'adversaire. Cette démarche exige un certain niveau d'évaluation technique pour raffiner, définir et éliminer les voies d'approche en fonction de la situation et des

tactiques de l'adversaire. Parmi les voies d'approche qui peuvent être éliminées, mentionnons les voies d'approche exigeant d'importants mouvements tournants, celles qui font l'objet de nombreux postes de contrôle et celles qui ne mènent pas à une position clé ou à des objectifs. Au fur et à mesure que les approches sont éliminées, l'adversaire risque de se trouver face à un terrain restrictif sur les voies d'approche restantes et de nouveaux objectifs peuvent ainsi être révélés.

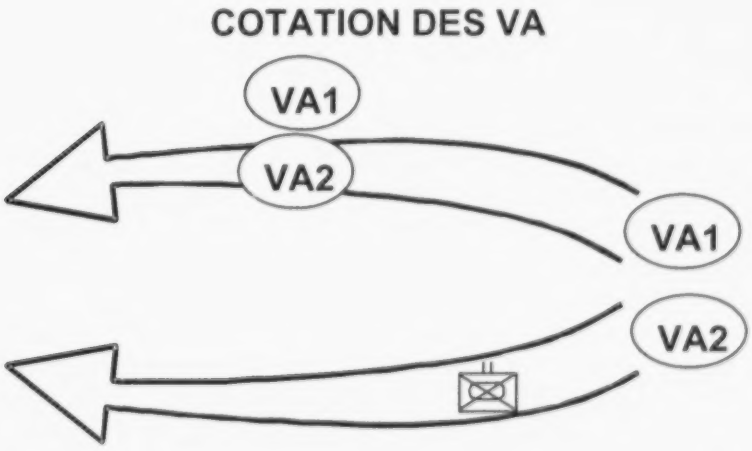

Figure 2-32 : Cotation des voies d'approche

21. La cotation des voies d'approche consiste également à déterminer la taille de la force adverse que chaque voie d'approche accueillera. Il est possible de coter les voies d'approche de la plus dangereuse à la moins dangereuse en termes d'espace de manoeuvre, de terrain restrictif et de direction vers l'objectif. Cette étape révèlera, par ordre de priorité, les avenues qui s'offrent à l'adversaire. Les avantages relatifs que fournissent l'observation, les positions de tir, le couvert, la dissimulation et la largeur doivent être comparés à la doctrine ennemie afin de déterminer quelle est la force ennemie la plus puissante capable de manoeuvrer sur toute la longueur de chaque voie d'approche. Il est préférable de déterminer la largeur de la voie d'approche à proximité de la LAZB, là où l'adversaire est le plus susceptible de se trouver en formation de percée. Une fois que les

unités ennemies ont été assignées, selon leur taille, à chaque voie d'approche, il est alors possible de prédire les limites de la force adverse tout comme l'emplacement probable de son deuxième échelon et de ses forces de suivi. La cotation des voies d'approche permet ainsi d'ajouter, d'ajuster et même de laisser tomber des objectifs.

22. **Position clé et terrain vital**. L'identification des objectifs ennemis et de ses voies d'approche mènera à l'identification des positions clés et du terrain vital. Par position clé, on entend le terrain qui offre un avantage tactique. La position clé choisie offrira à l'une ou l'autre des forces belligérantes un avantage tactique le long de cette approche. Les axes des bataillons, régiments ou divisions peuvent alors être déterminés en fonction des dimensions des voies d'approche finales. Cette démarche mènera également les commandants au terrain vital, ce qui entraînera d'autres décisions opérationnelles comme le déploiement, ainsi qu'une évaluation supplémentaire des intentions de l'adversaire et des réactions de nos propres forces. Par terrain vital, on entend le terrain qu'une force doit contrôler pour être en mesure de continuer à œuvrer avec succès dans ce secteur.

23. L'analyse du terrain doit, au minimum, indiquer les voies d'approche et fournir une description des voies d'approche, positions clés et/ou terrain dominant, des obstacles, des trois types de terrain, des ZIPR et des ZICO, des zones d'abattage (ZA), des itinéraires utilisables, des zones d'atterrissage (Z atter)/zone de largage (ZL)/zones d'embarquement et des secteurs de manoeuvre de l'artillerie (SMA).

24. Les ZIPR sont des secteurs géographiques identifiés comme étant des endroits probables de recherche d'information. Il existe deux types de ZIPR : les ZIPR de point et les ZIPR de secteur. À ce stade-ci, ils peuvent être reportés sur un tracé de travail ou sur une carte électronique indiquant la zone d'intérêt « renseignement ».

APPENDICE 2

NO	RUBRIQUE	FACTEURS	REMARQUES
1	INTRO	– Classification de sécur – Correct à compter de – Orientation de la carte	– On peut également baptiser le terrain si nécessaire
2	RÉVISION DE LA MSN ET DES INTENTIONS DE NOS PROPRES FORCES	– Mission du commandant énoncée à nouveau – Problème rens énoncé – BPR initiaux du commandant énoncés à nouveau	– Peut être effectuée par l'état-major des ops, avant ou après
3	RÉVISION DE LA SIT EN COURS DE L'ADVERSAIRE	– Disposition actuelle des forces adverses connues – Buts plus larges probables de l'adversaire	
4	FACTEURS IMPORTANTS CONCERNANT LES CAPACITÉS DE L'ADVERSAIRE	– Sommaire de l'analyse du terrain – Sommaire de l'analyse météorologique – Sommaire de l'analyse de la menace	– Seules les déductions significatives qui auront d'importantes répercussions sur les plans des ops – Être prêt à utiliser le calque de l'analyse du terrain – Souligner l'éqpt ennemi significatif, l'ORBAT et les tactiques.
5	PA DE L'ADVERSAIRE	– Liste des PA – Liste des avantages et des inconvénients de chacun	– Afin de simplifier le processus, les PA doivent se limiter à un minimum de 2 et à un maximum de 5 – Les PA « les plus dangereux » et les « plus probables » doivent être clairement identifiés
6	PA ET PLANS LES PLUS PROBABLES DE L'ADVERSAIRE	– Choisir un PA et élaborer sur le concept général des ops et sur l'exécution générale	

NO	RUBRIQUE	FACTEURS	REMARQUES
7	VULNÉRABILITÉS DE L'ADVERSAIRE	– Souligner les vulnérabilités de l'adversaire sur lesquelles le commandant peut capitaliser	
8	OGV	– Souligner les OGV, en général ou conformément aux PA	– Énumérés par ordre de priorité en vue de la désignation des objectifs
9	BPR	– Confirmer les BPR, y compris les nouveaux BPR ou les changements apportés	

Figure 2-33 : Modèle de briefing relatif à une appréciation renseignement

1. **Conseils** :

   a. Durée idéale : Au maximum dix (10) minutes (il est préférable que le briefing soit bref et mémorable plutôt que d'être long et vite oublié).

   b. Le briefing peut parfois être écrit, mais il doit toujours faire l'objet d'une bonne répétition.

   c. Le briefing doit toujours être donné par le G2 – il ne doit jamais être délégué.

   d. Le briefing est habituellement précédé d'une introduction par le commandant ou le G3.

   e. Utilisation maximale de graphiques, cartes et calques simples.

   f. préparer une copie séparée des OGV et des BPR qui sera révisée par le commandant.

   g. Éviter les cartes encombrées, le son, les graphiques animés et utiliser des symboles cartographiques clairs et parfaitement lisibles.

h. Être prêt à répondre à des questions précises et détaillées.

ANNEXE C
PLANIFICATION DU RENSEIGNEMENT, DE LA SURVEILLANCE, DE L'ACQUISITION DES OBJECTIFS ET DE LA RECONNAISSANCE[18]

1. L'ensemble de la planification de recherche du renseignement est traité plus en détail dans la publication QSTAG 1088 ABCA. La présente annexe énonce les étapes de planification à suivre pour assurer le succès des opérations ISTAR. La planification ISTAR a pour but de recueillir de l'information concernant l'adversaire qui permettra au commandant d'atteindre la supériorité au niveau de l'information pour en arriver à battre son adversaire. Le plan ISTAR coordonne, en un seul effort de recherche, les efforts de toutes les ressources de recherche d'information disponibles. Le plan ISTAR se compose de deux parties : la matrice ISTAR et le calque ISTAR. Chacune de ces parties fera l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de la présente annexe. Le processus de planification ISTAR comprend :

a. déterminer les besoins;

b. assigner les priorités;

c. élaborer le plan;

d. rechercher l'information;

e. exploiter l'information;

f. réassigner les ressources de recherche.

2. Le G2 doit comprendre la mission et les intentions du commandant. L'analyse de la mission permettra au G2 de découvrir des éléments importants d'information relatifs à l'ennemi qui sont nécessaires au succès de la mission. Les questions clés concernant l'adversaire qui n'ont pas de réponse deviennent alors des BPR. L'information non encore acquise concernant l'adversaire et

---

[18] Extrait de la publication QSTAG 1034 ABCA, *Analyse tactique graphique*, et adapté avec des mises à jour de la doctrine canadienne.

considérée comme importante mais non essentielle, devient des DI. En règle générale, c'est le commandant qui énonce les BPR ou le G2 fait des recommandations à cet effet. Les BPR ne posent qu'une seule question et sont souvent reliés à des points de décision sur le champ de bataille. Les BPR sont des questions précises comme : Où, quand et avec quelle force l'ennemi franchira-t-il la rivière NAAB?

3. Le plan ISTAR a pour principal but de répondre tout d'abord aux DI et ensuite aux BPR. Au niveau de la brigade et du bataillon, le G2/O Rens constitue la force motrice de l'effort ISTAR. Les officiers du renseignement doivent savoir quelles sont les ressources de recherche disponibles et doivent connaître leurs capacités de ces dernières à rechercher l'information. En plus de connaître les ressources de recherche d'information organiques ou attachées, le G2 doit également être familier avec le plan de recherche des échelons supérieurs susceptible d'entraîner une duplication de l'effort de recherche ou un effort de recherche supplémentaire. Les G2 font appel à leur connaissance de la doctrine ennemie pour identifier les indices ennemis sur lesquels les ressources ISTAR devront concentrer leurs efforts de recherche. Ces indices de menace aideront à fournir des réponses aux BPR/DI. Au fur et à mesure que les questions trouvent réponse, le G2 élabore la connaissance de la situation de l'adversaire (CSA) qui aidera le commandant à comprendre la sphère de combat. Ensuite, le commandant élabore sa vision du champ de bataille (VCB) afin de pouvoir exercer son influence, modeler le champ de bataille, briser l'élan opérationnel de son adversaire et, finalement, vaincre l'ennemi.

4. Pour concentrer la planification de l'effort de recherche, le G2 analyser divers calques, individuellement et collectivement, tels que :

a. le COCM;

b. le gabarit de situation;

c. les PA les plus probables de l'adversaire;

d. le gabarit des événements.

5. Les calques permettent au G2 d'identifier les itinéraires que l'adversaire est susceptible d'utiliser ainsi que le moment où il est le

plus susceptible de les utiliser. Pour concentrer l'effort de recherche, le G2 a recours à tous les outils mis à sa disposition, y compris les calques, les comptes rendus, la simulation, la modélisation et les jeux de guerre.

MATRICE ISTAR (NIVEAU DE L'UNITÉ)								
Série	**ZIPR**	**Endroit**	**Description**	**Activité**	**Indicateur**	**Période visée**	**Responsabilité**	**Remarques**
1		NV2944 à NV2230	PL DUKE	Reco	BRDM2	H-10	Pon Reco	Lisière du bois à l'est
2		NV1635	Ravin	Reco	BRDM2	H-10	Ptl 1A Cie M	
3		NV1732	Défilement	Reco	BRDM2	H-10	Ptl 2A Cie O	
4	W1003	NV2240	Colline gazonnée	Reco	BRDM2	H+3	Cie N	
5		NV2631	Entrée du défilé et de la maison	Reco	BRDM2/T-72	H+2	Cie O	Uniquement sur ordre
6	W1005	NV3030	Route	Reco	BRDM 2/T-72	H+1	VATG M120	Renforts venant du SE

EXEMPLE DE MATRICE ISTAR (NIVEAU DE LA FMN)								
Série	**ZIPR**	**Endroit**	**Description**	**Activité**	**Indicateur**	**Période visée**	**Responsabilité**	**Remarques**
1	W1000	NV3732	RIVER ASTRIX	Reco	BRDM2/T-72	H-6	1R22eR	
2	W1002	NV3329	Pont et maisons	Reco	BRDM2/T-72	H-6	1R22eR	
3	W1003	NV2240	Colline gazonnée	Reco	BRDM2	H+3	3 RCR	
4	W1004	NV2545	Intersections et maisons	Reco	BRDM2/T-72	HHr	VATG M120	Comprend l'approche SE à partir de RACKSVILLE NV 4129
5	W1005	NV3030	Route	Reco	BRDM2/T-72	H+1	VATG M120	Mission du 3 RCR de H+1 à H+2
6	W1006	NV2026	Ravin et secteur menant au pont	Reco	MTLB/véh génie	H+3	VATG M120	Secteur du 1 PPCLI
7	W1007	NV2133	Intersections et maisons	Reco	MTLB/véh génie	H+3	1 PPCLI	
8	W1008	NV1929	Église et maisons	Reco	MTLB/BTR 80	H+4	1 PPCLI	
9	W1009	NV3627	Autobahn	Reco	T-72/BTR 80	H+5	VATG M121	Force de C atq possible
10	W1010	NV4529	Kaserne	Surv	T-72/BTR 80 Versions du véh de comd	H+5	CCGE	Conformément au BR N° 13
11	W1011	NV3544 à NV2632	Approche NE	Surv	BRDM2/T-72	H+1	Esc reco	Conformément au BR N° 12. L'OP O indique aucun mouvement avant H-6

Figure 2-34 : Matrice ISTAR

6. La matrice ISTAR indiquera les ZIPR faisant l'objet d'une double couverture ainsi que le moment où il faut lancer les ressources afin d'obtenir la meilleure couverture possible. La matrice ISTAR permet au commandant et au G2 de suivre les ressources de recherche. Ainsi, le commandant peut savoir quelles sont les ressources qui sont concentrées sur une ZIPR donnée, quelle est la priorité de l'effort de recherche au cours de chaque phase du combat, le moment où les ressources de recherche sont actives, les instructions de coordination à l'intention des ressources de recherche et les instructions précises concernant les comptes rendus.

7. Tout comme la matrice ISTAR peut être aussi simple qu'un PRR élargi, le calque ISTAR peut n'être qu'une représentation graphique du PRR. Le calque ISTAR fournit une représentation visuelle au commandant et au G2. De plus, il indique les lacunes du PRR et peut identifier les secteurs qui risquent d'être vulnérables à la reconnaissance ennemie. En outre, les données inscrites en marge du calque englobent des données administratives qui devraient normalement figurer dans les instructions données aux ressources de recherche.

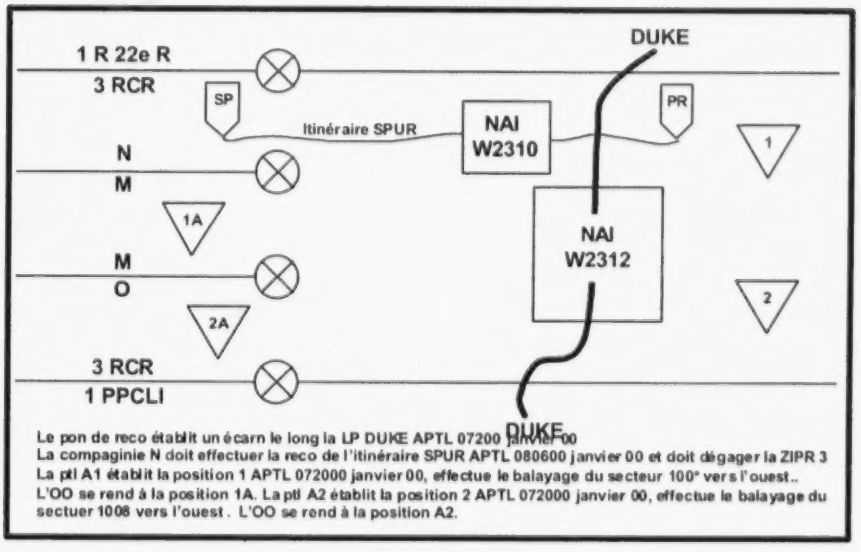

Figure 2-35 : Calque ISTAR

8. Dès qu'un événement est confirmé ou infirmé, ou qu'une DI trouve réponse, le G2 doit penser à relocaliser les ressources de recherche afin d'accroître leur survivabilité et/ou l'effort de recherche.

9. Les principes fondamentaux sous-jacents à tout plan ISTAR fructueux sont :

a. Une diffusion hâtive permet de sauver des vies. Plus les ressources de recherche sont déployées tôt, plus elles ont du temps pour trouver ce qu'elles recherchent. Il ne faut pas attendre.

b. Concentrer le plan ISTAR en indiquant aux ressources de recherche le moment où la menace est attendue, l'endroit où elle est prévue et à quoi ressemblera la menace.

c. Profondeur et redondance. Effectuer la reconnaissance en profondeur afin d'améliorer la couverture et, chaque fois que c'est possible, placer plus d'une paire d'yeux sur une ZIPR.

d. Les ressources de recherche ne peuvent pas être toujours actives. Il faut indiquer aux ressources de recherche le moment où elles doivent être actives.

e. Ne pas surcharger de travail les ressources de recherche. Le but visé est d'obtenir la meilleure synergie de recherche qui soit avec le maximum d'économie d'effort.

f. Choisir les ressources appropriées en fonction de chaque besoin.

g. Utiliser toutes les ressources disponibles. Chaque fois que c'est possible, demander aux échelons supérieurs de fournir une couverture de recherche. Ne jamais négliger la capacité de recherche des ressources organiques. Les conducteurs effectuant des navettes logistiques, le personnel de maintenance et même les cuisiniers peuvent fournir de l'information vitale. Il faut se rappeler que

chaque soldat possède deux yeux et deux oreilles et constitue, par conséquent, une ressource potentielle de recherche d'information.

10. En résumé, à l'aire de l'information, ISTAR est susceptible de prendre une plus grande place grâce à la synergie engendrée dans le domaine de la recherche d'information. En retour, ces développements rapides de la coordination et du commandement et contrôle des ressources ISTAR, autant en termes de gestion du terrain que de l'exploitation des capacités de recherche, présenteront de nouveaux défis aux états-majors du renseignement et entraîneront plusieurs changements aux organisations et aux procédures.[19]

---

[19] Pour plus d'informations sur la doctrine ISTAR, voir la B-GL-352-001/FP-002.

CHAPITRE 3
SOURCES ET ORGANISMES

Les nouvelles qui vous parviennent en temps de guerre sont en grande partie contradictoires, et fausses pour une plus grande part encore; les plus nombreuses de beaucoup sont passablement douteuses. (Traduction libre.)

Carl Von Clausewitz (1780-1831)

En fait, le renseignement militaire n'est pas le service spectaculaire que la plupart des gens imaginent; c'est une affaire plutôt prosaïque, dépendante de mécanismes efficaces servant à recueillir et à évaluer toutes sortes de données d'information – mécanismes qui s'étendent depuis la ligne de front jusqu'au quartier général suprême. Lorsque la masse d'information a été recueillie, il faut séparer le grain de l'ivraie afin de faire au commandant un énoncé bref et clair. (Traduction libre.)

Field-maréchal Earl Alexander 1961

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Une fois la nature du renseignement, l'environnement de travail et l'organisation (le cycle du renseignement et le renseignement, la surveillance, l'acquisition d'objectifs et la reconnaissance (ISTAR)) établis, il faut ensuite déterminer quels seront les organismes et sources qui seront retenus, dirigés et exploités pour répondre à un besoin prioritaire en renseignement (BPR) d'un commandant.

2. **Définitions**. Les définitions suivantes sont essentielles à la compréhension de la signification, des capacités et des limites des sources et organismes :

a. **Source**. Une source est une personne ou un objet dont on peut tirer des renseignements bruts. Les sources peuvent être :

(1) **Contrôlées**. Les sources et organismes contrôlés sont ceux qui peuvent être assignés pour fournir des réponses aux questions.

(2) **Non contrôlées**. Les sources non contrôlées sont les sources qui fournissent de l'information mais sur lesquelles aucun contrôle n'est exercé. Cette catégorie englobe les journaux, les cartes, les revues professionnelles, les bulletins de nouvelles et certaines sources de renseignement humain (HUMINT).

(3) **Ouvertes**. Une source ouverte est un type de source non contrôlée qui fournit de l'information de base et/ou de situation au grand public.

(4) **Occasionnelle**. Une source occasionnelle est une personne qui donne volontairement de l'information à une source de recherche sans qu'on le lui demande.

b. **Organisme**. Un organisme de renseignement est un organe ou organisation engagé(e) dans la recherche et l'exploitation du renseignement brut ainsi que dans la diffusion des renseignements bruts et/ou du renseignement.

c. **Capteurs actifs**. Les capteurs actifs, comme les radars, sont un type de source qui émet des signaux qui peuvent être détectés par les forces adverses.

d. **Capteurs passifs**. Les capteurs passifs, tels les dispositifs d'intensification de la lumière, sont un type de source qui n'émet pas de signaux détectables.

e. **Information en temps réel**. L'expression « temps réel » sous-entend qu'il n'y a pas de délais visibles entre l'acquisition de l'information et sa transmission aux analystes. Les analystes qui regardent la transmission vidéo d'un convoi franchissant un pont au moment même où le convoi franchit le pont, regardent une imagerie en « temps réel ».

f. **Information en temps quasi réel**. La transmission en « temps quasi réel » de l'information ou du renseignement a été légèrement retardée en raison du temps requis par les communications électroniques, le traitement automatique des données et peut-être même par la première analyse ou édition effectuée à un poste de contrôle au sol (PCS).

g. **Analyse de source unique**. L'expression analyse de source unique dit exactement ce qu'elle veut dire. Il est de beaucoup préférable d'obtenir de l'information de plus d'une source afin de pouvoir faire une évaluation et une interprétation équilibrées. Pour plus de détails, voir les chapitres 1 et 7.

SECTION 2
LES MOYENS

CHOIX DES SOURCES ET ORGANISMES

3. Lorsqu'ils préparent le plan de recherche du renseignement (PRR), les états-majors du renseignement se fient habituellement à des sources et organismes contrôlés pour obtenir, dans un laps de temps donné, l'information dont ils ont besoin. Même si l'information provenant de sources non contrôlées peut également s'avérer d'une grande valeur, il faut toujours traiter avec prudence ce type

d'information tant qu'elle n'a pas été vérifiée dans le cadre de l'étape d'évaluation du cycle du renseignement.

4. **Disciplines**. Les sources sont classées en fonction de la méthode utilisée pour la recherche de l'information. Le renseignement brut découlant d'une méthode ou d'un type de source devient, une fois exploité, du renseignement d'un genre précis. Ces catégories sont le renseignement humain (HUMINT), par imagerie (IMINT), d'origina électromagnétique (SIGINT) et technique (TECHINT). Chacune de ces disciplines exige du personnel possédant des aptitudes qui ne peuvent être acquises que par une formation spécialisée et de la pratique. De plus, en vertu de la culture de l'information actuelle et future, le renseignement de sources ouvertes (OSINT) sera désormais un facteur important dont il faudra de plus en plus tenir compte. L'OSINT peut être appliqué aux autres disciplines car il est maintenant possible de trouver dans le domaine public un volume impressionnant d'informations qui, il y a quelques années à peine, auraient été classifiées. L'OSINT englobe ce qu'on appelle « l'exploration en profondeur des données » et repose sur des compétences semblables à celles qui sont exigées des chercheurs de niveau universitaire. Toutefois, les membres du personnel du renseignement demeurent les personnes les plus aptes et les plus qualifiées pour exploiter le matériel de sources ouvertes car l'OSINT doit être comparé et analysé en rapport à d'autre information et renseignement fournis par des sources classifiées.

MÉTHODES ET TECHNIQUES

5. Les méthodes et techniques de recherche de renseignement brut de combat peuvent être regroupées dans les catégories générales suivantes :

a. **ISTAR**. La recherche et l'exploitation systématiques et coordonnées du renseignement brut par des moyens actifs et passifs :

(1) vision et audition humaines avec aide et sans aide, le jour ou la nuit;

(2) systèmes de radar aéroportés et basés au sol;

(3) communications et émissions électroniques interceptées;

(4) cueillette d'imagerie provenant des plates-formes aréoportées, aériennes et basées au sol.

b. **Interrogatoire, débriefing et exploitation :**

(1) interroger ou questionner les militaires capturés ou qui se sont rendus, les réfugiés, les isolés, les transfuges et les détenus;

(2) débriefer les forces amies, y compris les patrouilles et les prisonniers de guerre (PG) libérés;

(3) examiner l'équipement, le matériel et les documents de la force adverse;

(4) examiner les publications de sources ouvertes et d'autres types de matériel comme les vidéo et les sites web.

c. **Espionnage**. Même si l'espionnage n'est pas une technique employée par les Forces canadiennes (FC), elle doit, à titre d'activité ennemie, préoccuper le personnel de la contre-ingérence (CI) canadienne déployé au sein d'une zone d'opération (Z Ops). Des partenaires éventuels d'une coalition lors d'opérations futures peuvent avoir recours à cette ressource; le personnel du renseignement de combat doit donc comprendre en quoi consiste cette activité. Il existe deux approches principales :

(1) Le déploiement d'agents entraînés dans le pays cible.

(2) L'emploi d'agents et d'informateurs recrutés dans le pays cible, lesquels peuvent agir à titre de « passeurs de lignes », c.-à-d. des personnes qui se portent volontaires

pour être réfugiés et qui sont débriefés à leur retour sur les lignes adverses. D'autres « passeurs de lignes » peuvent demeurer dans les secteurs des forces amies afin d'effectuer des opérations clandestines.

SECTION 3
SOURCES

GÉNÉRALITÉS

6. Pour que les états-majors du renseignement puissent produire du renseignement à l'intention de leur commandant, ils doivent obtenir et exploiter l'information fournie par une variété de sources. Le fonctionnement efficace de l'architecture homogène du renseignement repose sur la circulation rapide du renseignement brut de combat entre les ressources de recherche et les entités supérieures et ce, afin que le renseignement de combat et les autres types de renseignement puissent ensuite être diffusés aux unités subalternes ou être directement accessibles en symbiose « sur demande intelligente ».

7. **Zones arrière et en profondeur**. Les états-majors du renseignement que l'on retrouve au niveau de la brigade/du groupe-brigade et aux niveaux supérieurs ont accès à un large éventail de sources contrôlées : spécialistes en interrogatoire, débriefers HUMINT, analystes de l'imagerie, états-majors du renseignement des niveaux supérieurs, équipes de CI, spécialistes en météorologie, etc. Ces personnes et ces ressources possèdent une excellente compréhension des conditions du champ de bataille et des activités ennemies dans les zones arrière et en profondeur du champ de bataille; toutefois, il arrive qu'elles ne possèdent qu'une compréhension limitée des conditions en vigueur le long de la ligne avancée des forces amies (LAFA).

8. **Les troupes en contact**. Pour acquérir une compréhension approfondie des conditions environnementales et des activités ennemies le long de la LAFA, les sources contrôlées de renseignement brut de combat des unités doivent maintenir entre elles des liens efficaces afin de permettre l'exploitation, en temps opportun, par les états-majors du renseignement de niveau supérieur, de l'information vitale qu'elles fournissent. Sans l'apport des sources contrôlées des

unités, les évaluations effectuées par les états-majors du renseignement de la brigade et divisionnaire n'ont plus aucune pertinence ni utilité pour les unités et les commandants.

SOURCES HUMINT[20]

9. Le renseignement humain (HUMINT) est obtenu de l'exploitation du renseignement brut fourni par les sources humaines. Au sein du système de renseignement de combat, la majeure partie du renseignement brut de combat reçue par les états-majors du renseignement est extraite des comptes rendus d'observation courants et des rapports rédigés par les agents de recherche d'information à la fin de leur mission de recherche d'information. Les troupes déployées à l'avant ont recours à des patrouilles, à des officiers observateurs avancés (OOA), à des postes d'observation (PO) et à des dispositifs de surveillance qui offrent la possibilité d'effectuer une couverture à distance de sécurité et qui laissent suffisamment de temps pour permettre la transformation du renseignement brut en renseignement avant que le commandant ne soit obligé d'agir.

10. **Principale sources HUMINT**. Aux niveaux supérieurs des opérations et dans l'ensemble du spectre d'intensité des conflits, le système du renseignement de combat repose sur les principales sources HUMINT suivantes :

a. **Les troupes de reconnaissance**. Toutes les unités sont dotées de ressources de recherche de renseignement. Les troupes de reconnaissance sont tout spécialement organisées et équipées pour recueillir de l'information tactique au moyen de l'observation. Les moyens dont elles disposent englobent les dispositifs électro-optiques (EO) hautement sophistiqués montés à bord du véhicule de reconnaissance Coyote. Ces activités sont coordonnées par l'intermédiaire du plan ISTAR. L'état-major du renseignement et l'état-major des

---

[20] La doctrine HUMINT est expliquée au chapitre 4 et fera l'objet de la B-GL-357-002/FP-002 *HUMINT* qui sera publiée ultérieurement.

opérations participent tous deux à la planification de la reconnaissance.

b. **Les troupes avancées**. Ces troupes incluent des éléments de l'infanterie, des blindés, de l'artillerie de campagne (commandants de batterie (CB) et OOA), de l'artillerie de défense antiaérienne et du génie de combat.

c. **Troupes de soutien et troupes déployées dans la zone arrière**. Pendant que les troupes de reconnaissance et avancées transmettent un nombre imposant de comptes rendus sur les activités de la force d'opposition, les unités qui se trouvent dans la zone arrière font état des conditions du champ de bataille et des activités ennemies au sein de leur zone de responsabilité. Les menaces qui pèsent sur les zones arrière incluent les frappes aériennes et les attaques de l'artillerie, les activités des forces spéciales, les opérations héliportées et aéroportées ainsi que les attaques lancées par les forces adverses qui essaient de capturer des points de communication/de transport vitaux.

11. **Autres sources importantes**. Les sources non contrôlées qui fournissent du renseignement brut de combat valable sont entre autres :

a. **Les prisonniers de guerre et les déserteurs**. Les PG et les déserteurs peuvent fournir de l'information valable sur les capacités et les intentions de l'adversaire, sur l'identité des unités, leur emplacement, leur efficacité au combat, sur les personnes clés et sur la situation logistique de l'ennemi. L'information recueillie auprès des prisonniers de guerre (PG) peut être extrêmement opportune et précieuse mais elle doit cependant faire l'objet d'une évaluation minutieuse étant donné qu'elle provient d'une source unique. Le traitement à accorder aux PG est expliqué au chapitre 4.

b. **Informateurs, agents et passeurs de lignes**. Les informateurs sont habituellement des fournisseurs occasionnels d'information dont les motifs et la qualité de l'information varient souvent. Comme c'est le cas pour toute information reçue de sources HUMINT, elle doit être contrôlée avec soin et traitée par des spécialistes qualifiés.

c. **Civils locaux, personnes déplacées et réfugiés**. Les civils locaux, les personnes déplacées et les réfugiées qui ont été dans les secteurs contrôlés par l'adversaire représentent une importante source d'information. Le personnel HUMINT doit profiter de toutes les occasions qui s'offrent à lui pour obtenir des renseignements des civils en provenance de secteurs contrôlés par l'ennemi et prêts à divulguer de l'information. Le personnel HUMINT a également pour tâche supplémentaire de repérer les combattants ennemis potentiels susceptibles de se cacher parmi les réfugiés. Si reconnus officiellement comme combattants, ils devront alors être traités comme des PG. Cependant, dans l'ensemble, même si l'information recueillie doit être confirmée par d'autres sources, elle peut être d'une importante valeur tactique et même plus encore. Le débriefing HUMINT fait l'objet d'une étude au chapitre 10.

SOURCES IMINT

12. Le renseignement par imagerie (IMINT) est obtenu par l'analyse de l'imagerie produite électroniquement ou de films utilisant un système de capteurs optiques. L'imagerie est utilisée pour évaluer le terrain, pour acquérir des objectifs, évaluer les dommages dus au combat, identifier les déploiements et les activités ennemis ainsi que pour aider à la préparation des registres des ordres de bataille (ORBAT) de l'adversaire.

13. Que les capteurs soient placés au sol, aéroportés ou montés sur des plates-formes aériennes, les sources IMINT fournissent une photo « instantanée » qui, lorsqu'elle est comparée et analysée avec

l'imagerie précédente ou subséquente, révèle les activités et les intentions possibles des forces adverses. Malheureusement, le mauvais temps, les effets du camouflage et du feuillage utilisé pour dissimuler, la fumée du champ de bataille et les méthodes de déception de l'adversaire sont autant de facteurs qui influent sur l'utilisation et la fiabilité de l'imagerie.

14. **Types de capteurs**. Il existe une grande variété de capteurs producteurs d'imagerie. Certains capteurs fournissent une imagerie « en temps réel » tandis que d'autres types d'imagerie, pour pouvoir être exploités, nécessitent la récupération de la boîte sensible. Parmi les capteurs qui produisent de l'imagerie, mentionnons :

a. **Les caméras optiques**. Les caméras peuvent utiliser des films noirs et blanc, couleur et infrarouges ou des films infrarouges couleur.

b. **Les dispositifs infrarouges**. Les dispositifs infrarouges englobent les analyseurs infrarouges à balayage linéaire (IRLS), les radars thermiques à balayage frontal (FLIR) et les capteurs à imagerie thermique.

c. **Les radars**. Les radars englobent les radars aéroportés à antenne latérale (SLAR), les radars de recherche, les radars à ouverture synthétique (SAR), les éliminateurs d'échos fixes et les radars Doppler.

d. **Les vidéo et les appareils de télévision à bas niveau de lumière**.

e. **Les dispositifs de détection et de radiogoniométrie laser (LADAR)**.

15. **Plates-formes des capteurs**. Les capteurs sont généralement montés sur les plates-formes suivantes :

a. véhicules aériens télépilotés (VAT) comme les drones ou les véhicules téléguidés (VTG), lesquels sont équipés de systèmes de capteurs EO reliés à des postes de contrôle au sol (PCS);

b. aéronefs et hélicoptères de reconnaissance;

c. ressources de reconnaissance au sol montées sur des véhicules, p. ex. le COYOTE;

d. télédétecteurs (REMS).

16. L'interprétation détaillée de l'imagerie est l'affaire des spécialistes. Toutefois, la capacité à lire des photographies et la connaissance générale des capacités et des limites de l'imagerie sont des aptitudes fondamentales que partagent la plupart des analystes du renseignement. On trouvera plus de détails sur l'IMINT au chapitre 5.

LES SOURCES SIGINT

17. Les communications ennemies et les autres émissions électroniques interceptées fournissent de l'information sur les types, l'identification, l'emplacement, les dispositifs des forces adverses ainsi que sur leurs opérations futures et parfois, sur l'étendue de la connaissance que possède l'ennemi relativement aux forces amies. En dépit des codes et des dispositifs de protection des conversations capables de protéger l'information transmise entre les éléments adverses, le seul fait de savoir qu'il y a émission de signaux peut aider les analystes à mieux comprendre la situation. L'interception des signaux est une tâche qui incombe aux unités de guerre électronique (GE) comme on l'explique au chapitre 6. La GE constitue une source précieuse de cueillette d'information sur le champ de bataille et peut produire non seulement du renseignement brut de combat, mais également du renseignement de source unique (p. ex. SIGINT).

LES SOURCES TECHINT

18. Les sources les plus couramment exploitées pour obtenir de l'information technique sont :

a. l'équipement capturé (EC);

b. les documents capturés (DC);

c. les transfuges, les agents, les civils et les PG;

d. l'imagerie;

e. les émissions, les effets et les résidus provenant des systèmes d'armes et autres types d'équipement ennemis.

19. **Renseignement sur les documents (DOCINT).** Le renseignement sur les documents (DOCINT) est obtenu par l'analyse des DC et par l'évaluation de l'information extraite des diverses publications ou moyens de radiodiffusion. Du matériel pertinent peut également être recueilli dans des sources non publiées.

20. **Renseignement « mesures et signature » (MASINT).** Le renseignement « mesures et signature (MASINT) » est le renseignement scientifique et technique découlant de l'analyse quantitative et qualitative des données obtenues par des systèmes de capteurs techniques spécifiques (voir le chapitre 1 – Catégories de renseignement).

SECTION 4
LES ORGANISMES

GÉNÉRALITÉS

21. Les organismes ont pour tâche de produire et de fournir du renseignement ainsi que du renseignement brut. Les organismes peuvent affecter les sources à des tâches de recherche de renseignement ou peuvent être les récepteurs passifs de l'information à analyser.

ORGANISMES DE NIVEAU NATIONAL/STRATÉGIQUE

22. En règle générale, les organismes de niveau national recueillent l'information auprès d'une variété de sources appartenant à une ou plusieurs disciplines. La majeure partie de cette information et de ce renseignement est directement, si ce n'est immédiatement, mise à la disposition des états-majors et unités du renseignement déployés dans le cadre des opérations. Pour obtenir de l'information et du renseignement, ces organismes comptent sur les éléments suivants :

a. les sources comme les navires, les aéronefs, les satellites, les stations au sol et les agents;

b. les autres organismes comme les états-majors du renseignement des autres ministères fédéraux et les organismes alliés.

23. Les organismes de niveau national sont des fournisseurs particulièrement importants de produits du renseignement découlant de l'information SIGINT, IMINT et TECHINT nationale et alliée.

ORGANISMES DU SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT DE COMBAT

24. **La cellule (renseignement) toutes sources**. Le vocable « cellule toutes sources » (CTS) est l'expression maintenant consacrée[21] pour désigner ce qu'on appelait auparavant au Canada le centre de recherche et d'analyse du renseignement (CRAR). La cellule (renseignement) toutes sources (CTS) est le principal organisme de soutien des activités de production de renseignement au sein d'une formation canadienne. Le concept de CTS a vu le jour à la suite des études sur le développement du combat effectuées au début des années 1980 et a grandement évolué depuis. Ce concept repose essentiellement sur le fait suivant : comme les formations de campagne possèdent maintenant des capteurs capables de recueillir plus d'informations, un organisme devait être mis sur pied pour mettre en application le PRR et exploiter l'information. La cellule (renseignement) toutes sources est habituellement composée de membres provenant d'une unité du renseignement d'une formation, mais elle travaille cependant en appui au G2 et elle sera habituellement déployée à proximité de ce dernier. C'est également là que devraient se trouver les officiers de liaison (OL) et les stations au sol des capteurs ou encore les systèmes de contrôle tactique (SCT). Au sein des formations ou des unités qui ne possèdent pas d'unité du renseignement hiérarchique, mais qui ont besoin de moyens accrus de recherche et d'exploitation, comme c'est le cas au cours des opérations

---

[21] Le QSTAG 1093 *The All Source Cell* est maintenant utilisé par toutes les armées participantes.

hors guerre (OHG), il est souvent nécessaire de fournir un sous-élément de la CTS en sous-ordre opérationnel (OPCOM) ou d'augmenter le bureau du G2 pour former une CTS. L'expérience a démontré qu'il était préférable de séparer les responsabilités d'état-major et hiérarchiques du moment que la CTS se compose d'un nombre suffisant de personnes et de véhicules et puisse simuler la taille et l'empreinte physique d'un QG de formation. Avec une connectivité et un accès suffisants, la cellule (renseignement) toutes sources devrait être séparée physiquement du QG. Il faut cependant se rappeler que le G2, pendant le processus de l'ATG, a besoin que la cellule toutes sources demeure à proximité et que le centre de gestion et d'exploitation des capteurs se trouvera au sein de la cellule toutes sources ou d'un CC ISTAR lorsque ceux-ci seront déployés. Le tableau d'effectifs et de dotation (TED) d'une unité de renseignement figure dans le coffre de campagne informatisé (CCI) de la FT. Ce qui y est illustré n'est rien de plus qu'un modèle et il faut se rappeler que les ressources comme la cellule toutes sources ont une portée modulaire et peuvent être directement modifiées pour répondre aux besoins changeants.

25. **Sections d'analyse du terrain**. Les sections d'analyse du terrain (ATER) des unités du renseignement que l'on retrouve au niveau divisionnaire et au niveau du corps d'armée de même qu'au sein de l'escadron de commandement d'un régiment de génie (RG) au niveau de la brigade, ont pour tâche de recueillir, d'analyser et d'évaluer les données géographiques relatives aux caractéristiques naturelles et artificielles du terrain. Cette activité fournit aux commandants de l'information et une évaluation des effets du terrain sur les opérations des forces ennemies et amies. On devrait normalement retrouver une section ATER au sein de toute cellule (renseignement) toutes sources.

26. **Unités du génie**. Le renseignement du génie correspond à l'information relative à l'adversaire, aux conditions météorologiques et aux caractéristiques du terrain que doit posséder un commandant du génie pour planifier et effectuer les opérations de génie. Le renseignement du génie constitue également une partie importante du renseignement toutes sources fourni par le G2 au commandant de la formation. Les sources et organismes employés par le génie englobent les ressources de reconnaissance aérienne, les éléments de reconnaissance du génie et les produits du renseignement multi-sources fournis par l'intermédiaire du système du renseignement de combat.

27. Les unités du génie ont pour tâche d'assurer la mobilité des forces amies et d'interdire cette même mobilité aux forces adverses. La nature de leur travail nécessite la tenue des bases de données suivantes :

a. topographie, ce qui inclut :

(1) terrain — obstacles, routes, couverture, approvisionnement en eau, géologie de surface et de subsurface;

(2) cours d'eau — largeur, profondeur, courant, lit, rives, glace, points de franchissement, ponts, passages à gué et digues;

(3) plages et rivages — marées et profondeur de l'eau;

(4) inondations — réelles et potentielles;

(5) routes et chemins de fer — capacités et limites;

(6) terrains d'atterrissage — existants, proposés et possibles;

(7) ressources du génie — approvisionnement en eau, réserve de matériel, essence, égouts, électricité, main-d'œuvre et équipement de construction;

b. climat;

c. communications;

d. ressources locales;

e. équipement et installations du génie de l'ennemi.

28. **Centre de coordination des feux d'appui (CCFA)**. On retrouve un CCFA au sein du QG de chaque niveau de

commandement, depuis le corps d'armée jusqu'à la brigade et parfois même au niveau du groupement tactique. Même s'il incombe au G2 de chaque QG de formation de préparer le plan ISTAR de la formation, le CCFA constitue un point central important de cueillette d'information ISTAR. Les énormes ressources d'acquisition d'objectifs (AO) de l'artillerie alimentent directement le CCFA où le renseignement brut de combat est priorisé et utilisé pour assigner les missions d'appui-feu. Les éléments d'AO mis à la disposition du CCFA sont :

a. les observateurs avancés (détachements de CB, OOA),

b. les postes d'observation,

c. les observateurs aériens,

d. les VAT alliés,

e. les dispositifs de repérage par le son,

f. les radars de repérage d'armes.

29. Ces ressources de recherche mises au service du CCFA s'intéressent principalement à l'AO et au tir de contre-batterie (CB); cependant, la capacité d'acquisition et d'analyse du CCFA en fait un excellent fournisseur de renseignement brut de combat. Le flot de renseignement brut de combat et de renseignement de combat qui circule entre le CCFA d'une formation et le bureau du G2 est favorisé par les efforts de l'officier du renseignement de l'artillerie (ORA) au sein de la cellule (renseignement) toutes sources.

30. **Éléments de contrôle aérien tactique/états-majors du renseignement de l'aviation tactique**. On retrouve les éléments de contrôle aérien tactique (ECAT) au QG de chaque niveau de commandement, depuis le corps d'armée jusqu'au niveau de la brigade. Les ECAT sont responsables de l'appui aérien tactique et de la gestion de l'espace aérien à leur niveau de commandement respectif. L'assignation des sorties de reconnaissance et la communication de l'information résultant de ces sorties sont des tâches qui incombent à cet élément. Le QG de l'unité d'aviation tactique placée en appui de la formation est un autre organisme

capable de fournir du renseignement brut et du renseignement de combat obtenus des plates-formes aériennes. Le G2 doit maintenir une liaison étroite avec les ECAT et les états-majors du renseignement des unités d'aviation d'appui afin d'assurer le partage de l'information et du renseignement d'intérêt mutuel.

31. **Unités de GE**. Au niveau du corps d'armée, de la division et du groupe-brigade, des unités de GE intégrées recueillent, exploitent et diffusent les produits SIGINT de source unique. Les analystes toutes sources incorporent ces produits SIGINT à l'information fournie par les sources des autres disciplines. On retrouve un centre de coordination de la GE (CCGE) au même endroit que la cellule (renseignement) toutes sources afin d'assurer le partage rapide et efficace de l'information et du renseignement d'intérêt mutuel. Le CCGE peut fournir du renseignement de combat relativement aux aspects suivants :

a. direction et identification des émetteurs;

b. identification des réseaux de communication des unités, formations et « fonctions de combat »;

c. transcriptions des communications non protégées interceptées.

32. Combiné à d'autres renseignements bruts de combat, le SIGINT constitue une aide puissante en matière d'analyse, capable de confirmer ou d'infirmer les hypothèses élaborées au CRAR. On trouvera de plus amples informations sur ce sujet au chapitre 6.

33. **Les équipes de CI**. On retrouve du personnel de contre-ingérence au sein des structures du renseignement au niveau du corps d'armée et de la division (G2 CI) et il peut exister des sections de CI au sein de certaines unités du renseignement. Au niveau du corps d'armée, une compagnie de CI fait partie du bataillon du renseignement où elle forme le centre de CI du corps d'armée (CCICA). Grâce aux efforts d'enquête et au travail d'analyse du personnel de CI de même que grâce aux liaisons maintenues avec divers organismes, le CCICA et le personnel de CI peuvent fournir du renseignement sur les activités de recherche du renseignement de l'ennemi ainsi que sur les autres menaces reliées à l'espionnage, au

sabotage, à la subversion, au terrorisme ou à d'autres activités similaires.

34. **Compagnie TECHINT**. Le renseignement technique (TECHINT) est obtenu par l'analyse des armes, de l'équipement militaire connexe et de la technologie des systèmes ennemis en service, en voie de développement ou disponibles sur le marché. Le TECHINT relatif au champ de bataille est obtenu par les équipes TECHINT et/ou par l'établissement d'un centre d'exploitation du matériel capturé (CEMC) au niveau du corps d'armée. La structure et les systèmes TECHINT sont étudiés au chapitre 7.

35. **Sections d'exploitation de l'imagerie**. Les spécialistes de l'exploitation de l'imagerie (EI) que l'on retrouve au sein d'un bataillon du renseignement et des compagnies du renseignement ont pour tâche d'interpréter les produits d'imagerie fournis par les divers capteurs mis à la disposition des formations. Les spécialistes de l'EI des divisions, groupes-brigades et même des groupements tactiques, peuvent analyser l'imagerie fournie par les VAT de la formation et télécharger les données provenant des ressources du corps d'armée. D'autre part, il est possible d'exploiter au préalable l'imagerie brute et de diffuser ensuite un produit du renseignement analysé. Peu importe le produit, celui-ci est diffusé par la cellule (renseignement) toutes sources de la formation à l'unité qui a fait la demande et/ou au G2 de la formation. Le chapitre 5 traite de façon plus détaillée de l'IMINT.

36. **Les équipes de débriefing HUMINT**. Le débriefing HUMINT, les entrevues, le traitement des demandes et les interrogatoires sont normalement effectués par des équipes de spécialistes provenant des unités du renseignement du corps d'armée et de la division, mais il peut arriver que l'on retrouve des capacités HUMINT au sein de la cellule (renseignement) toutes sources (CTS) et à des échelons de commandement plus bas afin de satisfaire aux besoins de la mission. L »accent placé sur les activités HUMINT dépend de la mission. Les équipes de débriefing HUMINT planifient, exécutent, coordonnent et révisent la recherche d'information des sources HUMINT. Au besoin, elles dirigeront également les activités des équipes de débriefing de la défense. Elles s'assurent également que le renseignement brut de combat est communiqué à la CTS et est intégré aussi rapidement que possible. Le chapitre 4 traite de façon détaillée de l'HUMINT.

37. **Les sections de météorologie**. On retrouve du personnel de soutien à la météorologie (météo) au niveau du corps d'armée et de la division; ce personnel effectue la cueillette et l'analyse de données météorologiques et fournit des services de prévisions météo aux états-majors du renseignement de combat. Les détachements météo de l'artillerie recueillent également des données balistiques en appui aux activités de tir de l'artillerie, lesquelles sont propres aux exigences de l'artillerie et ne sont pas incluses dans les prévisions météorologiques générales.

38. **États-majors du renseignement des formations supérieures, de flanquement et subalternes**. Les états-majors du renseignement de combat des QG des formations supérieures, de flanquement et subalternes fournissent le renseignement de combat relatif aux activités qui se déroulent dans leur zone de responsabilité respective. Le flot de renseignement qui circule entre les diverses unités et états-majors de renseignement de combat est essentiel au fonctionnement efficient et efficace du système des systèmes, le « renseignement de combat ».

39. **Sources et organismes**. En résumé, ce qu'il faut retenir sur les sources et organismes, c'est que la connectivité et l'objectivité du G2 sont deux éléments essentiels au succès des opérations. Le renseignement est un système de systèmes. Le cloisonnement des produits des diverses sources et organismes n'est souvent dû qu'à une seule personne qui croit que son produit ne peut être présenté qu'au commandant en raison de sa nature unique ou de son importance. En d'autres occasions, c'est le G2 qui s'entiche d'un produit particulier en raison de son urgence ou de sa pertinence à la mission en cours. Lorsque c'est le bon moment et le bon endroit, chaque source et chaque organisme fournit un produit valable. L'approche du G2 eu égard aux sources et organismes doit avoir une portée globalisante et doit, en même temps, être totalement impitoyable lors de l'évaluation des résultats. En bout de ligne, tous les organismes et les sources sont au même niveau et le G2 est seul responsable de fournir le renseignement toutes sources au commandant. En cette ère d'information, le commandant qui ne reçoit pas le meilleur renseignement toutes sources qui soit est condamné à subir les effets du cycle décisionnel de son adversaire et non du sien. Il incombe au G2 d'éviter de telles situations et de s'assurer que toutes les sources et organismes disponibles soient exploités au maximum.

CHAPITRE 4
LE RENSEIGNEMENT HUMAIN[22]

MISE EN GARDE

Le domaine du renseignement humain est invariablement associé aux PG et autres types de détenus, y compris les civils. **Les Forces canadiennes sont tenues par la loi à se conformer au droit des conflits armés**, conformément aux **accords de Genève**. Selon les lois canadiennes, les membres du personnel des FC accusés d'avoir violé les accords de Genève **doivent être jugés** en vertu **du Code criminel du Canada** et doivent être condamnés en conséquence.

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. **Valeur de l'HUMINT**. Les sources et les organismes de renseignement humain (HUMINT) constituent d'importantes sources de renseignement brut pour les états-majors du renseignement et plus particulièrement lors des opérations où l'importance relative des capacités amies de renseignement par imagerie (IMINT), d'origine électromagnétique (SIGINT) et technique (TECHINT) est réduite en raison des causes suivantes :

a. le mauvais temps, l'absence de supériorité aérienne amie ou de plates-formes de reconnaissance aériennes, une menace antiaérienne imposante de la part de la force d'opposition et/ou un terrain recouvert de forêts;

---

[22] La B-GL-357-002/FP-002 *HUMINT* devrait être publiée en 2001 et son contenu aura préséance sur le contenu de ce chapitre.

b. au cours des opérations hors guerre (OHG), lesquelles se trouvent à l'extrémité inférieure du spectre d'intensité des conflits où les objectifs et le matériel IMINT, SIGINT et TECHINT sont beaucoup moins nombreux que pendant les opérations qui se situent dans les portions médiane ou supérieure du spectre du conflit et qui font appel à des forces mécanisées et aériennes nombreuses;

c. lorsque les forces d'opposition emploient des méthodes de sécurité opérationnelle (SECOP) efficaces en matière de communication ou possèdent peu de ressources de communication électroniques;

d. au cours des opérations où il peut y avoir des restrictions politiques concernant le déploiement de ressources de surveillance ou de reconnaissance technique/ électronique;

e. au cours d'opérations en milieu urbain où l'utilisation de capteurs et des moyens de communication peut être restreint.

2. **Acquisition de l'information**. Il existe une multitude de sources HUMINT au sein de la plupart des zones de déploiement, quelque soit le type d'opération. Nombre de ces sources fournissent du renseignement brut aux états-majors du renseignement de façon indirecte : moyens de radiodiffusion, autres intermédiaires ou déclarations publiques.

3. Toutefois, de nombreux besoins en renseignement (BR), pour être satisfaits, exigent que les états-majors du renseignement rencontrent et interrogent directement les sources HUMINT. Les sources HUMINT, tant les sources contrôlées que les sources non contrôlées, peuvent fournir une abondance d'informations pertinentes, précises et spécifiques. Pour les états-majors du renseignement, le plus grand défi à relever eu égard aux sources HUMINT exploitables, c'est de trouver suffisamment de temps et de personnel formé pour débriefer ou interroger selon le cas :

a. les sources militaires amies comme les troupes avancées, les patrouilles, les équipages aériens, les

conducteurs des convois, les membres des détachements de protection des points vitaux, les négociateurs, les sentinelles des postes d'observation et les membres des détachements de protection des installations arrière;

b. les sources civiles neutres et amies comme les chefs politiques et religieux locaux, les journalistes, les fournisseurs et les marchands, les réfugiés, les évacués, les directeurs d'entreprise et les ouvriers, les agents des aéroports et les personnes engagées dans l'aide humanitaire;

c. les membres des forces adverses, tels les soldats et les membres du personnel navigant capturés.

CATÉGORIES DE TECHNIQUES D'EXPLOITATION DE L'HUMINT

4. Au cours de l'étape d'exploitation du cycle du renseignement, l'information fournie par les sources HUMINT est regroupée, la fiabilité de la source et la crédibilité de l'information sont évaluées, l'information est intégrée aux autres données, évaluée et interprétée. Les compétences associées à ces processus font l'objet d'une discussion plus loin dans la présente publication. Le présent chapitre se concentre plutôt sur les processus associés aux aspects suivants :

a. débriefings HUMINT;

b. interrogatoire tactique;

c. interrogatoire.

SECTION 2
DÉBRIEFING HUMINT

GÉNÉRALITÉS

5. Le débriefing HUMINT consiste à interroger des personnes amies et neutres dans le but d'obtenir du renseignement brut susceptible de répondre aux BR. Contrairement à l'interrogatoire tactique et à l'interrogatoire, le débriefing HUMINT n'est pas utilisé pour obtenir de l'information des membres des forces adverses faits prisonniers.

6. Le débriefing HUMINT des soldats des forces amies peut être effectué par les officiers et sous/officiers supérieurs du renseignement ou par les enquêteurs formés de l'unité nationale de contre-ingérence (UNCI) oeuvrant au sein de la section de contre-ingérence d'une capacité de renseignement déployée Les civils seront normalement débriefés que par des membres du personnel du renseignement formés et qualifiés en matière de débriefing HUMINT ou de techniques d'interrogatoire (n'englobe pas l'interrogatoire des civils). Cette exigence repose sur la nature souvent délicate de ces briefings et sur la nécessité de posséder les compétences requises pour composer avec ce type de situation. Il est important de souligner que le débriefing sous-entend l'interrogatoire des civils qui ont volontairement consenti à participer. Lorsqu'un grand nombre de civils doivent être débriefés, des équipes de débriefing de la défense entraînées peuvent être utilisées. Ces équipes, qui peuvent comprendre tout membre des FC, sélectionneront et débrieferont les civils sous la supervision du personnel du renseignement.

FACTEURS DONT IL FAUT TENIR COMPTE

7. Pour être efficaces, les débriefers HUMINT doivent être bien préparés afin d'assumer leur tâche de façon professionnelle. Ils doivent prêter une attention particulière à leur apparence, aux détails relatifs à leur arrivée et à leur départ, à l'utilisation d'aides, aux méthodes utilisées pour effectuer le débriefing et à leur formation en matière d'embauche d'interprètes.

8. **Technique**. Pendant l'interrogatoire des sources, le débriefer doit se montrer ferme et précis. Il doit déterminer de façon objective les sources ayant une véritable valeur.

9. Dans les secteurs soumis à une influence hostile, les personnes chargées de donner des débriefings HUMINT doivent être bien mises et bien coiffées, alertes et confiantes. Lors du débriefing de civils ayant subi de mauvais traitements de la part des forces militaires ou de sécurité étrangères, la tenue civile est de mise. Tout comportement ou commentaire susceptible d'offenser la source doit être évité.

10. **Arrivée**. Il est crucial que le débriefer arrive à temps à l'endroit prévu pour le débriefing et doit avoir en sa possession toutes les aides au débriefing requises. Les présentations appropriées doivent être suivies d'une poignée de main si ce geste est approprié ou d'un autre type de salutation conforme aux coutumes locales afin d'aider la source à se détendre et établir le lien débriefer-source nécessaire. Avant de commencer son débriefing, le débriefer doit déterminer la durée de l'interrogation et doit s'efforcer de ne pas dépasser le temps prévu. Il est évident que l'endroit choisi pour le débriefing doit être calme et aussi exempt que possible d'influences et d'interruptions extérieures.

11. **Emploi d'aides**. Il est important que le débriefer possède l'information historique adéquate, les cartes appropriées, les manuels d'identification des véhicules blindés de combat (VBC)/des aéronefs ainsi que des photographies des personnes ou des endroits susceptibles de faire l'objet des discussions et toute autre aide connexe. On arrive à une certitude beaucoup plus grande lorsqu'on pointe un objet sur une photographie ou un endroit sur une carte que lorsqu'on utilise des croquis; toutefois, avant de montrer les photographies à la source, celle-ci doit d'abord décrire en détail l'arme, le véhicule, l'aéronef ou l'endroit car les photographies ne sont utilisées que pour confirmer les observations de la source.

12. **Apparence du débriefer**. Pour gagner la confiance de la source, il est important que le débriefer projete une aura de professionnalisme et de compétence. Faute de quoi, la source risque de se montrer plus réticente à divulguer de l'information utile surtout lorsque l'information recherchée est de nature délicate ou que les civils peuvent craindre des actes de vengeance à eux-mêmes, à des membres de leur famille, à leurs amis ou à leurs associés. Même si le

débriefer doit manifester un intérêt réel à l'égard des expériences racontées par la source, il doit éviter de montrer trop de sympathie face aux souffrances de la source. Les questions doivent être conçues de façon à obtenir de l'information et non seulement un « oui » ou un « non » de valeur limitée.

13. Une fois la source assise, il est important de ne pas violer « son espace personnel » et de maintenir un contact visuel. De plus, les manies et tics de la source doivent faire l'objet d'une analyse critique tout au long du débriefing afin que le débriefer puisse être en mesure d'évaluer le degré de certitude et d'honnêteté de la source à l'égard des événements relatés.

14. Le débriefer doit également structurer et contrôler la discussion de façon à obtenir le plus d'informations possibles sur un sujet donné avant de passer à un autre sujet. Cela exige un certain entraînement de la part du débriefer étant donné que la source préférera probablement s'étendre le moins de temps possible sur les sujets provoquant chez elle émotions, incertitude ou peur et passera d'un sujet important à l'autre sans offrir au débriefer la possibilité d'explorer les aspects présentant un intérêt particulier. Le débriefer peut, jusqu'à un certain point, laisser la source modifier légèrement le cours du débriefing étant donné que tout effort de la part du débriefer pour endiguer le flot d'information risque d'être interprété par la source comme étant un manque d'intérêt fondamental dans ce qu'elle considère comme important.

15. Le débriefer doit éviter de dévoiler ses BR en raison des risques possibles d'influencer les réponses données par la source. De plus, la divulgation des BR à la source pourrait entraîner la communication directe ou indirecte des BR à des auditoires et organismes de CI adverses. Ceci inclut également les membres des médias ou toute tierce partie qui pourrait interviewer ou questionner les sources HUMINT après leur débriefing. Une telle situation pourrait provoquer un resserrement des méthodes SECOP ennemies, la compromission de la source et mettre en danger les personnes associées à la source.

16. **Interprètes**. Lorsque les services d'un interprète sont requis, le débriefer doit, avant la session de débriefing, informer l'interprète des objectifs du débriefing et de la façon dont il entend contrôler le débriefing par l'intermédiaire de l'interprète.

17. L'interprète doit s'asseoir à côté de la source et légèrement en retrait. De cette façon, la source s'adresse directement au débriefer et regarde le débriefer, non l'interprète. Les questions et les réponses font l'objet d'un échange direct entre le débriefer et la source, l'interprète agissant uniquement à titre d'aide à la discussion. Le débriefer ne doit pas demander à l'interprète de poser des questions à la source; il doit plutôt poser les questions directement à la source et l'interprète les répètent dans la langue comprise par la source.

18. Les interprètes sont choisis en fonction de leurs connaissances linguistiques, de leur honnêteté et de leur loyauté envers le débriefer. Ils doivent traduire les questions exactement comme elles sont posées par le débriefer et doivent traduire les réponses exactement comme elles sont données par la source. Par exemple, pendant la guerre du Golfe, les interprètes se sont souvent servis des sessions de débriefing/d'interrogatoire pour livrer des messages personnels, ce qui a eu malheureusement pour effet de créer une impression négative qu'ont due surmonter les débriefers/les interrogateurs. Il faut, dans toute la mesure du possible, éviter de telles situations.

19. **Départ**. Avant de partir, le débriefer et la source doivent échanger leurs coordonnées afin de permettre, si nécessaire, des communications ultérieures. Le débriefer doit maintenir la relation établie avec la source en concluant la session de débriefing par une poignée de main ou conformément aux coutumes locales. Le débriefer doit assurer la source que l'information obtenue sera protégée et considérée comme des renseignements confidentiels.

LES SOURCES

20. Les sources HUMINT susceptibles de faire l'objet d'un débriefing par le personnel du renseignement se classent dans les catégories générales suivantes :

a. les troupes amies,

b. les patrouilles,

c. les militaires chargés du maintien de la paix,

d. les civils.

LES TROUPES AMIES

21. Les membres des troupes amies, peu importe leur grade, leur métier ou leur classification, peuvent obtenir de l'information précieuse dans le cadre de leur déploiement dans une zone particulière, même si ce n'est que pour une courte durée. Il peut s'agir d'information nouvelle, d'une information qui confirme d'autres informations et même d'information négative; tous les types d'information sont importants. Les membres des troupes amies constituent une composante importante du PRR et tout soldat doit être considéré comme étant une source d'information potentielle. La planification, la coordination et le traitement de l'information provenant des troupes amies affairées à une multitude de tâches présente un défi de taille aux ressources HUMINT déployées.

22. **Combattre pour obtenir de l'information**. En raison du contact rapproché que les troupes avancées et les troupes de reconnaissance maintiennent avec les forces adverses, les troupes amies sont en mesure de fournir la majeure partie de l'information requise par les états-majors du renseignement de combat. Une grande partie de cette information est extraite des comptes rendus ou observations courantes. Le reste de l'information devra être acquis par le combat. En fait, la majeure partie de l'information de niveau tactique que l'on peut acquérir dans les zones d'influence des unités doit être obtenue de façon agressive ou dans le cadre d'un combat et ce, en raison de l'incapacité inhérente des systèmes et activités du renseignement de niveau stratégique et opérationnel à fournir une connaissance intime des intentions, emplacements et activités des forces hostiles au niveau de l'unité.

23. **Principales sources**. Les principaux militaires engagés dans des activités d'acquisition d'information sont :

a. **Les troupes de reconnaissance**. Les troupes de reconnaissance transmettent habituellement leurs comptes rendus par radio, mais ils peuvent, en certaines occasions, faire l'objet d'un débriefing HUMINT. Toutes les unités possèdent des ressources de recherche du renseignement. Les troupes de reconnaissance sont spécialement organisées et équipées pour recueillir de l'information. Les activités des unités de

reconnaissance et des patrouilles sont coordonnées dans le cadre du plan ISTAR global. Par conséquent, les états-majors du renseignement et des opérations participent à la planification de la reconnaissance. On trouvera ci-dessous plus de détails sur les patrouilles de reconnaissance.

b. **Troupes avancées**. Les troupes avancées englobent l'infanterie, les blindés, l'artillerie et les troupes du génie de campagne. En règle générale, ces troupes rédigent leurs comptes rendus selon la présentation formelle établie, mais il arrivera, en certaines occasions, que le personnel de recherche HUMINT soit déployé à l'avant pour débriefer les troupes. Pour obtenir de l'information, les unités ont recours aux patrouilles de reconnaissance, mais elles emploient également des troupes retranchées sur la ligne de front, des observateurs avancés, des postes d'observation et des dispositifs de surveillance.

c. **Troupes de soutien et troupes déployées dans la zone arrière**. Même si les troupes de reconnaissance et les troupes avancées assument la plus grande part de responsabilités en matière de recherche d'information, cette responsabilité incombe également aux troupes de soutien et aux troupes déployées dans la zone arrière étant donné que les zones arrière modernes sont susceptibles d'être la cible de l'artillerie hostile, des attaques ou de l'infiltration des forces héliportées et aéroportées et le théâtre d'opérations de manoeuvre en profondeur. La sécurité de la zone arrière constitue une préoccupation majeure pour toutes les troupes déployées sur le champ de bataille et la recherche d'information dans les zones arrière est tout aussi essentielle que la recherche d'information dans les zones avancées ou sur les flancs.

24. **Soldats revenant de derrière les lignes adverses**. Les membres du personnel militaire canadien ou allié qui se sont évadés de leur lieu de captivité et qui ont fui le territoire ennemi peuvent fournir de l'information utile sur le terrain, les dispositifs adverses, les conditions de vie et les activités dans les régions inaccessibles.

L'information de valeur tactique immédiate obtenue de cette source doit être confirmée par d'autres sources étant donné que l'évadé peut avoir été autorisé par les forces hostiles à retourner vers nos lignes dans le but d'injecter des informations erronées dans nos bases de données « renseignement » et dans notre processus d'analyse.

25. **Nécessité de débriefer**. Il est dans les intérêts des soldats de fournir de l'information aux états-majors du renseignement et, en règle générale, ceux-ci font habituellement preuve d'un bon esprit de collaboration. Pour l'état-major du renseignement, la difficulté consiste à prendre les dispositions nécessaires pour rencontrer les membres du personnel de l'unité, les choisir et les débriefer avant que l'importante information qu'ils détiennent ne devienne périmée ou ne soit oubliée. À la fin d'une activité opérationnelle, tous les efforts possibles doivent être déployés pour s'assurer que les troupes ont fourni tout le renseignement de combat susceptible d'être utile pour les opérations futures. Le débriefing doit être une composante régulière et systématique de toute activité opérationnelle.

26. **Occasions de débriefing**. Le débriefing des membres des troupes amies doit se faire en fonction du grade, de la mission opérationnelle de l'unité et du niveau/du type d'activité en cause. Même si les débriefings structurés constituent le meilleur moyen d'obtenir de l'information importante, les conversations informelles avec les membres du personnel militaire permettent aux états-majors du renseignement d'entrer en contact avec des sources d'information ou de prendre connaissance de problèmes de recherche qui peuvent se révéler très profitables. L'organisation et la conduite des débriefings font l'objet d'une étude ultérieure.

LES PATROUILLES

27. Les patrouilles sont des groupes de soldats organisés chargés de recueillir de l'information (patrouilles de reconnaissance) ou d'attaquer, capturer ou prendre en embuscade les forces adverses (patrouilles de combat) pendant toutes les phases de la guerre et pendant les opérations hors guerre. Les patrouilles peuvent être très petites (trois soldats) ou peuvent être de la taille d'une compagnie. Les patrouilles peuvent œuvrer le long des ceintures d'obstacles de la ligne avancée de la zone de bataille (LAZB); elles peuvent se déployer en profondeur dans les zones tenues par l'adversaire ou peuvent

recueillir de l'information le long des flancs et dans toute l'étendue des zones arrière.

28. Les patrouilles chargées d'obtenir de l'information ayant une valeur tactique sont habituellement déployées à l'avant par les pelotons, les compagnies, les groupements tactiques ou les groupes-brigades, mais les politiques régissant les patrouilles sont établies par le quartier général de la formation supérieure. En règle générale, les patrouilles divisionnaires sont des patrouilles longue portée. Pour s'assurer que les forces de combat amies et les centres de coordination des feux d'appui (CCFA) sont au courant de la présence des patrouilles amies et connaissent leur emplacement, les activités et les limites de déploiement des patrouilles font l'objet de restrictions et toutes les activités des patrouilles sont coordonnées par l'état-major des opérations.

29. **Planification des patrouilles**. Les unités et les états-majors du renseignement élaborent habituellement des plans de patrouille détaillés portant sur les zones de la formation. Le nombre et le type de patrouilles, leurs missions, l'heure du départ et l'heure approximative de leur retour sont coordonnés de façon à ne pas gaspiller les ressources de patrouille ou à éviter que ces dernières ne soient engagées par le tir ami alors qu'elles sont déployées à l'avant des positions des troupes amies.

30. Le personnel du renseignement engagé dans la planification des activités des patrouilles doit tenir compte du temps dont les unités ont besoin pour préparer une patrouille. Les commandants de patrouille ont besoin de temps pour étudier l'adversaire et le terrain, préparer leurs plans, donner leurs briefings, faire reposer leurs troupes et, si possible, effectuer des répétitions. Les commandants de patrouille possèdent un maximum de latitude pour planifier leurs patrouilles comme bon leur semble. Les unités doivent, chaque fois que c'est possible, être informées au moins 48 heures à l'avance des tâches de patrouille qu'elles auront à effectuer. Un préavis de 24 heures constitue le minimum pour toute tâche sérieuse. Même une simple patrouille courte portée ne peut se préparer à moins d'un préavis de quatre heures (pendant le jour).

31. En d'autres termes, les états-majors du renseignement assistent au briefing et au débriefing des patrouilles de combat et jouent un rôle directeur dans le briefing et le débriefing des patrouilles

de reconnaissance. Ils participent à l'activité de planification des patrouilles en :

a. fournissant de l'information sur les emplacements, les effectifs, les activités, etc. de l'adversaire;

b. fournissant de l'information sur le terrain, notamment sur les obstacles naturels, les champs de mines et les obstacles, les conditions des cours d'eau, etc.;

c. fournissant de l'information sur les conditions météorologiques comme les périodes de lumière naturelle, la phase et la luminosité de la lune, les prévisions météorologiques, etc.;

d. s'assurant que les tâches des patrouilles sont claires, réalistes et valables;

e. briefant et en débriefant les patrouilles, selon le cas;

f. s'assurant que l'information recueillie par les patrouilles est transmise aux états-majors appropriés afin d'être rapidement analysée et diffusée. On trouvera à l'annexe A un exemple de compte rendu de patrouille.

32. **Briefings des patrouilles**. Les états-majors du renseignement participent au briefing des patrouilles. Les facteurs suivants doivent être pris en considération :

a. **Unité**. Au niveau de l'unité, les briefings des patrouilles des pelotons de reconnaissance sont souvent donnés par l'officier du renseignement (O Rens) de l'unité et par le commandant du peloton de reconnaissance de l'unité. L'état-major du renseignement de la brigade peut participer au briefing des patrouilles des unités, compte tenu de leur nature et de la mission.

b. **Groupe-brigade**. Les chefs de patrouille qui assument des tâches de patrouille au niveau du

groupe-brigade, telles qu'elles leur ont été assignées à l'annexe ISTAR, se réunissent habituellement au QG du groupe-brigade ou à un autre endroit établi à l'avance afin d'assister au briefing donné par le G2 et le G3. Même si la majorité, si ce n'est la totalité, de l'information nécessaire requise par les patrouilles peut être fournie électroniquement, il est absolument essentiel que l'état-major du renseignement rencontre personnellement les membres des patrouilles avant et après la mission. L'état-major du renseignement doit faire tous les efforts nécessaires pour aider le chef de patrouille à préparer sa mission. En plus de fournir aux chefs de patrouille l'occasion d'obtenir des réponses à leurs questions et de confirmer certains détails, la réunion initiale leur permet également de résoudre les problèmes de transport et de communication, tels les fréquences et les mots-codes spéciaux, avec les représentants du QG du groupe-brigade et de l'escadron des transmissions.

33. Avant de partir en patrouille, le commandant de la patrouille doit comprendre parfaitement la nature de l'entreprise. Il doit comprendre clairement sa mission et les BR auxquels il doit répondre, compte tenu de la SECOP, et doit savoir à quel moment ces BR sont requis. Il doit également avoir des renseignements concernant l'adversaire et les forces amies oeuvrant dans le secteur, et doit connaître les détails relatifs à la coordination. Fort de cette information, le commandant de patrouille peut alors planifier efficacement sa mission.

34. **Débriefings des patrouilles**. La patrouille doit, dès son retour, être débriefée par un membre de l'état-major du renseignement. Au niveau de l'unité, le débriefing est effectué conjointement avec le commandant du peloton de reconnaissance de l'unité. Si, à leur retour, les patrouilles ne peuvent organiser leur transport pour rencontrer immédiatement le personnel du renseignement de la brigade, ce dernier doit se rendre à l'emplacement de l'unité d'appartenance de la patrouille.

35. En règle générale, tous les membres de la patrouille doivent assister aux débriefings; cette exigence revêt une importance particulière lorsque la patrouille a été subdivisée en patrouilles plus

petites une fois la base de la patrouille établie. Le fait que tous les membres de la patrouille assistent et participent au processus de débriefing offre une garantie supplémentaire que toute l'information pertinente sera fournie par la patrouille. Cela s'applique de façon particulière aux patrouilles épuisées qui risquent d'oublier certains détails. Évidemment, lorsque la taille de la patrouille est telle qu'il est impossible de faire participer tous les membres, le chef de patrouille choisit et amène avec lui au débriefing autant de membres qu'il juge approprié pour couvrir tous les aspects de la patrouille.

36. **Compte rendu de patrouille**. Les notes prises au cours des débriefings des patrouilles servent à préparer un compte rendu de patrouille (annexe A). Le compte rendu peut être transmis électroniquement, apporté au quartier général supérieur ou expédié par télécopieur protégé. Les comptes rendus de patrouille portent habituellement une classification de sécurité.

37. **Documents et équipement capturés et prisonniers de guerre (DC, EC et PG)**. Les DC et l'EC sont apportés au débriefing. Lorsqu'un PG a été capturé pendant la patrouille, le traitement du PG s'effectue simultanément par les membres de la police militaire/régimentaire et les membres de la patrouille qui n'ont pas été choisis pour assister au briefing. Lorsque l'interrogatoire tactique des PG est autorisé avant leur évacuation vers l'arrière, cet interrogatoire doit avoir lieu après le débriefing de la patrouille et doit être effectué par du personnel HUMINT qualifié, lequel doit avoir accès à tout DC/EC pertinent avant de procéder à l'interrogatoire.

CIVILS

38. **Le problème du débriefing**. Le débriefing des civils est souvent le type de débriefing HUMINT le plus difficile à réussir. Les civils peuvent être stressés; ils peuvent être sous la contrainte; ils peuvent se méfier des forces de sécurité en raison d'expériences passées ou récentes vécues dans leur coin de pays; ils peuvent être des agents à la solde d'éléments hostiles; ou encore, ils peuvent être prêts à divulguer l'information qu'ils possèdent à des personnes incapables d'évaluer la nature sensible de ces renseignements. De plus, les civils ne sont pas tenus, comme les militaires, de fournir de l'information pour assurer la sécurité des troupes amies ou l'efficacité opérationnelle des forces amies. Comme il est possible que l'état-major/les unités du

renseignement de l'unité ne puissent pas déployer suffisamment de personnel HUMINT (équipes de débriefing) dans toutes les zones concernées, les troupes en contact avec les civils devront effectuer les débriefings. Ce sont pour ces raisons qu'il est nécessaire que les débriefings HUMINT des civils soient effectués par des personnes expérimentées possédant au moins un grade de sous-officier supérieur; ces sous-officiers devraient être disponibles au sein des unités Le sous-officier supérieur entraîné dans le domaine du renseignement doit être parfaitement au courant de l'information recherchée et une liaison étroite avec les états-majors/le personnel des unités de renseignement est fortement encouragée.

39. **Les civils comme sources de renseignement**. Les civils locaux, y compris les réfugiés, qui ont été dans les secteurs contrôlés par les forces adverses peuvent se révéler des sources précieuses d'information. Dans les secteurs récemment capturés, les civils fournissent souvent directement de l'information. En règle générale, plus on attend pour interroger les civils, moins l'information obtenue est valable.

40. De nombreuses sources civiles obtiennent de l'information représentant un intérêt en matière de renseignement à la suite d'observations occasionnelles faites dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cette information est souvent fragmentée et difficile à évaluer. Un débriefing complet des sources permet alors de faire ressortir des détails relatifs à des faits connexes que la source n'avait peut-être pas reliés à l'événement en cause.

41. **Ressources pour le débriefing**. Tel que mentionné précédemment, dépendant du contexte de la mission, il est possible qu'un grand nombre de ressources doive être consacré au débriefing de larges groupes de civils. Ces groupes de civils peuvent inclure dans certains cas des réfugiés, des déserteurs et des combattants légitimes. Les ressources HUMINT doivent être organisées afin de pouvoir faire face à toutes les possibilités.

42. **Structure du débriefing**. Les débriefings sont généralement structurés quoiqu'il n'est pas nécessaire que tous les débriefings adoptent la même présentation. Les sujets qui devraient être inclus figurent à l'annexe C.

43. **Compte rendu de débriefing**. On trouvera à l'annexe D un exemple de compte rendu de débriefing.

SECTION 3
INTERROGATOIRE TACTIQUE

GÉNÉRALITÉS

44. Les PG, y compris les déserteurs ennemis, peuvent se révéler la meilleure source d'information qui soit sur les intentions de l'adversaire. Les PG peuvent également fournir de l'information sur l'identité et les emplacements des unités adverses, sur leur efficacité au combat, leur leadership et leur situation logistique.

45. L'information obtenue des PG risque cependant de ne pas être opportune et un seul PG ne peut habituellement fournir que de l'information limitée. Il est donc nécessaire d'interroger un nombre considérable de PG afin de pouvoir développer une compréhension complète des emplacements, ressources et intentions de l'adversaire. Comme c'est le cas pour tous les types d'information, celle qui est fournie par un PG doit être confirmée par d'autres sources. La différence entre l'interrogatoire tactique et l'interrogatoire comprend le type d'information désiré, les moyens d'obtenir l'information et l'accent mis sur la base volontaire de l'interrogatoire tactique. Dans certains cas des PG tellement soulagés de ne plus prendre part aux combats se feront un plaisir de transmettre de l'information tactique importante.

CAPTURE ET ÉVACUATION DES PG

46. La valeur d'un PG en terme de renseignement dépend dans une large mesure du temps qui s'est écoulé entre sa capture et son interrogatoire, et de la façon dont le PG a été traité dans cet intervalle. Tout au long du processus de la capture et de l'évacuation (annexe E), des mesures doivent être prises pour s'assurer que les PG se présentent devant les personnes chargées de les questionner et de les interroger dans un état qui permet l'exploitation de leurs connaissances.

47. En vertu du droit des conflits armés, il est absolument interdit aux troupes d'infliger des mauvais traitements aux PG, que ce soit à la

suite de leur capture ou au moment de leur transport. De toute façon, les mauvais traitements infligés aux PG n'ont pour effet que de réduire de façon significative l'efficacité de l'exploitation subséquente de leurs connaissances et peuvent ruiner la quantité et la valeur de toute information obtenue. D'autre part, fraterniser avec les PG permet à ces derniers de se détendre et de se remettre du choc de la capture, choc qui est habituellement exploité par les personnes chargées des interrogatoires. Il est extrêmement important que les PG soit évacués le plus rapidement possible.

EXPLOITATION DES CONNAISSANCES DES PG

48. L'exploitation des PG se divise en trois étapes distinctes :

a. **Étape de l'identification**. L'unité qui effectue la capture essaie habituellement d'identifier les PG en examinant les documents personnels ou en analysant les circonstances entourant leur capture. À moins que des personnes qualifiées en matière d'interrogatoire tactique ou d'interrogatoire ne soient présentes, les soldats qui effectuent la capture des PG ne doivent faire aucune tentative pour interroger les PG. Lorsque le PG est identifié comme pouvant représenter un certain intérêt en matière de renseignement, il n'est pas nécessaire que les niveaux supérieurs consacrent du temps à faire cette constatation dans le cadre de leur processus d'évaluation. Il faut se rappeler qu'en vertu du droit international, il est obligatoire de séparer les PG des troupes qui les ont capturés et de les évacuer le plus rapidement possible des endroits dangereux.

b. **Étape de l'interrogatoire tactique**. L'interrogatoire tactique des PG par des personnes adéquatement formées peut avoir lieu avant que le PG ne soit amené devant un interrogateur. La disponibilité du personnel formé en matière d'interrogatoire tactique constitue un aspect important en raison du nombre limité d'interrogateurs, de la nécessité de transmettre le plus rapidement possible l'information ayant une

valeur tactique immédiate et des délais inhérents au transport des PG à l'endroit où se trouvent les interrogateurs ou vice versa. **En fait, seul un petit nombre de PG choisis seront amenés devant un interrogateur, la plupart des autres PG ayant prouvé, lors du processus d'évaluation et d'interrogatoire tactique, ne pas posséder suffisamment d'information pour justifier un interrogatoire détaillé**.

c. **Étape de l'interrogatoire.** L'interrogatoire des PG choisis doit être effectuée par des spécialistes en matière d'interrogatoire.

INTERROGATOIRE TACTIQUE — LIGNES DIRECTRICES

49. Les personnes chargées des interrogatoires tactiques doivent posséder une formation et une expérience adéquates et doivent travailler dans un but commun, conformément aux directives de l'O Rens de l'unité ou de l'état-major ou du personnel de l'unité de renseignement de la formation. Les personnes chargées d'effectuer les interrogatoires tactiques doivent :

a. interroger les PG au cours des deux heures qui suivent leur capture, avant que l'impression de désorientation associée au choc de la capture ne s'estompe;

b. effectuer l'interrogatoire conformément aux lignes directrices établies par les conventions de Genève, les lois nationales et internationales et les STANAG pertinents;

c. être au courant des BR auxquels il faut répondre pendant l'interrogatoire ultérieur des PG choisis afin d'éviter de compromettre les méthodes et/ou les techniques de l'interrogateur;

d. employer des interprètes fiables et les contrôler avec soin afin de s'assurer que les PG ne sont pas menacés ou intimidés et de s'assurer que

l'information fournie par les PG est traduite exactement comme elle a été formulée;

e. s'assurer que l'interrogatoire tactique ne retarde pas l'évacuation vers l'arrière des PG en vue de leur interrogatoire proprement dit;

f. se rappeler que l'interrogatoire tactique implique l'obtention d'information de façon volontaire.

SECTION 4
INTERROGATOIRE

GÉNÉRALITÉS

50. **Définition**. L'interrogatoire est le processus systématique et contrôlé par lequel les PG représentant un intérêt en matière de renseignement sont amenés, par des spécialistes en interrogatoire qualifiés, à fournir de l'information ayant valeur de renseignement. Dans le cadre de ce processus, les interrogateurs sont également formés pour exploiter les documents capturés (DC). **Note** : La question de l'interrogatoire des PG fait l'objet d'une révision constante de la part des pays membres de l'OTAN. Les méthodes utilisées doivent se conformer aux lignes directrices énoncées dans la publication de l'OTAN AJP 2.*5*, *Traitement du personnel, de l'équipement et des documents capturés*, et aux lois canadiennes qui s'appliquent.

51. **Interrogateurs**. Le processus de l'interrogatoire commence habituellement lorsque le PG arrive à l'enclos pour prisonniers de guerre de la formation. Les équipes d'interrogateurs de la section d'interrogatoire d'une unité de renseignement peuvent cependant se déployer à l'avant afin d'avoir un accès immédiat aux PG représentant un intérêt particulier.

52. **Phases**. Six phases sont associées au processus de l'interrogatoire : la sélection, la planification et la préparation de l'interrogation, la rencontre avec le PG, l'interrogatoire proprement dit, la fin de la rencontre et le compte rendu.

LE PROCESSUS DE L'INTERROGATOIRE

53. **Phase 1 — Sélection**. Pendant la phase de sélection, les PG sont choisis en vue de l'interrogatoire en fonction de leur potentiel à répondre, de façon opportune, aux besoins en renseignement (BR). La volonté de coopération et les connaissances des PG sont également évaluées; le PG manifestant le plus grand esprit de collaboration et étant le mieux informé est alors interrogé en premier.

54. Le personnel du renseignement engagé dans le processus de sélection doit tenir compte des BR auxquels il doit répondre, des BR en matière de contre-ingérence, de l'information fournie par les membres de la police militaire qui gardent les PG et observent leur comportement ainsi que de l'information fournie dans les comptes rendus de capture et sur les étiquettes de capture des PG (appendice 1 de l'annexe E). Les PG sont sélectionnés individuellement dans des endroits distincts et un compte rendu de sélection est rédigé pour chaque PG traité. Il faut, dans le cadre de ce processus, utiliser la formule DND 901 (6-79) Dossier personnel du PG (STANAG 2044) NNO 7530-21-880-6753 (appendice 2 de l'annexe E).

55. **Catégories de PG**. Les interrogatoires sont régis par les BR, les limites de temps, la disponibilité des autres sources, la disponibilité d'interrogateurs formés, le nombre de PG traités par le système et la valeur potentielle du renseignement susceptible d'être fourni par certains PG. Une catégorie est assignée aux PG par les premiers membres du personnel du renseignement qui possèdent la formation adéquate pour faire cette assignation; cette personne doit au moins détenir un grade de s/off supérieur.

56. Il existe quatre catégories de PG :

a. **Catégorie A**. Les PG de haut niveau dont la connaissance générale ou spécifique de l'effort de guerre ennemi fait en sorte qu'ils doivent être interrogés le plus rapidement possible par des spécialistes de l'interrogatoire provenant de la plus haute formation possible. Ces PG incluent les chefs supérieurs des forces adverses, le personnel scientifique et technique, les officiers des opérations psychologiques (PSYOPS) et du renseignement, les

politiciens, le personnel qui connaît les capacités logistiques de l'adversaire et le personnel navigant.

b. **Catégorie B**. Les PG qui possèdent suffisamment d'information sur tout sujet ayant un intérêt « renseignement » pour justifier un interrogatoire après leur sélection.

c. **Catégorie C**. Les PG qui possèdent de l'information n'ayant qu'une valeur tactique limitée, laquelle ne justifie pas un interrogatoire.

d. **Catégorie D**. Les PG qui ne représentent aucun intérêt pour l'état-major du renseignement.

57. **Phase 2 — Planification et préparation**. Les personnes chargées d'interroger les PG doivent planifier les techniques qu'elles utiliseront en fonction des BR et de l'information disponible concernant le PG. L'état physique et mental du PG, ses antécédents, le but de l'interrogatoire et la personnalité de l'interrogateur doivent pris en ligne de compte au moment du choix des techniques d'interrogatoire.

58. Pour se préparer en vue de l'interrogatoire, l'interrogateur doit étudier les comptes rendus des interrogatoires précédents ainsi que les déclarations des gardes et informateurs. Lorsque c'est possible, l'interrogateur doit observer le comportement du PG avant l'interrogatoire. L'interrogateur n'étudie pas seulement l'information qui est requise, mais évalue les faiblesses psychologiques ou physiques qu'il pourrait exploiter pour obtenir de l'information sur les missions, la composition, les armes, les effectifs, l'équipement, les dispositifs, les tactiques, l'instruction, l'efficacité au combat et la logistique de la force ennemie et relativement à tout autre BR auquel il doit répondre. Après cela, l'interrogateur fixe ses objectifs, élabore les questions relatives à chaque objectif et établit les approches et les techniques à employer. Il faut souligner qu'une quantité incroyable de renseignements personnels, culturels et démographiques relatifs au PG pourront être obtenus de sources ouvertes par l'intermédiaire d'Internet et autres médias.

59. **Phase 3 — Façon d'aborder un PG en vue de son interrogatoire**. Le contact initial avec le PG a pour but d'établir un

lien entre la personne qui effectue l'interrogatoire et le PG. Pendant l'interrogatoire, on favorise une approche professionnelle, mais le climat peut être plus détendu si une telle approche encourage le PG à faire preuve de coopération et d'ouverture. L'interrogateur contrôle le PG, maintient le même rapport tout au long de l'interrogatoire et crée un environnement émotif au sein duquel le PG fournit volontairement de l'information véridique.

60. Pendant un interrogatoire, les traits de caractères, les manies et le langage corporel du PG sont surveillés afin de déterminer la meilleure façon d'en tirer de l'information. Les approches et les techniques sont combinées, mais celles qui sont employées doivent se conformer aux normes établies par les Conventions de Genève et par le droit international. Les Conventions de Genève interdisent aux interrogateurs de se faire passer pour des médecins, des aumôniers ou des membres de la Croix-Rouge.

61. Les meilleures méthodes et les meilleurs techniques sont celles qui favorisent une coopération volontaire rapide de la part du PG. Les techniques servant à encourager et à contrôler le flot d'information englobent notamment le silence, le mouvement des mains, le positionnement du corps, offrir du confort, l'emploi de la déception, l'utilisation d'information partielle et les compliments.

62. **Phase 4 — Interrogatoire du PG**. Pendant l'interrogatoire, on fait appel à des techniques d'interrogatoire afin d'obtenir le plus d'information possible, le plus rapidement possible. Les questions sont posées selon un ordre logique et peuvent être reprises en cours d'interrogatoire afin de vérifier la fiabilité, la constance factuelle et la coopération de la source. Les questions qui suscitent une réponse narrative et qui s'énoncent brièvement, sont les meilleures. Des questions non pertinentes peuvent être posées au PG afin de dissimuler les buts de l'interrogatoire (SECOP) ou pour renforcer le rapport avec la source.

63. Les interrogateurs doivent éviter les questions directives, négatives, complexes et vagues. Toute l'information est enregistrée par l'interrogateur ou au moyen d'une enregistreuse électronique. Les interrogateurs doivent éviter que l'enregistrement de l'information ne vienne ralentir le rythme des questions et des réponses.

64. **Phase 5 — Conclusion de l'interrogatoire**. L'interrogatoire prend fin lorsque l'interrogateur détermine qu'une pause est requise afin de renforcer les méthodes d'interrogatoire, vérifier l'exactitude de l'information, permettre que des soins soient prodigués aux PG blessés ou malades, reprendre le contrôle à un moment ultérieur, permettre à l'interrogateur de se reposer ou d'évaluer les progrès ou encore, permettre l'évacuation rapide du PG en vue de son interrogatoire à un niveau supérieur.

65. **Phase 6 — Comptes rendus**. L'information doit être transmise le plus rapidement possible à la cellule (renseignement) toutes sources. Les premiers comptes rendus sont transmis électroniquement et les comptes rendus écrits sont préparés ultérieurement. Chaque compte rendu renferme l'évaluation faite par l'interrogateur de la valeur, des connaissances, de la fiabilité et du potentiel d'exploitation future du PG.

66. Les comptes rendus des interrogatoires des PG portent la classification de sécurité CONFIDENTIEL ou une classification supérieure compte tenu de la nécessité d'éviter que l'ennemi ne soit mis au courant de ce que ses soldats capturés ont révélé pendant l'interrogatoire.

EXPLOITATION DES DOCUMENTS ET DE L'ÉQUIPEMENT CAPTURÉS

67. **Documents et équipement capturés (DC et EC)**. Il arrive souvent que les PG aient en leur possession des documents ou de l'équipement qui, une fois analysés et vérifiés, peuvent fournir du renseignement précis. Les DC sont souvent pris aux positions du champ de bataille et sur les soldats tués ou blessés au combat.

68. Lorsque les DC sont évacués avant le PG afin de permettre au personnel du renseignement de les analyser préalablement à l'interrogatoire tactique ou à l'interrogatoire, une note à cet effet doit figurer sur l'étiquette de capture du PG.

69. Même s'il faut les traiter avec prudence, les DC sont habituellement considérés comme étant exacts et véridiques. Il est rare de trouver entre les mains de PG des documents visant à tromper.

70. **Types de documents**. Il existe trois types de documents : les documents officiels, les pièces d'identité et les documents personnels. Une fois capturés, ces documents se classent comme suit :

a. **Catégorie A**. Documents ayant une valeur « renseignement » significative et qui peuvent devenir rapidement périmés. Cette catégorie de documents exige une exploitation immédiate.

b. **Catégorie B**. Les documents relatifs aux systèmes cryptographiques ou de communication portent la classification de sécurité SECRET et sont transmis aux analystes du QG supérieur pour exploitation immédiate.

c. **Catégorie C**. Documents ayant une valeur « renseignement » générale, qui ne risquent pas de devenir rapidement périmés et qui, par conséquent, ne nécessitent pas une analyse immédiate.

d. **Catégorie D**. Documents qui, après avoir été traduits et analysés en profondeur, sont considérés comme n'ayant aucune valeur « renseignement »; ils sont conservés ou détruits conformément aux directives de l'autorité concernée.

71. Les documents officiels sont confisqués et ne sont pas remis aux PG. Les pièces d'identité et les documents personnels sont examinés afin d'y déceler toute information ayant une valeur « renseignement » et sont ensuite remis aux PG conformément aux dispositions des Conventions de Genève.

72. **Traitement des documents**. Pendant le processus d'évacuation, les DC ne doivent pas être annotés, modifiés ou effacés. Lorsque le personnel du renseignement considère que les DC n'ont aucune valeur « renseignement », ces documents doivent être confiés à garde de la police militaire. Autrement, les DC ayant une valeur militaire sont évacués par l'intermédiaire des systèmes du renseignement.

73. Les détails relatifs à la réception, à la description et au traitement de tous les DC traités par un bureau quelconque du G2

doivent être inscrits dans un registre distinct (annexe F). Tous les DC constituent, tant du point de vue militaire que juridique, du matériel à comptabiliser et ils ne doivent pas devenir des souvenirs personnels ou être perdus pendant l'évacuation ou pendant le processus d'analyse du renseignement.

74. Pendant le processus d'évacuation, les responsabilités suivantes incombent aux éléments mentionnés :

a. **Unité qui a effectué la capture**. Les DC trouvés sur le champ de bataille doivent être placés dans un contenant à l'épreuve de l'eau, lequel doit être étiqueté et expédié à l'état-major du renseignement de l'unité. Les DC, à l'exception des pièces d'identité du PG, qui se trouvent en possession de chaque PG doivent être placés dans un sac à l'épreuve de l'eau, lequel doit être étiqueté et remis à l'escorte en chef des PG. Les renseignements suivants doivent être inscrits sur l'étiquette de capture des PG et à l'intérieur de chaque sac de DC : date et heure de la capture du document, l'endroit et les coordonnées de quadrillage, l'identité du PG sur lequel le document a été trouvé et un résumé des circonstances de la capture. L'O Rens de l'unité doit s'assurer que tous les DC sont étiquetés, doit effectuer une exploitation rapide des DC, transmettre ses conclusions par l'intermédiaire des canaux normaux du renseignement et évacuer les DC ayant une valeur « renseignement » à l'élément ou au sous-élément HUMINT de la formation d'appartenance. Le matériel n'ayant aucune valeur « renseignement » est transmis à la police militaire/régimentaire pour y être conservé ou est remis aux PG.

b. **Groupe-brigade**. À l'arrivée des DC, les détails relatifs aux DC et l'information contenue sur l'étiquette des DC sont consignés dans un registre des DC par le compilateur de la cellule (renseignement) toutes sources du groupe-brigade. Après avoir fait un examen rapide des DC afin d'y trouver l'information exploitable et après avoir fait rapport de ses conclusions par l'intermédiaire des

canaux normaux du renseignement et si les DC renferment de l'information ayant valeur « renseignement », le personnel du renseignement achemine, pour analyse subséquente, les DC à la cellule HUMINT de l'élément de commandement national (ECN), par l'intermédiaire des systèmes du renseignement. Autrement, les DC sont confiés à la garde de la police militaire. Pour que les interrogateurs puissent avoir en leur possession les DC de grande valeur avant d'interroger les PG, ces DC doivent être traités le plus rapidement possible.

c. **Division**. À l'arrivée des DC, les détails relatifs aux DC ainsi que l'information contenue sur les étiquettes des DC sont consignés dans le registre des DC par le compilateur de la cellule (renseignement) toutes sources. Après avoir été rapidement examinés aux fins d'information exploitable, les DC sont transmis à la section HUMINT de la formation/de l'unité du renseignement en vue de leur exploitation, ou à la police militaire où ils seront conservés. Il est important que les interrogateurs de la section HUMINT de la formation/de l'unité du renseignement aient la possibilité d'examiner les DC avant les sessions d'interrogatoire des PG. La section de la formation/de l'unité du renseignement doit exploiter les DC dans toute la mesure permise par la disponibilité du personnel et du temps imparti et doit ensuite, dès que possible, transmettre un compte rendu d'exploitation des DC au G2. Les DC sont évacués à des fins d'exploitation subséquente au quartier général supérieur ou sont confiés à la garde de la police militaire.

d. **Formation supérieure**. À l'arrivée des DC, les détails relatifs aux DC et l'information contenue sur l'étiquette des DC sont consignés dans le registre des DC par le personnel HUMINT. Après avoir été rapidement examinés aux fins d'information exploitable, les DC sont transmis aux équipes d'exploitation des DC de l'état-major du renseignement. Les DC sont également examinés par les interrogateurs de niveau supérieur. Les DC

sont exploités aussi complètement que possible avant d'être évacués à nouveau pour analyse supplémentaire. Les DC qui ne se prêtent pas à une exploitation subséquente sont confiés à la garde de la police militaire.

75. **Traduction**. La traduction des DC peut être effectuée à tout bureau de G2; toutefois, les DC volumineux ne doivent pas être conservés aux niveaux inférieurs d'exploitation uniquement parce qu'ils n'ont pas été traduits. Les traductions sont de trois types :

a. **Complètes**. Les DC importants comme les manuels techniques peuvent être traduits en entier au niveau du corps d'armée et aux niveaux supérieurs. Ce type de traduction fait appel à un nombre élevé de traducteurs.

b. **Extrait**. Lorsqu'on ne dispose pas de suffisamment de temps ou lorsqu'il n'est pas nécessaire de traduire tout le DC, seuls des extraits peuvent être traduits.

c. **Résumé**. Aux fins des niveaux inférieurs, un résumé des principaux points du document est souvent suffisant.

76. On trouvera à l'annexe G un modèle de compte rendu de traduction.

77. **Il faut souligner que** :

a. Les éléments du renseignement qui se trouvent au niveau divisionnaire et aux niveaux inférieurs risquent d'être rapidement dépassés par la quantité de DC qui peut être capturée pendant un conflit de grande intensité et toute tentative d'exploitation des DC au-delà du processus de sélection et de catégorisation retarde leur évacuation et leur exploitation par des éléments du renseignement spécialisés en la matière.

b. Souvent, le temps risque d'annihiler la valeur « renseignement » des DC; ceux-ci doivent donc être

évacués le plus rapidement possible afin d'être exploités. Il n'existe pas de règles fixes relativement à l'évacuation des DC, mais celle-ci doit se faire le plus rapidement possible.

c. Tous les bureaux de G2 doivent, lorsque c'est approprié, faire des doubles des DC ayant une valeur « renseignement » évidente afin d'éviter de perdre cette information dans l'éventualité où les DC originaux seraient mal classés, perdus ou endommagés pendant le processus d'évacuation. De plus, les copies des DC les plus importants permettent aux analystes d'intégrer ultérieurement le matériel à d'autres informations. Au moment de déterminer la quantité de DC qui peut être conservée par les organisations du renseignement en campagne, il faut tenir compte de facteurs comme l'entreposage, l'équipement de photocopie/de balayage numérique et le nombre de DC.

COMPTES RENDUS DES OPÉRATIONS

78. Pendant les opérations, les troupes canadiennes acquièrent une quantité inestimable d'informations exploitables ayant valeur de renseignement de combat. Cette information est recueillie de façon systématique et analysée en profondeur au profit des troupes qui se rendront ultérieurement sur tout théâtre d'opération.

ANNEXE A
MODÈLE DE COMPTE RENDU DE PATROUILLE
(STANAG 2003)

1. Les principales rubriques du compte rendu de patrouille sont :

   a. classification;

   b. date/heure;

   c. expéditeur (de :);

   d. destinataire (à :);

   e. info;

   f. numéro du message;

   g. objet : compte rendu de patrouille;

   h. réf (cartes);

   i. taille et composition de la patrouille;

   j. tâche;

   k. heure du départ;

   l. heure du retour;

   m. itinéraires (aller et retour);

   n. terrain (description — sec ou marécageux, jungle ou forêt dense; type de broussailles; rocailleux ou plat; profondeur des ravins et des couloirs; condition, type, dimensions et résistance des ponts; effets du terrain sur les mouvements; etc.);

   o. forces ennemies (identité, moral, effectifs, équipement et armes, emplacement, dispositifs,

organisation, mouvements, état des défenses, heure et endroit des activités ennemies, etc.);

p. corrections cartographiques ;

q. information diverse;

r. rencontres avec l'ennemi (PG ennemis et dispositions, identification, pertes ennemies, DC et EC, etc.);

s. situation de la patrouille (blessures; évacuation des pertes, etc.);

t. conclusion et recommandations (mission accomplie? Recommandations relatives à l'équipement et aux tactiques de la patrouille?);

u. grade, nom et unité/formation du débriefer;

v. date/heure du débriefing;

w. diffusion interne;

x. classification.

ANNEXE B
(CLASSIFICATION) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DÉTAILLÉ

CLASSIFICATION

S.V.P. remplir lisiblement en caractères d'imprimerie

OPÉRATION : **PAYS :**

DURÉE DU DÉPLOIEMENT : De_____ à _____

ENDROIT :

ENDROIT (emplacement QG/camp)	DATES (du/au)	SOUS-UNITÉ ET UNITÉ (sur le théâtre)	POSTE (Observateur militaire de l'ONU/OL/ commis cie/fusilier)

NOM : **INITIALES :**

GRADE : **CGPM:**

UNITÉ ACTUELLE :

INFORMATION PERSONNE-RESSOURCE :
Poste de l'unité - _____ Tél. à la maison _____

PRIÈRE DE LIRE CES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS AVANT DE COMMENCER

1. Le présent questionnaire représente une amélioration des techniques de débriefing. Il a été soigneusement structuré de manière que vous puissiez le remplir assez rapidement. Veuillez prendre

quelques minutes pour ce faire dans le cadre de vos tâches avec le groupe d'aide à l'arrivée (GAA), puis retournez-le au représentant de l'état-major du renseignement présent.

PROCESSUS DE DÉBRIEFING PHASE 1

2. La phase 1 du processus de débriefing a permis d'identifier le personnel qui connaît des domaines et des aspects particulièrement préoccupants.

PROCESSUS DE DÉBRIEFING PHASE 2

3. Après avoir identifié le personnel qui pourrait posséder des connaissances détaillées des domaines ne figurant pas dans la base de données actuelle du renseignement, la phase 2 du processus de débriefing cherche à préciser davantage les connaissances des répondants. Le bref questionnaire qui suit contient une liste de questions spécifiques à une inscription de la phase 1. On prévoit qu'il faudra 10 minutes pour remplir le questionnaire du débriefing phase 2.

PROCESSUS DE DÉBRIEFING PHASE 3

4. Les répondants de la phase 2 qui sont en mesure de fournir de l'information sur des questions intéressant particulièrement les états-majors du renseignement pourraient être appelés à participer à la phase 3 du processus de débriefing. Il faut environ 30 minutes pour remplir les débriefings phase 3.

OPÉRATION OFFENSIVE — ATTAQUE

MOIS

JAN	FÉV	MARS	AVRIL
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
SEPT	OCT	NOV	DÉC

DATE

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

MÉTÉOROLOGIE

TEMPÉRATURE:	**<0° C**	**0° C – 15° C**	**15° C – 30° C**	**> 30° C**
LUMIÈRE:	Sombre	Lever du soleil	Lumière du jour	Coucher du soleil
VENT:	Aucun	Brise	Rafales	Tempête
PRÉCIPITATIONS:	Aucune	Brouillard	Pluie	Neige
VISIBILITÉ:	<1 km	1-5 km	5-10 km	Illimitée
COUVERTURE NUAGEUSE:	Aucune	30 %	60 %	Couvert
LUNE:	Nouvelle	Premier quartier	Pleine	Troisième quartier

TERRAIN

SURFACE:	Enneigée	Glacée	Humide	Boueuse	Durcie
VÉGÉTATION:	Gazon	Champ	Bois	Clairsemée	Dense
CONTOURS:	Plats	Onduleux	Accidentés	Abrupts	Montagneux
OBSTACLES	Ruisseaux	Rivières	Pentes	Zones bâties	Mines
CORRIDORS:	Peloton	Compagnie	Bataillon	Régiment	Brigade

OBJECTIF DE L'ATTAQUE

Capturer le terrain	
Capturer le point vital	
Capturer l'équipement	
Capturer des PG	
Détruire l'ennemi	
Distraire l'ennemi	
Autres	

FACTION ATTAQUANTE

FACTION	EFFECTIF	NOMBRE APPROXIMATIF
À compléter au besoin	ESCOUADE SECT	_____

À compléter au besoin	PON CIE	_____
À compléter au besoin	BON BDE	_____

FACTION DÉFENSIVE

FACTION	EFFECTIF	NOMBRE APPROXIMATIF
À compléter au besoin	ESCOUADE SECT	_____
	PON CIE	_____
À compléter au besoin	BON BDE	_____
À compléter au besoin		

RAPPORTS EN ATTAQUE:

<1:2	1:1	>2:1

COMMANDANTS IMPLIQUÉS:

COMMANDANT	FACTION	COMMENTAIRES (Agressivité, surprise, innovation)

ATTAQUE

(Pour chaque question, inscrivez un « X »dans la case appropriée.)

		INFORMATION	VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCE				
			AUCUNE	PEU	CERTAINE	BEAUCOUP	APPROFONDIE
M		**PHASE DES PRÉPARATIFS**					
	1	Mouvement préliminaire des factions belligérantes dans la zone de l'attaque?					
	2	Mobilisation locale?					
	3	Rappel des commandants locaux en vue des ordres?					
	4	Cueillette de renseignements préliminaires par les factions belligérantes?					
	5	Préparation de l'hôpital/annonces de campagnes de collecte de sang/rappels de médecins?					
	6	Transport d'équipement/d'armes lourdes hors des aires d'entreposage ou positionnement d'armes lourdes en vue de l'attaque?					
	7	Restrictions imposées sur la liberté de mouvement des forces amies?					
A		**PHASE DE L'ASSAUT**					
	1	Présence de chars ou de véhicules mécanisés d'appui?					
	2	Présence et utilisation d'armes de tir indirect?					
	3	Présence de forces spécialisées, par exemple membres du génie, engins de pontage, parachutistes, etc.?					
	4	Présence de forces hors zone ou d'étrangers?					
	5	Présence de forces d'attaque spéciales?					
	6	Attaques de forces de deuxième échelon ou de forces de réserve?					
	7	Contre-attaques?					

		INFORMATION	VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCE				
			AUCUNE	PEU	CERTAINE	BEAUCOUP	APPROFONDIE
C		**PHASE DE LA CONSOLIDATION/DU RETRAIT**					
	1	Évacuation des blessés?					
	2	Traitement des blessés?					
	3	Disponibilité des PP, des munitions, de l'eau et des vivres à la suite d'une attaque?					
	4	Regroupement et arrivée de renforts?					
	5	Activités de consolidation avant l'opération suivante? (p. ex. creusage, construction d'obstacle, minage, etc.)					
	6	Acheminement et évacuation des PG?					
	7	Mouvement de réfugiés après l'attaque?					
	8	Visibilité des chefs?					
0		AUTRES RENSEIGNEMENTS					
	1	Seriez-vous en mesure de fournir d'autres informations qui pourraient être utiles aux forces amies? Précisez.					

CLASSIFICATION

ANNEXE C
LISTE DE CONTRÔLE RELATIVE AUX DÉBRIEFINGS

DÉTAILS ADMINISTRATIFS

Classification :

Nom du débriefer :

Lieu du débriefing :

Date du débriefing :

Langue du débriefing [illegible]ompétences linguistiques du débriefer :

Information supplémentaire :

DÉTAILS PERSONNELS RELATIFS À LA SOURCE

Nom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Religion :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Occupation :

Date d'entrée en vigueur de l'information :

Attitude face au débriefing :

ANTÉCÉDENTS DE LA SOURCE

ÉVALUATION DE LA SOURCE PAR LE DÉBRIEFER

SUJETS DISCUTÉS ET RÉSUMÉ DE L'INFORMATION

Information essentielle :

Politique :

- Personnalités politiques.
- Partis/groupes politiques.
- Attitudes à l'égard des forces amies.
- Information supplémentaire.

Militaire :

- Personnalités.
- Tactiques.

ORBAT :

- Commandement et contrôle.
- Communications.
- Logistique.
- Réserves.
- Équipement.
- Moral/Instruction.

Déploiements :

- Mines.
- Défenses.
- Objectifs.

Appui aérien.

Activités navales.

Information supplémentaire.

Économie :

Fabriques d'armes.

Élimination des sanctions.

Industries/services.

Affaires civiles :

Autorités.

Communications.

Information supplémentaire.

Topographie :

Position clés.

Terrain difficile.

Ponts/tunnels.

Information supplémentaire.

Humanitaire :

Nourriture et eau.

Carburant.

Abri.

Aide médicale.

Le renseignement

Information supplémentaire.

Démographie :

Structure ethnique.

Influences religieuses.

Influences sociologiques.

Information supplémentaire.

Atrocités :

Personnalités.

Centres de détention/camps de PG.

Information supplémentaire.

SOURCES POTENTIELLES ET FUTURS CONTACTS

(Inclut la cotation des sources)

ANNEXE D
EXEMPLE D'UN COMPTE RENDU DE DÉBRIEFING

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

Nom du débriefer : Capt O. Glyndwr

Lieu du débriefing : Hôtel de l'aéroport, Lisgar, (OUEST) TROUBLELAND

Date du débriefing : 24 juin 00

Langue du débriefing et compétence linguistique : Français (langue maternelle)

Information supplémentaire : Aucune

DÉTAILS PERSONNELS RELATIFS À LA SOURCE

Nom : M. Calvin R. Smith

Date et lieu de naissance : 2 décembre 1955, New City, (OUEST) TROUBLELAND

Nationalité : TROUBLELANDIAN/CANADIEN (double citoyenneté)

Religion : (non obtenue)

Adresse : (la source refuse de donner son adresse)

Numéro de téléphone : (la source refuse de donner son numéro de téléphone)

Occupation : Administrateur, Computer Intl Corp

Date d'entrée en vigueur de l'information : 15 juin 00

CR Smith 15 06 00
Page 1 de 4

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

(CLASSIFICATION)

Attitude face au débriefing : Coopératif. La source craint les représailles et ne veut pas communiquer son adresse et son numéro de téléphone.

ANTÉCÉDENTS DE LA SOURCE

M. Smith travaillait au TROUBLELAND (EST) pour la Computer Intl Corp, (123 Main St, Anytown), une compagnie internationale oeuvrant au TROUBLELAND. La source était accompagnée au TROUBLELAND (EST) par son épouse et son jeune fils. La source a travaillé au TROUBLELAND (EST) pendant neuf (9) mois dans le cadre d'un contrat d'une durée possible de 12 mois. La source ne possède pas d'antécédents militaires. La source habite au 56 rue Lawless, Anytown.

ÉVALUATION DE LA SOURCE PAR LE DÉBRIEFER

La source hésitait à fournir de l'information. La source a affirmé que son épouse était trop bouleversée pour être interviewée. Considérée comme étant une bonne source quoique certains détails relatifs à l'information militaire semblent suspects.

SUJETS DISCUTÉS ET SOMMAIRE DE L'INFORMATION

Information essentielle : Aucune.

Politique : La majorité de la population du TROUBLELAND (EST) appuie le gouvernement. La plupart des associés de la source faisaient preuve d'une attitude de neutralité à l'égard de TROUBLELAND (OUEST), du THIRDLAND, de leur gouvernement et de leur peuple avant la révolution au TROUBLELAND (EST).

Militaire : Le trafic militaire, que la source croit être du trafic militaire du THIRDLAND, retardait le trafic civil sur les principaux itinéraires avant et après l'invasion.

CR Smith 15 06 00
Page 2 de 4

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

Des soldats du THIRDLAND ont accompagné un autobus de ressortissants étrangers (environ 15) en provenance du complexe où la source et sa famille habitaient. Les noms et la nationalité des autres personnes à bord de l'autobus sont inconnus. Les soldats n'ont pas beaucoup parlé, mais ont ordonné au conducteur de se rendre à l'aéroport le plus rapidement possible. Les soldats se sont également assurés que les occupants ne puissent pas voir par les fenêtres de l'autobus. Les soldats étaient armés de mitrailleuses et portaient des uniformes noirs. Ils arboraient également l'emblème de leur insigne d'épaule sur la manche gauche (cercle rouge avec étoiles et épée dorées). Les soldats portaient également un béret garni d'un écusson et des bottines noires.

Aucun véhicule militaire observé en direction de l'aéroport ou à l'aéroport (aéroport international 3714 Anytown).

Un aéronef haute performance militaire du THIRDLAND et peut-être un aéronef de transport à quatre (4) moteurs ont été observés à l'aéroport de Anytown. Commentaire : La source affirme qu'elle croyait qu'il s'agissait d'un nouveau modèle d'aéronef haute performance doté d'arrivées d'air qui se ferment. L'aéronef de transport a été décrit comme ayant un genre de boîte derrière lui.

Économie : RAS

Topographie : RAS

Humanitaire : Aucun problème observé concernant la nourriture, l'eau ou l'électricité au TROUBLELAND (EST).

Aucune réserve stratégique observée avant la révolution au TROUBLELAND (EST) et l'arrivée des troupes du THIRDLAND.

Il y a eu une augmentation notable des demandes de dons de sang tout au long du mois de juin et sa femme a entendu dire que certains des patients qui se trouvaient à l'hôpital voisin avaient reçu leur congé deux (2) jours avant l'invasion.

CR Smith 15 06 00
Page 3 de 4

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)

Démographie : Quelques habitants de souche du TROUBLELAND (OUEST) habitaient près de son complexe. Certains sont partis au cours du mois de mai vers des destinations inconnues. Selon les rumeurs, certains sont partis pendant la nuit et la police secrète du TROUBLELAND (EST) aurait affaire avec leur départ. Commentaire : La source ne peut confirmer ces dires par des observations personnelles.

De nombreuses minorités ethniques vivaient dans le secteur de Anytown. La source connaissait quatre (4) autres ressortissants CANADIENS et un ressortissant BRITANNIQUE qui habitaient près de sa résidence. Commentaire : La source ne se rappelle pas de leur nom ni de les avoir vus à bord de l'autobus les menant à l'aéroport Anytown.

Atrocités : La source a entendu à la radio des comptes rendus sur des atrocités commises par les soldats du TROUBLELAND (ouest), mais ne peut fournir de détails précis. Elle ne se rappelle pas non plus si les comptes rendus radio donnaient des détails précis.

Commentaire : La source croyait que les radiodiffussions étaient associées aux tentatives du TROUBLELAND (EST) et du THIRDLAND pour rallier la population contre le TROUBLELAND (OUEST).

SOURCES POTENTIELLES ET FUTURS CONTACTS

Aucun

(Attache signature du débriefer)

CR Smith 15 06 00
Page 4 de 4

(CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ)
CONFIDENTIEL

ANNEXE E
PROCESSUS D'ÉVACUATION DES PG[23]

CAPTURE

1. Les troupes capturées doivent être désarmées, fouillées, séparées, évacuées et elles doivent garder le silence conformément aux dispositions et restrictions des Conventions de Genève et des STANAG pertinents.

2. À moins que les PG ne constituent une menace sérieuse ou ne donnent l'impression de vouloir s'échapper, les PG ne doivent pas être ligotés. Il est interdit aux PG de parler aux autres ou de s'infliger des blessures à eux-mêmes ou aux autres. Même si les documents transportés par les PG sont confisqués pour être évalués par les états-majors du renseignement, les biens personnels, les uniformes, les papiers d'identité, les trousses de premiers soins et les appareils respiratoires ne doivent pas leur être enlevés.

3. Les PG doivent toujours être traités conformément aux protections qui leur sont accordées par les Conventions de Genève et ils ne doivent pas être laissés sans soins ou être maltraités.

4. Les PG ont droit à toute l'aide médicale dont ils besoin et peuvent, s'ils sont malades ou blessés, être évacués vers l'arrière sous escorte par l'intermédiaire de la chaîne d'évacuation sanitaire des forces amies. Les PG ne doivent ni être réconfortés, ni maltraités et il faut prendre soin de ne pas les mettre en garde contre des questions qui pourraient leur être posées pendant l'interrogatoire tactique/l'interrogatoire.

5. Les troupes qui ont effectué la capture doivent consigner le plus d'information possible sur l'étiquette de capture des PG. L'étiquette peut être remplie sans que le PG ne soit interrogé. On demande au PG de fournir son nom, grade, numéro matricule et date

---

[23] Les politiques relatives aux PG sont en révision au sein de l'OTAN et des FC.

de naissance, mais il n'est pas obligé de fournir cette information s'il ne le veut pas.

6. Un compte rendu de capture doit également être préparé au niveau de la sous-unité et être apporté vers l'arrière par le détachement d'escorte des PG. À titre de précaution, une copie du compte rendu de capture doit être transmis par l'intermédiaire des canaux du renseignement à l'état-major du renseignement où se trouve l'équipe d'interrogatoire. Le compte rendu de capture fournit à l'équipe d'interrogatoire l'information initiale requise pour l'interrogatoire des PG.

7. Chaque fois qu'il est approprié de le faire, des gardes doivent être postés autour des aéronefs ennemis descendus ou autres véhicules, installations ou bâtiments ennemis détruits susceptibles de fournir de l'information exploitable ayant une valeur du point de vue du renseignement.

ÉVACUATION ET ATTENTE

8. Les PG doivent être rassemblés et transportés vers l'arrière le plus rapidement possible et conformément aux méthodes établies. Un ensemble de procédures s'applique à chacun des points de la chaîne d'évacuation :

a. **Point de rassemblement du bataillon/du régiment**. Au point de rassemblement du bataillon/du régiment, les PG sont gardés et protégés par des soldats directement contrôlés et supervisés par la police militaire/régimentaire. Les PG sont séparés en fonction de leur grade, de leur nationalité et de leur sexe et sont toujours séparés des troupes amies qui se trouvent dans le secteur. Les déserteurs, le personnel chargé de l'endoctrinement politique et les civils sont également séparés des autres PG. Les PG doivent être correctement traités; la fraternisation tout comme les mauvais traitements ne font que nuire aux efforts des interrogateurs pour obtenir de l'information exploitable.
L'interrogatoire tactique des PG par des officiers et sous-officiers supérieurs autorisés et qualifiés ayant

une formation en matière d'interrogatoire tactique peut avoir lieu à la condition que cette interrogation soit autorisée, qu'elle ne nuise pas au transport des PG vers les interrogateurs qui les attendent plus loin à l'arrière et qu'elle soit susceptible d'avoir pour résultat l'obtention d'information ayant une valeur tactique immédiate au niveau de l'unité. L'unité qui a effectué la capture doit, dès que possible, transporter les PG sous escorte au point de rassemblement des PG de la formation.

b. **Point de rassemblement des PG de la formation**. Les PG qui arrivent au point de rassemblement des PG de la formation doivent être traités conformément aux procédures établies dans la doctrine. L'interrogatoire tactique ou l'interrogatoire des PG importants choisis dans le cadre du processus de sélection peut avoir lieu à cet endroit. Dans ce cas, l'interrogatoire est mené par des interrogateurs de la formation déployés à l'avant. Les PG possédant des antécédents navals ou aériens sont identifiés afin d'être interrogés par des interrogateurs aériens et navals qualifiés. Les PG doivent, dès que possible, être transportés sous escorte par les ressources du groupe-brigade au point de rassemblement/à l'enclos des PG de la division.

c. **Point de rassemblement/enclos des PG de la formation**. En règle générale, l'interrogatoire des PG commence à cette étape. Les autres PG sont gardés jusqu'à ce que des véhicules de transport puissent les amener aux camps de PG. Tous les efforts requis doivent être déployées pour que tous les PG aient déjà été informés de leur droits en vertu de la section V des Conventions de Genève.

d. **Secteurs d'attente des PG de la formation supérieure**. Un secteur d'attente pour PG est établi aux niveaux des formations supérieures comme le corps d'armée ou la force opérationnelle. Tous les

PG passent par ce secteur où a lieu la sélection des PG en vue d'interrogatoires subséquents.

e. **Camp de PG**. Il s'agit d'une installation établie soit dans la zone de communication ou à l'extérieur du théâtre en vue de la détention prolongée et l'administration complète des PG. Les PG sont envoyés aux camps de PG après leur interrogatoire.

9. Pendant le processus d'évacuation, la puissance détentrice ou un représentant de la puissance détentrice est responsable des soins, de la garde et du contrôle des PG.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

10. On trouvera de plus amples informations dans les publications suivantes :

a. OTAN AJP 2.5, (*Traitement du personnel capturé*);

b. les Conventions de Genève.

APPENDICE 1
ÉTIQUETTE DE CAPTURE DU PRISONNIER DE GUERRE

Figure 4-1 : Recto de l'étiquette de capture du prisonnier de guerre

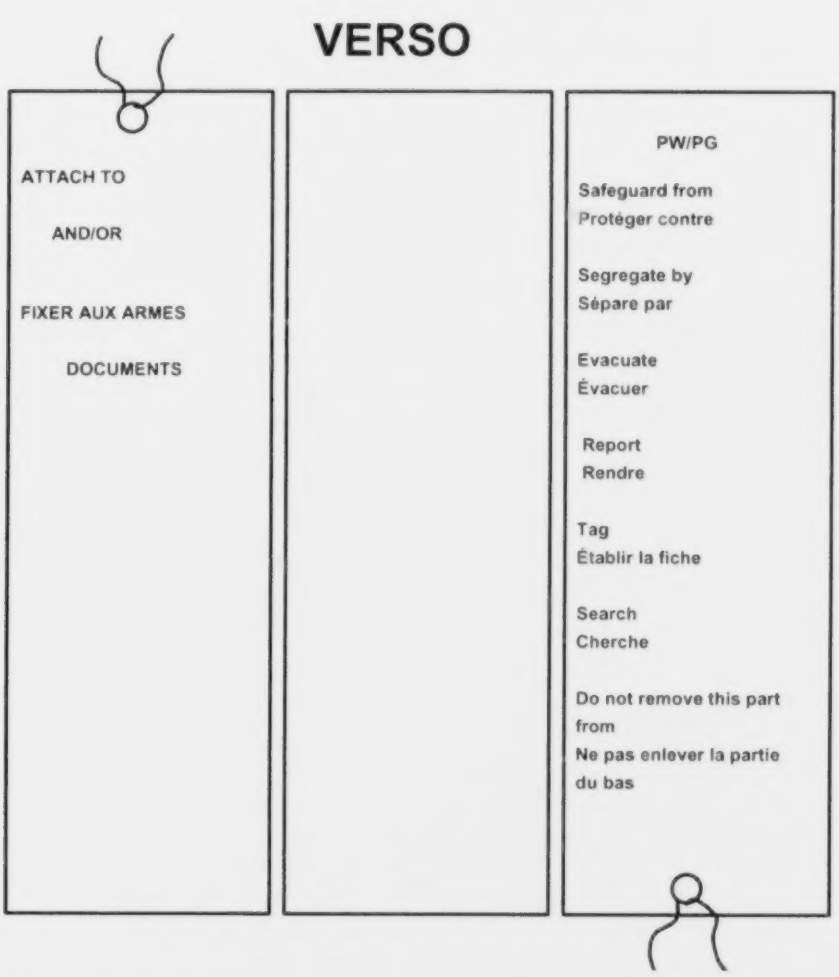

Figure 4-2 : Verso de l'étiquette de capture du prisonnier de guerre

APPENDICE 2
DOSSIER PERSONNEL DU PRISONNIER DE GUERRE

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION

1. Conformément aux Conventions de Genève, les PG ne sont tenus que de fournir leur nom, leur grade, leur date de naissance et leur numéro matricule. L'information recueillie pendant le processus de sélection et d'interrogatoire des PG est consignée dans le dossier personnel du PG.

2. Le dossier personnel du PG doit être établi en deux exemplaires. Un des exemplaires est conservé par l'unité qui détient le PG et l'autre exemplaire est transmis dès que possible à l'autorité supérieure responsable de la gestion des PG.

3. Il faut, chaque fois que c'est possible, entrer l'information à l'aide d'une machine à écrire. Lorsque ce n'est pas possible, il faut s'assurer que l'information est écrite de façon lisible en lettres carrées.

4. Le dossier personnel du PG accompagne le PG tout au long de sa détention, y compris au moment où il est confié à la garde des forces alliées.

5. Les PG qui refusent de fournir toute information autre que celle qui est légalement requise feront l'objet d'une note à cet effet dans la section des remarques de la formule. Les PG qui, en raison de blessures ou de maladie, se trouvent dans l'incapacité de fournir toute information devraient, autant que possible, faire l'objet d'une mention semblable. Les PG qui refusent de remplir la fiche de capture du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) doivent faire l'objet d'une note à cet effet dans leur dossier personnel de PG.

6. C'est au pays qui détient le PG qu'il incombe de s'assurer que les inscriptions faites dans le dossier personnel du PG sont compréhensibles pour le PG.

7. Le dossier personnel du PG doit, chaque fois que c'est possible, être établi au point de rassemblement des PG.

8. Les officiers responsables des points de rassemblement des PG et des camps de PG doivent veiller à ce que tous les registres appropriés soient adéquatement tenus et soient mis à la disposition des autorités de la puissance protectrice à des fins d'inspection.

INFORMATION

9. L'information suivante doit être inscrite sur la formule du dossier personnel du PG :

a. nom, grade, matricule et date de naissance;

b. signature du PG attestant que l'information ci-dessus est exacte;

c. pays servi;

d. lieu et date de la capture;

e. lieu de naissance;

f. noms des parents;

g. nom, adresse et lien de parenté de la personne à informer de la capture;

h. adresse à laquelle le courrier du PG doit être acheminé;

i. adresse de résidence permanente;

j. condition physique du PG au moment de sa capture, incluant la liste des blessures et des maladies;

k. autres renseignements extraits de la carte d'identité du PG;

l. état civil;

m. religion;

n. nationalité;

o. arme ou service;

p. unité ou navire;

q. emploi civil et militaire;

r. connaissance des langues;

s. description (sexe, âge, grandeur, poids, marques distinctives, couleur des yeux, de la peau et des cheveux);

t. biens et argent confisqués;

u. unité et signature de la personne qui prépare le dossier et date à laquelle le dossier a été préparé;

v. remarques;

w. photographies et empreintes digitales.

10. L'unité qui a la garde du PG doit également consigner l'information suivante dans le dossier personnel du PG :

a. nom et matricule de détention;

b. dossier d'immunisation;

c. maladie grave et malformations physiques;

d. groupe sanguin;

e. qualifications en vue d'un travail pendant la détention;

f. dates auxquelles le PG a commis des infractions graves, a subi des peines ou s'est échappé et détails relatifs à ces événements;

g. détails relatifs au dossier de transfert;

h. remarques;

i. situation financière au moment du premier et du deuxième transfert international;

j. détails relatifs au rapatriement (raison, mode, date, lieu et situation financière du PG).

ANNEXE F
MODÈLE DE REGISTRE DE DOCUMENTS CAPTURÉS
(STANAG 2084)

DATE : _____ UNITÉ : _____

NO DU DC	GDH DE LA RÉCEPTION	QG EXPÉDITEUR	UNITÉ DE CAPTURE	DATE/HEURE LIEU DE LA CAPTURE	DESCRIPTION	DISPOSITION	REMARQUES

Figure 4-3 : Exemple d'une page d'un registre de documents capturés

ANNEXE G
COMPTE RENDU DE TRADUCTION

DATE/HEURE

EXPÉDITEUR (DE)

DESTINATAIRE (À)

INFO

NUMÉRO DU MESSAGE

OBJET : COMPTE RENDU DE TRADUCTION

RÉF :

a. DONNÉES DE CONTRÔLE :

b. NUMÉRO DU DOC/DC :

c. DESCRIPTION DU DOC :

d. LANGUE ORIGINALE DU DOC :

e. DATE/HEURE DE RÉCEPTION POUR LA TRADUCTION :

f. DATE/HEURE DE LA CAPTURE :

g. LIEU DE LA CAPTURE :

h. UNITÉ QUI A EFFECTUÉ LA CAPTURE :

i. CIRCONSTANCES DE LA CAPTURE :

j. TRADUCTEUR :

k. TYPE DE TRADUCTION :

l. TRADUCTION DE TEXTE :

Le renseignement

m. REMARQUES :

Distribution interne

CHAPITRE 5
LE RENSEIGNEMENT PAR L'IMAGERIE

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Le renseignement par l'imagerie (IMINT) est le renseignement qui découle de l'imagerie acquise au moyen de capteurs photographiques, radar, électro-optiques, infrarouges, thermiques et multi-spectraux. L'IMINT constitue un élément important de la capacité de renseignement toutes sources des niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

VALEUR ET LIMITES DE L'IMINT

2. Grâce à l'examen des données présentées sur pellicule ou par affichage électronique, il est possible de détecter, classifier et identifier des objets, des unités ou des tendances situationnelles. Les comptes rendus et autres produits IMINT peuvent ensuite être mis à la disposition des états-majors du renseignement sur support papier ou sous forme numérique.

3. Le principal avantage de l'imagerie sur les autres formes d'information est que l'imagerie enregistre des situations fugaces sous une forme qui peut ensuite être évaluée dans des conditions contrôlées. Alors qu'une image donnée ne fournit qu'une représentation de la situation à un point donné dans le temps, une situation changeante peut être évaluée par la comparaison d'imageries prises sur de longues périodes ou par la comparaison de l'imagerie avec les autres informations et autre renseignement.

4. L'information obtenue de l'imagerie peut être utilisée pour compléter les données cartographiques. Les caractéristiques du terrain sont parfois difficiles à identifier et peuvent être occultées dans d'autres moyens de recherche d'information. L'IMINT possède les avantages suivants :

a. il fournit une représentation picturale du terrain beaucoup plus détaillée que n'importe quelle carte;

b. l'IMINT peut être fourni en temps quasi réel et peut être modifié ou annoté de façon numérique de façon à avoir une valeur d'analyse et de présentation maximale;

c. l'IMINT couvre facilement les secteurs inaccessibles pour les troupes au sol et autres sources ou organismes;

d. l'IMINT peut effectuer une comparaison jour-jour ou situation-situation au sein de secteurs choisis d'intérêt militaire.

5. En dépit de la valeur apparente de l'IMINT, il s'agit néanmoins d'une source unique de renseignement. Pour en obtenir un bénéfice maximum, il faut intégrer l'IMINT aux produits des autres sources et organismes afin de fournir le meilleur renseignement toutes sources possible. Lorsqu'on utilise les sources et le matériel IMINT, il faut se rappeler que :

a. Les objectifs potentiels peuvent, dans le cadre d'un plan de déception, être camouflés, cachés à l'observation ou occultés par des leurres.

b. Les capteurs et les plates-formes ont des performances limitées ainsi que des vulnérabilités.

c. La majeure partie de l'imagerie doit faire l'objet d'une exploitation et d'une analyse au sol, laquelle prend beaucoup de temps. Les nouvelles technologies réduisent cependant de plus en plus le temps d'exploitation.

d. Le mauvais temps ou de mauvaises conditions d'éclairage, les agents obscurcissants artificiels, les systèmes de défense aérienne modernes et les contre-mesures électroniques (CME) peuvent nuire à la recherche de d'imagerie.

SECTION 2
CAPTEURS D'IMAGERIE

GÉNÉRALITÉS

6. Une gamme étendue de capteurs producteurs d'imagerie peuvent être placés sur des plates-formes situées au sol, aéroportées, transportées par mer et aériennes. Ces capteurs fournissent les imageries suivantes :

a. **Imagerie en temps réel**. Les capteurs qui fournissent de l'imagerie en temps réel peuvent transmettre les images des événements au moment même où ces derniers se produisent.

b. **Imagerie en temps quasi réel**. Avec les capteurs qui fournissent de l'imagerie en temps quasi réel, l'imagerie transmise aux fins de l'exploitation ou d'une analyse de premier niveau, accuse un très léger retard.

c. **Imagerie temporisée**. Certains capteurs ne peuvent fournir l'imagerie qu'après le retour au sol de la plate-forme ou d'une partie de la plate-forme, comme la cassette de film, et uniquement après que le film a été exploité et analysé.

7. Chaque type de capteur possède des capacités qui lui sont uniques et fournit différents types d'information. Le choix des systèmes de capteur et des plates-formes dépend d'un ensemble de facteurs, notamment l'objectif, la menace qui pèse sur les plates-formes des capteurs, la luminosité et les conditions météorologiques, le temps, l'information recherchée, le type de produit désiré et les ressources d'exploitation.

LE SPECTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

8. Certains types d'imagerie aérienne dépendent des rayonnements électromagnétiques (EM). Le spectre EM se divise en régions, lesquelles possèdent différentes caractéristiques de production, de mesure et de détection des rayonnements. La plupart

des systèmes d'imagerie fonctionnent dans une ou plusieurs des régions suivantes du spectre EM : lumière visible, infrarouge réfléchie, infrarouge thermique et micro-ondes. Les caractéristiques propres à chaque région du spectre EM dictent le degré de résolution et de précision, la portée et le rendement des capteurs qui leur sont associés.

9. La longueur d'onde constitue le principal facteur déterminant des caractéristiques des capteurs. Le radar réussit à détecter en dépit de conditions atmosphériques dans lesquelles les capteurs optiques ou thermiques ne peuvent fonctionner. Les capteurs thermiques ont une capacité limitée à voir à travers une brume légère ou dans des conditions nuageuses qui peuvent disperser les longueurs d'ondes plus courtes de la lumière visible. Les capteurs qui fonctionnent sur les longueurs d'ondes plus longues produisent des images ayant une moins bonne résolution/qualité que les capteurs optiques.

10. **La reconnaissance visuelle**. L'information obtenue par reconnaissance visuelle peut être rapidement transmise et peut servir de base aux activités de reconnaissance subséquentes des plates-formes multi-capteurs. Malheureusement, la reconnaissance visuelle est entravée par le camouflage, le terrain et la végétation, les conditions météorologiques, les agents obscurcissants, l'inexpérience ou le manque de connaissances en matière d'identification de la part du personnel navigant ou des soldats qui observent les objectifs ainsi que du risque que courent le personnel navigant/les soldats qui observent les objectifs. Même si, dans certains environnements, la portée et les ressources de reconnaissance visuelle peuvent être limitées, cette dernière offre l'avantage d'une surveillance humaine capable de fournir des types d'information et de données que les capteurs ne sont peut-être pas en mesure de déterminer.

11. **Systèmes d'imagerie photochimique**. Les récents systèmes d'imagerie photochimique offrent rapidité et portée ainsi que la capacité de fonctionner dans l'obscurité relative ou dans des conditions météorologiques adverses. Comparée aux autres systèmes d'imagerie, la photographie donne une vue familière de la scène ainsi qu'une résolution qu'il est impossible d'obtenir directement, à des fins d'analyse détaillée, des systèmes d'imagerie thermiques, des radars et des images prises au moyen de films. Les photographies peuvent être prises par des caméras fixées sur des structures aériennes, par des observateurs qui manient une caméra à bord d'hélicoptères légers

d'observation ou d'aéronefs légers ainsi que par des soldats portant la caméra à l'épaule dans le cadre de diverses situations. Les récents progrès réalisés dans le domaine des caméras numériques a grandement accru les capacités des caméras portatives et fixes tout en permettant le transfert rapide des résultats.

SYSTÈMES D'IMAGERIE INFRAROUGE

12. Les systèmes infrarouges détectent les différences de température émises par le terrain et les objets qui se trouvent au sol. Les variations du niveau d'énergie émis sont enregistrées sur un film infrarouge afin de produire une imagerie qui a presque la qualité d'une image optique. La même information peut être affichée dans la cabine de pilotage afin que l'information obtenue en temps quasi réel fasse l'objet d'un compte rendu en vol immédiat. Il existe deux types de systèmes infrarouges : l'analyseur infrarouge à balayage linéaire (IRLS) et le radar thermique à balayage frontal (FLIR).

13. Les systèmes infrarouges peuvent fonctionner le jour ou la nuit et dans des conditions atmosphériques légères. Cependant, les systèmes infrarouges perdent une grande partie de leur efficacité 90 minutes après le lever du soleil et le coucher du soleil, au moment où la différence de température entre le terrain et les objectifs est la plus faible. De plus, la végétation dense et les précipitations peuvent nuire à qualité de l'imagerie produite.

14. Même si ce système passif est moins vulnérable à la détection que les émissions radar et même s'il résiste au brouillage, les niveaux inférieurs d'énergie naturelle que l'on retrouve dans la région thermique du spectre EM font que les missions doivent être effectuées à basse altitude au-dessus ou à proximité de l'objectif, ce qui a pour effet d'accroître la menace antiaérienne qui pèse sur la plate-forme du capteur. Par conséquent, les plates-formes télépilotées sont particulièrement appropriées au transport des capteurs thermiques. Les dispositifs de détection infrarouges offrent des avantages significatifs dans les conflits de faible intensité, là où les plates-formes sont moins vulnérables.

LE RADAR

15. Même si, dans le passé, les capteurs photographiques et infrarouges constituaient les piliers de la recherche d'imagerie, des systèmes sophistiqués de radar ont également été mis au point pour produire de l'imagerie. La vulnérabilité des radars fonctionnant à partir de plates-formes est grandement atténuée par la capacité de pénétration, la résolution élevée et la fidélité géométrique du radar sur de longues distances. Comme les micro-ondes peuvent pénétrer pratiquement toutes les conditions atmosphériques, les radars aéroportés ne sont limités que par la capacité de leur plate-forme à fonctionner dans des conditions météorologiques adverses.

16. Le radar fonctionne selon deux principes : tous les matériaux réfléchissent une partie du spectre EM et l'énergie EM se déplace en lignes droites à vitesse constante. L'impulsion radar est réfléchie par la cible et par les alentours jusqu'à l'aéronef de reconnaissance où les échos radar sont enregistrés de façon chronologique. Ces enregistrements donnent une représentation du terrain qui se trouve à proximité de la trajectoire de vol de l'aéronef. La géométrie et la composition de la surface des cibles et de leur environnement influent grandement sur l'intensité des impulsions radar. Les variations de forme et de tonalité (les images radar) qui en résultent sont enregistrées sur un film ou dans une base de données numériques. La qualité de l'imagerie radar varie beaucoup d'un système de capteur à l'autre.

17. Pour détecter les objectifs mobiles, les radars fonctionnent selon le principe du décalage Doppler. Le décalage Doppler est causé par un objet mobile qui provoque un changement subtil dans la fréquence de l'impulsion réfléchie. Le changement est détecté de façon électronique par la comparaison de la fréquence de l'impulsion originale avec la fréquence de l'énergie réfléchie.

18. Lorsqu'on peut compter sur des terminaux au sol, l'imagerie peut leur être transmise en temps quasi réel. L'imagerie radar peut également être affichée à bord de l'aéronef et faire l'objet d'un contrôle continu de la part d'un observateur membre de l'équipage qui peut alors signaler les objectifs au moyen des comptes rendus en vol. Il faut entre cinq minutes à plusieurs heures pour transformer (exploitation ou corrélation) les signaux radar en imagerie utilisable.

19. **Radar aéroporté à antenne latérale**. Le radar aéroporté à antenne latérale (SLAR) est un radar de détection d'objectifs capable d'effectuer de la surveillance sur un secteur étendu et à une grande distance de sécurité (figure 5-1). Il peut fonctionner dans pratiquement toutes les conditions météorologiques et est également efficace le jour comme la nuit. Il peut, à des fins de diffusion rapide de l'information, être relié par liaison de données aux stations au sol des unités d'appui. Les missions SLAR sont effectuées en mode sécurité et la trajectoire de vol suit habituellement les zones amies. L'altitude et la distance de sécurité dépendent des besoins de la mission, de la menace antiaérienne, de la nature du terrain et de la capacité du système. Il existe deux types de systèmes SLAR :

a. **Le radar à ouverture réelle**. Les radars à ouverture réelle ont été conçus pour détecter les indices de cible mobile susceptibles d'être représentés sur un film ou transmis en temps quasi réel aux stations au sol des unités d'appui.

b. **Le radar à ouverture synthétique**. Le radar à ouverture synthétique (SAR) est doté d'une antenne capable de donner une résolution plus fine qui permet la détection, la classification et l'identification des objectifs fixes. Le SAR a été conçu pour capter les objectifs fixes. Il se révèle très utile dans le cadre du processus d'analyse tactique graphique (ATG) relative à l'analyse du terrain.

20. La capacité de détecter les objectifs sur de grandes distances et pratiquement dans toutes les conditions fait du radar un capteur de choix lors des conflits d'intensité moyenne et élevée. Même si l'application tactique du radar est importante, l'information découlant des systèmes d'imagerie radar doit être confirmée par des informations collatérales fournies par d'autres sources. Contrairement à l'imagerie optique, le radar présente une vue anormale du champ de bataille qui ne peut être analysée que par du personnel en exploitation de l'imagerie (EI) qualifié.

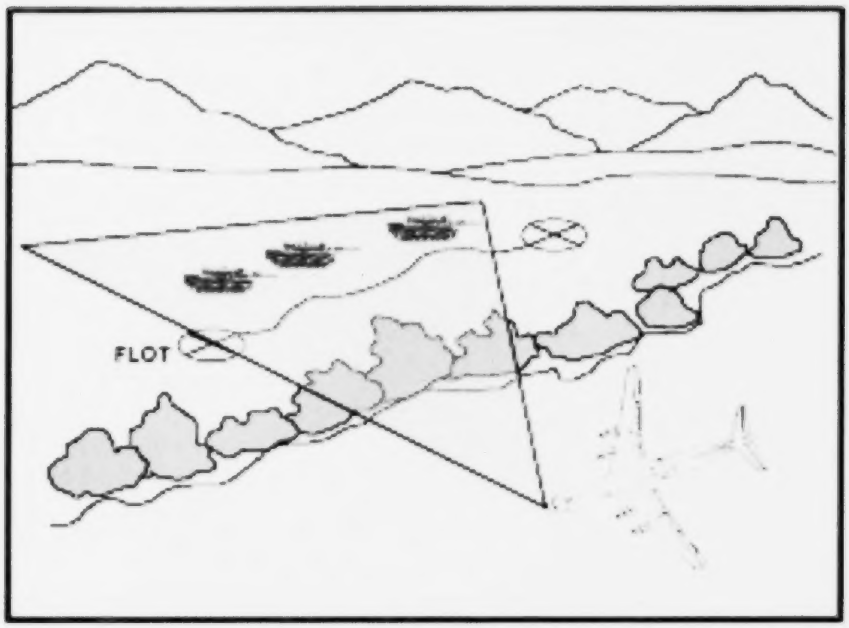

Figure 5-1 : Radar aéroporté à antenne latérale

CAPTEURS ÉLECTRO-OPTIQUES

21. Les capteurs électro-optiques (EO) fournissent une image de très grande qualité. Les images peuvent être enregistrées sur une variété de supports électroniques.

22. **Capteurs à imagerie numérique électro-optique**. Les capteurs à imagerie numérique EO fournissent des images qui peuvent être utilisées de la même façon que les photographies ou transparents conventionnels. Contrairement aux produits photographiques standard, elles peuvent également être manipulées ou améliorées pour permettre l'affichage de l'information supplémentaire enregistrée par un capteur. Les améliorations vont d'une simple correction des contrastes jusqu'à l'effacement des ombres. Les capteurs EO acquièrent les images au moyen de dispositifs optiques semblables à des caméras sauf que l'image est enregistrée de façon électronique plutôt que sur pellicule comme c'est le cas pour les capteurs optiques traditionnels. Cela permet la transmission immédiate de l'information

depuis la plate-forme de recherche jusqu'à une station au sol où l'information est affichée et analysée comme une imagerie thermique.

23. Les capteurs EO utilisent une technologie d'imagerie numérique qui s'apparente à celle qui est employée par le capteur thermique pour recueillir l'imagerie dans la portée visuelle. Comparé au capteur photographique, le capteur EO offre les avantages suivants :

a. La portée dynamique du capteur EO est de beaucoup supérieure à celle du film. Les ombres et autres détails qui ne peuvent être enregistrés sur les émulsions photographiques conventionnelles, peuvent ainsi être révélées.

b. Le capteur EO peut fonctionner en dépit de conditions atmosphériques dans lesquelles un capteur à émulsion photographique ne peut être efficace.

c. L'imagerie obtenue peut être manipulée de façon à révéler les caractéristiques d'un objet qui n'étaient pas directement apparentes sur l'image originale.

d. L'imagerie obtenue des capteurs EO peut être reçue au sol en temps quasi réel par l'intermédiaire d'une liaison données et peut être exploitée de la même façon que l'imagerie radar.

e. Les images obtenues peuvent être comparées de façon électronique. Ce procédé accroît grandement la précision de l'analyse.

24. **Systèmes à balayage multispectral**. Les systèmes à balayage multispectral enregistrent simultanément sur diverses fréquences, ce qui permet d'offrir un plus grand éventail d'options quand vient le temps de l'exploitation. En utilisant diverses combinaisons de balayages, il est possible de reconstruire une image réaliste ou un schéma couleur de la même scène. Chaque signature est formée d'une combinaison unique de fréquences, compte tenu de ses qualités réflectives, de sa chaleur, de la rugosité de sa surface et autres facteurs.

SECTION 3
LES PLATES-FORMES D'IMAGERIE

LES RESSOURCES DE RECONNAISSANCE AU SOL

25. La plupart des plates-formes de reconnaissance et de surveillance basées au sol (p. ex. COYOTE) sont parfaitement capables d'enregistrer l'imagerie numérique fournie par les capteurs électro-optiques. Les ressources techniques sont assez sophistiquées. Le principal défi à relever réside dans l'interprétation et la transmission, en temps opportun, des résultats.

LES PLATES-FORMES AÉRIENNES

26. **Les satellites**. L'IMINT généré par les satellites et produit occasionnellement à des fins stratégiques possède une valeur tactique. Les sources nationales peuvent mettre ce renseignement à la disposition des formations et/ou des unités déployées de façon opérationnelle.

27. **Aéronefs pilotés**. Les aéronefs à voilure fixe et les hélicoptères de reconnaissance peuvent transporter une variété de capteurs. Les aéronefs pilotés possèdent une vulnérabilité que les aéronefs télépilotés ne possèdent pas; cependant, les aéronefs pilotés envoyés en mission de reconnaissance sont habituellement plus efficaces que les aéronefs télépilotés et répondent mieux aux besoins en renseignement énoncés.

VÉHICULES AÉRIENS TÉLÉPILOTÉS

28. **Drones**. Les drones sont des aéronefs télépilotés qui suivent une trajectoire de vol programmée à l'avance et qui fournissent l'information recueillie à leur retour.

29. La section de lancement se déploie habituellement à quelque quatre à sept kilomètres derrière la ligne avancée de la zone de bataille (LAZB), permettant ainsi au drone de voler sur de longues distances au-delà de la LAZB. La section de récupération se déploie habituellement à plusieurs kilomètres du QG du corps d'armée où le

film récupéré est interprété et où le renseignement est produit. Pour pouvoir utiliser les drones, il faut un secteur offrant suffisamment de couvert pour cacher les véhicules d'appui des drones et un secteur à découvert de plusieurs centaines de mètres de diamètre pour le lancement et la récupération des drones.

30. **Véhicules téléguidés et véhicules aériens télépilotés (VTG et VAT)**. Les VTG/VAT tactiques volent habituellement à des altitudes variant entre 1 000 et 3 000 pieds au-dessus du niveau du sol et sont contrôlés en vol à partir d'une station de contrôle au sol ou aérienne. Les données recueillies par les VTG/VAT peuvent être transmises en temps réel et un produit à base de renseignement peut être diffusé en temps quasi réel, compte tenu des capacités d'acquisition d'objectifs (AI) qui se trouvent à la station de contrôle au sol ou à la cellule (renseignement) toutes sources.

31. Les zones de lancement et de récupération des VTG/VAT se trouvent habituellement entre trois et 15 kilomètres derrière la LAZB. Chaque station de contrôle au sol (SCS), qui assure le C^2 et l'analyse de l'imagerie de premier niveau, est habituellement située à au moins cinq kilomètres de la LAZB.

32. Les VTG/VAT peuvent, par l'intermédiaire de la télévision, de la télévision à bas niveau de lumière, des capteurs infrarouges, du radar à ondes millimétriques et d'une variété de dispositifs de GE, fournir aux SCS une surveillance en ligne continue ou de l'information relative à l'AO.

CAPACITÉS DES PLATES-FORMES AÉRIENNES

33. Les plates-formes aériennes possèdent un certain nombre d'avantages sur les plates-formes basées au sol, notamment :

a. **Point de vue encore plus avantageux**. Les plates-formes aériennes permettent l'imagerie simultanée de larges secteurs et offrent la possibilité de couvrir les angles morts.

b. **Fonction d'arrêt**. Les capteurs ont la capacité d'arrêter le déroulement de l'action afin de permettre une analyse détaillée.

c. **Registre permanent**. La base de données par imagerie permet l'analyse des couvertures précédentes afin de répondre à de nouveaux besoins.

d. **Couverture comparative**. La tenue d'un registre permanent permet la comparaison progressive subséquente de l'imagerie et la comparaison entre l'imagerie fournie par différents capteurs. La couverture comparative permet aux interprètes de détecter des objets ou des activités qui ne seraient pas visibles autrement, de vérifier les identités et d'établir les dates approximatives des activités.

e. **Sensibilité spectrale accrue**. Les capteurs peuvent enregistrer des images à l'extérieur de la portée visuelle, permettant ainsi l'observation nocturne, sur de grandes distances et dans des conditions météorologiques adverses. Ils exploitent également les caractéristiques des objectifs telles les émissions thermiques, lesquelles ne sont habituellement pas visibles.

f. **Résolution spatiale et fidélité géographique accrues**. Ces caractéristiques permettent une identification et une mesure précises ainsi que l'analyse détaillée des objets représentés par imagerie.

g. **Rapidité**. La rapidité à laquelle est transmis l'IMINT varie en fonction du capteur. Les systèmes plus récents peuvent fournir, à des fins d'exploitation, de l'imagerie en temps quasi réel.

SECTION 4
SYSTÈMES AÉRIENS ET SYSTÈMES DE L'AVIATION

GÉNÉRALITÉS

34. Les opérations de reconnaissance aérienne constituent l'un des principaux moyens de recueillir de l'information à jour sur les intentions et les ressources de l'adversaire ainsi que sur le terrain de la

zone des opérations. Le personnel du renseignement des divers niveaux exploite l'information obtenue au cours des opérations.

TYPES DE MISSIONS AÉRIENNES

35. Il existe deux types de missions aériennes associées à la cueillette d'information :

a. **La reconnaissance aérienne**. Les missions de reconnaissance aérienne ont pour but d'obtenir de l'information au moyen de dispositifs visuels ou autre équipement de détection. Ces missions sont dirigées contre un ou plusieurs objectifs précis sans l'obligation de maintenir une couverture constante sur le secteur. Ces missions peuvent n'être effectuées qu'une seule fois ou peuvent être effectuées de façon périodique. L'étendue de la couverture est habituellement plus petite que celle des missions de surveillance aérienne; toutefois, la somme de détails fournis relativement à un objectif précis est habituellement plus élevée.

b. **La surveillance aérienne**. La surveillance aérienne consiste en l'observation systématique d'un secteur précis au moyen de capteurs visuels, électroniques, photographiques ou de grande portée (comme les radars) ou par l'observation visuelle depuis des altitudes supérieures. Dans des conditions optimales, la surveillance est exercée de façon continue sur tout le champ de bataille. En règle générale, aucun objectif précis n'est assigné aux missions de surveillance aérienne, mais on peut insister sur les principaux secteurs.

36. **Les opérations de reconnaissance stratégique**. Les opérations de reconnaissance stratégique portent habituellement sur les secteurs ou les objectifs situés au-delà de la zone d'intérêt du commandant de la force terrestre. Ces missions sont demandées par le QG de la force interarmées ou par le QG du théâtre et non par les formations terrestres avancées.

LA RECONNAISSANCE AÉRIENNE TACTIQUE

37. Les opérations de reconnaissance aérienne tactique (RAT) se définissent comme l'acquisition de renseignement en appui aux forces terrestres. La RAT fournit de l'information tactique opportune et précise sur l'emplacement, la composition, les activités et les mouvements des forces adverses utiles pour l'emploi des forces aériennes et terrestres et l'évaluation des dégâts dus au combat. Cette information est recueillie par des véhicules aériens qui utilisent l'observation visuelle et/ou des capteurs optiques, infrarouges, radar ou des capteurs de renseignement d'origine électromagnétique. Les capteurs de RAT sont déployés le jour comme la nuit et dans des conditions météorologiques adverses, compte tenu des limites de chaque système de recherche, contre des objectifs ponctuels ou de secteur, des lignes de communication ou encore, en quête d'objectifs.

38. Les missions de RAT sont soit planifiées à l'avance, soit immédiates :

a. **Missions planifiées à l'avance**. Ces missions sont assignées avant les opérations. Elles précisent l'objectif et l'heure sur l'objectif (HSO) et laissent suffisamment de temps pour effectuer des préparatifs poussés. Les missions de reconnaissance effectuées en appui à des opérations d'interdiction aérienne et de neutralisation aérienne offensive sont habituellement des missions planifiées à l'avance.

b. Dans le contexte de l'OTAN, les missions du programme de reconnaissance (RECPROM) axées sur la concentration de la surveillance des frontières en temps de paix et en périodes de tension, sont des missions planifiées à l'avance.

c. **Missions d'appui immédiat**. Ces missions sont assignées afin de répondre à des besoins en renseignement précis qui surgissent en cours d'opération. La planification doit être effectuée le plus rapidement possible de façon à fournir, dans les plus brefs délais possible, une réponse aux demandes de renseignements. La plupart des

missions de reconnaissance effectuées en appui à une activité d'appui aérien offensif et à des opérations au sol se classent dans cette catégorie.

39. **Types de missions de RAT**. Les missions de RAT sont de deux types :

a. **Reconnaissance visuelle**. L'équipage chargé de la mission de RAT se rend dans la zone de l'objectif et au retour, le pilote rapporte ce qu'il a vu. Ce type de mission n'exige pas de capteurs sophistiqués ni de grandes installations d'exploitation. On s'attend à ce que le compte rendu de reconnaissance visuelle fournisse environ quarante pour cent du portrait total recherché.

b. **IMINT**. Recherche d'information au moyen de capteurs qui produisent des images de l'objectif. Chaque type de capteur possède des capacités et des limites qui lui sont propres et qui influent sur son utilisation. Les missions englobent :

(1) Les missions de reconnaissance photographique, avec caméras optiques montées sur l'aéronef afin de fournir des photographies à balayage panoramique (perpendiculaire à l'aéronef), obliques (d'un côté ou l'autre de l'aéronef ou à l'avant de l'aéronef) et/ou verticales (directement sous l'aéronef). Ces vues sont illustrées aux figures 5-2, 5-3 et 5-4.

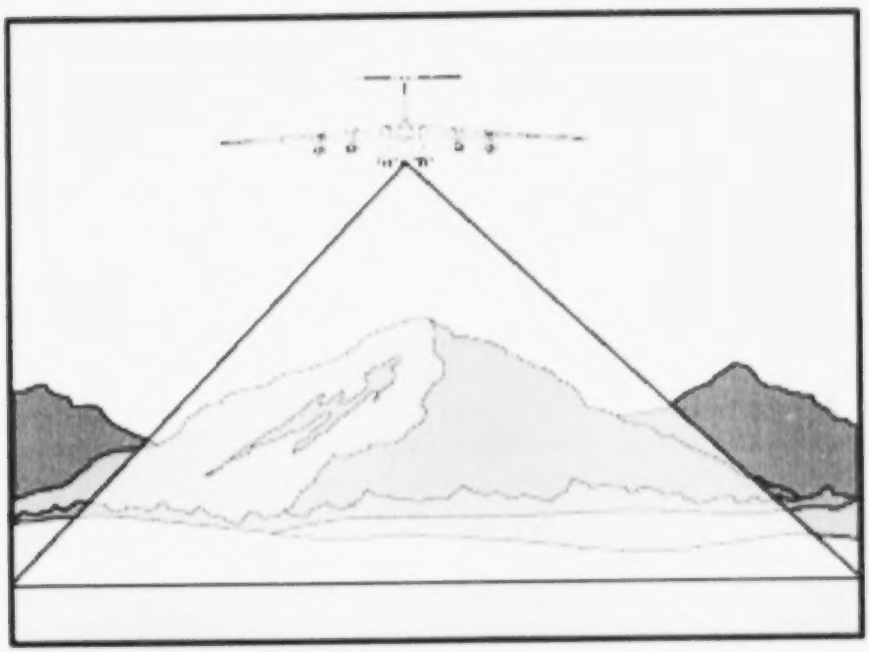

Figure 5-2 : Photographie panoramique

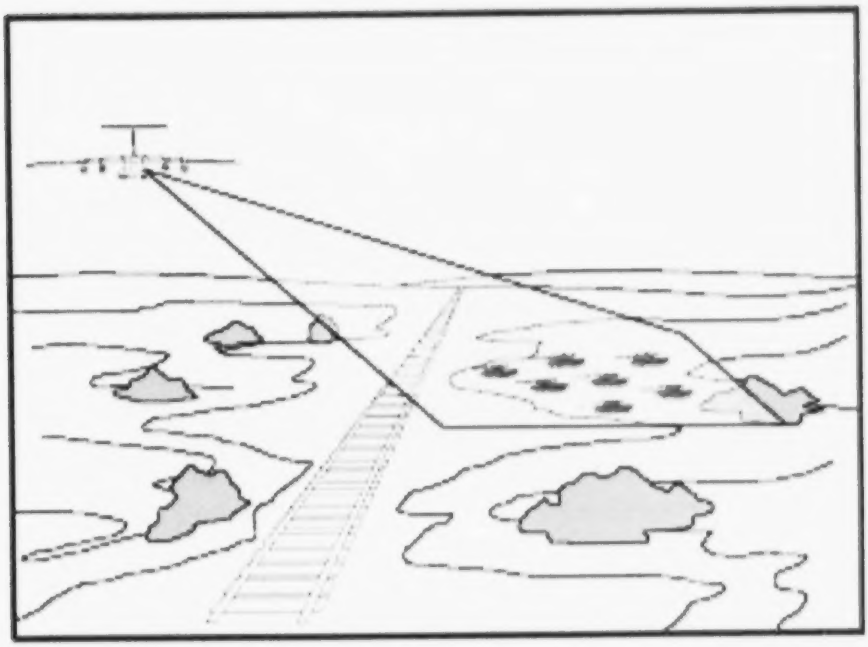

Figure 5-3 : Photographie oblique

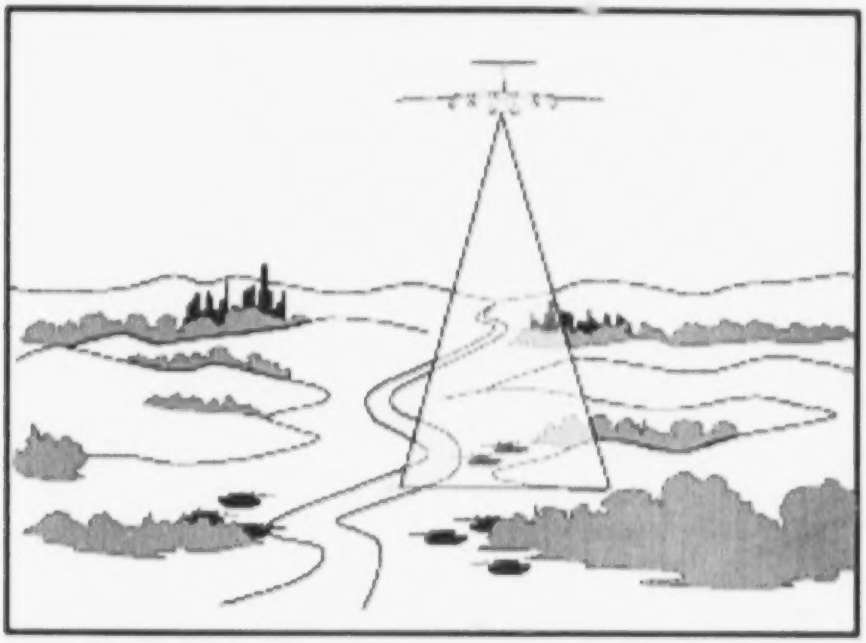

Figure 5-4 : Photographie verticale

(2) Les missions infrarouges.

(3) Les missions d'imagerie radar.

40. **Catégories d'objectifs de reconnaissance**. Les termes suivants décrivent les diverses catégories d'objectifs :

a. **Objectif ponctuel**. Un objectif ponctuel est un petit secteur ne mesurant habituellement pas plus d'un kilomètre carré et normalement défini par des coordonnées simples. Les postes de commandement, les ponts, les terrains d'atterrissage et les sites de lancement de missiles sol-air sont considérés comme des objectifs ponctuels. La couverture du capteur englobe une distance raisonnable autour de l'emplacement de l'objectif afin de permettre la définition de l'objectif et de tenir compte des erreurs de report. Les photographies obliques peuvent être prises au moment où l'aéronef dépasse l'objectif. Lorsqu'un survol est requis, l'aéronef exécute un passage à

basse altitude et à basse vitesse au-dessus de l'objectif.

b. **Reconnaissance sur itinéraire**. Mission de reconnaissance le long d'une ligne de communication particulière, par exemple une route, une voie ferrée, un canal, d'une longueur maximale de 45 kilomètres (30 milles nautiques) pour y découvrir des objectifs d'opportunité et de façon générale, toute activité. La couverture du capteur englobe les points de départ et d'arrivée ainsi que certains points d'observation importants en cours de route. Une couverture infrarouge continue est souhaitable. Lorsque deux aéronefs participent à une reconnaissance sur itinéraire, ceux-ci doivent voler en formation d'échelon étendue, à basse altitude, un aéronef survolant un côté de l'itinéraire, afin de permettre l'observation visuelle et la photographie oblique en dessous du feuillage.

c. **Recherche sur axe**. La recherche sur axe s'effectue le long d'une ligne droite, entre deux points de référence donnés, et sur une distance pouvant atteindre vingt kilomètres (dix milles nautiques). La couverture par les capteurs est requise aux points de départ et d'arrivée ainsi qu'à certains points d'observation importants le long de l'axe. Une couverture infrarouge continue est souhaitable. La recherche sur axe s'apparente à la reconnaissance sur itinéraire sauf que l'aéronef vole d'un point à l'autre en ligne droite. On peut avoir recours aux caméras verticales et obliques de même qu'à la reconnaissance visuelle.

d. **Recherche sur zone**. La recherche sur zone a pour but de repérer les activités connues ou soupçonnées dans une zone définie. La reconnaissance visuelle constitue le principal moyen de recherche et une couverture infrarouge continue est souhaitable.

e. **Couverture photographique**. La couverture photographique consiste en la couverture

systématique et complète d'une zone d'une largeur maximale de 20 km (10 milles nautiques) au moyen de dispositifs visuels et/ou d'imagerie afin de repérer les activités connues ou soupçonnées. L'aéronef fait des allers-retours au-dessus de la zone déterminée à l'avance de façon à faire chevaucher les axes de passage. Les axes de passage sont planifiés à l'avance et l'exposition est modifiée en fonction de la vitesse de l'aéronef de sorte que chaque cliché successif chevauche le précédent.

f. **Segment/carré de SLAR**. Rectangle mesurant environ quinze kilomètres (huit milles nautiques) de largeur et entre vingt et vingt-neuf kilomètres (dix à vingt milles nautiques) de longueur, et renfermant un groupe d'objectifs plus petits. Un segment équivaut à un objectif. Une couverture SLAR complète est requise.

g. **Zone d'interprétation immédiate**. Une zone d'interprétation immédiate est un petit point d'objectif au sein d'un segment de SLAR qui est considéré comme un emplacement probable de l'activité adverse. Pour pourvoir effectuer une exploitation complète, la couverture SLAR devrait normalement s'effectuer sur un rayon de 20 kilomètres (dix milles nautiques) autour du point.

SYSTÈME DE RECONNAISSANCE AÉRIENNE

41. **Au niveau du théâtre**. Toute force aérienne tactique ou toute force aérienne mixte est habituellement dotée d'un élément de reconnaissance composé d'aéronefs de reconnaissance tactique et de chasseurs de reconnaissance. Au niveau du théâtre, où un comité interarmées du renseignement peut être créé :

a. Un comité interarmées du renseignement par reconnaissance aérienne (JARIB) coordonne et assigne les priorités en matière de besoins de reconnaissance aérienne des trois éléments.

b. Un centre interarmées du renseignement par reconnaissance aérienne (JARIC) fournit le renseignement découlant des résultats de la reconnaissance aérienne. Le JARIC est doté des installations nécessaires à l'interprétation de l'imagerie.

42. **Au niveau du QG de la force interarmées**. Au niveau du QG de la force interarmées, la répartition de l'effort aérien s'effectue au cours de la réunion quotidienne du centre d'opérations du commandement interarmées (COCI). Le centre des opérations du commandement aérien (COCA) est l'organisme chargé de l'affectation de la force aérienne du COCI. Le centre des opérations interarmées de reconnaissance (COIR), organisme d'affectation subalterne du COCA, coordonne les besoins en matière de reconnaissance aérienne et donne des conseils sur l'assignation des sorties de reconnaissance aérienne. Le COIR est une petite cellule d'opérations-renseignement associée à un autre organisme d'affectation subalterne du COCA , soit le centre des opérations d'appui aérien (COAA).

43. Les demandes d'appui immédiates en matière de reconnaissance/d'imagerie sont directement transmises à l'élément de contrôle aérien tactique (ECAT) de soutien de l'organisation. Sur approbation du G3 et du G2, l'ECAT transmet directement la demande au COAA du corps d'armée pour exécution immédiate. Les missions effectuées en réponse à des demandes immédiates sont confiées à des aéronefs d'alerte ou sont intégrées à une sortie déjà planifiée.

SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DE L'AVIATION

44. **Corps d'armée**. Voir le coffre de campagne informatisé pour connaître les ressources du 10^{e} Corps d'armée allié.

45. **Division**. La division possède une escadrille d'aviation sous commandement opérationnel (COMOP). L'escadrille d'aviation peut assigner un escadron d'observation sous COMOP à chacune des trois brigades de la division et conserver un escadron de reconnaissance pour effectuer, au nom du commandant divisionnaire, les missions de reconnaissance en appui au régiment de reconnaissance divisionnaire.

46. **Groupe-brigade**. Chaque groupe-brigade possède un escadron d'observation sous COMOP. Les missions de surveillance sont effectuées en appui à l'escadron de reconnaissance du groupe-brigade.

DEMANDE DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'IMAGERIE ET DE RECONNAISSANCE

47. Pour demander de l'imagerie, il faut habituellement suivre les étapes suivantes :

a. L'état-major des opérations ou du renseignement de l'unité détermine les besoins en imagerie d'un emplacement ou d'un objectif particulier.

b. L'officier du renseignement (O Rens) de l'unité analyse la demande afin de déterminer si l'information recherchée ne se trouve pas déjà dans la base de données « renseignement ».

c. Si l'information recherchée ne se trouve pas dans la base de données, l'O Rens de l'unité transmet une demande d'imagerie au G2 du groupe-brigade.

d. Le G2 du groupe-brigade consulte le personnel des états-majors aérien et de l'aviation de l'ECAT du groupe-brigade afin de savoir si la mission de reconnaissance est faisable et demande l'approbation du G3 afin d'obtenir la mission de soutien à l'imagerie et/ou la mission de reconnaissance connexe.

e. Lorsqu'il est possible d'obtenir l'imagerie requise grâce aux ressources des éléments d'aviation ou terrestre du groupe-brigade, le G3 confie la mission à l'unité d'aviation ou terrestre appropriée. Lorsqu'il est possible d'obtenir l'imagerie requise grâce aux ressources aériennes ou d'aviation de la division ou que la mission doit être effectuée par le corps d'armée ou par des ressources nationales, le

G2 du groupe-brigade fait habituellement parvenir la demande d'imagerie au G2 divisionnaire.

48. Les demandes de soutien en matière de reconnaissance aérienne sont habituellement transmises conformément à la figure 5-5.

ÉTAPE	RECONNAISSANCE AÉRIENNE — SOUTIEN	RECONNAISSANCE PAR L'AVIATION — SOUTIEN
1	L'état-major des opérations de l'unité détermine un besoin en reconnaissance aérienne.	L'état-major des opérations de l'unité détermine un besoin en reconnaissance aérienne.
2	L'O Rens de l'unité analyse la demande afin de déterminer si l'information recherchée ne se trouve pas déjà dans la base de données.	L'O Rens de l'unité examine la demande afin de déterminer si l'information recherchée ne se trouve pas déjà dans la base de donnée.
3	Si l'O Rens de l'unité ne possède pas l'information recherchée, la demande est transmise par l'état-major des opérations au QG du groupe-brigade au moyen du message de demande de mission aérienne approprié.	Si l'O Rens ne possède pas l'information recherchée, la demande est transmise par l'état-major des opérations au QG du groupe-brigade au moyen du message de demande d'hélicoptère approprié (HELQUEST).

ÉTAPE	RECONNAISSANCE AÉRIENNE — SOUTIEN	RECONNAISSANCE PAR L'AVIATION — SOUTIEN
4	La demande est examinée par l'ECAT du groupe-brigade ainsi que par les états-majors de l'artillerie et le bureau du G2. Lorsque la demande de mission est appuyée, elle est transmise au G3 pour approbation.	La demande est examinée par les états-majors de l'aviation et de l'artillerie ainsi que par le bureau du G2 du groupe-brigade. Si la demande de mission est appuyée, elle est transmise au G3 pour approbation.
5	Lorsque la mission est approuvée par le G3, le message de demande de mission aérienne est transmis au COAA sur le réseau de demande de mission aérienne.	Lorsque la mission peut être effectuée par l'escadron d'aviation du groupe-brigade, le G3 assigne l'escadron. Lorsque la mission exige des ressources de niveau supérieur, la HELQUEST est transmise au QG divisionnaire sur le réseau de commandement de l'aviation.
6	L'état-major du QG divisionnaire étudie la demande, indique s'il appuie la demande et assigne un numéro de priorité à la demande.	La demande est analysée par les états-majors de l'aviation et par le bureau du G2 de la division. Lorsque la demande de mission est appuyée, elle est transmise au G3 pour approbation.
7	Lorsque l'état-major du COAA accepte la demande, un message de mission aérienne est transmis au groupe-brigade et le COAA confie la mission aux ressources aériennes qui lui sont assignées.	Lorsque la mission peut être effectuée au niveau divisionnaire, la demande est transmise au QG de l'escadrille d'aviation tactique d'appui, pour exécution.

ÉTAPE	RECONNAISSANCE AÉRIENNE — SOUTIEN	RECONNAISSANCE PAR L'AVIATION — SOUTIEN
8	Au niveau du QG, la mission fait l'objet d'un briefing et l'officier de liaison de l'Armée de terre (OLAT) transmet un message heure sur objectif (HSO) au COAA, lequel communique l'information au groupe-brigade qui a fait la demande.	Le QG de l'escadre d'aviation confirme la faisabilité de la mission et la disponibilité des ressources.
9	La mission est lancée; le pilote peut fournir un compte rendu en vol à l'ECAT pendant la mission.	Le QG de l'escadre d'aviation transmet un accusé de réception informant l'unité qui a fait la demande et le groupe-brigade des détails de la mission. (Lorsque des ressources de niveau supérieur sont requises, la demande de mission est acheminée par les canaux de l'aviation au QG supérieur pour exécution.)
10	L'OLAT de l'escadre et l'état-major du renseignement aérien donnent un débriefing à l'équipage qui a effectué la mission et un compte rendu de mission (MISREP) est transmis au COAA.	La mission est effectuée.

ÉTAPE	RECONNAISSANCE AÉRIENNE — SOUTIEN	RECONNAISSANCE PAR L'AVIATION — SOUTIEN
11	Le COAA transmet l'information à l'unité qui a fait la demande par l'intermédiaire du QG du groupe-brigade et de la division.	L'information demandée est transmise à l'unité qui a fait la demande par l'intermédiaire du QG du groupe-brigade et de la division.

Figure 5-5 : Demande de soutien en matière de reconnaissance

49. Avant de demander des photographies aériennes, il faut tenir compte des facteurs suivants :

a. **Plates-formes disponibles**. Les caméras ne peuvent pas être montées sur tous les types d'aéronefs et, dans plusieurs cas, les aéronefs conçus pour recevoir des caméras ne peuvent faire fonctionner qu'une seule caméra à la fois au cours d'une mission. Ce facteur limite le type de photographies aériennes aux photographies verticales ou aux photographies obliques.

b. **Objectifs**. Les objectifs ennemis qui sont susceptibles de se déplacer avant que les systèmes de tir et de neutralisation amis n'aient eu le temps de réagir, ne conviennent pas aux missions d'imagerie. Pour ce genre d'objectifs, l'information fournie par l'intermédiaire des comptes rendus en vol suffit généralement.

c. **Situation tactique**. La menace antiaérienne et l'emplacement de la LAZB influent sur le choix des trajectoires de vol, des nacelles de caméras et des angles de photographie. Pour protéger la plate-forme de reconnaissance, on privilégie les objectifs qui n'obligent pas l'aéronef à survoler la LAZB ou à faire des passages multiples dans des secteurs où il existe une menace aérienne probable.

d. **Terrain, éclairage et conditions météorologiques**. Ces éléments influent sur les options de trajectoire de vol des aéronefs de reconnaissance. Au coucher du soleil, il est impossible de prendre des photographies obliques élevées des objectifs situés à l'ouest de l'aéronef de reconnaissance sans risquer une surexposition; de même, au lever du soleil, il est impossible de prendre des photographies obliques élevées des objectifs situés à l'est de l'aéronef de reconnaissance.

e. **Nombre de photographies**. Lorsqu'un aéronef de reconnaissance suit un parcours de reconnaissance linéaire à une vitesse de 450 nœuds en utilisant une caméra qui expose quatre clichés à la seconde, environ 12 photographies se chevauchant seront produites pour chaque kilomètre parcouru par l'aéronef avec la caméra en marche. Le temps qu'il faut aux analystes du renseignement pour interpréter les photographies et produire de l'imagerie annotée est directement proportionnel au nombre de photographies qui doit être exploité. C'est pourquoi il est nécessaire de se montrer sélectif lorsqu'on choisit les points de départ/d'arrêt de la caméra, les objectifs d'intérêt et le nombre de copies de photographie annotées désirées.

f. **Perception en profondeur**. Même si les photographies obliques fournissent une bonne perception en profondeur, la largeur des zones des objectifs sera limitée à environ 500 mètres.

COMPTE RENDU DE RECONNAISSANCE

50. Il existe plusieurs modèles de comptes rendus conçus pour fournir, de façon claire et concise, l'information de renseignement essentielle au commandant de la force terrestre. Les comptes rendus les plus importants sont les suivants :

a. **Les comptes rendus en vol**. Les comptes rendus en vol (INFLTREPs) servent à communiquer de

l'information tactique d'une importance et d'une urgence telles que tout retard de transmission risque d'annihiler la valeur de l'information. Ces comptes rendus sont transmis par radiotéléphonie sur un réseau désigné à cet effet. Les destinataires des INFLTREP sont habituellement mentionnés dans les messages de demande de mission aérienne. Toute mission de RAT doit normalement faire l'objet d'un INFLTREP.

b. **Comptes rendus d'exploitation de la reconnaissance/comptes rendus d'exploitation des informations radar**. Un compte rendu de mission standard est requis pour toutes les missions de reconnaissance visuelle/photographique/infrarouge ou de SLAR. Les comptes rendus d'exploitation de la reconnaissance (RECCEXREPs) servent à communiquer les résultats obtenus à la suite de la première analyse rapide de l'imagerie et du débriefing du personnel navigant. Les comptes rendus d'exploitation des informations radar (RADAREXREPs) servent à diffuser les résultats obtenus à la suite de l'analyse rapide de l'imagerie radar et du débriefing du personnel navigant. Un exemple de RADAREXREP se trouve à la figure 5-6.

NO	MODÈLE	EXEMPLE DE MESSAGE
1	RADAREXREP	RADAREXREP
2	NUMÉRO DE LA TÂCHE/DE LA MISSION AÉRIENNE/NUMÉRO DE SÉRIE DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE	2/F/123
3	A. IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT	A. LC 700210

NO	MODÈLE	EXEMPLE DE MESSAGE
4	B. HEURE SUR L'OBJECTIF/HEURE DE L'OBSERVATION	B. 231700Z
5	C. RÉSULTATS	C. 18 ÉCHOS MOYENS DE SCHÉMA LINÉAIRE. 15 ESPACES/ BLINDÉS PROBABLES
6	RAPPORT ULTÉRIEUR PEUT SUIVRE : OUI/NON	OUI
7	D1. AUTRE INFORMATION	D1. CONCENTRATION DE MSA DANS LA ZONE SITUÉE À 2 KM AU SUD DE L'OBJECTIF
8	D2. MÉTÉO	D2. TEMPS CLAIR
9	E. TYPE DE CAPTEUR ET NOMBRE D'EXPOSITION	E. SLAR L 0001 À 0003
10	F. QUALITÉ ET ÉCHELLE DE L'IMAGERIE	F. 3 1:100,000
11	G. POURCENTAGE DE COUVERTURE	G. 100

Figure 5-6 : Exemple de RADAREXREP

SECTION 5
FILMS, PHOTOGRAPHIES ET MOSAÏQUES

FILM

51. **La pellicule panchromatique**. Haute résolution, méthodes de traitement simplifiées et faible coût, voilà autant de facteurs qui ont contribué à l'utilisation massive des photographies en noir et blanc. À

l'altitude à laquelle vole habituellement l'aviation de l'armée de terre, les pellicules pour photographies terrestres sont la solution idéale. De son côté, les pellicules pour photographies aériennes offrent des avantages importants à des altitudes supérieures et sur de longues distances terrestres. La pellicule panchromatique enregistre la quantité de lumière qui est réfléchie par des objets ayant divers tons de gris, depuis le blanc jusqu'au noir.

52. **Le film infrarouge**. Le film infrarouge est une pellicule en noir et blanc sensible aux ondes infrarouges. Ce film peut être utilisé pour détecter des matériaux de camouflage artificiels ainsi que pour prendre des photographies pendant la nuit. Pour cela, il doit y avoir une source de rayonnement infrarouge.

53. **Pellicule couleur infrarouge**. Cette pellicule enregistre la végétation naturelle, de couleur rougeâtre, et les matériaux de camouflage artificiels, lesquels se distinguent par leur couleur bleuâtre.

54. **Film couleur**. La faible résolution et le coût élevé du film couleur réduisent les avantages que peuvent offrir les photographies couleur; cependant, la capacité d'absorption de l'eau du film couleur fait de ce dernier un outil utile pour la reconnaissance des plages et des sites de franchissement des cours d'eau. Pour ce qui est de l'analyse de l'imagerie, le film transparent positif couleur est préféré au film négatif étant donné qu'il permet d'obtenir une haute résolution et une fidélité de couleur sans avoir à produire des épreuves. L'emploi du film couleur est cependant limité en raison du temps requis pour en effectuer le traitement et de la nécessité d'utiliser le film couleur par temps clair et ensoleillé.

STÉRÉOSCOPIE

55. Une des limites de la photographie aérienne verticale est le manque de relief apparent. La vision stéréoscopique ou stéréoscopie permet de voir en trois dimensions. Pour voir en même temps, la longueur, la largeur et la profondeur (distance), il faut deux clichés du même objet pris depuis deux positions légèrement différentes.

56. Lors de l'analyse (stéréoscopes) de photographies qui se chevauchent, il est alors possible de déterminer l'altitude et la pente.

Cette analyse s'effectue au moyen d'instruments optiques spéciaux (stéréoscopes). La stéréoscopie révèle également des détails qui ne sont pas visibles à l'oeil nu.

CATÉGORIES DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

57. Les catégories de photographies aériennes sont déterminées en fonction de la position et de l'orientation de la caméra. Les photographies aériennes se classent habituellement comme suit :

a. **Photographie verticale**. La couverture verticale d'une zone d'objectif relativement petite s'obtient par une photographie aérienne directe. Même si les images verticales donnent une vue peu familière du terrain et même si le relief n'est pas directement apparent, la photographie verticale fournit une imagerie d'une échelle relativement constante qui permet aux analystes de l'imagerie d'obtenir des résultats optimum des travaux de stéréovision et de mesure. Les photographies verticales peuvent être utilisées seules, en paires stéréo et en mosaïque non contrôlée.

b. **Photographie oblique**. Les photographies aériennes prises à angle par rapport à la verticale fournissent une couverture oblique de l'objectif ou du secteur. Les photographies obliques élevées englobent l'horizon apparent et couvrent une grande bande du terrain; les photographies obliques basses n'englobent pas l'horizon et couvrent une plus petite partie du terrain. Les photographies obliques sont prises lorsque l'aéronef vole en direction de l'objectif ou est parallèle à l'objectif. Ces photographies donnent une image qui s'apparente à la vision normale de l'oeil et permettent aux analystes de l'imagerie de voir un secteur de façon normale. Les photographies obliques qui se chevauchent donnent une vue stéréoscopique limitée. Le travail de mesure est plus difficile à effectuer qu'avec les photographies verticales étant donné que l'échelle du cliché n'est pas constante et

qu'il est impossible de déterminer de façon précise la distance des objets. Il est possible de discerner le relief mais celui-ci est distordu.

c. **Photographie panoramique**. Les photographies panoramiques sont prises à l'aide d'une caméra ou de lentilles spéciales qui balaient un large secteur. Les photographies panoramiques basses sont prises à basse altitude et balaient un grand angle, incluant l'horizon de part et d'autre de l'axe de passage de l'aéronef. Les photographies panoramiques hautes sont prises à plus haute altitude et l'horizon n'est habituellement pas visible sur le cliché. Avec la photographie panoramique, un seul survol au-dessus de la zone de l'objectif permet la couverture de grands secteurs du terrain de part et d'autre de la trajectoire de vol de l'aéronef. La photographie panoramique fournit également une vue verticale et oblique de la zone de l'objectif. Cependant, en raison de la distorsion de l'image enregistrée, le travail d'analyse et de mesure est plus difficile et prend beaucoup de temps.

58. Les photographies aériennes peuvent également être classées en trimétrogons, photographies multi-objectifs et clichés convergents. Chacune de ces catégories secondaires sous-entend l'emploi de photographies, lentilles ou caméras multiples pour produire des photographies multiples.

PRODUITS DE L'IMAGERIE

59. En plus des INFLTREP, RECCEXREP et RADAREXREP standard, il existe d'autres produits susceptibles d'éclairer davantage les commandants et les états-majors du renseignement. Les produits les plus courants sont les épreuves photographiques, les mosaïques, les photocartes et les pictocartes. L'utilisation de ces produits sous-entend l'évaluation des méthodes de dissimulation et des techniques de camouflage, des briefings de soutien et une planification opérationnelle d'appui.

60. Lorsqu'on demande des photographies, il faut, autant que possible, éviter de demander la couverture d'un trop grand secteur et se limiter à des points précis. Il faut également demeurer à l'intérieur des capacités des installations d'exploitation et d'interprétation. Les objectifs qui conviennent le mieux aux demandes de produits de l'imagerie incluent les zones d'atterrissage, les zones de largage, les zones d'objectif et les points critiques le long des itinéraires.

61. **Épreuves photographiques**. Une épreuve photographique ne représente qu'un seul cliché. Les épreuves photographiques peuvent servir à compléter des comptes rendus écrits et constituent une excellente aide lors de la préparation des opérations.

62. Lorsqu'une épreuve photographique est demandée, celle-ci est annotée de façon à indiquer les éléments ayant une importance du point de vue militaire, les coordonnées de référence, le nord afin de pouvoir orienter la carte (flèche), le tirage et toute autre information pertinente à la mission. On trouvera plus loin de plus amples renseignements sur l'information supplémentaire annotée sur les épreuves photographiques.

63. **Mosaïques**. Les mosaïques de photographies aériennes sont formées d'au moins deux épreuves qui se chevauchent et qui forment une seule image. Les mosaïques peuvent se révéler particulièrement utiles pour compléter les données cartographiques en fournissant une image à jour d'un grand secteur. On utilise habituellement des photographies verticales et on obtient des résultats qui s'apparentent à une carte. On peut également utiliser des photographies obliques pour produire un panorama.

64. Les mosaïques complètent l'information qui figure sur les cartes en fournissant de l'information de situation sur les routes, les pistes, les zones bâties, le terrain et de la végétation. Lorsqu'il est impossible d'avoir des cartes, les mosaïques peuvent servir de cartes. Lorsque tel est le cas, les mosaïques sont alors habituellement dotées d'un système de quadrillage pour les points de localisation et on retrouve des informations dans la marge.

65. Il existe trois types généraux de mosaïques :

a. **La mosaïque non contrôlée**. La mosaïque non contrôlée se compose d'au moins deux

photographies verticales qui se chevauchent et dont l'assemblage repose uniquement sur des détails photographiques, sans aide du contrôle au sol. Ces mosaïques donnent une bonne idée picturale du terrain, mais peuvent comporter des distorsions causées par les différences d'échelle ou d'azimut. Une bande de mosaïque est obtenue par une série de photographies verticales prises au cours d'un seul vol.

b. **La mosaïque semi-contrôlée**. Cette mosaïque est soumise à un contrôle au sol limité et est augmentée par une ligne radiale ou des positions gabariées encastrées.

c. **La mosaïque contrôlée**. La mosaïque contrôlée est soumise au contrôle au sol et est augmentée par une ligne radiale ou des positions gabariées encastrées. Les photographies sont corrigées de façon à avoir une échelle commune; toutefois, les erreurs de position de l'image causées par le relief du terrain ne sont pas effacées.

66. Les orthophotoplans sont un ensemble d'orthophotographies formant une mosaïque ayant une échelle uniforme. Une orthophotographie est une épreuve photographique sur laquelle on a enlevé les déplacements d'image causés par l'inclinaison et le relief.

67. **Les photocartes**. Une photocarte est la reproduction d'une photographie ou d'une mosaïque sur laquelle on a ajouté des lignes de quadrillage, des informations dans la marge, les toponymes et autre information. En règle générale, une photocarte militaire correspond à la reproduction d'une mosaïque contrôlée, mais de la grandeur d'une carte. En tant que substitut des cartes, la photocarte est produite en grande quantité et est imprimée sur une presse utilisant du papier pour carte géographique standard. Une photocarte produite à partir d'une mosaïque non contrôlée donne une bonne image du terrain et peut être préparée rapidement, mais il faut s'attendre à ce qu'il y ait certaines erreurs d'échelle et de direction. Une photocarte produite à partir d'une mosaïque contrôlée est plus longue à préparer, mais il est possible d'établir l'échelle de façon approximative. Sur certaines photocartes, les accidents de terrain artificiels peuvent être ajoutés en rouge et les caractéristiques de drainage, en bleu.

68. **Pictocartes**. Une pictocarte est une photocarte améliorée sur laquelle les tonalités et l'imagerie de la photomosaïque sont converties en symboles et en couleurs :

a. couleur terre (chamois) pour le terrain à découvert;

b. couleur végétation (vert) pour la végétation;

c. couleur ombre (noir-vert) pour les ombres plus sombres.

69. De nombreuses routes et de nombreux bâtiments peuvent apparaître en blanc, chamois ou rouge, compte tenu de la taille et de l'importance du bâtiment et de l'échelle de la pictocarte. Les routes principales, certains bâtiments, certaines caractéristiques linéaires et l'information de contrôle figurent en rouge. Les toponymes, coordonnées, limites, données marginales, voies ferrées, isohypses et données hydrographiques sont imprimés en noir. Les symboles relatifs au drainage figurent en bleu.

70. **Données relatives au cliché**. Toutes les photographies aériennes portent dans la marge de l'information qui peut s'avérer précieuse pour l'utilisateur. La présentation, le type et la quantité de cette information est normalisée, mais les développements technologiques amènent périodiquement des changements dans le type de données fournies.

71. L'information suivante est habituellement fournie :

a. numéro du cliché;

b. configuration du capteur;

c. unité et service de photographie;

d. numéro de la sortie/de la mission;

e. groupe date-heure pour l'HSO ou durée moyenne de la sortie;

f. distance focale, altitude;

g. numéro/nom du projet, nom de l'exercice;

h. coordonnées du Mercator transverse universel (UTM) ou numéro de l'objectif;

i. code de description du capteur;

j. classification de sécurité.

72. **Caméra à l'épaule**. Une caméra à l'épaule est toute caméra dont la direction et le fonctionnement sont contrôlés manuellement. Un registre d'imagerie est établi pour tous les rouleaux de pellicules et toutes les feuilles de film plan. Les informations suivantes relatives à chaque cliché utilisable sont consignées dans le registre : organisme qui a fait la demande, numéro et date du compte rendu renseignement, code du pays, type de plate-forme (au sol ou aéroportée), numéro du cliché, nom du lieu et coordonnées géographiques, azimut de la caméra (degrés boussole), groupe date-heure, classification de sécurité, altitude de l'aéronef au-dessus du niveau du sol s'il y a lieu, type de caméra et numéro de série, distance focale, vitesse d'occlusion et nombre d'ouverture.

ÉCHELLE

73. Avant de pouvoir utiliser une photographie aérienne pour compléter ou remplacer une carte géographique, il faut connaître l'échelle de la photographie. Sur une carte, l'échelle est imprimée sous forme de fraction représentative qui exprime le rapport existant entre la distance sur la carte et la distance au sol (p. ex. 1:50,000). Sur une photographie, l'échelle correspond au rapport qui existe entre la distance sur la photo et la distance au sol (p. ex. 1:18,300). Pour déterminer l'échelle, on a recours à deux méthodes :

a. **La méthode de la comparaison**. On détermine l'échelle d'une photographie aérienne verticale en comparant une distance mesurée entre deux points sur la photographie et la distance mesurée au sol entre ces deux mêmes points (c.-à-d. Échelle = Distance sur la photo/Distance au sol). On trouvera à la figure 5-7 un exemple de cette méthode de calcul.

Distance sur la photo = 8 cm
Distance au sol = 2 km
cm dans 1 km = 100,000

$$\frac{8\text{ cm}}{2\text{ km} \times 100{,}000} = \frac{8}{200{,}000} = 1{:}25{,}000\text{ (échelle)}$$

Figure 5-7 : Méthode de comparaison de la distance focale

b. **Méthode de la distance focale-altitude de vol.** Lorsque l'information fournie dans la marge de la photographie inclut la distance focale et l'altitude du vol, on peut déterminer l'échelle de la photographie au moyen de la formule de la figure 5-8.

Mesures anglaises :	**Mesures métriques** :
Distance focale (f)	= 6 pouces - 15,2 centimètres
Altitude de vol*(H)	= 10 000 pieds - 3 048 mètres
Élévation moyenne du sol*(h)	= 850 pieds - 259,08 mères

$$\text{Échelle} = \frac{F}{H - h}$$

Mesures anglaises :

$$\frac{5,\text{pi}}{10\,000\ \text{pi} - 850\ \text{pi}} = \frac{5}{9150} = \frac{1}{18\,300}$$ ou 1:18,300(échelle)

Mesures métriques :

$$\frac{15,2}{(3\,048 - 259,08) \times 100} = \frac{15,2}{278\,900} = \frac{1}{18\,300}$$ or 1:18,300

* L'altitude et l'élévation sont mesurées au-dessus du niveau de la mer (**ASL**)

Figure 5-8 : Méthode de la distance focale-altitude du vol

SECTION 6
GESTION DE LA RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT

GÉNÉRALITÉS

74. Le renseignement par l'imagerie (IMINT) est utilisé à tous les niveaux de commandement; toutefois, l'exploitation ne se fait que là où des analystes de l'imagerie sont assignés. Les produits IMINT sont fournis, sur demande ou au besoin, aux échelons subalternes. L'IMINT est habituellement fusionné à l'information fournie par d'autres sources afin de produire des produits de renseignement toutes sources.

ACTIVITÉ IMINT

75. **Niveau national**. Au niveau national, les efforts déployés ont pour but de fournir une variété de produits d'imagerie en appui aux opérations de l'armée de terre. Ces efforts englobent des activités de coordination avec les alliés dans le but d'obtenir un appui et des produits d'imagerie particuliers. Les analystes de l'imagerie qui se trouvent à la direction de l'exploitation de l'imagerie fournissent un appui en matière d'analyse de l'imagerie aux formations et unités de l'armée de terre qui participent aux opérations.

76. **Corps d'armée**. L'appui fourni au 10^{e} Corps d'armée allié en matière de reconnaissance et de surveillance est fourni par des ressources de reconnaissance aérienne spécialisées utilisant de l'imagerie photographique aérienne, infrarouge et radar. La compagnie d'exploitation de l'imagerie du bataillon du renseignement du corps d'armée fournit un appui en matière d'exploitation de l'imagerie.

77. **Division**. La division dispose de ressources limitées en matière de recherche du renseignement par imagerie. Par conséquent, la division demande et reçoit habituellement un appui IMINT de la part du corps d'armée ou du niveau national. Un terminal de capteurs basé au sol peut être assigné aux divisions en vue de la lecture en temps quasi réel de l'imagerie fournie par les SLAR. La division ne possède pas un nombre suffisant d'analystes de l'imagerie pour effectuer l'analyse rapide et détaillée des missions menées sur une grande échelle.

78. Certaines forces alliées peuvent avoir recours au module de la station au sol (MSS) du système radar interarmées de surveillance et d'attaque d'objectifs (JSTARS) que l'on retrouve au niveau du corps d'armée et de la division pour fournir des présentations visuelles aux fins de la désignation des objectifs, des briefings et de la mise à jour des cartes.

79. **Groupe-brigade, brigade et unité**. Aux niveaux inférieurs à la division, les états-majors du renseignement comptent sur les appareils de surveillance numériques pour fournir l'imagerie. Des caméras de surveillance numériques peuvent être montées sur les hélicoptères allouées à une formation, installées à des postes

d'observation ou transportées par les membres d'une patrouille (caméras numériques). De plus, certains véhicules tel le COYOTE peuvent obtenir et conserver des images numériques. L'imagerie qui ne peut être obtenue au moyen des ressources placées en sous-ordre, peut souvent être obtenue sur demande auprès des états-majors du renseignement supérieurs.

80. Aux niveaux inférieurs à la division, on ne retrouve pas d'analystes de l'imagerie. Même si l'interprétation détaillée de l'imagerie est une fonction spécialisée, des lectures photographiques moins sophistiquées ayant pour but de compléter l'information fournie par les cartes, peuvent être effectuées par n'importe quelle unité.

RESPONSABILITÉS DES ÉTATS-MAJORS DU RENSEIGNEMENT

81. Les responsabilités suivantes incombent aux états-majors du renseignement de tous les niveaux :

a. recevoir et coordonner toutes les demandes de reconnaissance aérienne faites par la force terrestre;

b. coordonner les demandes d'interprétation des photographies aériennes et y répondre par l'intermédiaire des éléments d'interprétation de l'imagerie de la compagnie ou du bataillon du renseignement des QG supérieurs;

c. assurer la diffusion du renseignement qui a été acquis grâce à l'interprétation des photographies aériennes.

PROCESSUS DE GESTION DES BESOINS

82. Les principales étapes du processus de gestion des besoins sont l'administration, la vérification de la base de données, la consolidation, la priorisation et l'élaboration des besoins.

83. **Administration**. Toutes les demandes d'imagerie doivent être transmises à l'état-major du renseignement et sont consignées.

Les demandes de reconnaissance aérienne conservent le numéro de contrôle qui leur a été assigné par le QG qui fait la demande. Une fois cela fait, l'étape suivante consiste à déterminer la validité du besoin.

84. **Vérification de la base de données**. Le besoin fait ensuite l'objet d'une vérification afin d'établir s'il est possible de répondre à la demande à même une base de données existante. Les bases de données toutes sources sont vérifiées pendant que l'élément d'analyse de l'imagerie de l'unité/l'état-major du renseignement examine le tracé de couverture principal, les dossiers des objectifs, les calques, les registres de mission et le matériel de gabarisation du système national.

85. **Consolidation**. Sans consolidation, il est impossible d'utiliser efficacement les ressources d'imagerie. Afin d'éviter la duplication des efforts, les nouveaux besoins doivent, chaque fois que possible, être intégrés aux affectations existantes. Cela n'empêche pas l'affectation en double de différents capteurs en vue de l'exploitation de diverses signatures d'objectifs tels le radar, les dispositifs thermiques et photographiques. On a également recours à la double affectation et à la combinaison de capteurs lorsqu'on soupçonne l'ennemi de faire appel à des techniques de déception.

86. Au moment de la validation des demandes immédiates et de la consolidation des demandes en missions planifiées, les facteurs les plus importants dont il faut tenir compte sont le choix du capteur et la sélection de la plate-forme la plus surviable possible. Il est important de déterminer si la valeur de la mission justifie de risquer une plate-forme de capteur ou si les plates-formes de capteurs plus sophistiquées que l'on retrouve aux échelons supérieurs ne pourraient pas accomplir la mission de façon plus efficace et de façon plus sécuritaire. Ces décisions sont prises par l'état-major des opérations, lequel est conseillé par l'ECAT.

87. **Priorisation**. L'établissement et la mise à jour des priorités constituent probablement l'étape la plus difficile de la gestion de la recherche, peu importe l'échelon où l'on se trouve. L'établissement des priorités exige une étude approfondie des directives du commandant, de la priorité et de la mission de la formation qui fait la demande, de la situation en cours et des plans d'action probables de l'adversaire.

88. En règle générale, les priorités changent au fur et à mesure que la situation évolue. Les tâches moins prioritaires peuvent être effectuées à la condition d'être intégrées, pendant l'étape de la consolidation, à des missions plus prioritaires. La mesure dans laquelle l'ennemi peut nuire aux opérations ou la nécessité de recueillir de l'information sur les questions essentielles pour l'opération sont les deux principaux facteurs sur lesquels on se base pour prioriser les demandes.

89. **Élaboration des besoins**. Au cours de cette étape, les besoins sont convertis en indices et en demandes précises d'imagerie clairement compréhensibles pour les ressources de recherche d'imagerie. Les indices d'activité qui peuvent être détectés par l'interprétation du matériel IMINT englobent les éléments suivants :

a. **Sol**. La couleur, la texture et le schéma de parcelles de terre fraîchement retournées pour la construction de tranchées et d'emplacements. Les films infrarouges, même s'ils ne sont pas couramment utilisés, se révèlent particulièrement utiles pour ce type de mission de reconnaissance. On peut également utiliser d'autres types de films et des capteurs thermiques.

b. **Pistes et activités des véhicules.** La plupart des pistes hors-routes sont directement détectées sur les photographies aériennes. Les radars à dispositif éliminateur d'échos sont capables de détecter les mouvements des véhicules sur de très longues distances. Les détecteurs infrarouges peuvent identifier de façon précise les véhicules, tant le jour que la nuit.

c. **Camouflage**. Les tentatives de camouflage constituent des indices directs d'activités militaires, sauf, bien entendu, si le camouflage est parfaitement intégré à l'environnement. Les techniques modernes de camouflage trompent de plus en plus les capteurs infrarouges et radar.

d. **Présence ou absence d'activité**. L'imagerie d'une activité ou d'un manque d'activité peut permettre de

prévoir les futurs développements du champ de bataille. Il faut cependant être prudent lorsqu'on applique les gabarits de doctrine à l'activité détectée par imagerie ou par d'autres moyens étant donné que les gabarits ne constituent qu'un guide général et n'ont aucun lien avec la situation réelle.

e. **Personnel**. La détection des soldats par les capteurs optiques et les radars aéroportés est entravée par le camouflage, la discipline des troupes, la dispersion, la dissimulation et le couvert. Les détecteurs infrarouges permettent, jusqu'à un certain point, de repérer les soldats dans une grande variété de circonstances mais il est cependant rarement possible d'effectuer des recherches sur zone avec les détecteurs infrarouges. Par conséquent, il faut utiliser au maximum les indices fournis par les autres capteurs et les autres disciplines.

f. **Artillerie**. Repérer, sur les images fournies, les positions de l'artillerie, représente une part importante du travail des analystes de l'imagerie. La position de l'artillerie par rapport aux autres composantes de la force terrestre et la présence de stocks de munitions constituent des indices importants des intentions de l'ennemi.

g. **QG et postes de commandement**. La taille et les activités des postes de commandement (PC) varient selon l'échelon de commandement. Les PC et QG des divisions et des échelons supérieurs sont plus gros et plus faciles à détecter pour une variété de capteurs que les QG et PC des niveaux inférieurs.

h. **Détection des champs de mines**. Les systèmes modernes de SAR sont parmi les systèmes d'imagerie qui se sont révélés fort efficaces dans la détection des champs de mines.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE ET DE SURVEILLANCE

90. Les demandes de reconnaissance et de surveillance aériennes peuvent provenir de tous les niveaux de commandement et peuvent prendre une variété de formes, depuis les demandes de renseignement jusqu'aux demandes précises de reconnaissance aérienne. Le message de demande/de mission de reconnaissance aérienne (figure 5-9) est utilisé lorsque des produits d'imagerie sont demandés.

NUMÉRO	INFORMATION
	CLASSIFICATION OTAN
	AUTEUR DE LA DEMANDE
	GROUPE DATE-HEURE
	DE :
	À :
	INFO :
L- NO DE SÉRIE DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE	L-NO DE DEMANDE DE RECO AÉRIENNE/MISSION DE RECO AÉRIENNE :
M.1 TYPE DE CAPTEUR	M.1 A-PHOTO B-ÉLECTRONIQUE C-SLAR D-IR E-LE PLUS APPROPRIÉ
M.2 TECHNIQUE	M.2 A-VERTICALE B-OBLIQUE C-PANORAMIQUE D-MEILLEURE POSSIBLE
N NO DE FEUILLE DE LA CARTE ET NO D'ÉDITION	N-
O.1 EMPLACEMENT DE L'OBJECTIF	O.1-
0.2 DESCRIPTION DE L'OBJECTIF	O.2
P OBJET ET RÉSULTATS RECHERCHÉS (CATÉGORIE D'OBJECTIF)	P-
Q ÉCHELLE DE LA PHOTO	Q- ◇ MEILLEURE POSSIBLE
R NO DES ÉPREUVES, REPORTS, COMPTES RENDUS	R-
S ADRESSE DE LIVRAISON – DATE – HEURE REQ	S-
T DATE-HEURE DE LIVRAISON LA PLUS TARDIVE ACCEPTABLE	T- PAS APRÈS Z
U INSTRUCTIONS SPÉCIALES U.1 HSO U.2 PRIORITÉ U.3 CLASS DE SÉCURITÉ DE L'OBJECTIF U.4 REMARQUES	 U.1- U.2 ◇ PRI-1 ◇ PRI-2 ◇ PRI-3 U.3- U.4-
V INSTRUCTIONS D'AFFECTATION	V-
	COPIES À : RÉDACTEUR NO TÉL. EXPÉDITEUR NO TÉL.

Figure 5-9 : Message de demande/de mission de reconnaissance aérienne

91. Dès qu'un besoin devient une demande de reconnaissance aérienne, celle-ci est acheminée par l'intermédiaire des voies désignées pour le type de besoin. Les demandes auxquelles on peut répondre au moyen des ressources aériennes tactiques sont transmises à l'élément des opérations aériennes concerné tandis que les demandes exigeant le recours aux ressources stratégiques, nationales ou alliées sont transmises au QG supérieur pour exécution.

92. On trouvera à la section 4 de plus amples informations sur les demandes de reconnaissance aérienne.

SECTION 7
ANALYSE DE L'IMAGERIE

GÉNÉRALITÉS

93. L'analyse de l'imagerie est un processus hautement technique qui fait appel aux compétences de personnes formées capables de produire de l'IMINT précis et en temps opportun.

LES ANALYSTES DE L'IMAGERIE

94. Les analystes de l'imagerie sont des membres du personnel du renseignement spécialisés en techniques d'extraction de l'information de l'imagerie fournie principalement par les capteurs aériens. Pour réussir, l'analyste de l'imagerie doit connaître les techniques d'interprétation, doit posséder une aptitude à l'interprétation et doit comprendre les tactiques ennemies, la situation, la géographie et la culture propres à une zone d'opération et doit également connaître l'ORBAT terrestre de la force adverse. Les analystes de l'imagerie doivent pouvoir :

a. reconnaître, identifier, localiser, décrire et rapporter de l'information sur les objets, activités et terrain apparaissant sur l'imagerie;

b. analyser les associations entre les objets et les configurations visibles et les conséquences de ces associations en terme d'effectifs, dispositifs et intentions ennemis.

95. Les analystes de l'imagerie se trouvent habituellement là où ils ont un accès immédiat aux escadrons d'aviation/d'aéronefs de reconnaissance, à l'équipement de traitement des films et aux moyens de diffusion IMINT.

96. **Fonctions**. Les analystes de l'imagerie font connaître leurs découvertes de façon à ce que les utilisateurs comprennent toute la portée et le degré de fiabilité de l'information diffusée.

97. Les analystes de l'imagerie doivent, de façon plus précise, assumer les fonctions suivantes :

a. analyser l'imagerie et rapporter l'information spécifique relatives aux opérations, activités, dispositifs, logistique, communication, installations de l'ennemi et aux activités civiles en appui aux opérations militaires;

b. préparer et tenir à jour l'imagerie afin de compléter et mettre à jour les cartes à des fins de planification opérationnelle précises;

c. préparer les dossiers des objectifs et l'évaluation des dégâts de combat (BDA);

d. préparer les mosaïques et les maquettes de terrain à des fins de planification opérationnelle.

98. **Efficacité**. Pour être pleinement efficaces, les analystes de l'imagerie doivent savoir exactement quelle information est demandée ou désirée. L'efficacité des analystes de l'imagerie est également accrue lorsque le matériel et les connaissances suivantes sont mis à leur disposition :

a. études du secteur, autre matériel historique et comptes rendus renseignement choisis ayant trait à la menace et à la zone des opérations;

b. ordres d'opération qui identifient les besoins en renseignement et les zones d'intérêt spécifiques;

c. connaissance des capacités et des limites des plates-formes et capteurs d'appui;

d. connaissance des tactiques courantes de l'ennemi, de son équipement, des pertes subies sur le champ de bataille, etc.;

e. information provenant d'autres sources afin d'aider à la confirmation de l'analyse de l'imagerie.

99. **Aptitude à analyser**. Les analystes de l'imagerie ont recours à une grande variété de techniques interdépendantes et complémentaires pour produire des comptes rendus d'imagerie et autres produits connexes. Les techniques d'exploitation de l'imagerie englobent le pointage, la photogrammétrie, la détection et l'identification ainsi que des aptitudes à analyser et à écrire.

100. **Pointage**. Lorsque l'analyste de l'imagerie reçoit l'imagerie acquise dans le cadre d'une mission, celle-ci est enregistrée et la mission fait l'objet d'un pointage sur le calque de la carte. L'enregistrement consiste en la comparaison des données cartographiques et des données de l'imagerie afin de permettre le positionnement précis des objets sur le terrain. Les pointages résultant de l'interprétation sont conservés et deviennent une partie de la base de données du renseignement toutes sources. Le calque, lequel rassemble toute l'imagerie reçue par une section d'analyse de l'imagerie est appelé tracé de couverture principal.

101. **Photogrammétrie**. La photogrammétrie englobe la mesure et le calcul précis requis pour l'analyse de l'imagerie. La mesure des objets, tels qu'ils apparaissent sur l'imagerie, peut être utilisée pour calculer les longueurs, les largeurs, les hauteurs ainsi que l'échelle de l'imagerie. La photogrammétrie peut servir à fournir l'information suivante :

a. dimensions des véhicules et de l'équipement afin d'aider à l'identification et à l'analyse technique;

b. dimensions et capacités des bâtiments et des installations d'entreposage;

c. dimensions des ponts, des routes et autres lignes de communication;

d. échelle de l'image;

e. vitesse et direction du mouvement des objets;

f. distance qui sépare des objets;

g. besoins en matière de désignation d'objectifs.

102. Le processus de photogrammétrie est complexe et long. Les images verticales sont explicites et sont rapides à mesurer tandis que la mesure des clichés obliques et panoramiques est difficile et exige beaucoup de temps. En raison des contraintes de temps habituellement imposées à la transmission des comptes rendus, il est rarement possible d'effectuer des mesures détaillées dans des conditions tactiques. Au niveau national, l'automation et la spécialisation permettent des mesures rapides et précises.

103. **Détection, identification et analyse des objectifs**. La responsabilité première de l'analyste de l'imagerie consiste à détecter et à identifier de façon précise les zones et les activités afin de permettre le développement de la situation et la désignation des objectifs. Cette tâche peut s'effectuer au moyen de l'analyse en temps quasi réel de l'imagerie numérique. Elle peut également être effectuée par l'analyse de l'imagerie sur copie papier ou autre médias permanents lorsque les contraintes de temps sont moins rigoureuses. Certains systèmes limitent l'analyste à la détection tandis que d'autres permettent une identification et une analyse technique.

104. La détection de l'objectif comm ence par l'un des deux modes de recherche suivants : la recherche générale et la recherche spécifique. La recherche générale est entreprise en réponse à des demandes de R&S d'un secteur et englobe l'examen de chaque pouce carré d'imagerie obtenue à l'intérieur d'une période donnée. Il faut faire le moins possible de demandes de recherche générale. Le volume d'imagerie produit par les systèmes modernes ne permet habituellement pas de répondre rapidement à de telles demandes. La recherche spécifique est entreprise en réponse à des demandes de reconnaissance ponctuelle, sur itinéraire et sur axe. Elle est limitée en terme de portée et d'objectifs.

105. L'identification de l'objectif consiste à interpréter les indices visuels ou les caractéristiques distinctives des objets détectés pendant la recherche. Les caractéristiques distinctives sont analysées en fonction de leurs dimensions, de leur forme, de l'ombre qu'elles produisent, des environs et de l'intensité du signal. Le degré d'analyse est hautement dépendant des contraintes de temps imposées au système de compte rendu ainsi que du but de l'analyse. L'identification des objectifs peut consister à :

a. identifier l'équipement et son utilisation par les forces adverses;

b. déterminer le but et la composition des cours d'eau, terrains d'atterrissage, routes, chemins de fer, installations, etc.;

c. déterminer l'ORBAT des unités adverses aux différents échelons;

d. identifier et détecter les unités amies et leur équipement.

EXPLOITATION

106. Les analystes de l'imagerie des niveaux opérationnel ou stratégique peuvent être appelés à produire des comptes rendus beaucoup plus détaillés et ayant une portée beaucoup plus grande qu'il n'est possible de le faire au niveau tactique. Cela peut inclure :

a. L'analyse détaillée associée à la détection d'objets inhabituels, d'équipement auparavant inconnu, de nouvelles modifications apportées à l'équipement connu et de concentrations inhabituelles d'objets ou de personnel militaires.

b. L'analyse fonctionnelle d'un objet, d'un équipement ou d'une modification environnementale.

c. L'analyse de l'ORBAT au cours de laquelle l'analyste étudie l'association qui existe entre l'équipement et les formations, et les répercussions

de leur déploiement dans le cadre de certains scénarios. Les analystes engagés dans l'analyse des ORBAT doivent avoir accès au renseignement toutes sources.

107. **Briefing et Débriefing**. Des briefings avant le vol et des débriefings après le vol sont organisés à l'intention du personnel navigant, des observateurs aériens et des spécialistes du renseignement aérien. Ces briefings et débriefings constituent une façon de s'assurer que les ressources de reconnaissance et de surveillance aériennes sont judicieusement utilisées. Ces briefings et débriefings sont habituellement donnés par un membre du personnel du renseignement aérien. L'information qui y est obtenue et ayant un intérêt pour les états-majors du renseignement de combat est diffusés sous une forme ou une autre.

108. **Annotation de l'imagerie**. L'imagerie est annotée sur demande ou lorsque l'officier du renseignement par imagerie décide que de telles annotations sont nécessaires pour compléter un compte rendu d'imagerie écrit.

109. Les annotations suivantes figurent toujours sur les clichés :

a. une cartouche de référence incluant les coordonnées de l'objectif représenté et la date et l'heure à laquelle le cliché a été pris;

b. un point de référence pour illustrer la référence géographique mentionnée dans la cartouche de référence;

c. une aide à l'orientation sous forme de flèche nord-sud.

110. Des annotations relativement à la catégorie de l'objectif, à sa description et à son interprétation peuvent être ajoutées.

111. En règle générale, les lignes directrices générales suivantes s'appliquent :

a. le lettrage est alphanumérique, clairement lisible et résistant à l'eau;

b. les annotations peuvent être faites par écrit, au moyen de pochoirs ou de lettres autocollantes;

c. les annotations doivent prendre le moins de place possible et ne doivent pas cacher les détails relatifs à l'objectif;

d. les zones d'objectif permanentes doivent être soulignées au moyen d'un dessin angulaire distinctif;

e. les zones d'objectif temporaires sont marquées au moyen d'une ligne brisée courbe;

f. les objectifs mobiles sont soulignés par une flèche indiquant la direction du mouvement.

SOMMAIRE DU RENSEIGNEMENT PAR IMAGERIE

112. Le domaine du renseignement par imagerie subit actuellement de rapides transformations; en effet, il est passé des photos papier et plastique aux images numériques. À l'heure actuelle, le temps nécessaire à l'analyse constitue probablement le délai le plus long que l'on ait à subir en matière d'imagerie. On décèle actuellement une forte tendance pour les systèmes de surveillance télépilotés et pour l'accessibilité universelle. Pour les états-majors du renseignement, ce défi est en train de créer un environnement de système de communication et d'information (SCI) adéquat doté des outils d'analyse appropriés et donnant accès aux bases de données nécessaires, tout cela au sein d'une architecture de renseignement homogène. On peut avoir accès aux images numériques des bases de données des capteurs ou des unités de capteurs en l'espace de quelques secondes. Ces images peuvent ensuite être agrandies, regroupées, éditées et comparées à volonté avec des images semblables. Du point de vue de la doctrine, il est important de souligner ici qu'avec l'avènement des changements technologiques, il est essentiel de s'assurer que les techniques d'exploitation et que les méthodes d'affectation et d'accès demeurent à jour et pertinentes. Avec les nouvelles technologies, il sera très facile d'inonder rapidement d'information un commandant. L'IMINT est un excellent produit qui aide le G2/l'O Rens à produire le renseignement opportun et prédictif

dont le commandant a besoin pour comprendre le champ de bataille, maintenir le tempo opérationnel et influencer le cycle de décision de l'adversaire.

CHAPITRE 6
RENSEIGNEMENT D'ORIGINE ÉLECTROMAGNÉTIQUE (SIGINT)

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. La guerre électronique (GE) constitue une partie intégrante des opérations d'information (OI) et du renseignement, de la surveillance, de l'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR) tout comme la destruction matérielle, les opérations psychologiques (PSYOPs), la déception et la sécurité opérationnelle (SECOP). La GE peut faire partie des OI offensives et défensives comme on l'explique dans la publication B-GL-300-005, *Les opérations d'information*. Le personnel employé à titre d'analystes GE doit être capable de visualiser le champ de bataille dans le contexte du spectre (EM).[24]

2. Voici quelques définitions importantes relatives à la GE :

   a. **Guerre électronique**. La GE se définit comme « l'ensemble des mesures militaires prises pour exploiter le spectre EM, ce qui englobe l'interception et l'identification des émissions EM, l'utilisation de l'énergie EM, incluant l'énergie dirigée, afin de réduire ou empêcher les actions et l'utilisation du spectre EM à des fins hostiles de façon à assurer son utilisation efficace par les forces amies. » La GE se subdivise en trois catégories : les mesures de soutien de guerre électronique (MSGE),

---

[24] Au cours de son instruction, le personnel du renseignement doit commencer par étudier la théorie radio non mathématique comme base à la compréhension des objectifs et des capteurs. Aux fins de l'instruction, le présent chapitre doit être lu parallèlement à la publication B-GL-353-001/FP001 *La guerre électronique*, afin d'acquérir une connaissance approfondie de la GE.

les contre-mesures électroniques (CME) et les mesures de protection électronique (MPE).

b. **Mesures de soutien de guerre électronique**. Les MSGE se définissent comme étant « une branche de la guerre électronique qui comprend les mesures de recherche, d'interception, d'identification et de localisation des rayonnements électromagnétiques permettant de reconnaître une menace immédiate. Les informations ainsi obtenues sont nécessaires à l'application de contre-mesures électroniques, de mesures de protection électroniques ainsi que d'autres mesures d'ordre tactique ».

c. **Contre-mesures électroniques**. Les CME sont les mesures prises pour interdire ou réduire l'utilisation efficace par l'ennemi du spectre électromagnétique, grâce à l'utilisation de l'énergie dirigée. Les CME comptent trois subdivisions – le brouillage électronique, la déception électronique et la neutralisation électronique.

d. **Mesures de protection électroniques**. Les MPE sont les mesures prises pour assurer l'utilisation efficace du spectre EM par les forces amies en dépit de l'emploi, par l'ennemi, de l'énergie EM.

3. On trouvera au chapitre 1 la définition du SIGINT. Le SIGINT se classe habituellement comme suit :

a. **COMINT**. Le renseignement sur les transmissions (COMINT) est obtenu des transmissions de communication comme les messages radio interceptés.

b. **ELINT**. Le renseignement électronique (ELINT) est obtenu des émissions électroniques non reliées aux communications produites par les radars, les dispositifs de navigation et autre équipement similaire.

4. Les activités de recherche, d'interception, d'identification et de localisation sont communes aux opérations de MSGE et de SIGINT. Les opérations de MSGE et de SIGINT se déroulent avant et pendant les hostilités et sont régulièrement mises en pratique dans le cadre des exercices militaires. Les différences entre les MSGE et le SIGINT résident dans le but et dans l'utilisation de ces activités ainsi que dans l'emploi de l'information obtenue. Le but dans lequel les opérations sont effectuées constitue le critère de base sur lequel on se fonde pour déterminer s'il s'agit d'opérations MSGE ou SIGINT. Une coordination étroite entre les activités de MSGE et de SIGINT est nécessaire, tout particulièrement lorsqu'on fait appel à des ressources distinctes.

5. La distinction entre les MSGE et le SIGINT s'est brouillée au fil du temps. Les MSGE étaient considérées comme l'information, rapidement périmée, qui était requise pour avertir les forces amies de la menace et pour que des CME soient prises. Or, dans le contexte des forces terrestres, on fait souvent appel aux techniques SIGINT pour avertir de la menace. L'autre problème est la nécessité pour les bases de données du SIGINT hautement classifiées de prendre des MSGE. L'analyse cryptographique sera toujours considérée comme une activité du SIGINT et sera toujours contrôlée par l'autorité SIGINT de niveau national. L'information fournie, aux fins d'analyse SIGINT, par les unités de GE à la cellule (renseignement) toutes sources serait considérée comme du SIGINT.

6. **Capacités**. La GE constitue un élément essentiel de la puissance de combat puisqu'elle fournit aux commandants des moyens passifs et actifs de protéger leurs systèmes de C2 et d'attaquer les systèmes de C2 de l'ennemi. Le système de GE peut :

a. identifier, localiser, poursuivre et contrôler les activités de combat ainsi que les ressources d'appui-feu, de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs (AO) de l'ennemi;

b. tromper les commandants de la force adverse en brouillant les installations C2 spécifiques ennemies afin d'appuyer les opérations de déception des forces amies sur le champ de bataille;

c. provoquer des retards dans le cycle de décision du commandant de la force adverse en détruisant ses installations C2 et ses installations spécifiques du renseignement;

d. fournir du renseignement brut de combat et des données relatives à la désignation des objectifs aux unités de manoeuvre et d'appui-feu;

e. protéger les systèmes de C2 et les systèmes de communication et d'information (SCI) amis;

f. augmenter les efforts des éléments de manoeuvre et d'appui-feu afin de supprimer, neutraliser et détruire les installations C2 ennemies.

LA MENACE

7. Toutes les forces militaires ont recours au camouflage, au couvert, à la dissimulation, au silence radio, au contrôle des émissions (CONEM) et à la désinformation pour protéger leurs activités de C2 et leurs opérations de combat. Les moyens SIGINT ou les ressources de reconnaissance radio ou radio-radar de la force adverse constituent une menace sérieuse pour les activités et les systèmes de C2 des formations et des unités. Les éléments SIGINT de la force adverse essaient, dans le cadre de leur mission de destruction des ressources C2 des forces d'opposition, d'identifier, de localiser et de cibler nos radiotéléphones, radiotéléimprimeurs, émetteurs multi-voies et émetteurs radar.

8. Pour promouvoir notre capacité à utiliser le spectre EM et à protéger les ressources de C2 amies des efforts de GE ennemis, diverses mesures offensives et contre-mesures défensives sont employées.

SECTION 2
CONCEPTS ET UTILISATION DE LA GE

9. **Concept opérationnel**. La GE offensive (MSGE et CME) est menée par des unités GE organiques au niveau de la formation. La GE défensive (MPE) est menée par toutes les unités. Les unités de GE

de tous les niveaux sont structurées de façon à assurer une couverture GE à l'intérieur de la zone d'intérêt du commandant. Dans les opérations hors guerre (OHG), les ressources de GE peuvent être adaptées à la tâche afin d'appuyer un groupement tactique. Le centre de coordination de la guerre électronique (CCGE) assure l'interface entre les unités de GE organiques et l'état-major du commandant et de la formation. Le CCGE se trouve habituellement au même endroit que la cellule (renseignement) toutes sources.

10. **Analyse MSGE/SIGINT**. Les MSGE fournissent aux commandants la capacité de rechercher, intercepter, localiser, identifier et exploiter, à des fins de renseignement, l'énergie EM émise par les émetteurs de la force adverse. Les MSGE/le SIGINT sont considérés comme une source unique de renseignement. En fait, les MSGE/le SIGINT sont des sources multiples. Par exemple, l'interception radiotéléphonique traditionnelle, l'interception radar, la radiogoniométrie, l'élaboration des signaux et l'analyse cryptographique sont autant de disciplines MSGE/SIGINT distinctes. Les MSGE/le SIGINT deviennent une source unique du fait que c'est le CCGE qui fournit le produit. Pour être en mesure de fournir à la cellule (renseignement) toutes sources des produits utiles en provenance des capteurs GE, les unités GE doivent en effectuer l'analyse. Une partie de cette analyse est faite par l'équipement des capteurs, mais la plupart des données, pour constituer une image MSGE/SIGINT, exige un apport humain. Les produits des MSGE/du SIGINT aident le commandant à avoir une meilleure compréhension de la situation, lui fournissant, compte tenu de certaines limites, de l'information AO et une alerte avancée. Les analystes des MSGE/du SIGINT ne peuvent travailler indépendamment des autres sources susceptibles de donner un meilleure éclairage à l'image SIGINT. L'élaboration et la tenue de la base de données MSGE/SIGINT est une responsabilité qui incombe au CCGE. Des liens avec les systèmes et organismes SIGINT nationaux sont essentiels à l'efficacité des opérations de GE/SIGINT.

11. Les MSGE/le SIGINT (y compris les systèmes de radiogoniométrie) constitueront les principaux moyens de localisation initiale des objectifs de grande valeur (OGV) et des objectifs déterminants (OD). Dans certains cas, les MSGE/le SIGINT peuvent fournir des informations sur la cible assez précises pour les autres armes de destruction (p. ex., l'adversaire peut, par inadvertance, révéler son emplacement). Cependant, les MSGE/le SIGINT ne peuvent normalement pas fournir de données suffisamment précises à

partir des systèmes de radiogoniométrie pour qu'il soit possible d'engager directement les objectifs. Les systèmes de MSGE peuvent donner aux autres ressources ISTAR, comme les troupes de reconnaissance, les véhicules aériens télépilotés (VAT) et les ressources d'aviation, des indices quant à l'endroit où « regarder » et fournir ainsi de l'information AO.

12. **CME**. Les unités de GE revêtent un caractère plutôt unique dans ce sens qu'elles sont capables de fournir d'excellentes liaisons capteur (MSGE)-tireur (CME). Les analystes de la GE ne doivent pas oublier que non seulement ils doivent fournir du SIGINT en vue d'aider à la compréhension de la situation ennemie, mais qu'ils doivent également fournir de l'information relative au choix des objectifs afin que des CME soient prises. Le CCGE contrôle, au nom du commandant, les efforts de CME déployés par la formation parallèlement au processus de désignation des objectifs. La désignation des objectifs constitue un élément essentiel du processus d'identification des activités vitales du SCI ennemi et pour diriger les CME sur des objectifs de choix. La déception électronique fait partie de l'ensemble du plan de déception du commandant. En règle générale, toutes les unités dotées d'émetteurs capables de simuler une activité qui peut être détectée par les ressources MSGE/SIGINT de l'ennemi, font de la déception électronique.

13. **Les CME sont une arme à double tranchant**. Les CME nuisent à l'utilisation du spectre EM par les forces amies et par les forces adverses. Des CME non coordonnées auront des effets négatifs sur les activités de cueillette du renseignement amies (MSGE/SIGINT) ainsi que sur le SCI ami. Le CCGE est responsable, au nom du commandant, de coordonner toutes les activités de CME afin d'en réduire les répercussions sur les activités amies. Les CME planifiées sont coordonnées et contrôlées au plus haut niveau pratique possible. Le contrôle des CME doit néanmoins, dans toute la mesure du possible, être décentralisé si l'on veut obtenir le niveau de souplesse et de rapidité dont les commandants subalternes ont besoin pour réagir aux objectifs inopinés. Par conséquent, l'emploi immédiat des ressources de CME peut être autorisé lorsque le commandant de la formation appuyée considère que l'emploi de ces ressources contribuera de façon significative au succès d'une opération de combat en cours ou imminente. On trouvera dans la publication B-GL-354-001, *La guerre électronique* plus de détails sur les méthodes de contrôle des CME.

14. **MPE**. Les MPE englobent les mesures passives prises par tous les soldats qui utilisent de l'équipement de communication et électronique pour protéger les SCI contre la GE ennemie. Les MPE peuvent être de diverses natures :

a. techniques, grâce à l'utilisation d'équipement de SCI de qualité supérieure;

b. procédurales, grâce à l'utilisation de drills anti-brouillage, à la formation des opérateurs radio et à une discipline de réseau;

c. tactiques, grâce au CONEM et au choix judicieux de l'emplacement des installations de C2.

15. Les commandants établissent, en matière de CONEM, des politiques qui se fondent principalement sur les conseils du G3, G2, G6 et du CCGE. Ces politiques reposent sur l'évaluation des ressources de recherche MSGE/SIGINT de l'adversaire par rapport au besoin de sécurité et d'efficacité du SCI. L'imposition de mesures de CONEM nécessite, à divers degrés, de se fier de façon accrue aux méthodes alternatives de communication, comme les lignes téléphoniques, les services d'estafette et la liaison. L'adoption de mesures de CONEM strictes ralentit invariablement la capacité d'une formation à recueillir de l'information en vue de son exploitation en renseignement. Le G2 et le G3 doivent également coordonner les politiques de CONEM dans le contexte des plans de déception. Ainsi, la déception électronique menée dans un environnement de silence électronique ou radio exige que des mesures spéciales soient prises pour que les transmissions soient crédibles aux yeux de l'adversaire.

16. La mise en application de MPE standard, comme le choix de l'emplacement des antennes et de la puissance de sortie, ne requiert habituellement pas la participation du G2. Dans les rares cas où les instructions permanentes d'opération (IPO) relatives aux MPE risquent d'influer sur les opérations de déception planifiées, le G2, le G3, l'officier des transmissions de la formation et le CCGE doivent alors coordonner leurs efforts. Le bureau du G2 conseille également le personnel des transmissions sur l'efficacité des MPE standard par l'intermédiaire du processus d'analyse de contre-ingérence (CI) effectué à la cellule (renseignement) toutes sources.

17. **Avantages et limites**. Comme toutes les autres ressources de recherche du système ISTAR, les MSGE/le SIGINT ont leurs avantages et leurs limites. Les MSGE basées au sol assurent au commandant une capacité de recherche tous temps sur une période de 24 heures sur 24, sept jours sur sept et sur un large secteur. Les distances d'interception varieront en fonction de la bande de fréquence et de la puissance de l'émetteur exploité. Certains signaux nécessitent une ligne de visée, d'autres non. Il n'est pas inhabituel de pouvoir intercepter des signaux entre 50 et 75 km du point de recherche. Les plates-formes aériennes comme les aéronefs, les hélicoptères et les VAT peuvent accroître de façon significative la portée de l'interception et peuvent éliminer les problèmes que représente la ligne de visée. La précision de la radiogoniométrie dépend généralement de la distance et le système perd alors beaucoup de sa précision. Il est évident que les MSGE dépendent de l'utilisation que l'ennemi fait du spectre EM. Si l'ennemi n'utilise pas ses systèmes, ceux-ci ne peuvent pas être exploités comme ce fut démontré au cours de la guerre du Golfe. Cependant, de façon générale, il y a toujours des signaux à exploiter. La déception est toujours possible et on peut toujours alimenter les dispositifs de recherche MSGE/SIGINT avec de fausses informations tout comme les autres capteurs. Les analystes des MSGE/SIGINT doivent en être conscients.

APPUI DU RENSEIGNEMENT AUX OPÉRATIONS DE GE

18. **Appui de l'HUMINT**. Les instructions d'exploitation des transmissions (IET) ennemies capturées ou les photographies du contenu des registres des codes fournies par l'HUMINT peuvent avoir une valeur inestimable. Les sources HUMINT peuvent également transmettre des comptes rendus sur l'efficacité des activités de CME des forces amies, sur les problèmes rencontrés avec l'équipement de communication de l'ennemi, sur l'arrivée de nouvel équipement et de systèmes d'arme derrière les lignes adverses, et ainsi de suite.

19. **Appui de l'IMINT**. Au cours des activités de brouillage ou d'interception, les sources IMINT peuvent fournir de l'information précieuse sur les endroits où se trouve l'adversaire. Des photographies des antennes émettrices peuvent amener les analystes à déterminer les données relatives aux fréquences et autres caractéristiques techniques des systèmes électroniques de l'ennemi. Des photographies d'un poste de commandement (PC) ennemi ou d'un emplacement d'armes

opérationnelles peuvent fournir de l'information quant aux transmissions et aux émissions associées à un QG, une unité ou des système d'armes précis.

20. **Appui du SIGINT**. Les MSGE dépendent essentiellement des bases de données fournies par l'organisation SIGINT de niveau national. Il faut pouvoir compter sur un ordre de bataille (ORBAT) électronique complet avant de pouvoir intercepter, identifier et localiser de façon efficace les émissions EM ennemies. Les opérations d'interception exigent du renseignement détaillé sur la répartition des fréquences ennemies et sur les instructions d'exploitation des transmissions. L'identification est facilitée par une connaissance approfondie des IET ennemies, des langues et des jargons utilisés, des paramètres techniques des transmissions associées aux fonctions ou échelons spécifiques et des schémas associés aux émetteurs pendant des opérations de combat particulières. L'analyse complexe des nœuds et l'analyse paramétrique des signaux interceptés contribuent au soutien fourni par le SIGINT aux opérations de GE. Le SIGINT est la branche du renseignement qui fournit le plus grand appui « renseignement » aux opérations de GE. En règle générale, les MSGE produisent du renseignement brut de combat qui peut être utilisé pour les manœuvres de CME ou d'évitement de la menace sans nécessiter d'analyse ou d'exploitation systématique poussée. Le SIGINT est obtenu à la suite de l'exploitation plus approfondie de l'information obtenue par les transmissions.

21. **Appui du TECHINT**. Les analystes qui examinent l'équipement de communication et les émetteurs électroniques capturés à l'ennemi, les manuels et autres publications, peuvent fournir des évaluations utiles pour les unités des transmissions et les opérateurs.

22. **Renseignement requis pour les CME**. Les besoins en renseignement associés aux MSGE s'appliquent également aux activités de CME. Les MSGE fournissent l'information relative à la désignation des objectifs qui est nécessaire aux CME, dont :

a. **Le brouillage**. Pour être parfaitement efficace, les ressources de brouillage ont besoin de suffisamment d'information sur le système C2 de l'adversaire pour permettre aux opérateurs d'anticiper les effets provoqués par la destruction d'un lien de communication particulier.

b. **La déception électronique**. Les activités de déception par manipulation tout comme les activités de déception par simulation reposent sur l'obtention de renseignement relatif aux SIGINT et MSGE de l'ennemi et sur la connaissance des schémas et profils des émissions amies. Il est tout à fait inutile de simuler un réseau ou un système de surveillance radar ami si l'adversaire ne peut intercepter ou reconnaître ces transmissions. Même la plus petite tentative de déception par imitation, comme essayer de tromper l'opérateur d'un réseau en langage clair ne serait-ce que pour quelques minutes, exige une certaine connaissance de l'identité de la station cible et du rôle du réseau. Un effort de déception plus sophistiqué, comme essayer de tromper un décisionnaire ennemi, n'exige pas seulement la connaissance du système de communications ennemi, mais doit se fonder sur du renseignement concernant le processus de prise de décision de l'ennemi. Un degré important d'appui « renseignement » est requis lorsque l'effort de déception englobe l'intrusion dans un signal codé, ou l'imitation d'un signal codé.

23. **Renseignement requis pour les MPE**. Les MPE englobent les mesures visant à contrer les MSGE et les mesures visant à contrer les CME. Les besoins en renseignement des activités anti-MSGE s'apparentent à ceux qui sont requis pour la déception électronique par manipulation ou simulation. Le renseignement doit, plus particulièrement, être élaboré d'après l'évaluation que fait l'adversaire de nos capacités à contrer ses ressources SIGINT et MSGE. L'effort anti-CME a besoin d'information technique sur les capacités des brouilleurs ennemis et de toute donnée de renseignement relative à la capacité des forces ennemies à effectuer de la déception électronique. La doctrine de déception ennemie et l'information relative à la disponibilité de l'équipement nécessaire aux opérations de déception ennemies, revêtent, à cet égard, une grande importance. Pour être en mesure d'élaborer des politiques et des approches efficaces en matière de MPE, le renseignement multidisciplinaire doit déployer tous les efforts possibles pour obtenir de l'information sur l'équipement de CME de l'ennemi avant que cet équipement ne soit déployé.

APPUI FOURNI PAR LA GE AU RENSEIGNEMENT

24. Les MSGE/le SIGINT peuvent fournir les informations suivantes :

a. intentions de l'adversaire, notamment :

(1) les horaires,

(2) les déploiements et les emplacements,

(3) les concepts opérationnels,

(4) l'emploi des échelons de suivi et des réserves;

b. capacités de l'adversaire, notamment :

(1) de l'information sur l'ORBAT,

(2) les effectifs des forces adverses,

(3) le moral,

(4) la qualité du commandement et du contrôle,

(5) l'état des armes et de l'équipement.

25. Le renseignement brut SIGINT peut constituer une excellente base d'information sur laquelle on se fondera pour commencer le processus de confirmation et de validation. Grâce à des comptes rendus SIGINT transmis très tôt, il est possible de demander aux sources HUMINT et IMINT d'intensifier leurs activités de recherche d'information ou de les rediriger sur des problèmes découverts par les interceptions SIGINT. Non seulement le SIGINT est-il employé dans un rôle d'AO, mais il joue également un rôle en matière d'engagement d'objectifs et d'évaluation des dégâts dus au combat.

COORDINATION DE LA GE ET DU RENSEIGNEMENT

26. La coordination entre la GE et le renseignement s'effectue au QG principal de la formation appuyée. Le CCGE et la cellule (renseignement) toutes sources se trouvent au même endroit et généralement à distance de marche du PC. De cette façon, l'officier des opérations de GE ou le commandant peuvent entrer en liaison avec les états-majors des opérations et de l'artillerie afin de discuter des problèmes et des déploiements relatifs aux CME. Cela aide également à la promotion d'une coordination GE-renseignement continue.

27. **G2 de la brigade et OLGE**. Des OLGE peuvent être déployés là où il n'existe pas de ressources de GE. L'OLGE agit comme lien d'accès au système GE pour la formation ou les unités concernées. Les OLGE coordonnent les activités de GE au nom du commandant appuyé de la même façon que le fait le CCGE. L'OLGE agit à titre d'interface entre les états-majors des opérations, du renseignement et d'appui-feu afin d'intégrer la GE à ce niveau. Les G2 et l'officier du renseignement (O Rens) des unités doivent cependant demeurer conscients que ces comptes rendus sont des produits de source unique qui n'ont pas été analysés d'un point de vue toutes sources.

CHAPITRE 7
LE RENSEIGNEMENT TECHNIQUE

SECTION 1
INTRODUCTION

GÉNÉRALITÉS

1. Le renseignement technique (TECHINT) relatif au champ de bataille consiste en l'exploitation du matériel étranger afin d'aider le commandant à accomplir sa mission. Le TECHINT aide le commandant en lui fournissant des produits qui identifient, chez l'ennemi, un avantage technologique militaire momentané ou qui contrecarre cet avantage.

2. Le processus du TECHINT relatif au champ de bataille s'applique au corps d'armée et aux niveaux inférieurs au corps d'armée. Le système du TECHINT relatif au champ de bataille est appuyé par les organismes du renseignement nationaux et alliés et fait partie intégrante du système de renseignement toutes sources.

3. Le TECHINT fournit un apport distinct aux produits de renseignement toutes sources de la façon suivante :

a. évaluation des capacités et des vulnérabilités des systèmes d'armes ennemis nouvellement déployés;

b. avertissement relatif à des changements apportés aux tactiques de l'ennemi ou à leur l'utilisation en raison de l'avènement de nouvelles technologies ou de technologies en voie de développement;

c. contre-mesures face aux nouvelles technologies ou tactiques;

d. traduction et interprétation des documents de la force d'opposition.

TYPES DE TECHINT

4. Le système du TECHINT englobe :

   a. **Le renseignement scientifique et technique**. Le J2 Renseignement scientifique et technique (J2STI) dirige les activités de renseignement scientifique et technique au niveau stratégique. Les systèmes d'armes de l'ennemi sont analysés afin de prévenir toute surprise technologique stratégique.

   b. **Le TECHINT relatif au champ de bataille**. Le TECHINT relatif au champ de bataille répond aux besoins en renseignement (BR) du commandant, au niveau opérationnel de commandement. Au sein de l'unité du renseignement du corps d'armée, les spécialistes TECHINT fournissent aux commandants opérationnels et tactiques de l'information sur les nouvelles armes ou les systèmes d'appui utilisés par les forces adverses et participent au processus d'exploitation/d'évacuation lorsque des documents et de l'équipement ennemis sont capturés.

5. Le TECHINT englobe les types de renseignement suivants :

   a. **Renseignement sur les documents**. Le renseignement sur les documents (DOCINT) est obtenu par l'analyse de l'équipement capturé (EC), des documents techniques connexes (DTC) et de l'information découlant du matériel publié et non publié. Les documents capturés aux mains d'un prisonnier de guerre (PG) doivent être traités conformément aux dispositions énoncés au chapitre 4. L'exploitation complète de l'EC/des DTC et des PG est coordonnée au niveau du corps d'armée, par l'unité du renseignement.

   b. **Renseignement « mesures et signature »**. L'exploitation du renseignement « mesures et signature » (MASINT) s'effectue au niveau

stratégique. Le MASINT découle de l'analyse quantitative et qualitative des données (métriques, angulaires, spatiales, longueurs d'onde, dépendantes du temps, modulation, plasma et hydromagnétiques) obtenues au moyen de systèmes de capteurs techniques spécifiques. Ce type de renseignement identifie les caractéristiques techniques distinctives associées aux sources électromagnétiques (EM) de la force ennemie ou des émetteurs sismiques. Les unités de guerre électronique (GE) qui se trouvent dans la zone de combat effectuent une analyse limitée de la signature du champ de bataille. Les forces alliées peuvent diviser le MASINT en renseignement-radar (RADINT) et en renseignement sismique.

SECTION 2
SOURCES ET STRUCTURES

SOURCES DE TECHINT

6. Pour pouvoir fournir des produits TECHINT ayant une valeur, les analystes du TECHINT doivent étudier une gamme étendue de matériel brut. Les données techniques de la force adverse et l'information sont obtenues par l'analyse des armes, systèmes d'armes, équipement militaire étrangers et des documents en cours ou en voie d'élaboration. Les sources les plus courantes d'information brute sont :

a. l'EC et les DC;

b. les transfuges, les agents, les civils et les PG;

c. l'imagerie;

d. les données fournies par les capteurs;

e. les émissions, les effets et les résidus des systèmes d'armes ennemis et des autres types d'équipement.

STRUCTURES DU TECHINT

7. Les services du TECHINT relatifs au champ de bataille sont assurés par les ressources TECHINT que l'on retrouve à l'unité du renseignement du corps d'armée. Au sein d'une force de coalition, les mêmes ressources pourraient être fournies par une unité alliée de niveau opérationnel ou du théâtre. Le TECHINT devrait pouvoir fournir l'appui suivant :

a. **Appui direct en matière de renseignement**. Il s'agit d'équipes TECHINT mobiles chargées de mettre en application, sur le champ de bataille, les directives du centre d'exploitation du matériel capturé (CEMC).

b. **Analyse des communications et des transmissions électroniques**. Cette activité a pour but d'examiner les systèmes de communication, les radars, les ressources de GE, les systèmes électro-optiques (EO) ainsi que les systèmes d'armes à énergie dirigée de la force adverse.

c. **Défense nucléaire, biologique et chimique (DNBC) et analyse médicale**. Cette activité a pour but d'examiner les systèmes offensifs et défensifs de DNBC de même que le matériel médical de la force adverse.

d. **Analyse des armes et des munitions**. Cette activité a pour but d'examiner les armes, les systèmes d'appui et les systèmes de conduite du tir de l'ennemi de même que l'effet terminal des armes, p. ex. l'analyse des cratères.

e. **Analyse de la mobilité**. Cette activité a pour but d'examiner les véhicules, l'équipement du génie, l'équipement de manutention du matériel et l'équipement de production d'énergie de l'ennemi.

8. **Centre d'exploitation du matériel capturé**. Un CEMC est créé, au niveau de commandement approprié, par l'ajout de

spécialistes provenant des autres services, des alliés et du J2STI selon les besoins de la situation. Idéalement, le CEMC devrait se trouver dans la zone arrière du théâtre, à proximité des itinéraires principaux d'approvisionnement. Des équipements d'analyse spéciaux permettent aux spécialistes du TECHINT d'effectuer une exploitation plus détaillée que ne peuvent le faire les équipes TECHINT déployées dans la zone des opérations du théâtre.

9. Le CEMC :

a. effectue l'exploitation détaillée de l'EC, des DTC et des documents capturés (DC);

b. analyse les systèmes d'armes des forces amies endommagés au combat;

c. assure la gestion du TECHINT relatif au champ de bataille au nom de l'unité du renseignement opérationnelle ou du théâtre, du J2 ou du CJ2;

d. produit des comptes rendus TECHINT ainsi que du matériel d'instruction à l'intention des commandants tactiques;

e. coordonne l'évacuation des DC et de l'EC vers les installations nationales;

f. coordonne l'appui national fourni aux opérations TECHINT;

g. tient à jour une base de données TECHINT.

10. Lorsque le CEMC reçoit le matériel capturé, une évaluation du matériel est effectuée afin de déterminer le niveau d'intérêt TECHINT et l'importance de l'acquisition. Le matériel représentant un intérêt particulier est exploité à des fins d'utilisation tactique ou opérationnelle immédiate. Toute contre-mesure immédiate, information technique ou renseignement élaboré est rapidement diffusé afin que les éléments de combat puissent les utiliser. En même temps, le CEMC voit à l'évacuation du matériel prioritaire vers les installations d'exploitation nationales.

11. **Centre interarmées d'exploitation du matériel capturé**. Il peut arriver, à l'occasion, que des services armés différents combinent leurs ressources en vue de la recherche et de l'exploitation du matériel technique étranger. Lorsque tel est le cas, le CEMC devient le centre interarmées d'exploitation du matériel capturé (CIEMC).

12. **Centre combiné d'exploitation du matériel capturé**. Lorsqu'un CEMC est combiné à d'autres centres d'exploitation de l'OTAN ou alliés, le CEMC devient un centre combiné d'exploitation du matériel capturé CCEMC.

13. **Équipes d'appui direct en matière de TECHINT relatif au champ de bataille**. Ces équipes mobiles aident à mettre en application le plan TECHINT et sont organisées en fonction des ressources disponibles et des besoins des commandants subalternes. En règle générale, ces équipes se composent de quatre spécialistes, un spécialiste pour chacune des spécialités du CEMC. Les équipes TECHINT d'appui direct sont détachées aux formations subalternes dans le but :

a. d'effectuer de la recherche sur le champ de bataille;

b. d'effectuer des activités d'identification et d'exploitation initiales;

c. d'appuyer la gestion de la recherche du CEMC;

d. de fournir du TECHINT à la cellule (renseignement) toutes sources;

e. de fournir de l'aide au bureau du G2 de la division, de la brigade et du groupe-brigade ainsi qu'au personnel de l'unité du renseignement hiérarchique, grâce à la liaison et à la formation.

SECTION 3
PROCESSUS D'EXPLOITATION TECHINT

LE PLAN TECHINT

14. À titre d'exemple, le commandant du corps d'armée, de concert avec le G2 du corps d'armée, identifie les besoins en TECHINT et demande au CEMC d'analyser de façon détaillée des types précis d'équipement ennemi. Ensuite, le commandant du peloton TECHINT, de concert avec le bureau du G2 du corps d'armée, élabore le plan TECHINT, lequel doit être approuvé par le commandant du corps d'armée.

15. Le plan TECHINT (annexe A) qui est inclus dans la section des tâches d'acquisition du renseignement de l'annexe relative au renseignement de l'ordre d'opération du corps d'armée :

a. identifie le matériel de la force adverse qui doit faire l'objet d'un compte rendu immédiat dès sa capture;

b. assigne les équipes TECHINT en appui à des formations précises au sein du corps d'armée;

c. peut énoncer la politique du commandant du corps d'armée relativement à certains types de DC, EC et trophées de guerre.

DOCUMENTS ET TRAITEMENT

16. **Normalisation**. Dans le STANAG 2084, les forces de l'OTAN ont normalisé la façon de traiter les DC, EC et DTC, et de rédiger les comptes rendus. Ce STANAG a pour but de maximiser la valeur du renseignement que des méthodes d'exploitation efficaces peuvent fournir.

17. **Documents**. Un document est toute information consignée, peu importe sa forme physique ou ses caractéristiques. Les documents englobent les originaux ou les reproductions :

a. les notes manuscrites;

b. les documents imprimés;

c. les peintures et les gravures;

d. les dessins;

e. le matériel dactylographié;

f. les enregistrements sonores ou de la parole;

g. l'imagerie;

h. les cartes perforées;

i. les données numériques;

j. les données électroniques.

18. **Classification de sécurité**. La classification de sécurité accordée à l'EC et aux DC est établie en fonction des éléments suivants :

a. la valeur « renseignement » de l'EC et des DC;

b. les circonstances de la capture;

c. l'importance d'empêcher l'ennemi de savoir qu'une pièce d'équipement ou qu'un document de valeur stratégique a été capturé.

19. **Traitement et conservation des DC/de l'EC**. Pendant le processus d'exploitation, les DC et l'EC doivent être traités, conservés et priorisés ensemble. Les PG associés aux DC et à l'EC doivent, si possible, demeurer à la disposition des interrogateurs pendant le processus d'exploitation. Une étiquette de PG faisant mention de ce fait, doit être attachée à tous les PG dès que possible après la capture afin de s'assurer que le PG demeure à la disposition des interrogateurs. Les DC (ou des copies de ces documents) associés à un PG doivent suivre le PG tout au long du processus d'interrogatoire.

20. À toutes les étapes du processus d'exploitation du renseignement, l'EC, les DTC et les DC doivent être placés dans un

endroit sécuritaire afin d'éviter qu'ils ne fassent l'objet de vandalisme, qu'ils ne soient utilisés à mauvais escient ou qu'ils ne soient détruits.

21. **Registres des sources**. Pour faciliter l'exploitation, l'information suivante doit figurer sur l'étiquette fixée à l'EC/aux DC :

a. **Unité qui a effectué la capture**. L'unité qui a effectué la capture doit fournir les renseignements suivants :

(1) lettres d'identification nationale;

(2) désignation de l'unité qui a effectué la capture;

(3) date/heure de la capture;

(4) lieu de la capture (UTM);

(5) sommaire des circonstances de la capture;

(6) identification des autres PG.

b. **Équipe TECHINT**. L'équipe TECHINT qui effectue l'exploitation initiale doit fournir :

(1) le numéro de série de l'EC ayant un intérêt en matière de renseignement;

(2) le numéro de série des DTC et le (les) numéro(s) de série de l'EC connexe, clairement indiqué au moyen de l'étiquette volante « TECHDOC ».

COMPTES RENDUS

22. **Méthodes de compte rendu**. Les comptes rendus doivent être transmis conformément aux méthodes de compte rendu pertinentes. Les copies de tous les comptes rendus suivent les DC/l'EC pendant tout le processus d'exploitation.

23. **Types de comptes rendus**. Les comptes rendus suivants sont exigés :

a. **Compte rendu renseignement**. Les comptes rendus renseignement (INTREP) identifient l'EC et énoncent les mesures prises en fournissant toute l'information ayant une valeur tactique immédiate. Même si les INTREP peuvent être transmis avant les comptes rendus techniques préliminaires (PRETECHREP), les INTREP ne remplacent pas les PRETECHREP.

b. **PRETECHREP**. Les PRETECHREP sont préparés et diffusés une fois que l'officier du renseignement de l'unité qui a effectué la capture ou que le G2 de la formation a effectué sa sélection préliminaire.

c. **Compte rendu technique complémentaire (COMTECHREP)**. Les COMTECHREP sont préparés et diffusés par les équipes TECHINT, une fois que l'exploitation initiale a été effectuée. Parmi les trois modèles possibles, le type C illustré à l'annexe B est le plus couramment utilisé.

d. **Compte rendu technique détaillé (DETECHREP)**. Les DETECHREP sont préparés et diffusés par le CEMC, une fois que l'exploitation détaillée a été effectuée.

CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENT CAPTURÉ

24. L'EC doit être exploité aussi rapidement que possible, qu'ils soient associés ou non à des DC. L'EC non associé à des DC est classé de façon distincte conformément aux priorités TECHINT du corps d'armée afin d'aider à l'identification de l'EC ayant une valeur « renseignement » potentielle et d'en faciliter l'exploitation. Ces catégories sont :

a. **Catégorie A**. Documents contenant de l'information concernant des sujets ayant un intérêt prioritaire en matière de renseignement.

b. **Catégorie B**. Matériel codé et tous les autres documents appartenant aux systèmes C3I de l'adversaire.

c. **Catégorie C**. Documents ayant une valeur secondaire en matière de renseignement.

d. **Catégorie D**. Documents ne contenant aucune information ayant valeur de renseignement.

25. **Facteurs relatifs au traitement des documents de catégorie B**. Compte tenu de leur nature délicate, les documents de catégorie « B » exigent un traitement limité spécial. La cellule (renseignement) toutes sources de la formation et le centre de coordination de la guerre électronique (CCGE) doivent être immédiatement informés de la capture de tels documents ainsi que des mesures qui ont été prises. Leur traitement aux niveaux supérieurs doit être accéléré.

ÉTAPES DE L'EXPLOITATION DU TECHINT

26. Tout le matériel ennemi capturé (EC, DTC et DC) est exploité au cours de ces étapes :

a. **Sélection préliminaire**. Examen rapide de l'EC/des DC par l'O Rens de l'unité qui a fait la capture ou par le G2 de la formation. Toute information ayant une valeur tactique immédiate est transmise par l'unité qui a fait la capture au moyen d'un INTREP ou d'un PRETECHREP, et le matériel est remis dès que possible à l'équipe TECHINT.

b. **Examen complémentaire**. Les équipes TECHINT qui se trouvent dans les zones opérationnelles de la division et du groupe-brigade doivent effectuer l'identification, l'examen, la traduction et la catégorisation initiales du matériel capturé dès que celui-ci leur est remis. Les résultats sont transmis au moyen d'un COMTECHREP à l'état-major du renseignement du corps d'armée et au CEMC. L'équipe décide si une analyse plus poussée est

justifiée et, lorsque tel est le cas, place la matériel dans un contenant sécuritaire et l'expédie au CEMC.

c. **Exploitation détaillée**. L'exploitation détaillée est une responsabilité du CEMC. Lorsque le matériel a été identifié dans le plan TECHINT comme étant du matériel d'intérêt, le CEMC effectue une analyse plus poussée. Les spécialistes TECHINT peuvent être appelés à participer à l'interrogatoire de certains PG de catégorie A en possession de DC/EC et les spécialistes de niveau national peuvent être requis pour certains types d'analyses. La diffusion des résultats des analyses du CEMC peut mener à des exercices de contre-mesures dirigés par les équipes TECHINT. Le peloton du TECHINT élabore des méthodes d'exploitation du champ de bataille en se fondant sur les lignes directrices fournies par les trois sources suivantes :

(1) méthodes d'essai internationales;

(2) coordination avec le J2 Renseignement technique et scientifique;

(3) l'expérience de l'unité.

27. **DC liés à l'analyse du terrain**. Les documents comme les cartes non annotées, les croquis, l'imagerie aérienne et autres types de matériel et d'information cartographique sont directement transmis à l'unité du renseignement de la formation où ils seront exploités par la section/l'équipe d'analyse du terrain. L'équipe TECHINT conserve des copies de ce matériel afin de pouvoir répondre aux besoins en TECHINT. Les cartes annotées, les schémas et l'imagerie aérienne sont traités par le système TECHINT comme des DC ordinaires. Toute l'information de combat obtenue à la suite de l'examen initial est communiquée le plus rapidement possible à la cellule (renseignement) toutes sources.

SECTION 4
RESSOURCES D'EXPLOITATION DU TECHINT

RESSOURCES D'EXPLOITATION DU CEMC

28. **Objectifs d'exploitation**. Le peloton du TECHINT a en sa possession l'équipement, les techniques et les plans nécessaires à l'échantillonnage, l'exploitation et le traitement du matériel suivant :

a. missiles guidés et systèmes de lancement;

b. munitions, mines, dispositifs de destruction, pièces pyrotechniques et armes chimiques;

c. [illegible]mes de l'infanterie;

d. équipement de sabotage;

e. véhicules militaires et véhicules blindés de combat (VBC);

f. armes antichars, armes antiaériennes, artillerie de campagne et roquettes de campagne;

g. équipement du génie, amphibie et de franchissement de cours d'eau;

h. équipement électronique de communication et ne servant pas aux communication, incluant les dispositifs d'observation nocturne, les systèmes de surveillance et les systèmes d'acquisition d'objectifs (AO);

i. équipement des forces aéroportées;

j. équipement divers, notamment :

(1) l'équipement de camouflage,

(2) les vêtements et l'équipement personnel,

(3) les rations;

k. les lasers et l'équipement EO;

l. les ordinateurs et l'équipement connexe;

m. les armes spéciales, notamment l'équipement de guerre nucléaire, biologique et chimique, les lance-flammes et les armes incendiaires;

n. l'équipement médical.

29. **Explosifs et munitions**. Seuls les membres du personnel spécialisé dans la neutralisation des explosifs et munitions (NEM) peuvent manipuler le matériel explosif capturé. Ces spécialistes sont fournis au CEMC par le génie du corps d'armée, à la demande du bataillon du renseignement du corps d'armée, conformément aux priorités de la mission de NEM. Les équipes de TECHINT peuvent compter parmi leurs membres des spécialistes en NEM, lesquels examineront sur le champ de bataille le matériel capturé. Par l'intermédiaire de l'état-major du renseignement du génie du quartier général divisionnaire et du corps d'armée ou du quartier général opérationnel de la coalition ou du théâtre, l'INTREP ou le PRETECHREP produit à la suite de la NEM informe le G2 et le personnel TECHINT des types de matériel étranger observés et indique les endroits où ce matériel étranger a été capturé. Les équipes TECHINT exploitent les munitions désarmées et diffusent les résultats au moyen d'un COMTECHREP de type B.

30. **Fournitures et équipements médicaux capturés**. Des échantillons représentatifs des fournitures et des équipements médicaux capturés doivent être envoyés par l'intermédiaire des voies de commandement au personnel du renseignement médical pour évaluation et exploitation. Lorsque le matériel ne peut être évacué, les spécialistes du renseignement médical doivent faire une évaluation sur place. L'unité qui a fait la capture évacue toutes les fournitures et tous les équipements médicaux restants aux points de rassemblement désignés où ils sont entreposés, entretenus et distribués conformément aux politiques établies.

RESSOURCES D'EXPLOITATION DU CIEMC

31. **Objectifs d'exploitation**. Les spécialistes des autres services et les experts peuvent effectuer, sur le théâtre même, l'exploitation d'une gamme étendue de matériel qui n'est pas considéré comme relevant de la juridiction du CEMC. Voici une liste de matériel qui, normalement, devrait être exploité au niveau national ou par des ressources interarmées :

a. aéronefs, cellule et matériel électrogène;

b. armement et munitions aéroportées, viseurs de bombardement, viseurs d'artillerie, capteurs photographiques et autres types de capteurs, et équipement connexe;

c. communications d'avionique et aéroportées;

d. équipement de contre-mesures électroniques (CME) aéroporté;

e. équipement et installations au sol;

f. carburants, lubrifiants, graisses et agents propulsifs;

g. missiles air-air et équipement connexe;

h. équipement de dispersion stratégique des agents biologiques et chimiques, de même que l'équipement et les vêtements de protection de DNBC;

i. laser aéroporté et armes à énergie dirigée;

j. systèmes cryptographiques et équipement connexe;

k. équipement divers, notamment :

(1) les vêtements et l'équipement de vol, y compris les vêtements anti-G et l'équipement de respiration sous pression,

(2) l'équipement médical.

32. **Compte rendu d'exploitation des aéronefs hostiles**. Le COMTECHREP de type A est utilisé pour transmettre de l'information concernant les aéronefs. L'équipe TECHINT doit transmettre le compte rendu par le moyen le plus rapide possible immédiatement après avoir effectué l'examen initial de l'aéronef ennemi.

33. **Ressources d'exploitation de niveau national**. Le matériel qui ne peut être complètement analysé par les ressources du CEMC ou du CIEMC doit être acheminé aux organisations de niveau national en vue de son exploitation.

34. **Spécialistes du TECHINT**. Les activités TECHINT relatives au champ de bataille exigent une variété de compétences spécialisées. Les analystes du peloton TECHINT peuvent être appelés à faire enquête sur une gamme étendue de matériel tel l'équipement de communication, les radars, les systèmes EO, les armes lasers, les munitions de DNBC ou les vêtements de protection, les munitions du champ de bataille, le matériel médical, les pièces d'aéronefs, les systèmes de conduite du tir, le matériel électrogène, etc.

SOMMAIRE DU TECHINT

35. Avec la prolifération sans cesse croissante des technologies sur le champ de bataille moderne, il est primordial d'exploiter rapidement tout équipement et système ennemi nouveau ou inhabituel. Par exemple, au cours d'une guerre asymétrique, l'emploi des téléphones cellulaires par les forces adverses constitue maintenant la norme et on peut obtenir de l'imagerie satellite sur Internet. Très bientôt, des ressources de surveillance par véhicule aérien télépiloté (VAT), sophistiquées mais économiques, seront mises à la disposition de toutes les parties à un conflit. Les forces amies doivent obtenir tous les avantages possibles. Bref, l'exploitation technique fructueuse des technologies employées par les forces adverses permettra aux commandants de la force amie d'obtenir un avantage technologique et la supériorité de l'information requise pour vaincre.

ANNEXE A
DONNÉES TECHINT QUI FIGURENT DANS L'ANNEXE RELATIVE AU RENSEIGNEMENT

1. Voici un exemple du type de données TECHINT qui peuvent figurer dans l'annexe relative au renseignement de l'ordre d'opération du corps d'armée ou du quartier général de niveau opérationnel d'une coalition. Un appendice à cette annexe peut être ajouté si une recherche TECHINT poussée spéciale est requise.

BESOINS PRIORITAIRES EN RENSEIGNEMENT (BPR)

Dommage inhabituel ou inexpliqué à l'équipement ou au matériel ami?

Capacités offensives/défensives imprévues de l'équipement adverse?

Est-ce que les forces adverses repèrent et engagent les VBC amis par visibilité réduite et, si tel est le cas, comment peut-on les en empêcher?

BESOINS EN RENSEIGNEMENT (BR) : Quelles sont les capacités et les limites des MGAC AT-X améliorées?

EXEMPLE DE TÂCHES D'ACQUISITION DE RENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS UN O OP

Généralités. Tout DC/EC doit faire l'objet d'un compte rendu immédiat conformément aux priorités décrites ci-dessous :

1 Div. La priorité de recherche d'équipement va aux AT-X, SA-X et G-X.

3 Div. La priorité de recherche de l'équipement est accordée aux vêtements de protection individuels, aux BMP-X et aux systèmes de réseau radio de combat.

2 Gp-bde. La priorité de la recherche d'équipement est accordée aux armes légères personnelles, aux grenades et aux BTR-XX.

1 Bon rens. Fournit une équipe TECHINT afin d'appuyer chaque compagnie du renseignement divisionnaire.

Intègre les opérations et les équipes TEHCINT aux opérations d'AO et d'engagement au niveau du corps d'armée.

TRAITEMENT DES PG, DE L'EC ET DES DC

Tout le matériel capturé doit être transporté au point de rassemblement le plus proche et doit y être conservé afin d'y être examiné par l'équipe TECHINT.

Le matériel désigné par les équipes TECHINT comme possédant une valeur en matière de renseignement doit être évacué vers les destinations désignées par les chefs des équipes TECHINT.

Il est interdit d'utiliser le matériel à d'autres fins tant qu'il n'a pas été examiné par le personnel TECHINT et que celui-ci n'a pas donné son autorisation.

COMPTES RENDUS ET DISTRIBUTION

Le CEMC doit figurer sur la liste des destinataires pour d'information de tous les INTREP relatifs à de l'équipement et de tous les comptes rendus relatifs aux PG.

Le CEMC doit figurer sur la liste des destinataires pour information des comptes rendus relatifs aux DC.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Acronyme	Signification
ACINT	renseignement acoustique
AI	analyste d'imagerie
AO	acquisition d'objectifs
APTL	au plus tard le
ATER	analyse du terrain
ATG	analyse tactique graphique
AVO	analyse de la valeur de l'objectif
BDATT	base de données d'analyse tactique du terrain
BECR	besoins essentiels du commandant en renseignement
BPR	besoins prioritaires en renseignement
BR	besoins en renseignement
BRP	besoins en renseignement précis
CB	commandant de batterie
CB	contre-batterie
CCEMC	centre combiné d'exploitation du matériel capturé
CCFA	centre de coordination des feux d'appui
CCGE	centre de coordination de la guerre électronique
CCI	coffre de campagne informatisé
CCICA	centre de contre-ingérence du corps d'armée
CCIRM	gestion de la recherche, de la coordination et des besoins en renseignement
CEMC	centre d'exploitation du matériel capturé
CI	contre-ingérence
CICR	comité international de la Croix-Rouge
CIEMC	centre interarmées d'exploitation du matériel capturé
CMDT	commandant

Acronyme	Signification
CME	contre-mesures électroniques
COAA	centre des opérations d'appui aérien
COCA	centre des opérations du commandement aérien
COCI	centre d'opérations du commandement interarmées
COIR	centre des opérations interarmées de reconnaissance
COCM	calque des obstacles combiné modifié
COMINT	renseignement sur les transmissions
COMOP	commandement opérationnel
COMTECHREP	rapport technique supplémentaire
CONEM	contrôle des émissions
CPP	char poseur de pont
CRAR	centre de recherche et d'analyse du renseignement
CSA	connaissance de la situation de l'adversaire
CTS	cellule (renseignement) toutes sources
DC	document capturé
DETECHREP	rapport technique détaillé
DOCINT	renseignement sur les documents
DI	demande d'information
DR	demande de renseignements
DTC	document technique connexe
EAF	élément d'appui-feu
EC	équipement capturé
ECAT	élément de contrôle aérien tactique
ECN	élément de commandement national
EI	exploitation de l'imagerie
ELINT	renseignement électronique
EM	électromagnétique

Acronyme	Signification
EO	électro-optique
FLIR	radar thermique à balayage frontal
FLOCARK	Évaluation du terrain : caractéristiques, passages, objectifs, terrain canalisant, approches, rythme de l'avance, terrain clé
FORENGEN	doctrine de la force ennemie générique
GE	guerre électronique
GPD	gabarit de prise de décision
HELQUEST	demande d'hélicoptère
HSO	heure sur l'objectif
HUMINT	renseignement humain
IET	instructions d'exploitation des transmissions
IMINT	renseignement par imagerie
INFLTREP	compte rendu en vol
INTREP	compte rendu renseignement
INTSUM	résumé renseignement
IP	information pertinente
IPO	instructions permanentes d'opération
IRLS	analyseur infrarouge à balayage linéaire
ISTAR	renseignement, surveillance, acquisition d'objectifs et reconnaissance.
J2STI	J2 Renseignement scientifique et technique
JARIB	comité interarmées du renseignement par reconnaissance aérienne
JARIC	centre interarmées du renseignement par reconnaissance aérienne
JSTARS	système radar interarmées de surveillance et d'attaque.
LADAR	détection et radiogoniométrie laser
LAFA	ligne avancée des forces amies
LASINT	renseignement laser

Acronyme	Signification
LAZB	ligne avancée de la zone de bataille
LOD	liste des objectifs déterminants
LOGV	liste des objectifs de grande valeur
LPT	ligne de phase temporelle
MASINT	renseignement « mesures et signature »
MEA	Matrice d'exécution de l'attaque
Météo	Météorologie
MISREP	compte rendu de mission
MPE	mesures de protection électronique
MSGE	mesures de soutien de guerre électronique
MSS	module de station au sol
NME	neutralisation des munitions et explosifs
NSO	norme de sélection d'objectif
NUCINT	renseignement nucléaire
OAF	officier de l'appui-feu
OCOKA	mnémonique pour retenir les détails relatifs à l'évaluation du terrain utilisé par l'armée américaine et signifiant : observation et champs de tir, dissimulation et couvert, position clé,. voies d'approche.
OD	objectif déterminant
O frag	ordre fragmentaire
OGV	objectif de grande valeur
OHG	opérations hors guerre
OI	opérations d'information
OL	officier de liaison
OLAT	officier de liaison de l'armée de terre
ONG	organisation non gouvernementale
OOA	officier observateur avancé
O Op	ordre d'opération

Acronyme	Signification
ORA	officier du renseignement de l'artillerie
ORBAT	ordre de bataille
ORBAT électro	ordre de bataille électronique
OSINT	renseignement de sources ouvertes
OSP	opérations de soutien de la paix
PA	plan d'action
PAL	pas avant le
PC	poste de commandement
PCS	poste de contrôle au sol
PCT	poste de contrôle tactique
PD	point de décision
PG	prisonnier de guerre
PLANOP	plan des opérations
PO	poste d'observation
PPO	processus de planification opérationnelle
PRETECHREP	rapport technique préliminaire
PRR	plan de recherche du renseignement
PSYOPS	opérations psychologiques
RADEXREP	compte rendu d'exploitation radar
RADINT	renseignement radar
RAT	reconnaissance aérienne tactique
RECEXREP	compte rendu d'exploitation de reconnaissance
RECPROM	programme de reconnaissance (OTAN)
REMS	Télédétecteur
rens cbt	renseignement de combat
RFM	régiment de fusiliers motorisé
RG	régiment du génie
RGE	renseignement et guerre électronique
RS	renseignement de sécurité
R&S	reconnaissance et surveillance

Acronyme	Signification
SALUTE	mnémonique pour retenir les éléments suivants : taille, activité, emplacement, unité, temps et équipement.
SAR	radar à ouverture synthétique
SCI	système de communication et d'information
SCT	système de contrôle tactique
SECINT	renseignement sur la sécurité
SECOP	sécurité opérationnelle
SIGINT	renseignement d'origine électromagnétique
SLAR	radar aéroporté à antenne latérale
SMA	secteur de manoeuvre de l'artillerie
STRATINT	renseignement stratégique
SUPINTREP	compte rendu renseignement supplémentaire
TACINT	renseignement tactique
TECHINT	renseignement technique
TED	tableau d'effectifs et de dotation
UNC	unité nationale de contre-ingérence
UTM	projection de Mercator transverse
VAT	véhicule aérien télépiloté
VBC	véhicule blindé de combat
VCB	vision du champ de bataille
VE	vision environnementale
VTG	véhicule téléguidé
ZA	zone d'abattage
Z atter	zone d'atterrissage
ZDP	zone de défense principale
ZI	zone d'intérêt
ZICO	zone d'intérêt comme objectif
ZIPR	zone d'intérêt particulier répertoriée
ZL	zone de largage

Acronyme	Signification
Z Ops	zone d'opération
ZRR	zone de responsabilité de renseignement

GLOSSAIRE

Analyse tactique graphique. L'ATG est un processus systématique et continu qui consiste à analyser les capacités, les vulnérabilités et les plans d'action (PA) probables de l'adversaire à l'intérieur d'un environnement géographique précis. L'ATG est une méthode utilisée pour faire une appréciation « renseignement ».

Base de données d'analyse tactique du terrain. La BDATT constitue un calque des facteurs relatifs au terrain produit pour une zone d'opération (Z Op) particulière.

Besoin en renseignement. Les BR sont les données d'information concernant l'ennemi et son environnement qui doivent être recherchées et exploitées afin de répondre aux exigences du commandant en matière d'information.

Besoin prioritaire en renseignement. Les BPR sont les besoins en renseignement que le commandant considère prioritaires. L'ordre de priorité des BPR peut changer en cours d'opérations.

Calque des facteurs du terrain. Il s'agit d'une représentation graphique d'un facteur du terrain qui complète l'information disponible sur une carte topographique courante, tel que les matériaux, la configuration ou le drainage d'une surface, la végétation, les réseaux de transport et les obstacles.

Commandement par mission. La philosophie de commandement qui favorise et délègue l'unité d'effort, le devoir et l'autorité d'exécution, ainsi que l'initiative aux commandants subordonnés.

Corridor de mobilité. Il s'agit de zones où une force sera canalisée à cause de la nature du terrain. Elles permettent aux forces blindées et mécanisées d'exploiter les principes de masse et de vitesse; on y retrouve par conséquent très peu d'obstacles.

Détermination des objectifs. Le processus par lequel les objectifs de grande valeur (OGV) sont identifiés, placés en ordre de priorité, détectés et détruits. La méthode de désignation des objectifs se caractérise par quatre fonctions intimement liées : « décider, détecter, diffuser et évaluer ».

Espace de bataille. Le secteur au sein duquel une formation/unité peut identifier des objectifs et dominer physiquement l'adversaire. Ce dernier comprend généralement la zone d'opération (Z Ops) et des secteurs à l'extérieur de la Z Ops. L'espace de bataille varie avec le temps basé sur la disposition par le commandant des ressources qu'il contrôle. Les objectifs peuvent être engagées au sein de l'espace de bataille à l'aide des ressources intégrées ou des ressources d'un autre commandement au nom de ce dernier.

Estimation des dégâts de combat. Le BDA est un sous-ensemble du processus de désignation des objectifs qui consiste à évaluer l'efficacité d'une attaque contre un objectif particulier ou une catégorie d'objectifs.

FLOCARK. Il s'agit d'un procédé mnémotechnique couramment utilisé pour énoncé les facteurs relatifs à l'analyse du terrain. Ces facteurs sont : les caractéristiques (Features); les passages (Lanes); les objectifs (Objectives); le terrain canalisant (Canalizing ground); les approches (Approaches); le rythme d'avance sur les voies d'approche (Rating of approaches); et les positions clés et le terrain vital (Key terrain-vital ground).

Gabarit de prise de décision. Un GPD est un graphique qui indique les points de décision (PD), les zones d'intérêt comme objectif (ZICO) associés et toute autre mesure de contrôle nécessaire à l'exécution d'un plan d'action ami particulier.

Gabarit de la doctrine. Il s'agit d'une représentation graphique de la doctrine de l'ennemi, à l'échelle correspondant à la carte utilisée. On y retrouve normalement l'organisation de l'ennemi pour le combat, les entendues du front, les profondeurs, les limites, la profondeur des objectifs, les positions de combat et d'autres mesures de contrôle.

Gabarit des événements. Il s'agit d'un graphique qui sert de guide à la planification de la recherche d'information. Il indique les zones d'intérêt particulier répertoriée (ZIPR) où la tenue ou non d'activités permettra de déterminer le plan d'action (PA) adopté par l'adversaire.

Gabarit de situation. Il s'agit d'une représentation graphique du dispositif ennemi basé sur ce que nous connaissons de sa doctrine et sur les paramètres du champ de bataille. Le gabarit de situation

indique généralement les unités adverses à deux niveaux plus bas et la position présumée des objectifs de grande valeur (OGV).

Gabarit du terrain. Il s'agit d'une combinaison des calques des facteurs du terrain et des conditions météorologiques. Il est utilisé pour déterminer et pour analyser les voies d'approche (VA) et les corridors de mobilité. Certains pays alliés peuvent s'y référer sous le vocable « calque des obstacles combiné modifié (COCM) ».

Indice. Un indice est un facteur évident qui indique la présence ou non d'activités ennemies, ou toute autre caractéristique de la zone d'opération (Z Op), permettant de déterminer des points vulnérables de l'ennemi ou si l'ennemi va adopter ou rejeter un plan d'action (PA) particulier. L'information sur les indices influence souvent la décision du commandant sur le choix d'un plan d'action (PA).

Indication des objectifs. L'indication d'un objectif potentiel par un ou plusieurs capteurs pour d'autres capteurs ou tireurs. Ceci est important pour l'acquisition et la désignation des objectifs.

Matrice des événements. La matrice des événements est une description des indices et des activités prévues dans chacune des zones d'intérêt particulier répertoriée (ZIPR). On fait normalement référence à chaque ZIPR et aux indices en indiquant l'heure prévue de l'événement et quel plan d'action (PA) est confirmé ou non.

Matrice de synchronisation. Il s'agit d'une représentation des capacités amies ou ennemies dans le temps tout au long de la conduite d'une opération. Elle devient une matrice d'exécution maîtresse.

Matrice d'exécution de l'attaque. Une MEA est une liste des objectifs déterminants (OD) approuvés, le moyen et le niveau de précision avec lequel ils sont repérés, l'importance du facteur temps et la méthode d'engagement, ainsi que le besoin et la méthode d'évaluation des résultats après attaque. Les MEA sont produites conjointement par les états-majors des opérations, du renseignement et d'appui-feu.

Objectif. Un objectif est une capacité, une formation, de l'équipement, des installations ou du terrain ennemi que l'on veut capturer, détruire, neutraliser ou détériorer dans le but de détruire, de disloquer, de retarder ou de limiter l'adversaire.

Objectif de grande valeur. Un OGV est une ressource dont le commandant ennemi a besoin afin de pouvoir poursuivre un plan d'action (PA) particulier.

Objectif déterminant. Un OD est un objectif de grande valeur (OGV) dont la capture contribuera grandement au succès des opérations amies.

Opérations d'information. Opérations militaires permanentes à l'intérieur de l'environnement militaire de l'information; elles permettent, améliorent et protègent la tenue du cycle décisionnel du commandant et l'exécution de l'opération et procurent dans toute la gamme des opérations militaires un avantage pour ce qui est de l'information. Elles comportent des interactions avec l'environnement global de l'information et elles exploitent ou nuisent aux systèmes d'information et de prise de décisions de l'adversaire.

Opérations menées à partir de bases distinctes. Il s'agit d'éléments homogènes séparés géographiquement au sein d'un théâtre ou d'une zone d'opération, mais qui exécutent la même mission et partagent le même rapport de commandement.

Point de décision. Un PD représente un point sur la carte où un commandant doit prendre une décision afin d'influencer une zone d'intérêt comme objectif (ZICO) particulière. Les PD peuvent également être associés aux forces amies et aux opérations en cours.

Produit d'analyse du terrain. Un produit d'ATER est le résultat d'une analyse de la base de données d'analyse tactique du terrain, basé sur une demande d'information spécifique.

Synchronisation. L'organisation des activités en termes de temps et d'espace dans le but de concentrer un pouvoir de feu à des points critiques sur le champ de bataille.

Voie d'approche. Une VA est un terrain propice aux manœuvres militaires et contient normalement au moins deux corridors de mobilité adjacents. En règle générale, les VA sont utilisées au niveau de groupe brigade ou plus alors que les corridors de mobilité s'appliquent au niveau du régiment ou moins. Les VA sont utilisées autant pour les forces amies qu'ennemies, dépendant de la phase de la guerre.

Zone d'intérêt comme objectif. Les ZICO représente un secteur où un commandant peut influencer la bataille en détruisant, en retardant ou en disloquant l'ennemi.

Zone d'intérêt particulier répertoriée. Une ZIPR est le secteur géographique où l'on peut trouver l'information relative à un besoin en renseignement (BR) particulier. Bien que les ZIPR soient généralement indiqués afin d'identifier les plans d'action (PA) ennemis, elles peuvent correspondent aux conditions du champ de bataille.